This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

**Usage guidelines**

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

**About Google Book Search**

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

**A propos de ce livre**

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

**Consignes d'utilisation**

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

**À propos du service Google Recherche de Livres**

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

EX BIBLIOTHECA
J. W. SIX.

Z
5865
.C975

4
5865
.C975

# LA
# CURIOSITÉ LITTÉRAIRE
## ET
# BIBLIOGRAPHIQUE

QUATRIÈME SÉRIE

I

Paris. — Charles Unsinger, imprimeur, 83, rue du Bac.

LA

# CURIOSITÉ

## LITTÉRAIRE ET BIBLIOGRAPHIQUE

Articles littéraires.
Reproduction, Extraits et Analyses d'Ouvrages curieux.
Notices de Livres rares. — Anecdotes, etc.

QUATRIÈME ET DERNIÈRE SÉRIE

PARIS
Isidore LISEUX, Éditeur
Quai Malaquais, n° 5
1883

Librarian
Van Stock.
1.8.16
12545

# MÉMOIRES
DE
# NICOLAS CHORIER

Traduction nouvelle avec le texte en regard

*(Suite)*

## AVERTISSEMENT

Les *Mémoires* de Nicolas Chorier, dont nous donnons la fin dans cette quatrième et dernière série de la *Curiosité*, avaient été traduits avant nous par M. F. Crozet, ancien avocat, membre de l'Académie Delphinale (Grenoble, 1868, in-8°); nous avons omis de le dire, tout en écrivant en sous-titre de notre travail : traduction nouvelle, ce qui en faisait naturellement supposer une antérieure. Il est pour le moins équitable que nous fassions mention de notre devancier.

Par la même occasion, relevons une petite erreur typographique qui s'est glissée dans l'avant-dernière ligne de l'Avertissement, p. 7; au lieu de : « ajoutent quelques *faits* à la physionomie », il faut lire : « ajoutent quelques *traits* »; le Lecteur y aura peut-être suppléé de lui-même.

A. B.

# MÉMOIRES

DE

# NICOLAS CHORIER

VIENNOIS

## LIVRE SECOND

PAR cette agréable commémoration des choses qui me sont survenues, il me semble faire renaître le temps de mon âge florissant; je jouis une seconde fois de la riante jeunesse qui s'est enfuie avec les années. En effet, mon cher fils Pierre-Laurent, les souvenirs des événements passés, les ombres des hommes emportés par la mort, peuvent me tenir lieu de cette époque disparue, qui me fut meilleure. Pour chaque homme, ce qu'il a fait, ses bonnes actions, ses honnêtes jouissances, constituent la véritable vie; ainsi le vieillard retrouve en sa mémoire une existence nouvelle et toujours jeune; celui à qui rien ne reste de la vie que le nombre des années, est aussi ridicule en vieillissant qu'il a été inepte en vivant. Comme il a semé, il moissonne. Maintenant, que notre récit revienne où il s'était arrêté.

# NICOLAI CHORERII

VIENNENSIS J. C.

## ADVERSARIORUM

DE VITA ET REBUS SUIS LIBRI III

## LIBER SECUNDUS

*Jucunda hac rerum commemoratione mearum, florentis ætatis revocare annos mihi quidem videor: Læta iterum juventute, quæ cum annis fugit, perfruor. Nam, quæ succurrunt animo, Petre Laurenti fili, rerum præteritarum imagines, extinctorumque letho hominum species, elapsæ ætatis, quæ melior fuit, loco fere esse mihi possunt. Sua cuique gesta, benefacta, et honesta gaudia homini veræ vitæ summa sunt; sic novam, recentemque semper, in memoria senex vitam invenit: cui de vita seni, præter annorum numerum, nihil restat, is tam ridiculus est senex, quam vivendo stultus fuit. Ut sementem fecit, ita metit. Nunc unde nostra digressa est revertat narratio.*

## I

Claude Le Laboureur, qui depuis quelques années s'était démis de la prévôté de l'Isle-Barbe, avait écrit en Français un élégant traité de l'origine des armes des familles nobles. Il était en désaccord avec Ménestrier qui, lui aussi, venait de faire imprimer un livre sur le blason. Cet ouvrage émut la bile de Le Laboureur. L'un et l'autre, ils m'avaient fait présent de leurs travaux. Le Laboureur se plaignait d'avoir été gratuitement et méchamment attaqué par Ménestrier, et il vengea ses injures dans un amer libelle. Ménestrier ne le supporta pas et il allait maltraiter de sa plume son adversaire. Je les persuadai tous deux, en leur écrivant, de s'en remettre à moi pour les réconcilier, et jouai le rôle de pacificateur; ils me répondirent qu'ils m'acceptaient comme arbitre de leur différend. Mais Jean Columbi ayant vu que je ne me rendais pas à Lyon aussitôt que nous l'avions espéré, à cause de certaines affaires dont je ne pouvais pas facilement me débarrasser, me servit de substitut, de mon consentement. Grâce à son entremise, ils se raccommodèrent tout à fait. Rien, à mon avis, n'est plus messéant que ces querelles entre lettrés; elles sont fâcheuses et pour les lettres et pour les lettrés qui se livrent inconsidérément en spectacle à la foule et aux niais.

Ainsi se passa pour moi l'an 1659, le Parlement étant constitué de la manière suivante : Denys Legoux de La Berchère était premier Président; Claude Simiane de La Coste, Sébastien Pourroy, Claude de Lescot, Jean de La Croix de Chevrières, Nicolas Prunier de Saint-André,

## I

*Claudius Laborerius, qui annis superioribus, se præfectura Insulæ Barbaræ, abdicaverat, elegantem de gentilitium insignium origine commentarium, Gallica lingua scripserat. Non conveniebat illi, cum Menestrerio, qui etiam* De Insignibus *librum, sub idem tempus, in vulgus ediderat. Laborerii stomachum movit. Ad me uterque opus, dono datum, suum miserat. Impetitum se ultro et iniquo animo a Menestrerio Laborerius querebatur, et amarulento injurias suas ultus est libello. Non ferebat Menestrerius, et sæviturus etiam stylo in adversarium erat. Ego et huic et illi, scriptis litteris, reconciliari se alteri alterum ut opera paterentur mea, persuasi, pacificatorem egi; meo se arbitrio, quidquid id esset inter eos dissidii, composituros rescripserunt. Sed cum tardius quam sperabamus, Lugdunum me venturum, per negotia, quibus expedire me haud facile poteram, Joannes Columbus videret, vicariam mihi opem præstitit, me volente. In gratiam, illo agente, alter alterius, bona fide, redierunt. Illis litteratorum dissensionibus, accidere nihil, judicio quidem meo, illiberalius potest, ac litteris sicut et litteratis infelicius, qui scilicet plebi et stultis inconsiderate se videndos propinant.*

*In his actus annus mihi est MDCLIX, quo anno, hic Senatus status erat : Dionysius Legulphus Bercherius primo loco sedebat; Claudius Simiana Costeus, Sebastianus Porroyus, Claudius Lescotius, Joannes Crucius Chevrerius, Nicolaus*

Louis de La Poype Saint-Jullin, Laurent Périssol d'Allières, Gabriel Prunier de Bochêne, et Jacques Coste de Chalmen, suivaient en cet ordre, comme Présidents de chambre. La Coste, Chevrières et Saint-André dépassaient de beaucoup tous les autres par le mérite. Le doyen du Parlement était Enemond Fustier de La Rochette, vieillard d'un âge très avancé. Entre les Conseillers, la notoriété d'Enemond Vachon de Belmont, de François de Ponnat, d'Étienne Roux, de Charles Tonnard, de Pierre Moret de Bourchenu, de Pierre-Louis de Veines de Prayet, de Louis de Basemont-Fiansaye, de Jean-François Vachon de La Roche et d'Adrien Roux-Morges était surtout éclatante. Parmi les magistrats chargés de la défense des causes royales et publiques, on ne parlait que de Jean Rabot de Buffières, célèbre par son érudition et par une honnêteté qui n'était pas simulée, mais bien véritable. La Chambre des Comptes ne manquait pas non plus de lumières; en tête étaient Denys Salvaing de Boissieu, premier président, Philippe Du Vivier, Abel de Buffevant, Humbert de Lionne, Jean-Louis de Ponnat de Combes, Philippe Pourroyu de Lanberivière et Antoine Boniel de Catilhon. J'ai écrit la *Vie de Boissieu;* Buffevant et Du Vivier étaient deux des présidents. Lionne, Combes et Lauberivière remplissaient l'office de Maîtres des Comptes (ainsi qu'on les nomme); Catilhon celui d'Avocat du roi. Tous étaient possédés d'un grand amour des lettres et fort instruits en lettres Latines et Françaises; Boissieu et Lauberivière étaient entre eux les plus profonds jurisconsultes. Parmi les Trésoriers de France (ainsi s'appelle cette charge), Claude de Chaulnes se distinguait par le brillant et la solidité de l'esprit. Antoine Armand, juge-mage, aimait les lettres et n'était

*Prunerius Santandræanus, Ludovicus Poeppius Sanjulinus, Laurentius Perissollius Allerius, Gabriel Prunerius Bochenius, et Jacobus Costa Calmius, ordine, Præsides sequebantur. Costeus, Chevrerius, Santandræanus, et Boschenius, longo intervallo, supereminebant. Senatorum Enemondus Fusterius Rupecula caput erat, confectæ ætatis senex. At inter Senatores, Enemondi Vacionis Belmontii, Francisci Ponnati, Stephani Ruffi, Caroli Tonnardi, Petri Moreti Brochenuvii, Petri-Ludovici Veneti Prayetii, Ludovici Basemontii Fianssaii, Joannis-Francisci Vacionis Rupii, et Adriani Ruffi Morgii gloria excellebat. Et qui regiis publicisque tuendis causis creati sunt, inter magistratus, unius Joannis Rabotii Bufferiæ laus celebrabatur ob eruditionnem, et veram, non simulatam, sanctitatem. Rationum regiarum Curia suis etiam non carebat luminibus : præstabant vero Dionysius Salvagnius Boessius, præses primarius, Philippus Viverius, Abelus Buffevantius, Humbertus Lionna, Joannes-Ludovicus Ponnatus Combius, Philippus Porroyus Lauberiverius et Antonius Boniellus Catillio. Boessii vitam descripsi. Buffevantius et Viverius de numero præsidum erant. Lionna, Combius, et Lauberiverius Magistrorum (quod muneris vocabulum est) officiis fungebantur; Catillio, regii Advocati. Omnes multo litterarum amore tenebantur, et litteris Latinis æque ac Gallicis instructissimi erant; jurisque, inter eos, Boessius et Lauberiverius prudentissimi. Ingenii acie et præstantia, inter Quæstores Franciæ (sic hunc magistratum vocant) Claudius Chauneus emicabat. Antonius Armandus, major juri dicundo prætor,*

pas étranger à la culture intellectuelle. Mais, ce qui pourra sembler étonnant, aucun des avocats n'était vraiment docte, aucun non plus tout à fait ignorant et inhabile; en dehors de leur profession, ils ne savaient presque rien. Ils avaient assurément beaucoup d'esprit, mais peu d'érudition. Daniel Livache, Gaspard de Barral, Guy Armand, Guy Basset, Jean-Antoine Patin, François Morel valaient mieux que les autres. Livache avait employé ses heures de loisir à lire les anciens auteurs; Basset savait à peu près le Grec; Morel composait un grand traité de l'Abus, comme on l'appelle. Patin, de son côté, avait feuilleté presque tous les ouvrages des jurisconsultes, tant anciens que modernes, et les avait réduits en lieux communs pour son propre usage; je ne me souviens pas d'avoir jamais lu un travail plus pénible et plus ingrat. Dans les autres classes de citoyens, on citait en premier lieu pour leur érudition et leur esprit, Flottard Moret de Champrond, Laurent de Bressac, Gaspard Pardessus, François Boniel, François Moret, Claude Gratte, Pierre Jammy et Alphonse Simiane de La Coste, abbé de Saint-Firmin, tous engagés dans les ordres ecclésiastiques; Louis Videl, Jean-Baptiste Bertrand du Mey, Thomas de l'Orme et Jacques Alluys. Ces derniers appartenaient aussi à l'ordre des avocats, mais ils étaient étrangers au barreau. Videl écrivit élégamment, en Français, la *Vie du connétable François de Bonne*. Du Mey, par son savoir-vivre, sa politesse, ainsi que par son esprit, montrait alors déjà quel homme il allait devenir. L'occasion de parler de lui se présentera mainte et mainte fois. De l'Orme et Alluys rendirent leurs noms illustres, entre les délicats, par les ouvrages qu'ils mirent au jour, tant en prose qu'en vers. Tel était l'état des lettres. Si vous ignoriez les lettres, la

*litteras æstimabat, nec disciplinarum rudis erat. Quod autem mirum videri queat, nullus advocatorum vere doctus, nullus omnino indoctus, et imperitus dici poterat; præter artem suam, nihil fere noverant. Multum sane illis ingenii, parum eruditionis erat. Daniel Livacius, Gasparus Barralis, Guido Armandus, Guido Bassetus, Joannes-Antonius Patinus, Franciscus Morellus cæteris antecellebant. Livacius in vetustis scriptoribus legendis bonas etiam horas posuerat. Basselus, utcunque, Græce sciebat. Morellus de Abusu (ut loquuntur) grandem commentarium compingebat. Patinus vero omnes fere vetustorum, recentiumque jurisconsultorum libros evolverat, et in locos quosdam communes, suum in usum digesserat : improbiorem, ingratioremve legere, et videre laborem non memini. In cæteris civium ordinibus eruditionis et ingenii laude primo loco erant Flotardus Moretus Camporondius, Laurentius Bressacus, Gasparus Pardessusius, Franciscus Boniellus, Franciscus Moretus, Claudius Grattus, Petrus Jammius, et Alphonsus Simiana Costeus Sanfirminus abbas, ecclesiastico omnes devincti ordini; Ludovicus Videllus, Joannes-Baptista Bertrandus Dumæus, Thomas Ulmeus, Jacobus Aluisius. In advocatorum hi quoque ordinem cooptati, sed forensibus ab negotiis alieniores.* Francisci Bonnæi, equitum magistri, Vitam *Gallice Videllus eleganter præscripsit. Dumæus comitate, et urbanitate, sicut ingenio, et bonarum artium litterarumque amore, et studio insignis, jam tum in quem evasurus virum esset, ostendebat. De eo dicendi, iterum atque iterum, se occasio dabit. Ulmeus et Aluisius, prosa et versu, editis in lucem lucubrationibus clarum sibi, inter ingeniosos, nomen fecere. Is erat litterarum status. Si litteras*

plupart des lettrés de cette ville, presque tous, pour mieux dire, vous semblaient immodérés dans leur langage, sans frein dans leurs discours. Dès les premiers jours, je commençai à me lier familièrement d'amitié avec tous ceux dont je viens de citer les noms. Rien, en effet, de plus doux, dans la vie, que le commerce des hommes avec lesquels on peut nouer une amitié véritable; mais aussi rien de plus difficile, dans la vie, que de trouver un ami vrai qui non seulement se laisse aimer, mais encore aime qui l'aime.

## II

L'année suivante (qui était l'an 1660), je projetai de publier l'*Histoire du Dauphiné :* j'avais achevé à Vienne les dix premiers livres, six ans après avoir commencé mon ouvrage, dans les heures de loisirs et au temps des vacances ordinaires du barreau; j'avais rédigé le onzième à Grenoble, en un mois. Je suivis une méthode nouvelle d'écrire l'histoire, méthode qui me parut plus claire et plus commode. Voici quel fut mon plan : j'exposai d'abord, dans une narration brève, mais soignée, la géographie du Dauphiné et ce qu'il doit de remarquable à la Nature; puis la religion, les cultes, les lois, les mœurs, les industries importées par les peuples au pouvoir desquels tomba cette contrée, durant le temps qu'ils en gardèrent la souveraineté : c'est ce que l'on appelle l'état politique; enfin je déduisis avec impartialité et vérité l'histoire propre de chacun de ces peuples, uniquement en ce qui regardait cette province, les guerres, les changements et vicissitudes des choses. Je répandis dans tout l'ouvrage,

*nescias, litteratos in hac urbe plures, atque adeo fere omnes putes lingua immodicos, sermone effrænes. Illis fere omnibus quos nomine appellavi, jam ab illis diebus, familiarissima uti amicitia cœpi. Dulcius profecto in vita nihil est virorum convictu, quibuscum vera conciliari amicitia queat; sed etiam nihil est in vita difficilius inventu vero amico, qui non solum se amari patiatur, sed etiam ipse amantem amet.*

## II

*Anno qui consecutus est (is autem annus MDCLX erat), de evulganda* Delphinatus Historia *consilium cepi : decem quidem priores libros Viennæ, sexto, postquam aggressus opus eram, anno subsecivis horis, et quo tempore vacatio, de more, a foro dabatur, elaboratos perfeceram; undecimum autem, intra mensem, Gratianopoli. Novam equidem scribendæ historiæ rationem sum secutus, quæ clarior et commodior visa mihi. Et hic ordo fuit : Delphinatus situm, et quæcunque a Natura admiratione digna accepit, primum exposui diligenti, brevi tamen narratione; dein religionem, sacra, leges, mores, artesque a populis invectas, quorum sub ditione fuit, quo tempore imperio potiti sunt : statum politicum vulgo appellant. Ac demum res gestas cujusque populi, quæ ad eam unice spectarent provincium, bella, mutationes, rerumque vicissitudines candide et vere deduxi. Sententias etiam, toto opere, concinnas,*

quand l'occasion s'en présentait, d'élégants aphorismes, jaillissant des faits mêmes, ce que les Latins appelaient des pensées et des maximes, les Grecs des axiomes. Je fis un traité avec Philippe Charuys, libraire de Grenoble, pour l'impression de cette partie, la première de l'ouvrage; Philippe Du Vivier, président de la Chambre des Comptes, écrivit nos conventions de sa propre main et je les approuvai. Charuys les exécuta consciencieusement et les presses commencèrent à entrer en activité.

Au mois de Juin de l'an 1661, Jacopo Fabretti, général (ainsi qu'on le nomme) des Frères Mineurs de Ravenne, délégua Robert de Nutis pour l'inspection des monastères de France dépendant de sa circonscription. Celui-ci vint à Grenoble; il avait pour secrétaire Giuseppe Soderini, de la grande famille Italienne des Soderini, attaché par des vœux au même ordre. Ils me consultèrent sur ce qui avait rapport à leur inspection; je les assistai, autant que possible, de mes conseils et bons offices. Soderini[1] était dans la force de l'âge, d'un esprit vif et élégant; par la facilité et la douceur de ses mœurs, il s'était concilié l'amitié de Pierre Motet, jeune homme de la noblesse, comme lui. Il avait acquis par une longue et constante étude une connaissance aussi étendue que possible des niaiseries astrologiques. Je n'avais encore vu personne aussi habile à tirer des horoscopes : il voulut que j'eusse le mien, écrit de sa main propre. Il prétendait avoir appris par son horoscope que, dans la troisième année qui devait suivre l'année présente, il était menacé d'un grand danger mettant sa vie en péril. Cette année-là, en effet, il fut pris d'une maladie dont il mourut, à la fleur de l'âge. Souvent ceux qui ajoutent foi aux chimères de l'astrologie trouvent, dans cette foi elle-même, la cause

*quæ ex rebus ipsis orirentur, cum res tulit, sparsi : effata et pronuntiata Latini, axiomata Græci vocabant. Cum Philippo Charuisio, bibliopola Gratianopolitano, de imprimenda hac parte, quæ operis prima erat, egi pacta. Conventa Philippus Viverius, Rationalium præses, manu ipse sua scripsit, ego consensi. In eam sedulo curam Charvisius incubuit; prælum fervere cœpit.*

*Mense Junio anni MDCLXI, Jacobus Fabretus Ravennas Minorum generalis minister (sic appellant) Robertum de Nutis, qui monasteria Galliæ illius præfecturæ subdita diligenter inspiceret, delegatum dimisit. Gratianopolim is venit, cui Josephus Soderinus, ex nobilissima Soderinorum in Italia, gente, scriba aderat, eidem ordini, conceptis votis, alligatus. De rebus ad suam legationem pertinentibus me consuluerunt. Consilio et ope, cum res tulit, juvi : Soderino vigebat ætas, vigebat et ingenium acre et elegans. Petrum sibi Motetum, nobilem quoque adolescentem, comitate, et suavitate morum conciliaverat. Astrologicarum nugarum cognitionem, longo et constanti studio, consecutus erat, quantam quis unquam maximam. Horoscopis describendis solertiorem non videram : voluit ut meum manu sua descriptum haberem. Tertio autem ab eo, qui tunc agebatur anno, fatalem imminere sibi necessitatem, quæ vitæ minaretur, ex horoscopo collegisse suo dicebat. Certe illo ipso anno in morbum incidit, ac ex eo mortem, florente ætate, oppetiit. Fere fit ut, qui astrologicis commentis*

de leurs maux que, dans leur sottise et leur crédulité, ils s'imaginent dépendre de la position des astres.

Francesco Poggio était également adonné à cette étude. Je l'avais connu à Vienne, banni de sa patrie et, quand il le voulait, il venait prendre ses repas chez moi, avec moi. Il se disait originaire de Toscane, de la noble famille des Poggio, qui tire sa source de France et possède la seigneurie de Marozzalo et de Molina; on l'appelait familièrement le Polonais. Il avait une grosse et large tête, des cheveux roux et crépus, beaucoup d'esprit, une faconde intarissable; parfois il ne parlait pas sans une certaine élégance. Dans ces derniers temps il était venu à Grenoble et, comme il aimait à m'appeler son patron, fréquentait chez moi. Il se fiait beaucoup à moi, parce que je l'avais arraché à la foule en fureur, prête à lui faire un mauvais parti. Je le soutenais de ma bourse; cependant il partit sans même me dire adieu, suivant sa coutume. On eût dit non qu'il s'éloignait, mais qu'il s'enfuyait.

Un procès d'une grande importance était engagé entre Antoine de Beaumont-Cara, comte de Sacconay, et les frères Jean et Jacques Rivoire. Beaumont, Savoisien, avait épousé Antoinette de Berger, sœur de N... de Berger, seigneur des Abrets, et en avait eu des enfants. Des Abrets étant mort sans postérité, les Rivoire, quoique d'une parenté éloignée, réclamèrent l'héritage; Beaumont prétendait qu'il était dévolu à ses enfants, les plus proches parents du mort, leur oncle : les adversaires lui objectaient qu'en Dauphiné la succession des indigènes était interdite aux étrangers, comme l'étaient ses enfants. La cause fut plaidée plusieurs jours devant le Parlement; je remplis l'office de procureur de la province, et démontrai

*fidem habent, malorum causam in ea fide habeant, quam in siderum situ positam sibi vani et creduli fingebant.*

*Eidem quoque arti Franciscus Poggius mentem addixerat. Viennæ hominem, patria extorrem, videram, et cum volebat, cibum etiam mecum in domo mea capiebat. Se vero in Thuscia natum esse, nobili Poggiorum gente, quæ ex Gallica suam deducit originem, et Marozzalum et Molinam in ditione sua habet, dicebat : vulgo Polonum vocabant. Magnum et amplum illi caput, ruffi et crispi capilli, ingenium præstans, uberrima dicendi copia : ex tempore non ineleganter dicebat. Gratianopolim, his diebus, venerat; ac mecum, quem patronum vocitare suum solebat, multus erat. Mihi plurimum confidebat; nam tumultuanti, et jamjam vim facturæ plebi eripueram. Mea pecunia sustentabam. Insalutato tamen, quod et consueverat, abiit. Fugere, non abire, diceres.*

*Controversa maximi momenti inter Antonium Bellomontium Caram, Sacconaiei comitem, et Joannem, Jacobumque Rivorios, fratres, quæstio agitabatur. Antoniam Bergeriam Bellomontius, Sabaudus, uxorem duxerat, N... Bergerii, Abretiorum domini, sororem, et ex ea liberos susceperat. Abretii, sine liberis, demortui, Rivorii, quanquam gradu affinitatis remotiores, hæreditatem adierant. Bellomontius ad liberos, qui avunculum proxime sanguine attingebant, eam hæreditatem pertinere contendebat. Peregrinis, ut hi erant, successione indigenarum interdictam esse in Delphinatu, adversarii objiciebant. Causa in Senatu plures per dies acta est. Ego pro provinciæ procuratore dixi : Sabaudos pro peregrinis, apud*

que jamais les Savoisiens n'avaient été considérés comme étrangers chez nous, pas plus que nous chez les Savoisiens. Il plut cependant au Parlement de déclarer cette hérédité caduque et de l'adjuger aux Rivoire; mais la cause ayant été portée devant le Roi, en son Conseil privé, sans avoir égard à l'arrêt, il fut jugé en faveur des enfants de Beaumont, contre les Rivoire, que la qualité d'étranger ne portait point préjudice aux Savoisiens.

Une affaire du barreau m'appela ensuite à Vienne et m'y retint un mois. Pendant mon absence, l'*Histoire du Dauphiné* s'avançait; Videl s'était offert pour en corriger les fautes d'impression et, comme il n'était pas très fort en histoire, il en fit de bien plus graves. Il changea Théodote, général en chef sous Gallien, en Théodore. Moi, je fus très occupé à Vienne. Les biens de Charles d'Austri de Lacour, mort depuis quelques années, allaient être vendus aux enchères, sur affiches publiques, et leur prix devait servir à désintéresser les créanciers. Ils devaient être distribués par voie d'ordre, suivant la formule judiciaire, ce qui me regardait, étant dans mes attributions. Il en résulta que je vis, non sans douleur, dilapidés et dissipés, comme par mon propre fait, les biens d'un excellent homme que j'aimais vivant et que je révérais selon son mérite. Mais ce séjour que je fis à Vienne fut opportun pour gentille demoiselle Jeanne de Fontbonne; il lui fournit l'occasion de se marier à N... de Saint-Georges, noble et riche jeune homme. Né dans le Forez, d'une grande famille, il aimait et était payé de retour. Il désirait s'unir en mariage à cette demoiselle, plutôt jolie que d'une grande beauté, mais ses parents s'opposaient aux noces de toute leur autorité et de tout leur pouvoir, et l'argent nécessaire aux frais de noces manquait à

*nos, ut neque nos apud Sabaudos, haudquaquam haberi probavi. Senatui tamen caducam esse hæreditatem placuit, quam Rivorius adjudicavit : sed re postremum, coram Rege, in sacro Consistorio disceptata, nulla senatusconsulti habita ratione, secundum Bellomontii liberos, contra Rivorios, decretum est Sabaudis peregrinitatem non nocere.*

*Post hæc res me forensis Viennam accivit, et per mensem distinuit. Videllus se, dum abessem, et* Historia Delphinatus *proveditur, correcturum operarum mendas receperat, et ipse, historiæ non admodum peritus, in graviores volens impegit. Theodotum summum, sub Gallieno, belli ducem, in Theodorum mutavit. Viennæ autem occupatissimus fui. Demortui, ante multos annos, Caroli Austrii Lacurii bona publico erant programmate venundata, ex quorum pretio creditoribus satisfieret. Ordine collocandi erant ex judiciorum formula; quæ meæ, quod ad me jurisdictio pertineret, partes erant. Ita contigit, ut excellentis viri, quem vivum colebam, ac pro merito reverebar, profligatas opes et dissipatas, non absque dolore, ac velut meo facto, fortunas viderem. Egregiæ etiam virgini Joannæ Fontboniæ hæc Viennæ commoratio mea opportune accidit : occasionem nubendi... Sangeorgio, nobili et locupleti adolescenti, attulit. In Segusia natus conspicuo loco erat : deperibat, et amabatur. Conjugio puellam sibi locari, venustam potius quam pulchram, optabat; sed affines nuptiæ ne fierent, auctoritate et gratia, qua valebant, intercedebant, et pecunia, ad nuptiarum sumptus, amatorem defi-*

l'amoureux. J'unis les deux amants, avec toute la solennité requise, par l'entremise d'un prêtre, et je leur prêtai de l'argent; ce qui s'ensuivit s'écarterait de mon sujet.

L'impression de mon *Histoire* touchait à sa fin. Séguier, grand-chancelier de France, m'avait de bonne grâce accordé, par lettres patentes du Roi, le permis d'imprimer; il m'avait, de plus, comblé d'éloges, en singulier témoignage de sa bienveillance. Je dédiai le livre à Hugues de Lionne, membre du Conseil secret et privé du Roi, quoique Boissieu et Boissat n'eussent pas approuvé que je le prisse pour patron. Les magistrats de la Cour des Comptes, dont Boissieu était le président, avaient peut-être espéré que je le leur dédierais; si j'y consentais, ils me faisaient entendre, sans le dire clairement, qu'ils sauraient m'en donner large récompense. Lionne, à qui je l'envoyai, le lut tout entier, avec un suprême plaisir. Il m'écrivit pour me remercier du présent et avec une extrême courtoisie, en termes des plus aimables, m'offrit ses services, si j'en avais besoin; l'occasion ne me manqua pas plus tard de l'en prier. Mon livre plut singulièrement à tout le monde; ce fut là l'unique résultat de mes veilles et de mon travail.

## III

Vers cette époque, à la fin de 1661, se tinrent à Grenoble les petits États de la province. Les députés des grands ordres et des villes, suivant leurs droits, s'y réunirent. César Corbet gérait alors le consulat de Vienne; il siégeait avec les autres, mais, selon la coutume, à la première place. Lorsqu'ils furent en séance,

*ciebat. Amantes ego, solenni ritu, per sacerdotem conjunxi, et mutuas pecunias dedi : quæ consecuta sunt dicere, instituti mei non est.*

*Impressio* Historiæ *non longe a fine aberat. Edendæ potestatem regio diplomate, Seguerius, magnus Galliarum cancellarius, libenti animo fecerat. Me etiam, cum laude, singulari benevolentiæ suæ testimonio, prosecutus erat. Hugoni Lionnæ, qui Regi ab interioribus Consiliis et secretis erat, quanquam Boessius, Boessatiusque, hunc a me esse lectum patronum non probarent, dicavi. Nam Rationum Regiarum magistratus, quorum principem locum Boessius tenebat, speraverant fore ut sibi dedicarem; quod si facerem, me ampla ornaturos mercede significabant, tantum non prædicabant. Missam ad se Lionna, singulari cum voluptate, omnem perlegit. Datis ad me litteris de dono gratias egit, humanissimisque, et honestissimis verbis operam, si qua in re usui esset, suam pollicitus est : nec flagitanti postea defuit occasio. Singulari, apud omnes, in pretio opus fuit; quod mihi unicum vigiliarum ipsiusque operis pretium fuit.*

## III

*Sub id tempus, provinciæ minora Comitia Gratianopoli habita sunt, exeunte anno MDCLXI. Majorum ordinum urbiumque, quibus id juris est, delegati convenerant. Cæsar Corbetus Viennensem consulatum gerebat, et cum aliis aderat, sed, ut moris est, primo loco sedebat. Cum in concilium*

après que le marquis de Sassenage eut dit quelques mots de l'*Histoire du Dauphiné*, Corbet parla de moi honorablement et fut d'avis que sur les fonds dont ils allaient voter le recouvrement, un don de cinq cents louis d'or me fût attribué en témoignage de gratitude; tous y consentirent, à l'exception du consul de Valence, un grossier et brutal personnage; ce vote fut relaté au procès-verbal. Mais comme il ne plut pas au Roi que cet argent fût prélevé sur l'impôt du sel, ainsi que l'avaient décidé les États, cette libéralité en ma faveur se réduisit à néant. Les destins voulaient que j'eusse pour unique récompense de mes veilles et de mes travaux l'estime des honnêtes gens. L'ouvrage plut aux doctes et aux gens de bien; la notoriété de mon nom, si déjà il en avait quelqu'une, s'accrut aussitôt. Après l'avoir lu, Vossius loua la méthode de composition que j'avais suivie et dit en propres termes qu'elle avait une saveur d'antiquité.

Jean Odevon de La Villardière était au nombre de mes intimes amis. Il avait écrit en Français, sur l'union de l'Amour et de l'Amitié, un conte agréable qui courait entre les mains des délicats, non sans éloges. D'après mon conseil, il avait laissé circuler cette jolie composition, mais en manuscrit et sans nom d'auteur. Il en advint que certaines jeunes filles, enfermées dans le couvent de Montfleury, non loin de Grenoble, eurent l'idée de s'attribuer à elles-mêmes l'ouvrage qu'elles voyaient ainsi abandonné, et d'en revendiquer la paternité. La Villardière se fâcha; il adressa à celles qu'il accusait de plagiat une lettre qui n'était pas très virulente à la vérité, mais néanmoins plus libre qu'il ne convenait. Il se trouvait alors à Turin, et comme j'avais été cause de la divulgation de l'écrit, il enferma cette lettre dans une

*coiere, postquam marchio Cassenaticus de* Historia Delphinatus *paucis præfatus esset, Corbetus honorificum de me sermonem habuit : ut de pecunia, cujus colligendæ rationem inituri erant, aureorum nummorum quingentorum munus conferretur, quod grati esset animi testimonium, censuit : omnes, præter consulem Valentinum, rudem, et ferum hominem, consenserunt : quod scitum in publicas tabulas relatum est. Verumtamen, cum Regi eam pecuniam ex salis pretio, ut Comitiis visum erat, confici non placeret, destinata hæc mihi liberalitas in vanum recidit. Vigiliarum et laborum mercedem unam esse mihi in bonorum laudatione positam fata volebant. Doctis et bonis valde hæc scriptio placuit : nominis mei claritas, momento, si qua erat, crevit. Cum Vossius legisset, scribendi, quam secutus eram, rationem laudavit, et antiqui esse saporis (quo usus verbo est), dixit.*

*In familiarium Joannes Odevoldus Villarderia numero erat. Fabulam egregiam, de connubio Amoris et Amicitiæ Gallico sermone scripserat, quæ per manus ingeniosorum, cum laude, vagabatur. Judicium meum secutus exire lepido commentario in lucem, sed manu scripto, permiserat; auctor latebat. Hinc factum, ut quibusdam, Montis Floridi monasterio, non longe a Gratianopoli sito, inclusis puellis sibi id asserere opus, quod expositum videbant, ac sic partum ipsæ suum vendicarent, in mentem veniret. Non tulit æquo injuriam animo Villarderia : ad eas quas plagii incusabat, non virulentas quidem, sed tamen liberiores, quam conveniret, litteras dedit. Taurini, id temporis, agebat et quoniam evulgandi scripti auctor fueram, uno fasciculo, cum litteris,*

autre qu'il m'envoyait, me priant de la faire parvenir. Si je l'eusse fait, il en eût résulté aussitôt des inimitiés entre La Villardière et ces jeunes recluses de haute naissance, non sans grave mécontentement de tout le monde. J'obéis à une meilleure inspiration, et lorsque j'en rendis compte à La Villardière, il m'en remercia. L'année suivante, étant allé à Paris, il fit imprimer cet agréable conte qui combla La Villardière, et avec usure, de gloire et de renommée.

J'enseignais à La Villardière ces riantes et divertissantes études; Antoine de Marville suait sur de plus graves travaux. Il était tout entier à préparer une édition du Code Théodosien, éclaircie par les commentaires de Jacques Godefroy; il y ajoutait de son cru beaucoup de notes érudites et utiles. Il m'en avait informé, de sorte que, comme c'est l'usage entre lettrés, je songeais à ne point lui faire faute, s'il avait besoin de mon assistance. Je possédais un très ancien Code de Justinien, manuscrit sur parchemin : je lui en fis présent et il ne lui fut pas d'une médiocre utilité. Lui-même, l'année précédente, m'avait donné un magnifique volume (ce qu'on appelle vulgairement un Cartulaire; on ferait mieux de l'appeler un Tabellaire), manuscrit également sur parchemin, concernant les Évêques de Grenoble et leurs actes, rédigé plus de cinq cents ans auparavant par l'ordre de Saint Hugues; j'en tirai des documents qui concoururent beaucoup à éclairer mon *Histoire*.

Une douleur inattendue vint obscurcir la volupté que je goûtais à la voir imprimée et approuvée des plus grands personnages. Le 5 des calendes d'Avril, l'inclémence du destin m'enleva Pierre de Boissat. On était en l'an 1662; six jours après, Barthélemy Dauby céda aussi

*quas etiam ad me dabat, inclusit. Rogabat ut reddendas curarem. Quod si fecissem, inimicitiis repente Villarderiam inter et præclaras virgines subortis, sine omnium gravi offensione factum non esset. Saniori auscultavi consilio, cujus cum Villarderiæ rationem reddidi, gratias egit. Altero post anno, cum Lutetiam Parisiorum venisset, sub prelum missa jucundissima fabula, magno gloriæ et famæ fœnore Villarderiam cumulavit.*

*Amœna illa et læta Villarderiam studia docebam; gravioribus Antonius Marvillius insudabat. In apparanda Theodosiani codicis, a Jacobo Gothofredo commentariis illustrati, editione totus erat. Et de suo erudita et utilia complura adjiciebat. Me de re certiorem fecerat; quamobrem, ut fit inter litteratos, si quid in me opis haberet, ipse mecum cogitabam, ne deessem. Codicem Justiniani, manu pergamena charta scriptum, penes me habebam vetustissimum; dono dedi : nec sane mediocri usui fuit. Et ipse, superiore anno, præstantem mihi codicem (Cartularium vulgo vocant; melius Tabularium dixeris) de episcopis Gratianopolitanis, et eorum rebus, jussu Divi Hugonis, ante quingentos annos, manu pergamena etiam charta scriptum donaverat, e quo desumpta mihi sunt, quæ ad illustrandam Historiam maxime conduxere.*

*Voluptatem, quam ex ea edita et magnis viris probata, capiebam, insperatus dolor confudit. Quinto calendas Apriles Petrum Boessatium inclementia mihi fata rapuere. Annus agebatur MDCLXII; sextoque post die, Bartholomæus Dau-*

à la destinée. Le premier cessa de vivre à Vienne, le second à Grenoble. J'ai écrit la Vie de Boissat et consacré comme je le pouvais et autant qu'il était en moi la mémoire de ce grand homme. Le maréchal de Créquy avait attaché à sa maison Dauby, qui excellait dans l'art de dompter les chevaux, mais plus remarquable encore par son esprit et son urbanité. Il parlait aussi élégamment le Français et écrivait ce qu'il voulait. Je perdis en lui un homme qui louait constamment mes ouvrages et un ami véritable.

Par la pratique de mes amis, l'application aux lettres et le travail de composition, je soulageais mon incroyable douleur; des lettres que je reçus de hauts personnages me l'adoucirent encore. Ce furent le marquis de Lullin, issu des comtes de Genève, Henri-Louis Habert de Mommor, maître des requêtes, et François Capré qui me fit, avec déférence, hommage d'une *Histoire de la Chambre des Comptes de Chambéry*, qu'il avait écrite.

Pour toi, mon cher fils Pierre-Laurent, Gaspard Viallier, ton oncle, t'avait appelé près de lui, en témoignage de la bienveillante affection qu'il te portait. N... Caussel, procureur royal au bailliage du Forez, séant à Bourg, avait un fils plus âgé que toi. Viallier me l'envoya pour qu'il s'adonnât aux lettres et me tînt lieu de fils pendant que tu serais absent. Comme par voie d'échange, il te plaça chez Caussel, à qui tu allais devenir aussi cher, en étudiant près de lui. D'homme meilleur que Caussel, je n'en ai point connu.

Mes cruels chagrins s'assoupissaient durant mes travaux assidus de composition. A la fin du mois d'Avril, j'achevai, quinze jours après l'avoir commencée, une Dissertation sur la cession de la Lorraine faite par le duc Charles au roi

*bius fato etiam cessit. Ille Viennæ, hic Gratianopoli vivere desiit. Boessatii Vitam scripsi, et memoriam magni viri, quo poteram modo, et quantum in me fuit, consecravi. Crequius equitum tribunus, edomandorum equorum arte nobilem, sed et ingenio, et humanitate præstantiorem, in familiam Daubium suam receperat. Eleganter quoque Gallica lingua eloquebatur, et quæ vellet scribebat. Perpetuum in eo scriptorum meorum laudatorem, et amicissimum virum amisi.*

*Amicorvm consuetudine, et studio litterarum, atque scriptione solabar incredibilem dolorem; et tantisper acceptæ a magnis viris litteræ levavere. Hi fuere: Lullini marchio, comitum Genevensium sanguine satus; Henricus-Ludovicus Habertus Mommorius, supplicum libellorum magister; et Franciscus Capræus, qui contextam a se* Curiæ Rationum apud Camberienses Historiam, *honoris causa, præclarum munus impertiit.*

*Et te, Petre-Laurenti fili, Gasparus Viallerius, avunculus tuus, ad se evocaverat, quo affectu in te erat benevoli animi. Et... Caussello procuratori regio ad præfecturam Sebusianam, Burgi constitutam, natus erat, quam tu paulo ætate provectior. Hunc ad me Viallerius misit, qui studiis litterarum vacaret, et mihi, dum abesses, pro filio esset. Te, quasi permutatione facta, Caussello tradidit, cui similiter curæ esses, dum studiis operam navas. Meliorem non vidi, quam Caussellus erat.*

*Sed in assidua scriptione acerbiores ærumnarum curæ conquiescebant. Mense Aprili affecto, quintum ac decimum intra diem, quam institueram, de Lotharingia a Carolo duce*

Louis par un contrat célèbre. On se demandait si Charles avait pu, en haine de sa famille, faire cette cession, et s'il en avait le droit ; la chose paraissait douteuse à Denys Salvaing de Boissieu et à Ponnat. C'est ce qui me décida, pendant les fêtes de Pâques et les vacances du barreau, à entreprendre et achever l'ouvrage. Je le dédiai au Roi et l'envoyai à Lionne. Je démontrai que la Lorraine et la dignité impériale, ainsi que le titre d'empereur, appartenaient de plein et légitime droit à la couronne de France ; que la Lorraine était partie intégrante du royaume de France, et que, sans qu'il y eût jamais eu prescription, elle avait été perdue, au profit d'usurpateurs, par son prince et souverain. Je prouvai donc que Louis avait aussi facilement que sagement recouvré ce dont ses ancêtres avaient été dépouillés par fraude. Mais la Diète de l'Empire d'Allemagne était assemblée à Ratisbonne : il plut au Roi de retenir sans la divulguer ma dissertation pendant que les États siégeaient. Le Tellier et Lionne, de peur que je n'en prisse ombrage, m'avertirent que ce retard résultait des circonstances ; mais plus ils mettaient de soin à la supprimer jusqu'à l'époque prescrite, plus elle se répandait en Flandre et en Allemagne ; imprimée et lue, elle frappa d'étonnement, en Flandre et en Allemagne, les ennemis du nom Français. Comme elle ne portait pas de nom d'auteur, Aubery réclama pour lui-même, et de bon cœur, cet enfant abandonné et exposé. Despeisses fit sur les droits du Roi à l'Empire un traité qui n'était pas meilleur que le mien ; il ne s'écartait pas de la voie que j'avais ouverte. Cependant il mit en fureur Louis Du May de Sallète, Nicolas Martin et Jean-Henri Bœcler, gens hors de tout bon sens, je le soupçonne. Ils plaidèrent leur cause par des libelles aussi violents et

*in Ludovicum regem celeberrimo contractu translata, Dissertationem absolvi. An id in familiæ odium suæ Carolo licuisset, et jure factum esset dubitabatur. Dionysio Salvagnio Boessio, ac Francisco Ponnato non liquebat. Itaque, Paschalibus feriis, cum a forensibus rebus vacarem, opus incepi, et perfeci; Regi nuncupatum ad Lionnam misi; Lotharingiam et imperatoriam dignitatem, et titulum ad Gallicam coronam pleno et legitimo jure pertinere ostendi. Imperii Gallici partem esse Lotharingiam, quæ, nulla prescriptionis ope, in usurpatorum gratiam, principi et domino suo amissa esset edisserui. Proinde tam faciliter, quam sapienter, qua per fraudem majores sui caruissent, Ludovicum regem recepisse, probavi. Verumenimvero Germanici imperii indicta Ratisponam Comitia erant. Retineri, nec evulgari dissertationem, dum hi haberentur conventus, Regi placuit. Tellerius ac Lionna, ne qua ob eam rem invidia conflagrarem, tempori id utique dari admonuerunt. Quanta vero diligentia supprimi ad tempus volebant, tanta Belgium, Germaniamque omnem peragravit. Excusa, in Belgio et Germania magnam Gallici nominis inimicis admirationem attulit perlecta. Auberius, cum auctoris præ se nomen non ferret, abdicatum et expositum fœtum libenti animo sibi vindicavit; Spissius de jure Regis in Imperium opus fecit, non melius. A via, quam aperueram, non discedebat. Atenim (nescio an bene sanos) Ludovicum Mayum Salletam, Nicolaum Martinum, et Joannem Henricum Boeclerum in furorem conjecit. Tam virulentis et contumeliosis scriptis, quam vesanis et impudentibus, suas tutati*

injurieux qu'insensés et impudents; ce n'est pas ainsi que la vérité aime d'ordinaire à être défendue. On s'en moqua; pour moi, je méprisai des gens qui pour combattre se servaient d'armes empoisonnées.

Pendant que je tenais la plume à la main, je ne la déposai point avant d'avoir, comme pour la première partie de l'*Histoire du Dauphiné,* tracé soigneusement et diligemment par écrit pour la seconde, que mon intention était de poursuivre jusqu'au siècle actuel, le plan de l'ouvrage, sa division en livres et la table des matières. Je fis imprimer et répandre cet opuscule; après l'avoir lu, le marquis de Pianezze, qui songeait à écrire l'*Histoire généalogique de la famille de Simiane,* jugea à propos d'user de mon assistance et résolut de m'employer comme ouvrier, sous son inspiration, pour le monument qu'il se proposait d'ériger à ses ancêtres et à ses descendants. Guichenon, homme plus enclin à jalouser ceux qui valaient mieux que lui qu'à se rendre meilleur lui-même, s'y opposait par de sourdes intrigues. Il espérait pouvoir être choisi pour cette affaire, mais Pianezze, homme de beaucoup d'esprit, ne l'estimait pas assez, et, comme je ne me montrais guère empressé, que je ne me mettais nullement en avant, ainsi que Pianezze l'avait espéré, Jean Columbi, s'étant rendu à Turin, demanda avec instance que ce travail lui fût confié. Pianezze y consentit très facilement et Columbi écrivit en Latin ce qu'il avait été chargé de faire; Pianezze le refit en Français, seule langue qui convînt à l'ouvrage. Le marquis de Lullin s'était également décidé à tirer des ténèbres qui les enveloppent la généalogie des comtes de Genève et leur histoire, à mettre en lumière les actes de chacun d'eux. Il m'avait persuadé de lui prêter mon aide pour l'écrire; par l'intermédiaire

*sunt partes; qua scilicet ratione veritas defendi nec amat, nec solet. Cavillati sunt, et ego contempsi venenatis telis pugnantes.*

*Quandoquidem stylus in manu erat, non deposui, quin prius, ut primæ partis* Historiæ Delphinatus *feceram, ita et secundæ, quam ad hanc usque ætatem nostram perducere in animo habebam, ordinem, libros, et summa rerum capita diligenter et accurate scripto comprehenderem. Typis impressum libellum evulgavi; quo lecto, Pianezza marchio, qui* de genealogica Simianæ gentis Historia *conscribenda cogitabat, ope mea sibi utendum judicavit, et cum animo suo, huic erigendo majoribus, posterisque suis monumento, artificem me adhibiturus deliberavit; sed Guicheno, homo, cui melioribus invidere, quam meliorem fieri, proclivius erat, abditis artibus obstabat: Sperabat se in eam rem deligi posse, quem tamen Pianezza, magni vir ingenii, tanti non faciebat: et cum ego negligentius me haberem, nec quod Pianezza speraverat, ipse me ingererem, et cupienti objicerem, Joannes Colombus Augustam Taurinorum profectus, id pensi, ut sibi daretur, etiam atque etiam rogavit. Ultro citroque Pianezza assensit, remque, quam in se receperat, Latino sermone, executus est. Pianezza autem eamdem ipse Gallica lingua, quæ una operi consentanea erat, expressit. Lullini quoque marchioni comitum Genevensium genealogiam, et historiam, quæ res gestas cujusque explicaret, ex hac, qua involvitur, caligine educere decretum erat.*

d'un homme assez savant, de l'ordre des Minimes, dont le nom est sorti de ma mémoire, il avait traité avec moi et je devais au premier jour me mettre en route pour le voir à Thonon, où il demeurait; mais ayant contracté à la chasse une indisposition que sa vieillesse avancée n'eut pas la force de surmonter, il mourut en quelques jours.

Au mois de Mai, Louise de Serres, mariée à Jean-Baptiste Buisson, qui avait été conseiller à la cour des Aides de Vienne, ayant instamment demandé et réclamé mon assistance, je me rendis à Lyon. Elle était en procès avec son beau-père et il y allait de tout son bien, de toute sa fortune. Je décidai les deux parties à s'en remettre du différend à l'arbitrage de jurisconsultes, et peu de jours après, chacun y mettant du sien, l'affaire fut réglée. Je délivrai ainsi de toute crainte Louise de Serres, je la rendis à sa gaîté naturelle, je la rendis à la vie.

Les heures que j'avais de liberté et de loisir, je ne les voulais pas pour cela perdues; je les consacrais, non au repos et à la paresse, mais à des entretiens avec des savants. Théophile Raynaud, de la Société de Jésus, grand homme, et d'un grand renom, préparait une hagiologie Lyonnaise. Né à Nice, il était fâché que je n'eusse pas laissé à Lyon, qu'il en avait gratifié, Epagathus, Blandine et quelques autres des quarante-huit martyrs qui moururent en Gaule, sous le philosophe Marc-Aurèle Antonin; que j'eusse écrit, dans la première partie de mon *Histoire du Dauphiné,* qu'ils étaient nés à Vienne et y avaient souffert la mort pour le Christ. J'allai trouver cet homme plus chicanier que batailleur et plus railleur que méchant. Une déplorable manie de médire des honnêtes gens entraînait malheureusement ce brave homme. Il en agit courtoisement avec moi, sans

*Operam, ad eam conscribendam, me præstaturum meam persuasum habebat. Interposito ex Minimorum ordine, cujus effluxit ex memoria mihi nomen, non indocto homine, mecum egerat, et prima quaque die me in viam daturus eram, quo eum Thononi commorantem convenirem, cum, contracto ex venatione morbo, cui, effœta senectute, vires repellendo non suffecerunt, intra paucos dies interiit.*

*Mense Maio, obtestante et efflagitante opem meam Ludovica Serrana Joanni-Baptistæ Buissono nupta, qui in Subsidiorum Viennensi Curia consiliarium gesserat, Lugdunum veni. De summa rerum et fortunarum suarum cum socero dissidebat. Auctor partibus fui componendæ litis jurisconsultorum arbitrio; et post paucos dies, bona etiam partium gratia, composita est. Serranam metu liberavi, insitæ a natura alacritati restitui, et vitæ reddidi.*

*Quas vacuas et liberas horas habebam, non ideo perditas volebam. Colloquiis cum viris doctis, non otio et ignaviæ dabam. Hagiologium Lugdunense Theophilius Rainaudus, de Societate Jesu, magni nominis vir, et magnus, instruebat. Niceæ Salyum natus me Epagathum, Blandinam, aliosque nonnullos, ex octo et quadraginta martyribus, qui sub M. Aurelio Antonio philosopho in Galliis passi sunt, Lugdun non reliquisse, quos donaverat; Viennæ natos, et pro Christo mortem passos esse scripsisse in prima illa* Historiæ Delphinatus *parte, moleste ferebat. Conveni virum contentiosum potius quam pugnacem, et amarulentum magis quam malum. Bonum virum pessima bonis maledicendi libido male versabta.*

toutefois revenir sur sa fausse opinion; dans son ouvrage, il attaqua la mienne par tous les arguments dont on peut battre en brèche la vérité, mais il s'abstint de toute parole malveillante; bien mieux, il fit mention de moi avec éloge. Cela passa pour un miracle.

Jean Columbi, de la même Société, était d'un meilleur caractère; nous nous fréquentions l'un l'autre et, quand je partis de Lyon, il me donna les ouvrages qu'il avait écrits, pour que je les emportasse à Grenoble. Je ne pus, en remarquant les erreurs dans lesquelles il était tombé de son plein vouloir, pour faire plaisir à son ami Chaponay de Méan, m'empêcher de les réfuter ou de les noter en peu de mots sur les marges du livre. Il répondit par un opuscule Latin, qu'il fit imprimer et m'adressa; point d'injures ni de mauvaises paroles; loin de là, il y parlait de moi honorablement et se défendait avec grand soin, mais sans beaucoup de succès. L'année suivante, il vint à Grenoble pour me voir chez moi, et savoir s'il pouvait ajouter foi à mes opinions. Quand il eut aperçu l'énorme quantité d'anciens manuscrits et de vieilles chartes que j'avais recueillis et dans lesquels je puisais la connaissance des choses de l'antiquité, il se prit d'abord à douter, puis il comprit qu'on l'avait payé de mots, qu'on s'était joué de sa crédulité, et il en fut indigné.

## IV

L'affaire qui m'avait amené à Lyon étant terminée, Denys Legoux de La Berchère, premier président du Parlement de Grenoble, revenant de Paris, me ramena chez moi dans la chaise de poste qui le transportait.

*Honeste vero mecum egit, nec tamen a sententia male suscepta discessit : illo in opere, quibus argumentis veritas everti potest, impugnavit meam; sed maledictis abstinuit, immo non absque laude, mei mentionem fecit. Quod miraculi instar fuit.*

*Joonnes Colombus, ex eadem Secta, paulo moderatiori animo erat : invisebamus alter alterum, et libros a se conditos, cum Lugduno discessi, commodavit, quos Gratianopolim asportarem. Non potui continere me, cum errores, in quos volens, gratificaturus Caponiaco Meanio amico, impegerat, animadverterem quin, scriptis ad marginem libri paucis verbis, aut refellerem, aut connotarem. Respondit ille perscripto Latine libello, quem typis excusum in lucem edidit, et ad me misit. Injuriæ et maledicta aberant; quin immo honorifice de me loquebatur, sed magna se cum cura purgabat, non pari successu. Nam, consequente anno, Gratianopolim venit, ut me domi meæ videret, si dicenti habenda fides erat. Postquam autem antiquorum codicum Mss., et vetustissimarum tabularum, quas collegeram, copiam et numerum conspexisset, unde hausta mihi rerum veterum cognitio erat, dubitare primum cœpit, ac postea verba sibi data esse, et credulitati illusum agnovit, et indignatus est.*

## IV

*Porro confecto, quod me Lugdunum adduxerat, negotio, Dionysius Legulphus Bercherius, Gratianopolitani Senatus princeps, curru suo, quo vehebatur, Lutetia Parisiorum revertens, domum reduxit. Variis de rebus nobis in via misit*

Nous causâmes en chemin de toutes sortes de choses; il récitait de mémoire beaucoup de jolis vers Français; quelquefois il se mettait à chanter. Au coucher du soleil, le postillon, qui ne connaissait pas la route, engagea la voiture dans un chemin de traverse impraticable. Nous descendîmes; un paysan qui se présenta s'offrit de nous conduire à une auberge peu éloignée. Par un effet de son incroyable bêtise, il s'écarta lui-même du droit chemin. La Berchère, furieux, déchargea un coup de sa canne sur la tête de ce pauvre diable, qui demandait pardon : il me faisait pitié, et je ne pus m'empêcher de rire.

Jean Bollandus et Godefroy Henschenius s'appliquaient plus consciencieusement que Columbi à la recherche de la vérité. A la fin du mois de Juin, Henschenius et Daniel Papebrock vinrent à Grenoble. Papebrock avait moins de renom, mais plus de talent. Ils venaient d'Italie et retournaient chez eux, en Flandre. Le laborieux ouvrage des *Acta Sanctorum,* entrepris par eux depuis quelques années, avait été la cause d'un si lointain voyage. Henschenius me parla beaucoup de son projet et du plan de tout l'ouvrage. Je lui communiquai tout ce que je pensai pouvoir lui servir et qui fût digne d'être connu, dans ma collection de vieux titres. Papebrock me laissa en souvenir de lui une Élégie qu'il avait écrite, en vers Latins excellents et d'une grande pureté, dédiée à Felicia Zachia, dame Romaine savante en lettres Latines.

En même temps se trouvait à Grenoble le duc d'Arpajon, homme illustre dans l'art militaire et par ses faits d'armes. Il avait lu l'*Histoire du Dauphiné* avec un plaisir tout particulier, comme il le disait; il eut envie de me voir. J'eusse agi grossièrement envers lui si je m'étais

*sermones. Gallicos ille versus memoriter recitabat non inelegantes: interdum cantitabat. Cadente sole, currus in difficillimum vici anfractum ab auriga viarum inscio ductus erat. Exscendimus : obvius rusticus ducem se ad diversorium, non longo intervallo dissitum, obtulit. At per negligentissimam stoliditatem, aberravit a recta ipse via : iratus Bercherius miserabili homini fustem in caput impegit, veniam suppliciter petenti : pietatem mihi movit, et risum.*

*Diligentiores Columbo in perscrutanda veritate Joannes Bollandus, et Godefridus Henschenius, sane se præstabant, Affecto jam Junio mense, Henschenius et Daniel Papebrochius Gratianopolim advenere. Claritatis Papebrochio minus, ingenii plus inerat. Ex Italia Belgium, patriam suam, petebant. Inceptum aliquod, ab hinc annis, de* Actis Sanctorum *laboriosissimum opus, susceptæ peregrinationis tam longæ causam attulerat. De instituto suo, totiusque operis ratione multis mecum Henschenius disseruit. Communicavi quæ adjumento futuro ducebam, ex vetustissimis tabulariorum monumentis, scitu digna. Elegiam Papebrochius a se scriptam Latinis versibus bonis et nitidis, ad Felicem Zachiam, Romanam matronam, Latinis litteris eruditam, mihi Mnemosynon sui reliquit.*

*Iisdem diebus, Arpajonii dux, vir arte militari, et fortibus factis clarus, Gratianopoli agebat.* Historiam Delphinatus *singulari, ut dicebat, cum votuptate legerat. Et me videndi illum cupiditas cepit. Agrestius cum illo egissem, si cupienti me subduxissem. Cum salutassem, me supra meritum, quale*

refusé à son désir. Lorsque j'allai le saluer, il me loua fort au-dessus de mon faible mérite, quel qu'il fût. Il me dit qu'il s'étonnait de ce que je n'entreprisse pas d'écrire enfin toute l'histoire du royaume de France et de ses souverains, histoire dont nul de ceux qui l'avaient écrite, ajoutait-il, ne s'était jusqu'à présent tiré à son honneur. Moi qui avais conscience de mon peu de valeur littéraire, j'avais bien assez de quoi lui répondre. J'employais à écrire l'*Histoire du Dauphiné* le peu d'heures de loisir que me laissaient chaque mois les occupations du barreau ; ma vie entière n'aurait pas suffi à écrire toute l'histoire de France.

Au milieu de ces occupations, les affaires du barreau, en très grand nombre, m'accablaient ; le succès, accompagné de félicitations et aussi de bons émoluments, allégeait ma fatigue. Il arrivait en effet que, dans les causes de grande importance et intéressant l'utilité publique, si l'affaire devait être portée devant le Roi, les Mémoires que j'avais rédigés au cours de l'instance comme défenseur fussent envoyés au Roi et aux ministres, en guise de rapport. C'est ce qui eut lieu cette année même, je m'en souviens, dans l'affaire des consuls de Romans contre les fermiers des gabelles de Lyon, qui voulaient que l'on plaçât et entretînt des postes en diverses localités du Dauphiné, pour garder les débouchés par lesquels on pénètre d'Allemagne, d'Italie et de Genève en France.

Le motif qui, plutôt que je n'y comptais, t'avait fait partir de Bourg en Bresse, mon cher fils Pierre-Laurent, m'inquiétait et me tourmentait beaucoup. Vaugrigneuse, homme d'une haute noblesse et d'une grande opulence, vous avait fait assigner tous deux, toi et Hugues Viallier, homme impétueux, mais sans courage. L'affaire, portée devant le Parlement de Dijon, s'apaisa enfin moyennant

*quale id tandem esset omne meum, collaudavit. Admirari se dixit, cur tandem regni Gallici totius, regumque scribendam non suscepissem historiam, de qua ad hanc diem, subjiciebat, qui scripserant, haud usquequaque bene meriti essent. Mihi meæ in litteris tenuitatis conscius, satis superque habebam quæ responderem. Nam subsecivis horis* Historiæ Delphinatus *scribendæ, quæ uno quoque mense, forenses inter occupationes, paucæ erant, vacabam; Gallicæ tempus ætatis meæ omne, haud quaquam satis exequendæ fuisset.*

*Inter hæc vero, forensia me distringebant, magno numero, negotia : laborem successus, cum laude, nec sine quæstu, levabat. Nam non semel contigit, in rebus maximi momenti, quæ publicam ad utilitatem spectarent, ut, si ad Regem de re referendum esset, libelli quos, ad causam propugnandam, in lite feceram, pro relatione essent, et ad Regem et ministros mitterentur. Quod in causa Romanensium consulum adversus Lugdunenses vectigalium redemptores, qui custodes, velut præsidis, variis in Delphinatus locis, quibus e Germania, Italia, et Geneva iter in Galliam est, constitui, et disponi volebant, factum hoc ipso anno memini.*

*Quæ te causa, Petre-Laurente fili, Burgo Sebusianorum citius quam sperabam, excedere coegerat, animum admodum meum sollicitabat, et angebat. Diem Hugoni Viallerio, animoso quidem, sed non cordato viro, et tibi Valgrignosa, in his locis nobilitate et opibus clarus, dixerat. Causa autem ad Divionensem delata Senatum, demum transactione sedata est.*

une transaction. Une sotte arrogance chez ton oncle, chez toi la jeunesse et l'exemple, qui te tenaient lieu d'ordre formel, vous excusaient en quelque sorte. Je n'eus pas lieu, cette année-là, de te féliciter et d'être content de toi.

J'eus cependant de Jacques Peissonnel un agréable souvenir. Il avait passé deux ou trois ans à Grenoble, et une fréquente habitude était intervenue entre lui et moi; c'était un des meilleurs avocats d'Aix. Il me procura l'amitié de Jean-Scholastique Pitton, médecin habile et lettré, auquel, avec la facilité des gens de lettres, il avait instillé une haute idée de mon érudition, que, pour moi, je savais être nulle ou très faible. Au commencement de 1663, je reçus une récompense à mon avis plus précieuse que l'or et les diamants, puisque nulle violence ne me l'enlèvera, nulle injure des temps ne l'obscurcira. Durant les années précédentes, il avait écrit en Français l'histoire sacrée et profane d'Aix, ville illustre, métropole de la Provence, en suivant uniquement sa propre opinion, la recherche de la vérité et non l'esprit de parti; or, il ne s'écarta nullement de ce que j'avais énoncé dans mon *Histoire du Dauphiné*, et ne s'arrêta pas à l'opinion de Honoré Bouche, qui s'appuyait sur des titres confirmés jusqu'à un certain point par une longue prescription. Quelle est donc cette sorte de piété qui, par déférence pour la Patrie, notre mère, vous rend impie envers la Vérité, fille de l'éternelle Divinité?

Au mois de Mars, Saint-Marcellin décéda à Villefranche, où il avait élu domicile; je regrettai douloureusement sa mort. Il avait, dans l'art médical, beaucoup de supérieurs et quelques inférieurs. Il aimait par dessus tous Gaspard Viallier; il lui avait fait part de sa maladie

*Stolida quædam ferocitas avunculum, pueritia te et exemplum, quod imperii loco erat, quodammodo excusabat. Et non fuit, hoc anno, quod te laudarem, ac mihi quidquam de te gratularer.*

*Jucunda tamen Jacobi Peissonelli de me fuit recordatio. Gratianopoli duos tresve annos degerat; et mihi, cum eo, non infrequens consuetudo intercesserat : inter Aquissextiénses causarum patronos excellebat. Joannis-Scholastici Pittonis, docti et litterati medici, amicitiam quoque mihi conciliavit, magna de eruditione mea, quam novi aut nullam aut minimam esse, facili, ut litterati esse solent, homini instillata opinione. Incipiente anno MDLXIII, munus accepi auro et gemmis, judicio meo, pretiosius. Nam nulla vis auferet, nulla obscurabit temporum injuria : historiam annis procedentibus sacram, ac prophanam Aquarumsextiarum, nobilis urbis, et provinciæ Salyum metropolis, Gallice perscripsit, suam fidem, et unum veritatis, non partium, studium secutus. Itaque nec ab iis, quæ in* Historia Delphinatus *explicaveram, discessit, nec Honorato Boucheo, præscriptione quadam temporum confirmatas, tabulas tuenti stetit. Quæ pietas illa tandem est, ut pius in patriam, quia loco parentis est, videaris, in veritatem, quæ æternum numen parentem habet, esse impium?*

*Et mense Martio Sanmarcellinus Villæfrancæ vita cessit, qua in urbe habitationem sibi constituerat : mortuum vehementer dolui. In medica arte superiores multos, inferiores plures habebat. Gasparum Viallerium unice amabat : morbi*

et si celui-ci était aussitôt accouru à son chevet, ce à quoi l'hiver chargé de nuages et de frimas mit obstacle, il n'aurait pas institué d'autre héritier. La perte des biens est chose grave pour tout le monde, mais celle des amis, que rien ne peut compenser, est chose bien plus grave.

Je me flattais de m'être concilié l'amitié de Louis-Henri d'Espeisses de Faye, lorsqu'en l'année 1655 il était venu à Vienne avec Hyacinthe Chalvet, Dominicain et théologien renommé. Il avait succédé à Antoine Laurent dans le gouvernement de l'abbaye de Saint Pierre de cette ville, et il était digne de plus haute charge. Pierre Scarron, vieillard mûr pour le sépulcre, occupait ou plutôt ne laissait pas vacant le siège épiscopal de Grenoble. Il se serait spontanément démis de ses fonctions, âgé qu'il était de quatre-vingts ans, s'il eût eu quelqu'un qui l'en persuadât. A cette moitié d'homme, rien ne déplaisait de ce qui plaisait à Lesueur, le seul de ses domestiques en qui il eût confiance; cet homme voyait toute sa fortune s'en aller à bref délai avec son maître. Je le prie de favoriser Faye et, pour qu'il sentît que la chose était de son intérêt, je lui dis combien mon ami est reconnaissant de son naturel, je m'en porte caution. Faye, informé de tout, y consentait; Lesueur promit de faire tout ce que je voudrais. Mais Louis de La Poype Saint-Jullin, fameux président au Parlement de Grenoble, fascina de ses caresses cet homme léger et stupide; par ses fallacieux discours, il lui persuada de ne pas enlever à son frère, Joseph de La Poype, la dignité épiscopale pour la donner à un autre. Joseph de La Poype détenait en partie l'épiscopat, puisque Pierre Scarron se servait de lui comme vicaire pour le gérer. Il

*certiorem fecerat, ac si is ad ægrum advolasset, quod, per hyemem, nimbis obsitam, et gelu concretam, non licuit, alium sibi hæredem instituturus non erat. Bonorum quidem jactura omnibus gravis; amicorum gravissima, quam nullo posse compensari lucro putem.*

*Amicitiam Ludovici-Henrici Spessæi Fayi, jam tum, cum anno MDCLV, Viennæ cum Hyacintho Chalveto Dominicano, magno in theologicis viro, esset, conciliasse mihi videbar. Antonio Laurentio in abbatiam Sancti Petri vocabulo insignitam, in ea urbe, successerat, majori dignitate dignus. Episcopalem Gratianopolitanæ Ecclesiæ sedem Petrus Scarro, capularis senex, non tam implebat, quam vacuam non relinquebat. Dignitatem sponte abdicaturus erat, si quem suasorem, ad octogesimum ætatis annum provectus, haberet. Nihil jam semihomini displicebat quod... Sudorio, cui domesticorum uni maxime confidebat, placuisset. Brevi is videbat fortunas suas omnes, cum hero casuras. Fayo faveat rogo; ac fore ut magno suo commodo sentiat, quam grato sit Fayus animo, polliceor, meamque obligo fidem. Et Fayus de re omni certior factus, consentiebat : promisit quæ vellem facta, se facturum Sudorius; sed levem et stultum hominem Ludovicus Poeppius Sanjulinus, in Senatu Gratianopolitano clari nominis præses, blanditiis fascinavit suis. Josepho Poeppio, fratri, episcopatum ut ne eriperet, et alteri daret, fallaci oratione petebat. Et episcopatum Josephus Poeppius, pro parte, obtinebat, cujus vicaria Petrus Scarro in regendo opera utebatur. Nec tamen*

ne réussit cependant pas. Ainsi, par sa démence, Lesueur se laissa persuader de quitter le port qu'on lui montrait et où il eût passé dans le plus tranquille repos les jours qui lui restaient à vivre.

Pianezze, de qui vers cette même époque j'avais reçu une lettre, songeait aussi au port; il se préparait à se retirer de la Cour et des affaires; il commençait à se fatiguer de sa grandeur. Le duc Charles était allé jusqu'à Chambéry au-devant de Françoise d'Orléans son épouse, admirable jeune fille. Elle fut reçue avec une pompe magnifique, un apparat royal, que Ménestrier, très docte en ces matières, s'était chargé de régler et de diriger. Pianezze, avec les principaux seigneurs, accompagnait le prince et, Capré étant allé le saluer, comme il le savait mon ami, il lui demanda si je n'avais pas envie de voir les fêtes. Mais je n'ai jamais aimé m'offrir de moi-même aux regards des hauts personnages; je ne me suis jamais plié à me recommander de la sorte à leurs bonnes grâces : la Nature m'a ainsi fait. Il avait espéré entreprendre d'écrire avec moi l'histoire de la famille de Simiane. Lorsqu'il sut que je ne viendrais pas, il laissa à Capré une lettre pour moi, en le priant de me la remettre et après lui avoir parlé de moi très honorablement.

Eugène Ancelle de La Grand'cour, noble Flamand, était venu avec sa femme à Grenoble, se rendant à Chambéry à la poursuite de ses espérances. Il se flattait et se croyait certain d'être admis dans la maison du duc Charles; il ne réussit point. Lorsqu'il vint me voir, il m'apporta à lire une ode en excellents vers Latins sur le mariage du duc avec Françoise d'Orléans; je la lus et elle me plut beaucoup. Il s'était exercé avec soin dans la

*successit. Sic per dementiam Sudorius suam portum, qui ostendebatur, ubi in placidissima quiete, qui supererant, vitæ dies ageret, se passus persuaderi reliquit.*

*Et de portu Pianezza, a quo his diebus litteras accepi, cogitabat; ad secessum ab Aula et negotiis se comparabat: magnitudinis cœperat suæ tædere. Carolus dux Franciscæ Aurelianensi uxori, præstantissimæ virgini, obviam ad Camberiacum venerat. Magnifica pompa, et regio apparatu, quem Menestrerius, vir excellens, curandum et instruendum susceperat, excepta est. Et cum primoribus principem Pianezza comitatus erat, quem cum Capræus salutaret, nunquid me visendæ pompæ cupiditas esset incessura, quem amicum mihi esse noverat, interrogavit. Ego vero principum me virorum ultro oculis ingerere; illis ipse me, his officiis, commendare animum nunquam induxi. Ita sum effictus a Natura. De conscribenda Simianæ gentis historia rationem mecum initurum speraverat. Postquam me non venturum accepit, Capræo litteras ad me, quas reddendas curaret, reliquit, honorifice de me multa locutus.*

*Spem secutus suam Eugenius Ancellius Grancuria, nobilis Belga, cum uxore Gratianopolim, mox Camberiacum perrecturus, venerat. Accitum iri se in familiam Caroli ducis, pro certo, sibi pollicebatur : non successit. Latinis optimis versibus, de Caroli cum Francisca conjugio odem, cum me convenisset, legendam attulit; lecta valde placuit. In lyrica poesi*

poésie lyrique et s'était par là rendu agréable au roi Casimir, pour lequel il avait fait la guerre. Quelques jours après, frustré dans son attente, il retourna à Paris, d'où il venait, très furieux contre lui-même de son trop de confiance, et contre la Fortune, qui lui avait fait entreprendre inconsidérément un si long voyage.

Il ne se passa pas longtemps, que Honoré Bouche me consulta sur divers sujets touchant à cette *Histoire de la Provence* qu'il avait écrite et qui était sous presse; il m'envoya aussi un livre par lui composé en Latin, mais récemment traduit en Français, sur l'abordage à Marseille de Sainte Magdeleine et de ses compagnons. Il s'informait de la fille de Boson, mariée à Ratbold, comte d'Arles, des fils du marquis et comte Hugues, du royaume d'Arles; je lui répondis de façon à le contenter. Il me disait qu'il avait soigneusement lu et relu la première partie de l'*Histoire du Dauphiné,* et qu'elle lui aurait été d'un grand secours, si elle lui fût tombée plus tôt entre les mains, car ce qu'il avait écrit de la Provence était, pour la plus grande portion, imprimé déjà. Néanmoins, il revint sur beaucoup de points dans l'Appendice. L'homme le moins méchant éprouverait plus de difficulté à s'écarter, contre la vérité même, des opinions par lui admises, qu'à soutenir son opinion ébranlée.

Cette même année, mon cher fils, tu me causas encore quelques chagrins; tes études non pas seulement négligées, mais abandonnées, tu t'enrôlas au service militaire. Je ne sais quel farceur, né pourtant d'un excellent père, Louis Considre, qui conduisait des soldats à Venise, te fit, par ses rusés artifices, tomber dans ce piège, et quelques-uns de tes camarades, encore impubères comme toi, te persuadèrent par leur exemple. Pour toi, tu vou-

*diligenter se exercuerat; ideo Casimiro regi, cui militaverat, gratus. Paucos autem post dies, sua frustatus expectatione, Lutetiam, unde venerat, repetiit, et sibi nimis credulo et Fortunæ, cui se tam longum ad iter, inconsulto consilio, concrediisset, subiratus.*

*Non multi præterierant dies, cum Honoratus Boucheus de variis, ad historiam provinciæ Salyum a se exaratam, et sub prelum missam pertinentibus rebus consuluit; ac librum, de Magdalenæ et sociorum ad Massiliam appulsu Latine quoque a se compositum, sed recenter Gallice redditum, misit. De filia Bosonis, Ratboldo Arelatensi Comiti nupta; de Hugonis Marchionis et Comitis liberis; de regno Arelatensi quærebat: respondi, et satisfeci. Primam* Delphinatus Historiæ *partem se studiose perlegisse dicebat; si citius in illius manum pervenisset, magno illi usui futuram fuisse, aiebat, nam, quam de provincia Salyum contexuerat, pro majori parte, typis jam impressam habebat. Attamen de illa in Appendicem multa rejecit. Vir minime malus difficilius a receptis adversus rerum veritatem discederet opinionibus, quam nutantem fulciret.*

*Et hoc anno, fili, nonnihil a te mihi ærumnarum fuit: nomen militiæ puer, relictis studiis, non tantum neglectis, dedisti. Nebulo nescio quis, optimo tamen patre, Ludovico Considrio natus, qui Venetis milites conducebat, in eam te fraudem, malis artibus suis, induxerat, et sodales quidam tui, etiam ut tu, impuberes, exemplo persuaserant. Tu vero canem tuum bimestrem, lepidum catulum, quem in deliciis*

lais emmener avec toi au régiment ton chien âgé de deux mois, un joli petit chien, que tu avais en affection; tu le portais toi-même, car il ne se tenait pas sur ses pattes. En t'en souvenant, tu ne pourras, je pense, t'empêcher de rire. Dans mon affection paternelle pour toi, je t'assistai, toi qui allais périr, et sur l'ordre de La Berchère, premier président du Parlement, je te fis revenir sain et sauf. Mais peu de jours après, sans que j'y consentisse ni que je m'y opposasse, sans me demander toutefois mon consentement, tu partis retrouver ton oncle en Bresse. J'en fus chagrin, je m'en désolai; mais en père tendre, mon cher fils, que pouvais-je faire?

Au mois de Décembre, Antoine Viallier, avocat Lyonnais et frère de ma femme, me fit part de la mort de la sienne, une méchante vipère, et de la rébellion de son fils aîné contre l'autorité paternelle édictée par la Nature. Ce fils désobéissant nourrissait le projet de priver son père des biens maternels; il l'avait appelé en justice. Je ne supportai pas cet affront; je pris l'avis de jurisconsultes, mes amis, et j'envoyai leur avis touchant l'affaire sous forme d'une consultation propre à servir de défense. Après l'avoir vue, le fils apaisa sa fureur. Grâce à moi, le père se vit confirmé dans son droit et prérogative. Celui qui porte assistance à un fils rebelle à son père, entre lui-même, sans y penser et sans le vouloir, en rébellion contre la Nature, tout aussi follement que le mauvais fils contre son père.

## V

La famille de Bérenger occupe en Dauphiné le premier rang, après la famille de Clermont; elle ne lui est pas

*habebas, tecum in militiam ire volebas : gestabas ipse pedibus non satis firmum. Cum memineris, non abstinebis, puto, a risu. Opi, pro paterna in te pietate mea, fui perituro, et jubente Bercherio, Senatus principe, incolumem recepi. Sed paucos quoque post dies, me nec volente, nec nolente, venia tamen non petita, ad avunculum in Sebusiam abiisti. Dolebam; ægre ferebam; quid præterea, fili, tui amantissimus, pater facerem?*

*Porro, mense Decembri, Antonius Viallerius, causidicus Lugdunensis, ac uxoris meæ frater, de morte uxoris suæ, pessima excetra, et de filii, natu majoris, in paternam reverentiam, quam Natura constituit, rebellione admonuit : maternorum inobediens bonorum possessionem patri adimere consilium erat; in judicium vocaverat. Ego flagitium non tuli, ex amicis meis, qui jureconsultissimi essent, consului; quid de re sentirent, consultationem, quæ pro munimento foret, misi. Qua visa, filii furor conquievit. Mea ope patri confirmatum jus suum, et bonos. Filio rebellanti in patrem, qui auxilio adest, in Naturam ipse, vel non cogitans, volensve, tam stulte rebellat, quam improbe filius nequam in patrem.*

## V

*Berengaria gens, post Claromontanam, primum in Delphinatu dignitatis gradum obtinet; at nobilitate inferior non est.*

inférieure en noblesse. A la prière de Boissieu, j'entrepris d'écrire l'histoire de ses origines, de son extension et des grands hommes qui en étaient issus. Les heures que me laissaient de liberté mes occupations du barreau, je les employais à la rédiger d'après de très anciens titres. On était alors en l'an 1664. A la fin de cette année, je pris logis dans une agréable portion de l'hôtel de Jean de Vache d'Albenc. Il était président à la Cour des Comptes et, comme il avait beaucoup d'amitié pour moi, il me céda cette habitation, non à temps, mais à vie et pour toujours; ce qu'il confirma par son testament. Cinq ans après, il quitta cette vie, s'étant toujours montré avide de richesses et d'honneurs, moins par avarice et par ambition, que par amour de louanges et par ostentation; du reste, injuste envers personne, inique envers personne. Mais, je ne sais par quel mauvais destin, il était, sinon presque odieux aux honnêtes gens eux-mêmes, du moins peu aimé d'eux. Les envieux ont pour la haine et la médisance la même propension que la haine pour les injustices.

La mère du président d'Agel brûlait de haine. D'Agel était magistrat à la Cour des Comptes de Montpellier. Le procès était porté devant la Chambre mi-partie du Parlement, composée d'un nombre égal de magistrats appartenant à la religion Catholique et à la secte Calviniste. Cette chambre me délégua, sans que je le demandasse et à mon insu, pour me transporter à Montpellier et, suivant les règle et formule de justice, recevoir les dépositions des témoins qu'il aurait été trop dispendieux d'appeler à Grenoble. Je me mis en route aux ides de Juillet et m'arrêtai à Beaucaire où se tenait alors, dans une immense plaine, le long du Rhône, une foire célèbre

*Petente Boessio, de illius ortu, ac progressu, et de magnis, quos tulit, viris scribere sum aggressus. Quas horas forenses mihi occupationes mei juris relinquebant, in illa ex vetustissimis compingenda tabulis historia collocabam. Annus agebatur MDCLXIV. Quo affecto, habitationem in lætissima Joannis Vacii Albencii domus parte cepi. Præsidem is in Rationum Regiarum Curia gerebat, et quo erga me affectus animo erat, ad vitam, et perennem, non ad tempus prorogatam, dedit : quod etiam condito testamento confirmavit. Nam quinto post anno e vita excessit, opum et honorum non tam, per avaritiam et ambitionem cupidus, quam per laudis et prædicationis amorem ostentator; cæterum nulli injurius, nulli iniquus. Sed, nescio quo fato, etiam bonis fere, si non invisus, certe parum gratus. Invidorum ad odium, et maledicta, qualis odii ad iniqua quæque, propensio est.*

*Præsidis Agelii ardebat odio mater. Agelius in Rationum Regiarum Monspeliensi Curia magistratum gerebat. Lis autem agebatur in ea Senatus classe, quæ, ex Catholica religione et Calviniana secta, pari magistratus numero habet. Hæc me classis, qui Monspelium me conferrem, et ex judiciorum præscripto et formula, testimonia exciperem testium, quos Gratianopolim acciri expensæ nimiæ foret, nullo rogatu meo, inscientem delegit. In viam idibus me Juliis misi : Bellicadri substiti; nam celeberrimæ, tota Europa, in patentissimo campi æquore, secundum Rhodani littus, nundinæ habebantur.*

dans toute l'Europe. De Beaucaire, je descendis à Nimes; j'inspectai curieusement du regard l'Amphithéâtre (auquel on donne le nom d'Arènes), en me plaçant à un endroit d'où la vue s'étendait facilement de tous côtés. N... D'Eyron a décrit, sans grand développement, les antiquités de Nîmes; mais qui pourra croire qu'en racontant les faits il ait tenu aucun compte de la vérité, lui qui dans cette description m'appelle le Lucius Français? Dois-je penser qu'il a voulu me louer, ou bien se moquer de moi? Je passai un mois entier à Montpellier; aux jours de liberté que me laissait l'affaire pour laquelle j'étais délégué, les heures s'écoulaient avec les hommes remarquables que cette ville nourrit en grand nombre; j'estimais et pensais que dans ces douces relations, bien loin de les laisser s'écouler, je les retenais. Au premier rang, ce fut François Bousquet, l'Évêque, homme d'une renommée littéraire aussi grande que méritée; je fréquentais aussi Pierre Gariel, N... Pradille, avocat, David Eustache et N... Bontiel. Gariel était le doyen des chanoines de la cathédrale de Montpellier; il écrivit l'histoire des évêques de Maguelonne. Pradille s'occupait diligemment de jurisprudence; il ne repoussait pas les autres sujets d'étude, mais utilisait les ressources dont il abondait. La Fortune négligeait Bontiel, plus qu'elle ne lui était contraire; il vivait philosophiquement et heureusement, dans un calme sûr, à l'abri de tout souci. Il avait fabriqué de sa propre main, d'après les données de Nicolas Copernic, des globes de métal au moyen desquels il expliquait clairement tout le système de la Nature, tel que l'a imaginé Copernic. Je vis et parcourus des yeux tous les cercles; j'admirai sa science et son habileté. Le Dauphiné avait donné le jour à Eustache; il était investi des fonctions

*A Bellicadro Nemausum descendi : Amphitheatrum (Arenas vocitant) oculis diligenter perlustravi, in loco stans unde facilis in omnes conspectus partes dabatur. Antiquitates Nemausenses... Deyronius Gallice descripsit, non magno commentario. Sed ab illo quis ullam crediderit habitam veritatis, in enarrandis rebus, rationem, qui me, ea in descriptione, Lucium Gallicum vocat? Laudari me putem, an irrideri? Monspelii unum degi mensem; vacuis a delegationis negotio diebus, cum præclaris viris, quos urbs alit illa, magno numero, horæ præteribant, quas jucundissima consuetudine omnino non elabi mihi, immo, pro parte, eaque potiori, retineri judicabam, et sentiebam. Primo loco Franciscus Bosquetus fuit, sacrorum Antistes, vir in litteris tam meritæ existimationis, quam magnæ : et usus etiam erat cum Petro Garielo,... Pradillio, causarum patronis, Davide Eustachio, et... Bontieto. Garielus, primariæ Monspeliensis sacræ ædis flaminum princeps, de Magalonensium Episcoporum rebus gestis libros edidit. Operam Pradillius jurisprudentiæ diligentem navabat; cæteris disciplinis non negabat; sed quibus abundabat, opibus agebat. Bontielum spernebat magis Fortuna, quam oppugnabat. Philosophice et beate vivebat securo sensu, cura semota. Aheneos globos ad Nicolai Copernici sententiam, sua ipse manu conflaverat, quibus systema Naturæ rerum universæ, quale finxit Copernicus, concinne explanabatur. Vidi et omnes diligenter legi circulos, ac artem et solertiam viri sum demiratus. Eustachio Delphinatus patria ortum dederat :*

de ministre dans la secte Calviniste. De bonne foi il s'était écarté du culte de la religion véritable, si l'on peut être de bonne foi dans l'erreur. Il s'était persuadé à lui-même, de parti pris, ce qu'il voulait persuader aux autres. Tous les honnêtes gens et, en tête, le prince de Conti, gouverneur pour le Roi de la province, estimaient cet homme doux et humain, ami de la tranquillité publique. Ce qu'il écrivit et livra à l'impression a le don de plaire, sans clinquant et sans fard. Il écrivait comme il parlait, et n'était ni redondant, ni emphatique.

Au retour, je restai un seul jour à Nîmes, pour voir Guiran et D'Eyron. Guiran était malade et D'Eyron parti. Je me rendis à Orange chez Guillaume de Pise : il venait de prendre femme et manquait de loisirs. A Grenoble m'attendait la collection de vieilles chartes rassemblée par Étienne Pérard, et qu'on m'envoyait de Dijon; l'année d'avant, Pérard était mort, excellent homme, amateur passionné et collectionneur aussi diligent de documents historiques. N..., fils de Pérard, et conseiller au Parlement de Dijon, suivit les goûts de son père; il donna ses soins à ce qui était déjà à l'impression, et il aurait éclairci de notes chaque document, seule chose qui manque à l'ouvrage, si l'avide hâte du libraire le lui eût permis. Il me fit part de l'œuvre de son père, dont il me savait aimé et estimé de son vivant.

Un autre Dijonnais, l'abbé Maleteste, que recommandaient une grande littérature et une singulière affabilité, unie à de la bonté, vint au mois d'Octobre à Grenoble. Il avait au nombre de ses amis François Moret, chanoine de Saint-André, d'un esprit et d'une éloquence remarquables; à la recommandation de celui-ci, il me donna une part de sa bienveillance. Nous nous entretînmes fré-

*ministri, inter Calvinianæ sectæ homines, munere fungebatur. Bona fide, a bono religionis cultu dissidebat, si bona quis fide malus esse potest. Persuaserat ipse sibi, præoccupato animo, quod aliis persuasum volebat. Lenem, humanum, publicæ tranquillitatis amantem boni omnes, atque adeo Contius princeps, qui pro Rege huic provinciæ præerat, laudabant. Quæ scripsit, et typis tradidit, sine pigmentis, sine fuco, placent. Scribendi illi ratio, quæ loquendi erat, nec redundans, nec elata.*

*In reditu, diem unam Nemausi, videndi Guiranni et Deyronii causa, egi. Guirannus ægrotabat; Deyronius aberat. Arausione Guillelmum Pisannum conveni : uxorem duxerat; non vacabat. Gratianopoli me, Divione missa vetustarum tabularum ab Stephano Perardo compacta collectio expetebat. Ante annum decesserat e vita Perardus, vir optimus, et rerum historicarum, ut amantissimus, ita diligentissimus indigator... Perardus filius, Divionensis Senator, patri morem gessit : incœptæ impressioni curas addixit suas, et notis etiam unamquamque tabulam, quod unum deest, illustraturus erat, si per avaram bibliopolæ festinationem licuisset. Is ad me patris opus, a quo me sciebat amari, et æstimari, dum viveret, curavit.*

*Divionensis etiam Malatesta abbas, quem multæ litteræ et singularis, cum bonitate conjuncta, humanitas plurimum commendabant, mense Octobri Gratianopolim venit. Franciscum Moretum, Santandræanum flaminem, ingenio et eloquentia præstantem, in amicorum numero habebat; quo etiam commendante, benevolentiæ me suæ participem fecit. Multus*

quemment des érudits qui passaient leur vie à Dijon, et n'oubliâmes pas Philibert de La Mare : il m'avait fait savoir que je lui serais très agréable si je voulais bien lui envoyer une vieille statue découverte quelques années auparavant dans l'aqueduc de Vienne, et qui était enfouie dans ma bibliothèque ; je lui avais répondu que je la lui donnerais très volontiers, s'il le désirait. L'année ne s'était point passée, qu'il m'offrit de me la prendre par voie d'échange ; je la lui envoyai gracieusement et sans rien vouloir.

J'allai ensuite en Bresse près de Gaspard Viallier. La supérieure des Religieuses d'Autun était à Bourg, dans la maison du comte de Montrevel, son parent, et l'Évêque d'Autun, affectant les dehors d'une piété outrée, hypocrite de premier ordre, à ce que disait la renommée, lui avait déclaré guerre ouverte. Sur sa demande et celle de sa mère, femme très distinguée, je rédigeai pour le Roi un plaidoyer en faveur de cette innocente fille ; avec vigueur, mais sans colère, elle y exposait les injures à elle faites, et au moyen de tous les arguments de fait et de raisonnement dont la vertu attaquée peut être défendue, elle prouvait son innocence et se justifiait. Lorsque l'Évêque en eut connaissance, il se domina et se laissa fléchir. L'affaire apaisée, les esprits en dissentiment se réconcilièrent : de plus doux et de plus agréables soucis occupaient les autres.

René Le Pays, à cette époque, venait de mettre au jour les *Amourettes*, très brillant et très élégant ouvrage, dans lequel toutes les grâces de la langue Française, toutes ses finesses, toutes ses délicatesses, assaisonnées de sel Attique, coulaient comme de source. Il se trouva cependant de mauvais plaisants assez malhonnêtes et

*inter nos de eruditis, qui Divione agerent vitam, hominibus sermo fuit; nec omissus Philibertus Mareus, cui, cum significaret rem gratissimam me facturum, si veteris statuæ, quæ in aquæductu Viennensi, ante hos annos, reperta, penes me in bibliotheca latebat, ad eum mitterem, me libenti animo, si vellet, daturum respondi. Itaque nondum annus transierat, cum ad eum, petentem permutatione sibi donari, gratuito et non gravate concessi.*

*Hinc in Sebusiam ad Gasparem Viullerium excurri. Erat Vestalium Augustodunensium antistita Burgi, in domo Monrevillii comitis, parentis sui, quam Episcopus Augustodunensis, severioris affectans pietatis laudem, simulator, quæ fama erat, egregius, hostilem in modum exagitabat. Rogatu illius matrisque suæ, præclaræ mulieris, apologiam pro innocentissima virgine ad Regem conscripsi: vehementer, nec tamen iracunde de injuriis suis expostulabat; et quibus rerum et rationum argumentis oppugnata virtus defendi potest, innocentiam purgabat suam, et propugnabat. Id vero postquam Episcopus rescivit, potestatem sui fecit; exorari se passus est. Compositis rebus, dissidentes reconciliati animi sunt. Dulciores et amœniores curæ alios tenebant.*

Amatoria *Renatus Paesius, sub id tempus, florentissimum et elegantissimum opus, in lucem ediderat. In quo venustates Gallicæ linguæ omnes, et lepores Atticoque conditæ sale urbanitates suo velut e fonte scatebant. Fuere tamen tam improbi, et mendaces nebulones quidam, ut quam ingenioso, tam bono,*

assez menteurs pour murmurer à l'oreille de ce jeune homme, aussi affectueux que spirituel, dans je ne sais quel esprit de jalousie et de malveillance, que je me montrais contraire à l'éloge qu'il méritait. Jusqu'à ce jour, je le connaissais bien de vue, mais nous n'avions point de relations ensemble. Indigné de voir courir sur moi ces bruits, sur moi qui n'ai jamais vu naître et s'accroître le renom des lettrés de plus mauvais œil que mon propre renom, si j'en ai tant soit peu, j'allai le voir d'emblée; je me justifiai, il me reçut au nombre de ses amis, et constamment il affectionna depuis un homme qui l'aimait. Il s'est depuis acquis beaucoup de gloire par d'autres publications, et il m'en a donné aussi un peu, car il m'a dédié quelques-unes de ses très agréables poésies. Il excelle en prose et en vers, ce qui m'a fait dire de lui dans mon poème à François Du Gué, haut et puissant personnage, que lorsqu'il écrivait, Phœbus faisait pleuvoir sur lui des rayons et des fleurs odorantes, *du pur sommet du Pinde retentissant*. Enfin ses ennemis eux-mêmes (car l'envie est toujours ennemie du talent), louent volontiers et vantent l'application, l'esprit et la loyauté de Le Pays. Véritablement honnête homme, il n'est pas guidé par l'amour de l'argent et ne se laisse conduire que par le soin de l'honnêteté et du devoir. Voilà pourquoi les plus hauts personnages l'ont entouré de leur faveur. Charles, petit prince souverain de la Savoie, lui a donné un témoignage non équivoque de sa bienveillance et de l'estime où il le tient; il a conféré solennellement à Le Pays, dans la ville de Turin, le collier de l'ordre militaire des Saints Maurice et Lazare. Il est digne du culte des Muses, le prince qui cultive les Muses et les encourage de ses dons. Certes, vous ne trouverez nulle part

*adolescenti insusurrarent, obtrectatione et malevolentia nescio qua, me laudi officere, quam mereretur. Ad hanc usque diem de facie quidem mihi notus erat, sed nihil consuetudinis intercesserat. Indignatus ego, hos de me, qui iniquiore nunquam animo nascentem crescentemve ingeniosorum famam, quam meam, si qua mihi est, vidi, rumores jactari, ultro conveni : purgavi crimen, et me ille in amicorum recepit numerum, et constanter ab ea die se amantem dilexit. Aliis etiam scriptis commentationibus, claritatis sibi multum peperit; mihi non nihil attulit : nam et meo nomine lepidissimos versus inscripsit. Prosa autem et versu excellit; quamobrem de eo in poemate ad Franciscum Duguæum, virum illustrem, dicere memini, ignes et flores scribenti Phœbum odoros depluere* e pura Pindi regione sonantis. *Demum sedulitatem, solertiam, fidem Paesii inimici etiam (nam virtuti inimica semper invidia), sponte laudant, et prædicant. Vere bonus, nullo capitur pecuniæ amore, uno honestatis et officii studio ducitur. Igitur hunc gratia principes viri sua complecti solent. Carolus Allobrogum Sabaudorum regulus, plurima illum singularis benevolentiæ et existimationis significatione prosecutus est. Militaris Sanctorum Lazari atque Mauricii ordinis, Augustæ Taurinorum, solemni pompa, Paesium torquem donavit. Dignus Musarum cultu princeps, qui Musas colit, et donis decorat. Sane ingeniosiorem, faciliorem, humaniorem*

homme de plus de talent, de plus d'amabilité, de plus d'urbanité que Le Pays. Je ne sais s'il excelle plus par la hauteur de l'intelligence que par la douceur du caractère et la bonté naturelle.

## VI

Mes trop nombreuses occupations du barreau m'avaient forcé d'interrompre l'*Histoire du Dauphiné;* il me restait à écrire la seconde Partie, et mon esprit répugnait à ce stérile et fatigant labeur. Mes amis et mon amour pour ma patrie, quoique ingrate, m'exhortaient à surmonter cette répugnance, et je la surmontai. Je mis presque malgré elle de nouveau la main à l'œuvre, aux calendes d'Avril, l'an 1665. L'habitude que j'avais prise les années précédentes, je l'ai conservée jusqu'à ce jour; dès le matin je sortais du lit, et aussitôt, toute autre chose laissée de côté, je donnais deux heures, plus ou moins, et quelques autres encore, si j'en avais la liberté, à la composition. Pas un jour ne s'écoulait pour moi sans que je traçasse une ligne. De plus, à la prière de Boissieu, j'avais accepté d'écrire l'*Histoire de la maison de Sassenage,* et je ne devais pas la quitter des mains. Pour un homme accablé des affaires du barreau, c'était là un surcroît de travail, plus ardu et plus difficile encore que rebutant.

Sur ces entrefaites, revenant de Paris, Just Faye de Villers était mort en route. Quelques années auparavant, la cité de Grenoble (les jurisconsultes l'appellent le corps de ville), l'avait élu pour son avocat, à charge par lui de défendre l'intérêt public par ses conseils, ses consultations écrites et, si besoin était, par sa parole. Je fus choisi à sa place vers la fin du mois de Novembre.

*Paesio nusquam inveneris. Nescias utrum ingenii præstantia, an morum suavitate, et ingenua bonitate magis excellat.*

## VI

*Interim in maximis fori occupationibus* Historiam Delphinatus *intermiseram : scribenda Pars altera supererat, et a sterili et improbo labore animus refugiebat. Hortabantur vero amici et meus in patriam amor, vel ingratam, ab hac ut mente desisterem; et sane destiti. Manum fere repugnantem novo operi, calendis Aprilibus, anno MDCLXV, admovi. Quam rationem superioribus secutus annis eram, ab hac servavi die, ut summo mane de lecto surgerem, ac illico, omnibus omissis, duas, plus minus horas, et subsecivas etiam, si quæ incurrerent, scriptioni darem. Nullus mihi, sine linea, dies præteribat. Et, Boessii rogatu,* Historiam Cassenaticæ domus *scribendam, in me receperam; dimittenda hæc a manibus non erat. Negotiis forensibus illigato accessio hæc laboris erat, gravior tamen et difficilior, quam molestior.*

*Sub hæc revertens Lutetia Parisiorum, Justus Fayus Villerius in via mortem obierat. Hunc sibi patronum ante aliquot annos, civitas Gratianopolitana (universitatem jureconsulti vocant) qui consiliis suis, scriptis, ac, cum opus foret, oratione rem tueretur publicam, elegerat. In illius locum, sub finem mensis Novembris, cooptatus sum.*

Ce mois, la fuite de Claude, mon très cher enfant, parti de ma maison, m'en avait fait un mois de deuil. Abusé par la légèreté du jeune âge et croyant que sa mère, à qui pourtant il ressemblait de physionomie, comme toi-même tu me ressembles, mon cher fils Pierre-Laurent, te préférait à lui, le malheureux enfant s'était sauvé, au commencement du mois. Après avoir parcouru la Bourgogne, il s'était rendu dans le Piémont et enrôlé dans le régiment des gardes du Duc. Il était naturellement d'une mauvaise et peu robuste santé, que nous raffermissions avec de grands soins à la maison. Elle se détériora davantage; mais au mois de Janvier de l'année suivante, comme il se trouvait à Turin, la nouvelle qui lui parvint de mon arrivée dans cette ville réjouit le malade et réconforta son âme accablée de chagrins.

Le marquis de Fleury, ayant perdu la faveur du duc Charles, était accusé d'un crime capital. Il reçut la permission de prendre tel avocat qu'il voudrait, pour le défendre, et ses amis, ses proches l'engagèrent à en faire venir un du Dauphiné. Mon nom n'était pas inconnu des grands de cette Cour, notamment de Bertrand de La Pérouse, premier président du Parlement de Savoie, qui touchait à Fleury, soit par consanguinité, soit par alliance. On envoie je ne sais qui, un homme qui n'était assurément doué ni de sagacité ni de prudence, prier Jeanne de la Croix de Revel d'user de son crédit près de moi, quel qu'il fût, pour me décider à prendre la défense de Fleury, moyennant de bonnes conditions. L'espoir d'acquérir enchaînait à cette femme avide, des liens d'une amitié intéressée, Jean Denantes, qui se targuait d'habileté dans le vulgaire en l'art de la transmutation des métaux. Elle dit que retenu par mes devoirs d'avocat

*Hunc vero mihi mensem fuga e domo mea Claudii, carissimi filii, luctuosum fecerat. Nam puerili delusus levitate quod a matre, quam tamen, ut tu me, ore referebat, te sibi in amore præferri, Petre-Laurenti fili, crederet, hoc ineunte mense, aufugerat infelix puer. Post Burgundiam peragratam ad Taurinos subalpinos se contulerat; nomen militiæ in prætoriana Ducis legione dederat. A natura, incommoda, nec bona valetudine erat, quam magna cura domi sustentabamus. Igitur in deterius collabi cœpit; sed Januario mense consecuti anni, cum Taurinorum Augustæ esset, allatus de meo in illam urbem adventu nuntius infirmum recreaverat, obrutumque ærumnis animum erexerat.*

*Fluriacus marchio, amissa Caroli ducis gratia, rei capitali, accusabatur. Patroni a quo defenderetur capiendi sibi, quem vellet, accepta potestate, e Delphinatu accersendi, amici et affines auctores fuerunt. Et nomen meum illius Aulæ primoribus, ac etiam Bertrando Perusio, Sabaudici Senatus principi, quem Fluriacus consanguinitate, aut affinitate contingebat, jam obscurum non erat. Mittitur, nescio quis, sane nec cautus, nec prudens, qui Joannam Cruciam Revelliam roget, ut me ad Fluriaci defensionem suscipiendam, gratia, que valebat, et propositis honestis conditionibus comparet. Mulieri, auri cupidæ, spes conflandi, Joannem Denantium, qui mutandorum metallorum peritia vulgo se venditabat, emacis amicitiæ vinculo obstrinxerat. Me vero civitatis hujus illigatum patro-*

de la ville, je ne pouvais m'absenter, mais que Denantes jouissait de sa liberté entière, et elle portait aux nues, par ses éloges, son talent, son érudition, sa dextérité à manier les affaires. On en imposa par ce frauduleux artifice à l'envoyé, qui ne vint pas même voir, et on trompa les espérances de Fleury qui ne trouva pas en Denantes ce qu'il cherchait et ce dont il avait besoin.

C'était par le bruit public, accru à Turin, que mon fils, fort désireux de mon assistance, avait appris mon arrivée. Inondé d'une joie incroyable, puis bientôt frappé d'une douleur d'autant plus grande, il espérait néanmoins en l'arrivée de Denantes, arrivée inattendue de son client même, et comptait qu'il lui prêterait quelque argent. Il lui avait exprimé en vers très coulants, pour que sa demande fût plus agréable, ce qu'il attendait de lui. Le plus ingrat des hommes ne voulut pas se souvenir de mes bienfaits à son égard. Qui supporterait d'un esprit calme la dureté de pierre d'une âme cruelle? Elle me remplit d'indignation et émut violemment la bile de Gaspard Viallier, oncle du jeune homme. Il allait écrire à ce sujet à Denantes quantité de vérités qui eussent couvert de rougeur un front sans pudeur, un front d'airain; j'arrêtai l'impétuosité de sa colère.

Viallier était chez moi, et du haut de la chaire il faisait entendre de doctes et éloquents sermons, qui ravissaient d'admiration l'auditoire. Il avait composé en langue Française des prières d'heures avec autant d'élégance que de piété. Sur mon conseil, il les fit imprimer par Philippe Robert; elles plurent à nombre de gens.

Peu de temps après, François Du Gué, dans l'amitié duquel je m'étais insinué, vint en cette ville et voulut que j'eusse part à ses travaux. Il venait en Dauphiné

*cinio abesse non posse ait; Denanto liberam esse sui potestatem : et hominis ingenium et eruditionem et in rebus gerendis dexteritatem laudatione sua in cœlos tollebat. Hoc fraudis artificio impositum nuntio est; qui, nequidem me convenit, et spei Fluriaci illusum, qui in Denantio, quem quærebat, quove opus habebat, non invenit.*

*A fama, quæ Taurini increbuerat, me venturum filius, meæ opis egens, acceperat. Gaudio perfusus incredibili, ac tanto mox dolore perculsus, in adventu Denantii, etiam clienti inexspectato, pecuniæ sibi ab eo aliquid datum mutuo iri sperabat. Versibus, quo petitio gratior esset, quæ ab eo cuperet dulcissimis expresserat. Ingratissimus hominum de meis in se beneficiis recordari noluit. Saxeam quis ferini animi duritiem æquo animo ferret? Me quidem indignatione implevit; et Gasparo Viallerio pueri avunculo, vehementer stomachum movit. Denantio scripturus ob eam rem erat vera multa, quæ pudore suffidissent vel inverecundum et ferreum os; cohibui irati impetum.*

*Erat domi meæ Viallerius, et orationes e suggestu habebat doctas et eloquentes, quæ conciones in admirationem rapiebant. Horarias preces Gallica lingua composuerat, quanta elegantia, tanta pietate. Me suadente, typis imprimendas Philippo Roberto tradidit : nulli non vehementer placuere.*

*Post paulo Franciscus Duguæus, in cujus jam amicitiam me insinuaveram, in hanc urbem venit, et me deinceps occupationum suarum participem esse voluit : de iis hominibus,*

faire enquête de ceux qui par fraude s'attribuaient les privilèges et le titre de nobles, et les condamner à l'amende. Il voulut que, dans cette enquête, je remplisse le rôle de procureur du Roi. Il me transmit par Claude Barancy, son secrétaire, le diplôme royal dûment scellé qui me conférait cette charge, sans que je m'y attendisse et que j'y eusse seulement pensé. Louvrelœil devait être le demandeur, Guy Allard le greffier Chez ce dernier étaient déposés et conservés les pièces et les titres sur le vu desquels ceux qui étaient cités devant Du Gué devaient être absous ou condamnés. Dans un espoir de lucre, il prit pour lui le soin d'adresser les citations et, avocat lui-même, sans la moindre déférence, il fit à l'instant citer les célèbres avocats du Parlement qui prenaient le titre de nobles, sans l'être de naissance; comme par une irruption violente, il envahit cet ordre en ennemi. Ce qui en résulta, nous le dirons en son lieu.

Au commencement du mois de Septembre, mon cher fils, monté sur un cheval, revint à la maison : il était tombé gravement malade à Verceil, où on l'avait envoyé prendre les quartiers d'hiver, après avoir beaucoup souffert du froid et de la rigueur du climat. Lorsqu'il me parut entré en convalescence, je voulus qu'il reprît ses études interrompues. Il obéit de bon cœur à ma volonté. Il avait pour précepteur de philosophie Claude Gesse, qu'il satisfaisait au delà de toute idée. Je l'engageai à lire Descartes; il comprenait tout, nettement et clairement. Grâce à la grande perspicacité de son esprit, il portait la lumière dans les ténébreux arcanes de la nouvelle philosophie. Gesse était émerveillé; il applaudissait le fils, il félicitait le père. Dans tout ce qu'il voudrait entreprendre, il promettait de réussir, s'il y employait

*qui, per fraudes, nobilium privilegia aut titulum sibi asseruissent, quæstionem in Delphinatu habiturus erat, et damnatos pecunia multaturus. Regii me cognitoris partibus, ad eam persecutionem, fungi voluit. Diploma regium, quo id in me munus conferebatur, rite obsignatum ad me nec expectatum, nec exspectantem, ac ne quidem cogitantem, per Claudium Barancium, qui illi a secretis erat, misit. Actorem Luvrelictius; scribam Guido Alardus acturus erat. Deposita penes hunc acta et tabulæ, quibus, qui citarentur ad Duguæum, absolverentur, aut damnarentur, erant asservanda. Citandorum in se, spe lucri, curam recepit, et celebres Senatus advocatos, qui titulum sibi nobilium, qui ortu proprius non erat, nullo discrimine habito, advocatus ipse repente impetiit; et velut facto impetu, in hunc ordinem inimice invasit. Quæ evenerint suo loco dicemus.*

*Sub initium Septembris mensis, equo vectus filius ille meus dulcissimus domum revenit : Vercellii, quo in hyberna missus erat, ex frigore, et aeris intemperie, multa perpessus, periculosissimum in morbum inciderat. Postquam convaluisse visus est, volui, quæ intermiserat, studia repeteret. Volenti obsecutus est volens. Claudium Gessum præceptorem in philosophicis habebat, cui, omnem supra fidem, satisfaciebat. Legendi Cartesii author illi fui : nude et clare cernebat omnia. Tenebricosa in arcana novæ philosophiæ ex clarissima ingenii sui perspicacitate, lucem afferebat. Gessus mirabatur : filio applaudebat, patri gratulabatur. Quidquid is conaretur, feliciter, suis si viribus uteretur, successurum, pollicebatur.*

ses moyens. Il avait cultivé, et non malgré elles, le-Muses Françaises; tout ce qu'il lisait ou entendait dire, il le comprenait d'autant plus facilement que cela semblait plus difficile à comprendre. Il s'exprimait avec élégance et avec grâce. Si je parle de son caractère, pourrai-je, père infortuné, ne pas me souvenir de la piété qu'avait envers moi ce fils bien-aimé? Parmi mes domestiques, je n'en avais pas un seul qui fût plus empressé, plus rapide, plus prompt à me satisfaire. Il descendait sans hésiter aux plus humbles et aux plus infimes fonctions, s'il s'agissait de moi, et ne regardait comme servile et indigne de lui nul office qu'il pût me prêter. En me servant en toutes choses, il ne pensait pas s'abaisser, et rien ne pouvait lui échoir de plus doux et de plus honorable, comme il le disait lui-même en riant. Cruelle Mort, tu m'as enlevé un tel fils! Du moins, puisque mon pouvoir se réduit à cela, aussi longtemps que je vivrai, aussi longtemps tu vivras dans mon sein, fils chéri. Au mois de Mars de l'an 1667, consumé par une fièvre aiguë, il rendit l'âme. Comme il était tombé en faiblesse, un peu avant d'expirer, Claude Gratte, Jésuite, qui l'assistait à ses derniers moments, lui demanda s'il avait entendu ce qu'il lui avait, d'une voix contenue, crié dans l'oreille; il répondit que oui. Il voulut qu'on lui soulevât le corps, et s'assit sur son lit. La langue déjà lui obéissait mal; il me demanda de lui donner quelque peu de confection d'hyacinthe, puis se remit au lit. Il se plaint alors du froid aux pieds; j'ordonne que des pieds du moribond on approche un peu de braise dans une chaufferette. Gratte l'exhortait à se préparer d'une âme ferme à la mort: — « A la mort? » répondit-il, d'une voix claire et pleine. Il ne prononça plus depuis un seul mot. Par la décomposition du cer-

*Musas sane Gallicas, non invitas, salutaverat. Quidquid legeret aut audiret, tam facile intelligebat, quam intellectu difficilia videbantur. Ornate, suaviterque dicebat. Si de moribus eloquar, an de pietate in me dulcissimi filii potero non recordari, miserabilis pater? Inter famulos, filio non habebam ad obsequendum paratiorem, alacriorem, promptiorem. Ad humillima quæque, et abjectissima ultro officia, si mea interesset, sine cunctatione, descendebat : servilem nullam, neque indignam, quam mihi præstaret, operam, ducebat. Si mihi in omnibus serviret, deprimi se non putabat; nihil sibi sicut dulcius, ita nec gloriosius accidere posse, velut ipse sibi blandiens, dicebat. Hunc vero talem, sæva Mors, abstulisti! Enimvero, quod unum possum, quamdiu vivam, tamdiu mecum in sinu meo vives, suavissime fili. Mense Martio anni MDCLXVII acuta consumptus febri animam misit. Deliquium, momento antequam expiraret, passus, interroganti Claudio Gratto, Jesuitæ, qui morienti aderat, an, quæ contenta inclamasset in aurem voce audivisset, respondit audivisse. Erigi corpus voluit, lecto insedit. Jam male obsequente lingua petiit, ut de hyacinthina confectione tantillum sibi darem, postea se misit in lectum. Frigere pedes queritur; admoveri in ignitabulo prunas deficientis pedibus jubeo. Gratto adhortanti, ut se ad mortem forti compararet animo: — « Ad mortem? » reponit voce clara et plena. Verbum postea non misit. Soluto cerebro redundantes in præcordia humores igneum illum vigorem, in*

veau, les humeurs s'accumulant dans les entrailles éteignirent cette force ignée en laquelle consiste la vie. S'il est dû quelque chose à un caractère sans défaut, à un esprit élevé, à une bonté parfaite, cet excellent jeune homme méritait, ô Dieux, une vie plus longue. Et pourtant, cruels destins, vous me l'avez enlevé, à moi infortuné et inconsolable. Ni le temps, ni quoi que ce soit n'adoucira le regret de sa perte. Pour toi, mon cher fils Pierre-Laurent, qui me restes unique, si la pitié envers un père, l'affection envers un frère ont quelque puissance, je te prie et te supplie, avec instance, d'aimer et de chérir la mémoire de ton frère Claude, enlevé à toi comme à moi. Par cela seul tu me prouveras que je te suis cher, si du fond du cœur du dis du bien de ton frère, si tu le vantes, si tu le préconises. Adieu, mon fils Claude, adieu ; *sit tibi terra levis !*

## VII

Du Gué, parti de Lyon au mois de Juin, arriva à Grenoble. Les nobles, tout aussi bien que les roturiers qui dans les actes publics par eux signés avaient usurpé la qualité de nobles, étaient cités devant Du Gué pour qu'ils apportassent leurs titres et les fissent lire et reconnaître. Denys Salvaing de Boissieu, premier président de la Cour des Comptes, fut le premier appelé à comparaître. A sa suite il en vint trois cent cinquante-huit, sur lesquels jugement fut prononcé; peu furent condamnés et frappés d'amendes. Suivant les règles de la jurisprudence, s'il y avait quelque doute, je penchais pour la tolérance qui, dans notre droit, semble à elle seule constituer la noblesse. Lorsqu'il s'agit des avocats,

*quo vita consistit, extinxerunt. Si quid in excellenti naturæ indole; si quid in excelso ingenio; si quid in vera bonitate, meriti residet, diuturniorem, o Superi! vitam optimus adolescens merebatur. Hunc vero talem, sæva fata, mihi rapuistis misero et inconsolabili. Erepti nulla unquam aut dies, aut res desiderium solabitur. Abs te vero, Petre-Laurenti fili, qui mihi superes unicus, si quid in te paterna pietas, fraterna caritas poterit, etiam atque etiam peto et rogo, ut Claudii, fratris, mihi tibique erepti serves, ames, colas memoriam. Hoc uno certe pacto esse me tibi carissimum probaveris, si fratri, ex animo, bene dixeris, si laudaveris, et prædicaveris. Vale, Claudi fili, vale, S. T. T. L.*

## VII

*Profectus Lugduno Duguæus mense Junio, Gratianopolim venit. Nobiles æque ac ignobiles, qui se per imposturam nobiles publicis in actis a se subscriptis, nuncupaverant, citati ad Duguæum erant, qui tabulas afferrent suas perlegendas, et recognoscendas. Primus omnium Dionysius Salvagnius Boessius, Curiæ Rationum Regiarum princeps, in judicium venit. Sequuti sunt trecenti ac quinquaginta octo, de quibus etiam judicium habitum, paucis condemnatis, et multatis. Nam e præscripto juris, si quid dubii emergeret, pro libertate stabam, quæ in sola nobilitate, quo jure utimur, consistere videtur. Cum vero de advocatis quæsitum est, nec ordini, nec*

je ne manquai ni à l'ordre ni à mon devoir. Mais Du Gué, quoique très enclin en faveur de l'ordre, décida que la question devait être portée devant le Roi. Ensuite, l'affaire ayant été instruite, Ambroise Tiger, qui avait été choisi en place de Louvreleil, reçut l'ordre de se désister de la poursuite. Ainsi resta sans tache aux avocats l'honneur dont ils resplendissaient. Pour conserver leur privilège, ils avaient usé des bons et utiles appuis de Jean-Guy Basset et de Marc Perrachon. Tous deux prirent leur défense par une consultation écrite, Basset à Du Gué, Perrachon au Roi. La noblesse, après une interruption de trois cents ans, depuis l'extinction de l'ancienne race des Dauphins, fut conservé à l'ordre.

Au commencement du mois de Septembre, Du Gué et moi, par suite de la non interruption de nos travaux, durant un été brûlant, et de notre grande contention d'esprit, nous fûmes tous deux atteints, lui d'une indisposition, moi d'une maladie grave; nous nous quittâmes ainsi l'un l'autre. Du Gué s'en retourna à Lyon; moi, tourmenté d'une fièvre tierce très fatigante, je m'alitai ce mois entier. Tout l'hiver, quoique délivré du mal, je fus souffrant de ses suites, n'étant ni bien portant ni vraiment malade.

Laurent de Bressac, investi de la dignité d'Abbé, venait de temps à autre de Valence à Grenoble. Il me visitait et me lisait les poésies, excellentes d'après moi, qu'il avait composées. Je lui conseillai de les faire imprimer et publier; au mois de Février de l'année suivante, 1668, elles virent le jour. Il avait adopté une forme qui tient à la poésie lyrique (on appelle Sonnets ce genre de pièces) et le titre du recueil fut : *Caractères Chrétiens*. Il y traitait de sujets sacrés, avec érudition et avec esprit.

*officio meo defui. Sed ad Regem de re referendum esse Duguæus, optime tamen pro hoc ordine animatus, censuit. Postea, causa cognita, ab actione Ambrosius Tiger qui in Luvrelictii locum suffectus erat, desistere jussus est. Sic advocatis intaminatus, quo fulgebant, relictus est suus honos. Bona et utili Joannis-Guidonis Basseti, et Marci Perracionis, in propugnanda dignitate sua, sunt equidem opera usi. Scripta uterque oratione defendit, Bassetus, ad Duguæum; Perracio, ad Regem. Trecentos per annos, ad extincta veterum Delphinorum stirpe, interrupta nobilitas, illi conservata ordini est.*

*Septembri ineunte mense, et Duguæus et ego, ob non intermissos, ferventissima æstate, labores, et attentam mentis contentionem, morbo ille quidem tentatus est; ego pessime conflictatus sum : ita disjuncti alter ab altero sumus. Lugdunum Duguæus rediit, ego febre tertiana molestissima vexatus, per mensem decubui. Hieme tota, quanquam morbo liberatus, passus sum, quæ morbi erant, vere nec sanus, nec æger.*

*Laurentius Bressacus, Abbatis insignitus nomine, Gratianopolim identidem Valentia Segalaunorum ventitabat. Invisebat, et carmina, quæ fecerat, judicio meo valde bona, legebat. Edendorum et evulgandorum auctor fui; ac Februario mense anni, qui consecutus est, MDCLXVIII, in lucem exierunt. Versuum secutus erat attinens ad lyricam poesim genus (sonettos vocant);* Characteres Christiani *operis inscriptio*

Ces vers plurent aux bons et profitèrent aux méchants.

Bressac habite Valence, où il est né; ce fut dans cette ville, mon cher fils Pierre-Laurent, qu'au mois d'Avril tu pris le grade de docteur; les professeurs et les agrégés me firent cet honneur de te restituer gracieusement, chacun sa quote-part, l'argent que, selon la coutume, tu avais déposé pour être partagé entre eux à titre d'honoraires. Marville, Bovet et Fromant donnèrent l'exemple à leurs collègues : il est doux pour moi et honnête à toi de nous souvenir que tu le repris pour le bien employer.

Suivant en cela mon avis, Du Gué nous avait enjoint de nous trouver tous à Vienne au moins de Juin; il vint de Lyon en cette ville avec toute sa famille. J'avais amené avec moi, mon cher fils Pierre-Laurent, Jean Aujas, ton cousin, Jean Michon, mon secrétaire, accompagné d'un de mes domestiques, valet de pied. Joseph de La Porte, transféré de la Cour des Comptes de Vienne au Parlement de Metz, homme à nul autre second en esprit, en urbanité, en courtoisie, comme en noblesse, voulut nous donner l'hospitalité dans son superbe hôtel.

Tout allait assez bien, à mon avis. Mais un caractère dur et sans miséricorde, un esprit mordant et toutefois non sans grâce, quand il le voulait, était le partage de Tiger. Allard était plus imprudent que pervers; quant à Claude Barancy, il allait au butin par une voie plus sûre. A la façon des voleurs, ils s'accordaient entre eux et se jalousaient. Barancy, qui faisait fonction de greffier, tirait l'argent du nez, par de secrètes ruses; Alard en demandait d'un ton rogue, en exigeait ouvertement; Tiger l'extorquait de vive force. Tiger avait mis dans sa tête

*fuit. Nam de rebus piis erudite et ingeniose canebat. Bonis placuerunt, malis profuerunt.*

*Valentiæ, ubi natus, habitat Bressacus : qua in urbe, Petre-Laurenti fili, doctoris gradum, mense Aprile, adeptus es; isque mihi a professoribus et aggregatis habitus honos, ut pecuniæ, quam de more, inter eos honorarii nomine dividendam deposueras, suam quisque partem, quæ allata erat tibi liberaliter restitueret. Exemplo Marvillius, Bovetius, et Fromentius collegis ad id fuere : quam vero receptam in usum insumpseris dulce est mihi, et honestum tibi meminisse.*

*Meo usus consilio Viennam nos omnes, Junio mense, convenire jusserat Duguæus : in eam urbem, cum omni familia, Lugduno descendit. Ego mecum Joannem Aufacium, consobrinum tuum, Petre-Laurenti fili, Joannem Michonem amanuensem, et cum eo famulum, qui a pedibus erat, adduxeram. Apud se Josephus Portanus, in Melensem Senatum ex Viennensi Subsidiorum Curia translatus, in pulcherrimis ædibus hospitium habere voluit, sicut nobilitate, ita ingenio, comitate, humanitate nulli secundus.*

*Cuncta satis ex animi mei sententia, belle cadebant. Sed sævum et immisericors, acre attamen, nec, si vellet, inficetum ingenium Tigro erat. Alardus imprudentior, quam pejor : Claudio vero Barancio tutior ad prædam via. Prædonum more inter se consentiebant, et invidebant. Pecunias Barancius, qui scribam agebat, clandestinis dolis emungebat, Alardus morose petebat, et aperte corrogabat; Tiger etiam, vi velut illuta extorquebat. Musios Turris-Pinenses esse sibi in prædam propositos Tiger animum induxerat; nefarie*

que les Musy de la Tour du Pin étaient une proie à lui offerte; il les persécutait horriblement. Leur cause étant excellente, je vins à leur aide. On les renvoya indemnes. Tiger, enflammé de courroux, voulut s'en prendre à moi; il se répandit en plaintes; je répondis paisiblement d'abord, puis, comme il clabaudait bruyamment, je le châtiai, sans colère et sans outrages, de sévères paroles; j'arrêtai son audace effrénée ; il eut honte de sa témérité. Consterné, il n'osa plus même ouvrir la bouche; par la suite, il se montra docile à mes désirs et je n'eus personne de plus obséquieux que lui. Je le tempérai par mon dédain. Du Gué, peu de temps après, expulsa ignominieusement Allard, à la suite de malpropretés trop manifestes pour se pouvoir cacher : il ne se fiait uniquement qu'à moi en toutes choses, et n'eut pas lieu de s'en repentir. Je ne m'écartais pas sciemment, de la largeur de l'ongle, de la droite ligne de justice et d'équité. J'en recueillis pour tout profit, les louanges de tous et même des envieux. Je n'en recherchais et n'en eus certainement pas d'autre.

Je ne jouis durant l'été et jusqu'à la fin du mois de Septembre d'aucun repos, d'aucune suspension de travail. Ceux qui étaient cités, en grand nombre, pressaient, et c'était à moi qu'incombait tout le poids de l'enquête. Chaque jour, une vingtaine de causes environ étaient jugées; je n'avais pas même le temps de manger ni de dormir. Je n'avais jamais vu et je ne vis jamais personne qui mît plus d'activité, de diligence, d'intégrité que Du Gué dans ses jugements. Aussi, ayant entendu dire d'Allard plusieurs choses qui lui déplurent, il lui ordonna de ne plus paraître en sa présence.

J'étais ainsi occupé, lorsque, par une grande bienveil-

*vexabat. Ego pro causæ merito, periclitantibus opi fui. Immunes dimissi sunt. Rixari mecum ira concitatus cœpit Tiger; in querelas erupit; pacate primum respondi; deinde ferocius perstrepentem severis procul ira et contumelia, verbis castigatum represssi; efferentem sese audaciam retudi : temeritatis tandem suæ piguit. Consternatus ne quidem hiscere ausus est; se postea desideriis obsequentem meis præbuit; observantiorem mei non habui. Contemptu mitigavi. Alardum Duguæus paulo post, ob manifestiores sordes, quam ut dissimulari possent, igniominiose expulit : uni mihi de re omni fidem adhibebat : nec fuit, quod pœniteret. De recta justi et æqui via, ne latum quidem unguem, sciens, deflectebam. Et me ab omnibus laudari et vel invidis probari, maxime mihi lucri instar fuit. Aliud nec quærebam; nec certe contigit.*

*Nulla mihi, per æstatem, ad exactum usque Septembrem mensem, laboris requies et intermissio fuit. Magno numero, qui citati erant, urgebant, et omne in me cognitionis pondus incumbebat. Uno quoque die viginti ad minus, causæ disceptabantur. Nec cibo, nec somno capiendo satis otii erat. Acriorem, diligentiorem, integriorem in judiciis Duguæo nec videram, nec vidi. Quamobrem, cum plurima de Alardo quæ displicerent audiret, e conspectu suo abire jussit.*

*In his eram, cum Gratianopoli Viennam ad me carissima*

lance des Dieux envers moi, ma très chère femme vint de Grenoble à Vienne pour me voir. La trop grande contention d'esprit, en remplissant les devoirs de ma charge, m'avait en effet occasionné, avec de la fièvre, une douleur de tête qui, grâce à ce que je ne me reposai pas, dégénéra en maladie presque mortelle. L'usage des bains et les soins attentifs de ma femme m'arrachèrent à la mort. Les consuls de Grenoble, parmi lesquels siégeait au premier rang François Dorcières, homme noble et mon ami, envoyèrent me souhaiter en leur nom une bonne santé. Mes forces rétablies, je me rendis à Cury, pour changer d'air. Cury est situé dans la plaine de Lyon, en face de Vimieu, bourg considérable, sur l'autre rive de la Saône. Je logeai chez Méraulde Pernart, nièce de ma femme, étant fille de Bernarde Viaillier, sa sœur. Cette charmante personne avait épousé, quelques années auparavant, Philibert de Thibault, noble de naissance et de caractère. Dignes l'un de l'autre, ils m'entouraient d'une affection sincère, non d'un respect simulé. Enfin, à l'entrée de l'hiver, le mois de Novembre passé, ma femme et moi nous revînmes en chaise à Grenoble, et je ne restai pas oisif jusqu'à la fin de l'année. Je vins à bout de la seconde Partie de l'*Histoire du Dauphiné*, commencée depuis quatre ans, besogne aussi laborieuse pour moi, qu'infructueuse; j'achevai également l'*Histoire généalogique de la maison de Sassenage*, qui vit le jour, imprimée, l'année suivante. Jean Nicolas, libraire, se chargea de l'éditer. Homme de beaucoup d'esprit, doué d'une rare connaissance de la langue Française, il écrivait avec pureté et correction. Dans une élégante préface, il recommanda l'ouvrage savamment et ingénieusement. Je le dédiai à Boissieu, par la raison qu'il avait marié à

*mea uxor profecta est, magna in me Superum benevolentia. Nam nimia hæc in fungendis, quæ erant officii mei, partibus contentio acerrimum, cum febre, capitis dolorem attulit, qui, cum mihi propterea non temperarem, in morbum fere lethalem evasit. Balneorum usus, et diligens uxoris cura me letho eripuit. Miserunt ad me consules Gratianopolitani, inter quos, Franciscus Dorcerius, vir nobilis, et mihi amicus, primo loco sedebat, qui eorum nomine, salutem mihi optaret. Restitutis utcunque viribus, Curiacum, mutandi aeris causa, concessi. Curiacum in Lugdunensi agro, e conspectu Vimiaci, non ignobilis municipii, in altera Araris ripa situm est. Apud Meraldam Pernartiam, uxoris meæ, e Bernarda Vialleria sorore, neptem, fui. Hæc vero lectissima adolescentula Philiberto Thibaltio, ortu et moribus nobili viro, paucos ante annos nupserat. Digni alter alterius. Me equidem vero amore, nec ficta reverentia prosequebantur. Demum, ingruente hieme, et Novembri mense affecto, Gratianopolim lectica ego et uxor vecti revertimus : nec iners mihi ad anni finem opera fuit. Secundam* Historiæ Delphinatus *partem, quarto postquam anno instituissem, absolvi, quam laboriosum, tam mihi infructuosum opus. Cassenaticæ quoque domus genealogicam historiam perfeci, quæ anno novo typis impressa in lucem prodiit. Joannes Nicolaus, bibliopola, edendam curavit. Is ingenio præstans, apte et limate, singularem Gallicæ linguæ adeptus cognitionem, scribebat. Igitur eleganti proloquio, id opus scite, et ingeniose commendavit. Boessio autem dicavi,*

Charles-Louis-Alphonse de Sassenage sa fille Christine, laquelle avait eu de lui des enfants. Je tirai l'origine de cette très noble famille des anciens comtes du Forez (ils sont ainsi appelés du forum des Ségusiens); je fis l'éloge des grands hommes qui en sont issus en grand nombre et les proposai en exemple à la postérité. La splendeur des aïeux est ignominieuse pour les fainéants et les lâches; ils la déshonorent.

## VIII

Cette année, qui était l'an 1669, Ignace de La Baume Saint-Martin, de l'ordre de la noblesse, élu en place de François Dorcières, prit possession du consulat de la ville de Grenoble. Le printemps commençait lorsque Gaumont vint de Provence à Grenoble. Il était très en faveur près de Colbert, comme il l'avait été près du cardinal Mazarin, et tenait un rang élevé parmi les jurisconsultes Parisiens. Le Roi s'était servi de lui, entre autres, pour apprêter et rédiger l'ordonnance qui fut promulguée en 1667. Sur l'ordre de Colbert, il inspectait les provinces du royaume, observant soigneusement tous hommes et toutes choses remarquables en quoi que ce fût. Il vint me voir, amené par Le Pays, et nous eûmes un long entretien sur les matières historiques afférentes à la province Viennoise. Les particularités notables et rares, certes elles l'étaient, que sans préparation je signalai à ce digne homme qui m'écoutait avidement, lui plurent beaucoup; il voulut que nous fussions un peu plus de temps ensemble. Nous allâmes nous promener en voiture au-delà du mail de la ville, et je fis en sorte que l'État du Dauphiné, tant

*nam Christinam filiam Carolo-Ludovico Alphonso Cassenatico elocaverat, quæ ex eo liberos procreaverat. Nobilissimæ gentis originem a vetustis Segusianorum comitibus (Forenses a foro Segusianorum dicebant) deduxi, et magnos, quos magno numero tulit, viros laudavi, et imitandos posteris proposui. Ignominiosus est socordibus et ignavis natalium splendor, quem dedecorant.*

## VIII

*Consulatum urbis Gratianopolitanæ hoc anno, qui annus fuit MDCLXIX, Ignatius Balmeus Sanmartinus, ex nobilium ordine, in locum Francisci Dorcerii cooptatus, iniit. Ver adolescebat, cum Gaumontius Gratianopolim, ex provincia Salyum, advenit. Colberto, sicut et Mazarino cardinali fuerat acceptissimus; inter Parisienses jureconsultos, alto loco erat. Illius Rex opera in conficienda et compingenda constitutione, quæ anno MDCLXVII promulgata est, inter cæteros, usus erat. Colberti jussu, regni provincias perlustrabat : quis, quidve in quaque emineret, diligenter observabat. Me autem, ductu Paesii, convenit; et multus inter nos, de historicis, quæ quidem ad Viennensem provinciam spectarent, rebus sermo fuit. Bono viro, quæ ex tempore memoranda et rara, et sane erant, avide excipienti exposui, mirifice placuerunt : voluit et nos paulo una longius esse. Curru vecti extra pomœrium deambulatum ivimus : feci, ut cum veterem, tum hodiernum Delphinatus statum optime exploratum, et cognitum haberet*

ancien que nouveau, lui fût parfaitement connu et reconnu. Il a fait de moi, dans ses Mémoires une insigne mention. C'était un homme d'un grand et vif esprit, mais il était surtout très savant dans les choses du barreau. Tout le crédit dont il jouissait, tous ses bons offices, si j'en avais besoin pour mes affaires personnelles, il me les offrit bienveillamment; l'année suivante, les destins m'enlevèrent cet appui.

Sur ces entrefaites, Du Gué était descendu de Lyon à Valence. Une imposition sur le passage de l'Isère (c'est ce qu'on appelle droit de péage) avait été anciennement concédée par le Roi aux consuls, à leur profit. Je ne sais qui, muni d'un décret du Conseil privé, en détournait la possession. Je fus envoyé à Du Gué, mais il me répondit n'avoir point le droit d'abolir les décrets royaux. A cet effet, quelques mois plus tard, ils déléguèrent près du Roi le consul Saint-Martin, alors que j'étais absent. Je vis à Valence Marville et Bovet; dans la bibliothèque de Marville j'aperçus les Muses, mais les Muses sévères.

Du Gué me rappela bientôt à Lyon, où il était de retour, afin de poursuivre cette enquête des nobles, qui s'acheva suffisamment par des sentences rendues, et cette affaire n'occupait pas entièrement l'esprit de Du Gué, capable de bien meilleures choses. Il avait beaucoup d'intelligence et beaucoup de littérature, mais il aimait mieux être véritablement érudit que de le paraître par vaine gloriole. Dans ses moments de loisir, il aimait à lire les poètes Latins; il me demanda de lui faciliter l'intelligence de Perse, le plus ténébreux des poètes, en le lui expliquant. Je n'habitais pas loin de son hôtel; chaque jour, le matin, pour que nous fussions plus libres, cet homme éminent venait chez moi dans ce but. C'était pour lui une diver-

*De me in adversariis suis præclaram mentionem habuit. Magni vir, et multi ingenii erat; sed forensium rerum scientissimus. Suam mihi omnem gratiam, qua florebat, meis si quid in negotiis opus haberem, suamque operam benevole pollicitus erat : et id mihi ademerunt, post alterum annum, præsidium fata.*

*Sub hæc, Duguæus Lugduno Valentiam Cavarum descenderat. A Rege portorium ad Isaram antiquitus institutum (pedagium vocitant) utendum, fruendum consulibus concessum erat. Hanc vero, nescio quis, sacri Consistorii decreto fultus, possessionem avertebat. Missus ideo sum ad Duguæum; sed non id sibi juris esse ut decreta regia everteret, respondit. Quapropter Sammartinum consulem, aliquot post menses, ad Regem, quandoquidem aberam, delegaverunt. Valentiæ Marvillium et Bovetium vidi; et in bibliotheca Marvillii Musas, sed severiores.*

*Enimvero me Lugdunum, quo reverterat, Duguæus ad persequendam de nobilibus quæstionem, revocavit, quæ judiciis satis peracta est, nec capacem meliorum, hæc cura totum Duguæi mentem implebat. Ut multum illi ingenii, sic affatim litterarum inerat : sed eruditum vere esse, quam per inanem gloriam videri, malebat. Latinos subsecivis horis, poetas perlegebat. Itaque a me petiit, ut sibi Persium, tenebricosum poetam, interpretando explanarem. Non longe ab illius domo habitabam: quotidie mane, quo liberiores essemus, ventitabat, rei causa, ad me vir præcellens. Id illi a negotiosis occupatio-*

sion à ses occupations laborieuses, et il s'y plaisait beaucoup. Il mit tant de soin à cette étude, que personne mieux que lui ne comprenait ce poète si difficile, pour l'intelligence duquel il faut d'abord entendre ce qu'il dit, puis ce qu'il a voulu dire. Il faut aller à sa pensée à travers les ténèbres, lui qui s'est enveloppé de la nuit la plus épaisse. Du Gué y parvint, plus par la vivacité de son esprit que par mon propre secours.

Enfin, au commencement de l'automne, j'eus la faculté de rentrer dans mes lares. Rendu à la tranquilité domestique, je commençai à respirer librement. Pendant mon absence, La Baume Saint-Martin, consul, avait été envoyé près du Roi à Paris; durant la sienne, ceux des consuls qui restaient entrent en désaccord avec moi et font des machinations dans leur intérêt. Je leur résiste, mais en quelques jours nous sommes réconciliés les uns et les autres, car j'ai cette qualité ou cette indolence de ne haïr personne, de ne pouvoir haïr et d'avoir plus de facilité à supporter les torts qu'on me fait qu'à en faire aucun.

Or, à de nouvelles élections consulaires furent créés de nouveaux consuls : Louis de Lemps fut choisi, parmi les avocats d'extraction noble pour succéder à La Baume Saint-Martin. Je l'aimais et l'estimais; grâce à mon aide et assistance, cette dignité, que par sa facilité inconsidérée et son imprudence il convertit en un horrible fléau pour lui-même, pour ses collègues et pour moi, lui fut conférée par Lesdiguières; cependant il ne se comporta point en ingrat à mon égard. Il haïssait Denantes. Les consuls revendiquaient, au nom du droit de souveraine propriété, des maisons acquises par Rochas, gendre de Denantes, pour les convertir, à leur usage, en un Hôtel de Ville.

*nibus velut diverticulum erat, quo maxime delectabatur. Hac sane diligentia fecit, ut nemo melius difficillimum poetam intelligeret, in quo intelligendo primum quid dicat, dehinc quid velit ipse sibi, intelligere opus est. Per medias tenebras ad illius, qui se ultro spississima nocte involvit volens, mentem eundum; et certa via ingenii sui potius, quam meo ductu, adiit.*

*Demum, incipiente autumno, meos revertendi ad lares potestas fuit. Domesticæ redditus quieti respirare libere cœpi. Dum abessem, Balmeus Sammartinus, consul Parisios ad Regem delegatus erat. Dum vero abest, dissidere a me qui supererant consules et sui commodi causa multa moliri. Ego contra nitebar; sed paucos intra dies, reconciliati sumus alteri alteris: nam ea sum aut virtute, aut ignavia, ut oderim neminem, nec odisse sciam, ac æquiori animo illatas patiar injurias, quam inferam.*

*Porro proximis consularibus comitiis novi consules facti sunt: Ludovicus Lempsius ex advocatorum, qui ortu nobiles essent, numero delectus est, qui Balmeo Sammartino succederet. Amabam et æstimabam; mea itaque ope et opera is in illum bonos, quem postea, inconsiderata sua facilitate et imprudentia, in dirissimam sibi, collegisque ac mihi pestem convertit, assensu Lesdiguerii collatus est: nec tamen se ingrate erga me gessit. Denantium oderat. Comparatas a Rocasio, Denantii genero, ædes jure summi dominii in publicam convertendas,*

L'affaire fut portée pour être jugée devant le Parlement de Toulouse. Au mois de Mai 1670, en vue de terminer enfin le litige, il fut arrêté en délibération publique que j'aurais procuration pour le faire vider, et qu'au premier jour je me transporterais à Toulouse; mais une lettre envoyée de Toulouse par le procureur chargé du procès les ayant prévenus qu'il n'y avait rien d'urgent, on délibéra sur d'autres affaires qu'il importait de régler à Paris, et je fus, à l'unanimité, délégué pour me rendre en cette ville. A la même époque, Gaspard Grollier vint de la part de Du Gué à Grenoble; il était l'avocat de la commune de Lyon, comme j'étais moi-même celui de la commune de Grenoble, et avec lui vint pour moi une calamité à laquelle je ne m'attendais pas. Du Gué, sur un avis du Conseil privé, ordonnait de placer des postes de gabelles en certains endroits, sur les frontières du Dauphiné, pour empêcher de frauder les droits de péage du Lyonnais. Il me transférait, pour arriver à ce résultat, tous les pouvoirs qu'il tenait du Roi. J'obéis à l'ordre du Roi, au commandement de Du Gué, et cependant je ne m'employai pas témérairement à cette affaire. J'en informai Lesdiguières, gouverneur de la province, ainsi que La Berchère et Boissieu, premiers présidents, l'un du Parlement, l'autre de la Cour des Comptes. Ils répondirent que, si besoin était, ils avaient reçu la même injonction que moi, et qu'ils y prêteraient la main. Je partis donc avec Grollier pour Chapareillan, investi d'une fonction telle, à mon avis, que, si je ne la remplissais pas, je ne pouvais plus être regardé comme un bon citoyen, puisque j'aurais désobéi au Roi. Lesdiguières, La Berchère et Boissieu étaient censés me commander, puisqu'ils ne m'avaient point dissuadé. Ce dont nous avions reçu

*suis usibus, Basilicam consules vindicabant. Judicanda ad Tholosanum Senatum delata lis erat. Mense Majo anni MDCLXX, ut tandem daretur liti finis, publico consilio decretum est, ut persequendæ in me procurationem susciperem, ac Tholosam, prima me quoque die conferrem; sed quandoquidem allatæ procuratoris litis, a Tholosa litteræ, nihil admodum esse, quod urgeret, admonuerunt, de variis negotiis quæ Parisiis confici oporteret, est consultatum: omnium etiam consensu delectus sum, qui Lutetiam irem. Interim a Duguæo Gasparus Grollerius venit: Lugdunensis civitatis, ut ego Gratianopolitanæ, patronum gerebat; et cum eo, qualem conjectando non timerem, rebus calamitas meis venit. Ad Delphinatus confinia custodum, certis in locis, poni stationes, Lugdunensi ne qua portorio fraus fieret, Duguæus, ex sacri Consistorii præscripto, jubebat. Omnem in me quam ipse, ad id perficiendum, a Rege acceperat, potestatem conferebat. Ego vero imperanti Regi, mandati Duguæo morem gessi; nec tamen temere operam rei meam adhibui. Lesdiguerium, provinciæ rectorem summum, Bercherium, atque Boessium de re certiores feci; alterum Senatus, alterum, Regiarum Rationum Curiæ principem. Injunctum id sibi, si munus esset, ut mihi erat, obsecuturos se responderunt. Igitur Caprillianum, cum Grollerio profectus officii functus munere sum, ex fide mea, quo si non defungerer, bonus civis, qui Regi non obedirem, videri non poteram. Imperasse Lesdiguerius, Bercherius, et Boessius intelligendi erant, qui non dissuasissent. Postea*

l'ordre mis à exécution, nous allâmes à Chambéry, où m'appelait le désir de voir Capré. J'allai voir chez lui cet homme de bien, déjà recommandé aux lettrés par ses ouvrages, et il vint me trouver à mon hôtellerie, vers le coucher du soleil. Il me dit qu'il avait presque renoncé aux Muses et qu'il ne s'appliquait plus qu'à faire sa fortune. Qu'est-ce en effet que la gloire sans argent? L'argent, disait-il, est le véritable subside des vivants; la gloire est celui des morts.

A mon retour, je songeai à Paris; Lesdiguières m'avait donné une lettre de recommandation pour le comte de Sault, son fils aîné. Mais quelques brouillons de la secte de Calvin supportaient malaisément de voir en quelque sorte fermée, comme ils disaient, par ce nouveau poste établi à Chapareillan, la route de Genève, qui auparavant était libre et ouverte; ils préparaient des embûches. Ils m'arrêtèrent même en route, comme j'étais déjà à Lyon, et je leur obtempérai volontiers, étant fâché moi-même d'avoir été délégué. Peu de temps après, Louis de Clermont (il avait le titre d'abbé), jeune homme de haute distinction, vint à Grenoble pour me voir et me consulter sur la maison de Clermont, ses origines, les hommes illustres qu'elle avait produits, les vicissitudes qu'elle avait subies. Je lui rapportai, sans préparation, quelques particularités qui lui plurent, et comme je lui disais que j'en écrirais l'histoire, ainsi que je l'avais fait pour la maison de Sassenage, il m'embrassa et me pria de ne pas oublier ma promesse; il m'affirmait qu'il n'avait point de plus grand désir. Il me donna l'assurance de sa constante et fidèle amitié; mais l'occasion de reparler de lui dans la suite se présentera plus d'une fois.

Un mois après, une longue maladie m'enleva un ami

*confecto, quod mandatum erat, negotio, Camberiacum excurrimus, quo me videndi Capræl cupiditas ferebat. Virum bonum, et suis jam scriptis commendatum litteratis, domi suæ salutavi, et me in diversorium, sub occasum solis, convenit. Fassus fere est, se Musis nuntium remisisse, et rei faciendæ unice studere. Nam quid gloria sine pecuniis? Verum vivis nummos, mortuis gloriam dicebat esse subsidium.*

*Reversus Lutetiam cogitabam; nam Lesdiguerius suis me litteris Saltio comiti, filio natu majori, commendaverat. Verum quidam e Calvini secta nebulones moleste ferebant occlusam, ut dicebant, esse sibi, nova illa Caprilliani constituta statione, ad Genevam, quodammodo, viam, quæ prius libera patebat; ac insidias moliebantur. A via etiam, cum jam Lugduni essem, retruxerunt, et profecto libenti animo obtemperavi, qui iniquo me delegatum esse ferebam. Paulo post Ludovicus Claromontius (abbatem nominabant) præclarissimus juvenis, Gratianopolim venit, me ut videret et de stirpe Claromontana unde originem duceret, quos illustres viros tulisset, quas fortunæ vicissitudines passa esset, consuleret. Plurima ex tempore retuli, quæ placuerunt; et cum de illa me scripturum, ut jam de Cassenatica scripseram, dixissem complexus, rogavit, ut promissi non obliviscerer; se vero nihil æque concupiscere affirmabat. Amicitiam mihi suam fidelem et constantem spopondit, sed et de illo præterea mentionem habendi occasio, non semel se dabit.*

*Et amicum, post mensem, multis mihi in rebus probatum*

éprouvé en maintes occasions, Jean de Vache (Vache, en langue vulgaire). Par son testament, il me légua le droit d'habiter cette partie de son hôtel où je demeurais depuis quatre ans; il m'avait promis bien davantage. Ce don ne fut pas gratuit et ne constitua pas une véritable libéralité. Il ne répondit point par cette espèce de rémunération aux services que je lui avais rendus, autant qu'ils le méritaient, et je sais qu'avec leurs amis, les bons n'ont pas coutume d'établir un compte de bienfaits comme un compte d'argent, et de calculer.

## IX

Lemps suivait inconsidérément la voie où il était entré. Il s'était livré à ses ennemis et nous jetait tous, tête baissée, lui-même, ses collègues et moi, dans les afflictions. Les gens pervers, dans un esprit de malveillance, vociféraient par les rues et carrefours que depuis longues années les revenus de la ville étaient la proie des consuls, et que, pour moi, par le poste établi à Chapareillan sur l'ordre du Roi en faveur du péage Lyonnais, j'avais causé un grand préjudice à tous ceux qui exerçaient le négoce. Cette Chambre du Parlement, à qui l'on donne le surnom de *Gésier*, à cause de sa rigueur, était à cette époque, la première de toute; suivant sa coutume, elle menait grand bruit et s'agitait furieusement. Que tout dans l'administration, dépendît de la volonté du seul Lesdiguières, qu'il fût seul écouté, ses membres le trouvaient mauvais. C'était en effet, sur son avis, que l'on désignait et élisait les consuls, l'avocat et le procureur de la Ville. Aux assemblées consulaires il ne restait que l'ombre et le vain

*Joannem Vaccium (Vacam vulgo appellant) longo morbo confectum amisi. Condito testamento, habitationem in ea ædium suarum parte, in qua ante quatuor habitabam annos, legavit : majora pollicitus erat. Gratuitum id donum non fuit, nec vera liberalitas. Meis erga se officiis hoc remunerationis genere satis, pro merito, non respondit. Et scio, cum amicis, bonos non solere, velut pecuniæ, benefactorum inire, et subducere rationem.*

## IX

*Quam viam ingressus Lempsius erat, inconsulto sequebatur consilio. Se se suis prodiderat inimicis, et præcipitem, collegasque, ac me, in mærores dabat. A multis jam annis, civitatis reditus prædam consulibus factos esse, a me vero, ob constitutam Caprilliani, jussu Regis, Lugdunensis portarii stationem, magnum invectum esse omnibus, qui mercaturam exercerent, detrimentum improbi vociferabantur, malevolo animo, in compitis, et vicis. Classis ea Senatus, cui ob animi feritatem,* Gigeriacæ *inditum cognomen est, id temporis primaria erat : perstrepebat, atque, suo more, furebat. Unius ab voluntate Lesdiguerii, in publica rerum administratione, omnia pendere, unum observari moleste habebant. Nam, ex ejus sententia, dicebantur, et creabantur consules, patronusque ac procurator Civitatis. Comitiis consularibus, umbra, et*

nom de liberté. Ils voulaient donc que le Parlement établît de nouvelles lois, abrogeât les anciennes, et donnât au gouvernement et à l'administration une forme jusqu'alors inouïe. Ils flattaient Lemps, qui consentait. Je ne le supportais ni avec calme ni en dissimulant. La Poype Saint-Jullin, président, à qui avait été donné souverain pouvoir d'élaborer les constitutions nouvelles, y travailla toute l'année. Moi qui me savais en butte aux aveugles machinations de maintes gens, je jouissais de ma pleine sécurité au milieu de ces troubles, et me consolais dans les lettres. Jean-Scholastique Pitton m'envoya vers cette époque, sur la manière d'écrire l'Histoire Naturelle de la Provence, un Dialogue auquel il avait joint trois dissertations; il me dédiait la troisième, relative au combat de Marius, et agissait très honorablement avec moi. Je n'avais pas non plus déposé la plume; l'année précédente, qui était l'an 1671, j'avais écrit et donné à imprimer l'*État politique du Dauphiné* (pour parler comme tout le monde); je le dédiai à Lesdiguières. Dans cet ouvrage, mon but étant de présenter, comme en un tableau, tout ce qui regardait l'ordre du clergé, celui de la noblesse et le reste du peuple, je parlai longuement des familles nobles, de leurs origines et de leurs développements. Allard, de son côté, se proposait d'écrivailler, suivant sa coutume, je ne sais quoi sur la noblesse et aussi l'état des familles nobles. Il espérait en retirer un très grand lucre. Il prit donc les devants, tant il était jaloux, et publia sur la Noblesse un fatras de la plus mince utilité. Il rassembla, dans un ouvrage sec et sans goût, les noms et les armes des familles dont il avait quelque notion, et cita le lieu de leur résidence. Il l'offrit, imprimé, à Nicolas Prunier de Saint-André,

*cassum libertatis nomen restabat. Igitur novas a Senatu poni leges, veteres abrogari, et inauditæ formam invehi institutionis, et administrationis volebant. Lempsio adulabantur, et consentiebat. Ego nec sedate, nec dissimulate ferebam. Hoc solido anno in id laboratum a Poeppio Sanjulino præside, cui novarum conficiendarum constitutionum summa data potestas erat. Interim qui tamen a nonnullis me peti, cæcas per insidias, noveram, securo, in his turbis, sensu fruebar, et litteris me solabar. Joannes Scholasticus Pitto his diebus de conscribenda Historia rerum Naturalium provinciæ Salyum Colloquium ad me misit, cui ternas adjunxerat disputationes. Tertiam, de pugna Marii, nomine meo inscripserat, honorificentissime mecum agebat. Nec ergo stylum deposueram :* Statum Delphinatus politicum *(sic loquuntur) anno superiore, qui MDCLXXI erat, descripsi, et sub prelum misi, ac Lesdiguerio ipsi dicavi. Hoc in opere, cum institutum esset meum quidquid ad ecclesiasticum et nobilium ordinem, atque ad reliquum populum pertineret, velut in tabula depingere, de nobilibus familiis, earum origine, ac progressu, edisserui. Alardus vero de nobilitate et nobilium item familiarum statu, nescio quæ, suo more, scriptitare secum deliberabat. Quæstum ex eo se facturum maximum sperabat. Itaque prævertit, quæ hominis invidia erat, et de Nobilitate minimæ utilitatis farraginem edidit. Nomina et insignia familiarum, quarum quidem notitiam haberet, et quo in loco quæque degeret, sicco et illepido libro comprehendit. Impressum Nicolao Prunerio Santandræano præsidi obtulit munus, qui, cum mira-*

président, qui s'en étonna et lui dit que j'avais sous presse, sur les mêmes sujets, un ample et copieux travail : Allard répondit qu'il s'en était d'autant plus dépêché, pour me devancer en courant dans la même carrière. Saint-André méprisa et blâma la malhonnête vanité de cet homme, et je ne sais trop si vanité est le mot juste. Ces descriptions de lignées et de familles jouissant de la prérogative de noblesse, Allard les avait improprement appelées dénombrements; je l'avertis de les appeler des Nobiliaires, mot nouveau, il est vrai, mais juste. Il prit ce titre, et nul n'était meilleur ni plus convenable. Mais comme, ayant été expulsé par Du Gué, il n'avait pas vu les titres de tous les nobles, il en omit un grand nombre; pour ce qui est des armoiries, il se trompa sur beaucoup d'entre elles et en figura d'imaginaires, telles qu'elles lui venaient à l'esprit.

Vers le milieu de l'été, je montai à Lyon et fis une convention pour l'impression de la seconde Partie de l'*Histoire du Dauphiné* avec Jean Thiolly, libraire, à qui Mathieu Pécoil, conseiller au présidial de Lyon et Du Gué donnèrent, l'un ses soins industrieux, l'autre l'autorisation nécessaire. Sur le conseil et l'avis de Jean Bertet, Jésuite, je la dédiai au cardinal de Bouillon; ai-je fait sagement, je n'en sais rien encore. Bouillon entourait de sa bienveillance Bertet, homme célèbre dans les lettres, et Bertet disait des merveilles du caractère et de l'excellence de ce très noble jeune homme. Mais les autres Jésuites méprisaient Bertet à cause de sa façon inconsidérée de vivre, tout en admirant les qualités de son talent et son érudition. Je lui conciliai l'estime de Du Gué, sous le bouclier duquel, enfin à couvert, il repoussa heureusement les traits de ses ennemis; par la suite, grâce à

*retur, et diceret meum eadem de re amplum et plenum sub prelo esse commentarium, respondit Alardus se ideo festinasse, ut in eodem stadio currens tempore prægrederetur. Improbam Santandræanus nescio an hominis dixerim vanitatem contempsit et damnavit. Has stirpium et familiarum, quæ nobilitatis prærogativa potirentur, descriptiones, cum Alardus enumerationes imperite nominaret, Nobiliaria, novo quidem, sed apto vocari vocabulo admonueram. Quem titulum assumpsit, quo melior, et convenientior non erat. Verumtamen, quandoquidem omnium nobilium documenta, a Duguæo repulsus, non viderat, multas omisit; et de insignibus in plurimis deceptus commentitia adduxit, et ut veniebant in mentem, finxit.*

*Adulta æstate, Lugdunum ascendi et de imprimenda typis altera* Delphinatus Historiæ *Parte, Joannem Thiollium, bibliopolam, inter et me convenit, cui Mathæus Pecoillius, in Lugdunensi præfectura consiliarius, industriam, Duguæus auctoritatem gerendæ rei interposuit. Joanne Berteto, Jesuita, consilium dante, et suadente cardinali Bullionio nuncupavi: quod, an sapienter fecerim, nondum liquet. Bertetum, virum in litteris magnum, benevolentia Bullionius sua complectebatur, et de nobilissimi juvenis indole, et bonitate mira prædicabat Bertetus. Sed hunc, ob inconsideratam agendi rationem, sodales spernebant, quem tamen ob ingenii dotes, et eruditionem, demirabantur. Duguæi ego illi amicitiam conciliavi, quo demum clypeo tectus adversariorum feliciter tela repel-*

ses adroites manœuvres, il obtint que Bouillon, après l'avoir fait venir à Paris, le reçût gracieusement dans sa familiarité et dans sa maison, ce à quoi s'opposaient son genre de vie et la Société à laquelle il appartenait.

Dans l'intervalle, Philibert de Thibault, mari, mon cher fils Pierre Laurent, de Méraulde Pernart, ta cousine, me priait de daigner l'aller voir à Saint-Symphorien, municipe situé à trois lieues de Lyon, dans la province de Vienne. Il avait un procès avec un plaideur malhonnête, à propos du partage d'un bien indivis, le Parlement, par un arrêt, ayant adjugé à chacun d'eux une part de l'hérédité en litige. J'interposai mon office comme il le voulait et, autant que je le pus, je prêtai à un homme que j'estimais une assistance qui ne lui fut pas inutile.

De retour à Grenoble, j'y éprouvai de la tristesse et de la joie. Les heures que les affaires me laissaient libres, je les employai à écrire un *Supplément à l'État politique du Dauphiné;* ce fut le titre de cet ouvrage. Ce que j'avais trop négligemment rédigé, je l'amendai de bonne foi, et je suppléai à ce que la hâte m'avait fait omettre. Je voulus que ce livre marquât ma déférence envers Du Gué et, au lieu d'épître dédicatoire, j'y mis un poème que j'avoue hautement. Les délégués du Parlement, à la tête desquels étaient Saint-Jullin, avaient eu soin, dès qu'ils se trouvaient d'accord entre eux, de soumettre aux consuls chacun des chapitres de la nouvelle constitution, d'après les prescriptions de laquelle ils devaient désormais administrer et être régis eux-mêmes; j'y travaillais. Je communiquais tout à Lesdiguières, je lui montrais les pièges tendus à son autorité. Il l'avouait et s'écriait qu'il ne le souffrirait pas. Il haïssait La Berchère et Saint-Jullin, et il

*lebat; postea, abditis artibus suis obtinuit, ut Bullionius, cum ad se Parisiorum Lutetiam evocaret, et in familiaritatem, tantum non in familiam suam, quod vitæ genus et secta non patiebatur, libenti animo reciperet.*

*Interea Philibertus Thibaltius Meraldæ Pernartiæ, consobrinæ tuæ, Petre-Laurenti fili, maritus, rogabat, ut Sansaphorinum, tribus a Lugduno leucis, in Viennensi provincia situm municipium, ire ad se dignarer. Lis illicum vitiligatore improbo erat, et inter partes, de communi dividundo, agebatur : nam suam cuique partem bonorum hæreditatis, qua de controversa quæstio agitata erat, consulto Senatus suo adjudicaverat. Partes interposui meas, ut volebat, ac qua ratione poteram, non inutilem bene de me merito operam præstiti.*

*Gratianopolim reversum tristia et læta excepere. Horas, quæ a negotiis vacuæ supererant, in* Supplemento *(libri titulus fuit)* ad Statum Delphinatus politicum *scribendo, collocavi. Alia, quæ scripta negligentius erant, bona fide, emendavi; alia supplevi, quæ mea mihi festinatio præripuerat. Observantiæ erga Duguæum meæ hunc esse librum volui, ac pro nuncupatoria epistola, non pœnitendum poema fuit. Et delegati a Senatu, quorum caput Sanjulinus, novæ constitutioni condendæ, cujus ex præscripto consules et regerent, ac regerentur (operam navabam), capita quæque, inter eos ubi convenisset, curaverant ut ad consules deferrentur. Ego Lesdiguerio exponebam; illius necti insidias auctoritati ostendebam. Fatebatur, et se non passurum exclamabat. Bercherium*

les craignait. Il se sentait attaqué et s'emportait. Du reste, il n'osait rien.

Etienne Le Camus, à cette époque, nommé évêque en remplacement de Pierre Scarron, fit tout à coup son entrée dans la ville, un jour qu'on ne l'attendait pas; il tomba au milieu des préparatifs d'une pompe solennelle. Tout le soin de l'établir et de la régler m'avait été commis, par décision du conseil de la commune. A la porte principale de la ville et à celle du palais épiscopal, j'avais fait ériger des arcs de triomphe, construits avec élégance et à la façon des Anciens. J'avais imaginé d'y mettre des figures peintes, des symboles et des emblèmes donnant l'idée d'un bon et saint prélat, et je n'oubliai pas que ce genre de solennité devait être à l'imitation des poèmes dramatiques. Les uns, par le chant et par les vers, les autres par la peinture et les diverses représentations des choses, tendent à un même but qu'ils atteignent tour à tour. Mes inventions plurent aux savants et aux délicats; ce fut l'unique récompense de mes peines : je la souhaitais sans l'espérer.

J'avais par hasard été voir Le Camus; tout en causant, je lui dis que Lesdiguières allait se trouver en désaccord avec le Parlement. J'exposai la cause du différend : Le Camus, quoi qu'il délibère ou fasse, n'est pas conduit par la raison, il est emporté par l'impétuosité; il court chez Lesdiguières, il lui dit qu'il va se faire un tort immense, s'il se sépare du Parlement, d'autant plus qu'auprès du Roi sa faveur reposait en premier lieu sur ce que le Roi était persuadé que le Parlement, en fait d'avis, se laissait le plus souvent gouverner par son autorité. Aussitôt Lesdiguières semble découragé; le Parlement triomphe. La constitution, connue et approuvée de toutes les Chambres du Parlement, fut promulguée à la

*et Sanjuliuum oderat, et timebat. Se peti sentiebat, et subirascebatur. Præterea nihil audebat.*

*Stephanus Camusius, sub id tempus, in locum Petri Scarronis, episcopi, suffectus, qua die non expectabatur, urbem repentinus ingreditur : solemnem apparantibus pompam supervenit. Instituendæ, et ordinandæ, ex publici consilii decreto, omnis in me cura translata erat. Ad portam urbis decumanam, et majus episcopalis ostium palatii arcus altos et egregia arte, ad Veterum morem, fabricatos erexeram. In his vero pictæ imagines, symbola et emblemata, quæ ad boni sanctique præsulis imaginem exprimendam excogitaveram. Nec me fugiebat publicos hujusmodi apparatus dramatica imitari poemata. Cantu illa et versibus, hi pictura, et variis rerum figuris, ad unam, quam exequantur, ordine, rem tendunt. Inventa hæc mea eruditis et ingeniosis valde placuerunt : operæ unica hæc fuit merces, quam optabam, non sperabam.*

*Forte Camusium conveneram; inter colloquendum, dixi dissensurum a Senatu Lesdiguerium. Causam exposui dissidii : ille, ut impetu, quidquid deliberet, agatve, fertur, non ita ratione ducitur, ad Lesdiguerium currit, magnam illum sibi perniciem illaturum monet, si dissentiat a Senatu; quippe, apud Regem, in hoc maxime illius consistere gratiam, quod illius maxime auctoritate Senatus Regi consilia persuasum sit. Subito despondere animo Lesdiguerius visus; Senatus vicit. Igitur omnium Senatus Classium suffragiis, scita et probata constitutio, Januario mense exeunte (annus autem erat*

Au moins de Mars précédent (assignation nous était donnée pour le mois de Juin), je vous avais envoyé à Paris, toi, Pierre-Laurent, mon cher fils, et Jean Aujas, ton cousin, offrir en mon nom au cardinal de Bouillon la seconde Partie de l'*Histoire du Dauphiné;* il l'accepta de très bonne grâce. Lorsque ce mien protecteur eut quitté Paris pour suivre le Roi qui se rendait en Flandre, tu revins près de moi. Aujas, que leurrait un vain espoir, resta, ce qu'il regretta plus tard. Claude-Oronce Finé de Brianville t'avait comblé, ainsi que ton cousin, de ses bons offices et de toutes sortes de marques de bienveillance. Grâce uniquement à sa vertu, il avait obtenu l'abbaye consacrée à Saint Benoît, près de Poitiers. Depuis longues années, il s'était uni d'amitié avec moi spontanément, sans me devoir rien au monde. Lorsque la première Partie de l'*Histoire du Dauphiné* avait paru, il était dans la famille Montausier. Pour me faire honneur, ainsi qu'à son pays natal, il l'avait placée dans l'appartement du Dauphin, en vue de la faire lire, sous les yeux des grands qui venaient souvent chez le Prince, et de toute la Cour. Comment aurait-il mieux déclaré et proclamé l'estime où il tenait le livre à la France entière et à moi-même?

Gaspard Meindre, cousin de ma femme, venait de décéder à cette époque. Comme il était mort intestat, ma femme lui succédait par tête, avec beaucoup d'autres parents au même degré, car il fallut diviser par tête la succession. Elle se rendit donc à Lyon pour faire acte d'héritier par acceptation, et je la suivis peu de jours après. Les affaires de Thibault et de Méraulde Pernart m'appelèrent à Saint-Symphorien. Autant que je le pus, je fis en sorte qu'ils n'eussent rien à désirer de moi en fait de

*Martio mense superiori (nam dies nobis dicta Junio mense) te, Petre-Laurenti fili, et Joannem Aujacium, consobrinum tuum, Lutetiam Parisiorum miseram, qui secundam* Historiæ Delphinatus *Partem Bullionio cardinali nomine offerretis meo; quam perhumaniter accepit. Posquam patronus ille meus Regem in Belgium proficiscentem secuturus Parisiis excessisset, rediisti ad me. Aujacius, quem vana spes lactabat, remansit; quod postea factum nollet. Te Claudius Oroncius Finæus Brianvilla, consobrinumque tuum officiis, et omni benevolentiæ significatione, prosecutus erat. Consecratam divo Benedicto, propter Augustoritum Pictonum, abbatiam, unica virtutis ope consecutus erat. Mihi autem, a multis jam annis, amicitia se sua sponte, nulloque merito meo conjunxerat. Cum primum* Historiæ Delphinatus *Pars prima in lucem exiit, in familia Montauserii erat. Quamobrem et patriæ et mihi gratificaturus, legendam, in Delphini cubiculo, principibus viris, qui ad Principem ventitabant, regiæque Aulæ toti exposuerat. Qui melius, quod de ea judicium faceret, mihi omnique adeo Galliæ declararet et significaret?*

*Gasparus Meindrius, uxoris consobrinus meæ, sub id tempus fatis concesserat. Ab intestato, cum aliis multis pari gradu, uxor pro capite successerat; nam dividenda successio in capita fuit. Igitur Lugdunum cernendæ et adeundæ causa venit, quam nonnullos post dies, consecutus sum. Sansaphorinum Thibaltii et Pernartiæ res accersiverunt. Quantum*

soins, de travail et d'application à les protéger et à les défendre. Je me satisfis moi-même, ce qui m'a toujours été plus difficile que de satisfaire les gens même les plus exigeants. C'est là une maladie de mon caractère et, jusqu'à présent ni l'âge ni la pratique des affaires n'ont pu la guérir.

## X

Le conseil d'en appeler au Roi et de faire évoquer devant d'autres juges l'accusation intentée par Chabons, avait été accepté par tous ceux de l'intérêt desquels il y allait. Nul délateur ne se montrait; les adversaires et poursuivants devaient être en même temps les juges, si la juridiction ne leur était enlevée. Ils y mettaient, en effet, une animosité et une fureur d'adversaires. Ils couvraient leurs haines du nom de Chabons, et cette brute stupide, bête féroce en même temps, ne s'en cachait pas. C'est pourquoi, ce qui ne s'était jamais fait en pareil cas, lorsqu'ils surent qu'au premier jour Galfard devait se rendre près du Roi, ils envoyèrent également à Paris, pour le procès, Claude Lovat, le substitut de Chabons. Mes amis m'engageaient à entreprendre aussi le voyage, si je ne voulais pas perdre tout le travail que j'avais employé à écrire l'histoire; le cardinal de Bouillon, de retour des Flandres avec le Roi, séjournait tantôt à Paris, tantôt à Saint-Germain. L'hiver m'effrayait : les conseils des miens l'emportèrent pourtant. A la fin du mois de Décembre, accompagné de toi, dont je voulais avoir la société, je me mis en route. Partis en chaise, nous atteignîmes Paris en quelque jours. J'allai saluer Bouillon;

*in me fuit, feci ut ne curas, operam, diligentiamque meam in iis tuendis, et sustinendis, desiderarent. Sane satis mihi feci, quod semper multo difficilius mihi fuit, quam vel morosissimis satisfecisse. Morbus hic quidam est ingenii, cui ad hanc ætatem nulla me quidem ætas et rerum usus mederi potuit.*

## X

*Consilium appellandi Regis, et evocandæ ad alios judices litis a Chabonio illatæ, ab omnibus, quorum quidem intererat, captum fuerat. Delator apparebat nullus : partes vere, et actores, qui et judices reorum, si jurisdictione non interdicerentur, futuri erat. Nam partium animos et iras gerebant. Chabonii nomem odiis suis prætexebant; nec stupidissima pecus, idemque ferocissima bellua, dissimulabat. Itaque Claudium Lovatum, Chabonii vicarium, quod in pari causa factum numquam fuerat, cum Golfardum, prima die profecturum ad Regem accepissent, Lutetiam, quoque, litis causa, dimisere. Et ut id etiam iter aggrederer, amici admonebant, ni meum omnem, quem in conscribenda historia tuleram, effusum laborem vellem : nam e Belgio, cum Rege reversus Bullionius cardinalis, modo Parisiis, modo Sangermani agebat. Hiems deterrebat; vicerunt tamen meorum consilia. Mense Decembri jam affecto, me, tecum, quem socium mihi volui, in viam misi. Curru vecti, paucos intra dies, Parisios attigimus. Bullionium salutavi, et spe, quam vana,*

Jean Bertet me remplit d'une espérance aussi vaste qu'illusoire, mais Bouillon me reçut très affablement et me fit plus de remerciments que je ne m'y attendais.

Galfard et moi, nous fûmes rendre visite à Lamoignon, premier président du Parlement de Paris. Galfard avait présenté son Mémoire à Paget, maître des requêtes, qui devait en faire rapport au Roi, en son Conseil privé; Lovat avait de même présenté le sien à Lamoignon, également maître des requêtes; c'était un fils du premier président. D'un parler doucereux, d'une physionomie charmante, d'un esprit vif, d'une érudition non équivoque, il excellait dans la ruse et la finesse. En lui écrivant, Chabons lui avait instamment recommandé sa cause, ainsi qu'a Harlay, le procureur du Roi. Harlay, qu'un lien de parenté unissait à Chabons, avait épousé la sœur de Lamoignon. Paget occupait donc pour nous, et Lamoignon pour Chabons. Les demandeurs devaient avoir la parole en premier, devant la Cour; mais près de Pussort prévalaient la faveur et l'autorité de Lamoignon, qui, pour ruiner une bonne cause, faisait mouvoir tous les ressorts de la simulation et de la fraude. Pour que nous n'eussions pas lieu de nous plaindre de lui, il nous faisait beaucoup de promesses et, dans le même temps, ourdissait insidieusement des fourberies. Paget se promettait et nous promettait à nous-mêmes, que le procès aurait l'issue que nous espérions. Il pensait que nous ne pouvions pas plus être renvoyés à Grenoble, devant des juges suspects pour tant de motifs, qu'à Constantinople, devant le Cadi, nous disait-il. Il voulait que nous eussions bon espoir.

Pussort présidait la Chambre qui devait connaître de l'affaire et, quand nous lui avions rendu visite, il nous

*tam magna, Joannes Bertetus implevit, et me sane humanissime Bullionius excepit, gratiasque egit quantas non expectarem.*

*Lamonium, Parisiensis senatus principem, ego et Galfardus convenimus. Nam, ut Libellum expostulatorium suum Galfardus Pageto, supplicum libellorum magistro, qui ad Regem referretur in sacro Consistorio, ita et Lovatus suum Lamonio, libellorum item supplicum magistro, commendaverat. Lamonio præside is natus erat. Sermo illi blandus, venusta oris species, ingenium acre, eruditio non pœnitenda; sed versutia, et calliditate antistabat. Litteris ad eum et ad Harlæum Regium cognitorem datis causam suam utrique, etiam atque etiam, Chabonius commendaverat. Lamonii sororem Harlæus duxerat, qui et cum Chabonio affinitate conjunctus erat. Pagetus pro nobis, Lamonius, pro Chabonio stabat. Primas in judicio, relatores facti habituri partes erant : sed præstabat, apud Pussortium, Lamonii gratia et auctoritas; et ad evertendam bonam causam, simulationum et fraudum machinas admovebat. Facturum ut non esset quod de se conquereremur, valde promittebat, et eodem temporis momento, dolos insidiose nectebat. Pagetus vero litis, qualem cuperemus, exitum et nobis, et sibi primum, etiam pollicebatur. Nos Gratianopolim ad judices, tot ex causis suspectos, non potius remissum iri, quam Constantinopolim ad Cadium (sic loquebatur) arbitrabatur. Bene sperare jubebat.*

*Pussortius Classi præerat, quæ de lite judicium latura erat, et nos blande, non tantum humane, cum convenimus, exce-*

avait reçus non seulement avec politesse, mais très affectueusement. Il est, en effet, d'accès facile et, à tout propos, d'une affabilité qui lui concilie les cœurs. Or, il était en butte à la haine de presque tout le monde, dans toutes les classes de la société. Il s'était attiré l'aversion des plus honnêtes gens par une affectation exagérée d'intégrité et par une sévérité morose. Du reste, futile, orgueilleux et cruel, il se croyait mis au monde pour guérir les plaies de la chose publique, se réputait le législateur envoyé du ciel pour corriger les mœurs et les coutumes reçues dans le barreau. Mais il était de cette crédulité fâcheuse qui dégénère, lorsqu'elle se confirme, en entêtement. Il se persuadait que l'amour du bien public était éteint dans tous les cœurs et que chacun ne vivait que pour soi seul. Il s'échauffe donc fort dans les affaires judiciaires, et il entre en rage dans celles où il s'agit des deniers et de l'intérêt publics, de défendre celui-ci ou de faire restituer ceux-là. Ce n'est plus un juge, c'est un avocat, et un avocat passionné. Il vous interroge arrogamment, vous malmène et vous insulte. L'arrêt est formulé d'avance dans son esprit. Qu'y pourrait-il faire? De bonne foi, c'est la mauvaise persuasion où il est qui le dirige.

Lamoignon, qui savait par quelle voie faire passer sa fraude, assiège Pussort d'adulations et de caresses. Il lui persuade que des sommes énormes ont été volées à la ville de Grenoble, au moyen de machinations secrètes; que depuis longues années la ville est la proie de ses consuls et de ses magistrats; que d'aucune manière on ne pourra en administrer la preuve, si l'affaire n'est pas abandonnée au jugement du Parlement de Grenoble. Notre cause fut étranglée. Sur l'avis de Pussort, dont tous ceux qui siégeaient dans cette Chambre suivaient

*perat. Nam facilis ad eum accessus, illique in omni sermone affabilitas, quæ animos conciliet. Omnium autem fere et ordinum, et hominum invidia conflagrabat. Odium sibi meliorum, integratis affectata opinione, et morosa illa sua severitate pepererat. Cæterum futilis, superbus, et ferus se publicæ rei sanandis vulneribus natum putabat; et moribus, consuetudinibusque in forum receptis, corrigendis, legislatorem cœlo missum. Sed iniquissima illi credulitas, et quæ in pervicaciam, cum vires cepit, degenerat. Omnium extinctum esse in animis publicæ utilitatis amorem; suæ quemque vivere persuasum habet. Itaque in judiciis incalescit, et furit, in quibus de publicis pecuniis et rebus agitur, seu repetundis, seu propugnandis. Igitur non judicem, sed patronum, eumque vehementem agit. Arroganter interrogat, invehitur, insultat. Præjudicium ex sua opinione capit. Quid faceret? Bona cum fide, hæc mala est viri persuasio, qua ducitur.*

*Lamonius, qua patere fraudi noverat obsidet et aggreditur Pussortium adulans, et palpans. Grandem Gratianopolitanæ civitati furto, et abditis fraudibus, ablatam esse pecuniam; prædam consulibus, magistratibusque suis, jam multis ab annis, civitatem; sceleris, nullo negotio, fieri posse probationem, si exercenda Gratianopolitano Senatui quæstio non relinquatur, persuadet. Jugulata causa nostra est. Volente*

habituellement les volontés avec tant de servilisme qu'on les appelait les disciples de Pussort, il plut au Conseil du Roi, contrairement à l'espérance et à l'opinion de tout le monde, du Parlement lui-même, de retourner au Parlement de Grenoble le jugement et la connaissance du procès; mais un peu plus tard, grâce aux démarches de Bouillon, le marquis de Louvois porta de nouveau la cause devant le Roi, et elle fut déférée au Parlement d'Aix. Il ne nous plut pas toutefois de nous appuyer sur cette nouvelle décision du Conseil Privé. Confiant dans mon innocence, j'avais cédé, en en appelant au Roi, aux sentiments et aux volontés de mes co-accusés, mais je ne pensais pas avoir rien à craindre de juges furieux, que je savais aveugles et inconsidérés, plutôt que méchants. Une juste douleur avait donné à des innocents le conseil de porter la cause à un autre tribunal; l'amour de la vengeance les y avait décidés. Ce qu'on prenait pour de la crainte était de l'indignation.

## XI

Ce qui regarde les lettres eut une meilleure issue. J'eus commerce avec des personnages élevés en dignités ou illustres par leurs écrits. Que mes premières paroles soient pour le cardinal de Bouillon. Dès que j'allai le voir, il me dit une foule de choses très flatteuses pour moi, loua beaucoup mon *Histoire du Dauphiné,* et m'offrit aide et assistance, si besoin était, dans mes affaires personnelles. Tout le temps que je restai à Paris, j'allai donc fréquemment le visiter. Je le trouvais toujours le même, plein de courtoisie et de bonté. A Paris et à Saint-

*Pussortio, cujus omnes, qui in hac Classe sedebant, tam serviliter obsequi voluntati soliti erant, ut Pussortii discipuli vocitarentur, quæstionis disceptationem, et cognitionem Gratianopolitanum ad Senatum, præter omnium, ipsiusque Senatus spem et opinionem, Regio Consistorio redire placuit : sed etiam paulo post, commendante Bullionio, de novo Louvoyus marchio ad Regem retulit, et ad Salyum provincialium Senatum disceptanda rejecta est; quo tamen novo Sacri Consistorii placito uti non libuit. Innocentiæ ego meæ confidens, ad appellandum Regem litis consortium animos et spiritus secutus eram, nec etiam mihi ab iratis judicibus, quos sciebam effrenos, et inconsideratos potius quam malos esse, cavendum putabam. Evocandi alio judicii consilium justus insontium dolor dederat; et ulciscendi amor suaserat. Metum putabant; indignatio erat.*

## XI

*Quod ad litteras attinet, melius cessit. Cum viris tum dignitate, præstantibus, tum litterarum laude claris usus mihi fuit. Cardinali Bullionio exordium oratio capiat. Cum primum salutavi, multa de me, quæ ad laudem pertinerent, est prolocutus :* Historiam Delphinatus *valde laudavit*, *suamque meis in rebus, si usui foret, opem et operam spopondit. Quamobrem, quandiu Lutetiæ degi, frequenter conveniebam. Similem semper sui, humanum, et bonum inveniebam. Et Parisiis et Sangermani multus cum illo mihi de Turrianæ gentis*

Germain, la conversation tomba souvent entre nous sur l'antiquité et la noblesse de la famille de La Tour. Tout ce que j'en pourrais savoir et connaître, je lui promis, de peur de le laisser périr, de l'écrire en Latin, à sa demande et à sa prière. Lorsque je pris congé de lui, il me renvoya comblé, au delà de tout espoir, de grandes et brillantes promesses; jusqu'à ce jour, il n'a cessé de me promettre, sans jamais commencer à me donner rien. Il me veut du bien, et ne m'en fait pas.

Il avait cependant fait du bien à l'abbé Sauvage, qu'il avait eu pour précepteur de Théologie; il lui avait donné une riche abbaye et enfin obtenu pour lui du Roi l'évêché de Lavaur. Nuit et jour Sauvage aidait Bouillon de ses conseils et de son travail; il l'excitait aux grandes entreprises. Mais Sauvage, homme d'ailleurs excellent et tranquille, en voulait à Bertet. Il l'accusait d'une chose honteuse : il se plaignait de ce que, par des railleries et d'indignes farces, Bertet avait tourné du côté des frivolités l'esprit supérieur d'un jeune homme si distingué; l ne pouvait supporter cela et s'en irritait. Pour moi, il m'enveloppait d'une singulière bienveillance, et certes, j e ressentis de sa mort une violente douleur. S'il aimait quelqu'un, il l'aimait constamment et aidait de ses bons offices ses amis, qu'ils le demandassent ou non.

Jean Bertet n'avait ni cette fermeté de caractère, ni cette constance, mais beaucoup d'esprit et d'érudition; je n'ai jamais vu d'homme plus savant ni plus léger. Comme il était très bien vu de Bouillon, je me liai familièrement avec lui, et c'était sur ses conseils, alors qu'il se trouvait à Lyon, que j'avais dédié à celui-ci, qui le souhaitait ardemment, la seconde Partie de l'*Histoire du Dauphiné*.

*vetustate, et nobilitate, sermo intercessit. Explorata et cognita quæ, super hac re, haberem, ne interciderent, Latine me conscripturum, optanti et roganti pollicebar. Porro, cum discessi, promissis, supra fidem magnis et præclaris, cumulatum dimisit : et ad hanc usque diem nullus promittendi finis; nullum dandi initium. Bene vult, nec bene facit.*

*Salvagio tamen abbati et bene fecerat, quem in Theologica disciplina præceptorem habuerat. Nam opimam in eum abbatiam contulerat, ac demum Vaurensem illi episcopatum a Rege impetraverat. Consiliis Salvagius et opera sua, dies noctesque, Bullionio aderat; ad alta excitabat. Sed Berteto Salvagius, vir cætera bonus, et sedatus, malevolebat. Fœdi incusabat facti : excellens præstantissimi juvenis ingenium a Berteto, per jocos et utroque indignas facetias, avocari ad nugas conquerebatur : ferre non poterat; succensebat. Me vero singulari complectebatur benevolentia. Certe ex ejus obitu vehementem cepi dolorem. Si quem amaret, constanter amabat, et officiis sedulis suis præsto petentibus, nec etiam petentibus amicis aderat.*

*Non eadem Joanni Berteto animi firmitas atque constantia : ingenii in eo et eruditionis plurimum : doctiorem non vidi, nec leviorem. Quandoquidem Bullionio acceptissimus videbatur, mihi cum illo familiaritas fuit, cujus quidem, cum Lugduni esset, consiliis ductus,* Historiæ Delphinatus *secundæ Parti illi hunc patronum elegeram, qui quidem vehementer optabat.*

Dans ce même temps, on roulait le projet de rendre à certains Hospices et Hôpitaux, auxquels il avait été donné une autre destination, l'ancienne destination pieuse dont ils s'étaient écartés. Les Religieux de Saint-Antoine, ordre dont la maison-mère est en Dauphiné, et qui s'éloignaient beaucoup de la règle primitive, étaient surtout visés. On puisait dans mes écrits, pour les leur opposer, bon nombre d'arguments; Antoine Ferrier, l'un des confesseurs du Roi, voulut en conférer avec moi. Après un long entretien, je fus d'avis, pour conclure, que les Religieux de Saint-Antoine ne jouissaient pas équitablement des revenus des Hôpitaux qu'ils avaient supprimés, revenus qu'ils appliquaient à d'autres usages, dans leur propre intérêt, mais qu'on devait néanmoins donner à l'ordre les secours dont il avait besoin. Ce bon et saint homme approuva mon avis.

Bertet, par son esprit et sa science, était lui aussi entré dans la familiarité de Lamoignon, premier président du Parlement. Il voulut m'introduire près de lui : je refusai. Du moins, il me recommanda. J'allai le visiter avec Galfard, et déjà mes écrits, grâce à la recommandation de Bertet et de Ménestrier, avaient fait que je ne pusse pas lui être complètement étranger. Je n'ai jamais vu d'homme plus affable dans la conversation. Il me montra sa bibliothèque remplie de livres excellents, en grand nombre, et parmi eux des manuscrits dont il faisait le plus grand cas. Ils consistaient en registres, chartes et diplômes du temps du roi François Ier, qu'il avait rachetés à des charcutiers. Ce fut surtout d'après eux, ainsi que me le dit cet homme illustre, que Varillas composa excellemment sa *Vie de François Ier*, dans laquelle ce prince, moins grand en réalité qu'en apparence, apparaît

*Hoc ipso tempore, de revocandis ad vetustum pietatis usum, unde desciverant, Xenodochiis, ac Nosocomiis, quæ ad alios transierant usus, consilia agitabantur. Antoniani petebantur, cujus sectæ caput in Delphinatu consistit : nam a pristino vitæ instituto decesserant. Ex scriptis meis, quæ illis adversarentur, in medium multa afferebantur : de his mecum ..... Ferrerius, qui a sacris Regi confessionibus erat, rationem conferre voluit. Bertetus me ad illum adduxit. Post longam collocutionem, hæc sententiæ meæ fuit conclusio, Nosocomiorum, quæ Antoniani abolevissent, reditus non bona utique fide Antonianos possidere, quos in alios usus suæ causa utilitatis convertissent : porro religioso ordini opem, qua indigeret, esse afferendam. Meam vir bonus et sanctus probavit sententiam.*

*Bertetus sibi quoque in Lamonii, Senatus principis, familiaritatem ingenio et doctrina sua, viam facerat. Me etiam ad eum introducere volebat : nolui. Saltem commendavit. Cum Galfardo ad illum adivi, cui jam et scripta mea, et Berteti Menestreriique commendatio, ut ignotus plane esse non possem, fecerant. Non vidi in sermone affabiliorem, quam is erat. Bibliothecam ostendit libris, magno numero, bonis refertam : et in his codices monstravit manu scriptos, quos, quanti nullos, faciebat. Tabulis, cartis, actisque constabant, Francisci primi regis ætate confectis, quæ a salsamentariis redemerat. Ex his autem* Franscisci Vitam *maxime, uti dicebat vir magnus,.... Varillacius adornaverat, in qua vere*

tel qu'il fut, comme dans un miroir, avec ses taches et ses défauts, et non tel que les Muses, reconnaissantes de ses bienfaits, l'imaginèrent; aussi n'a-t-on pas accordé à l'auteur la permission de mettre au jour cette histoire. Lamoignon m'invita ensuite à assister à une réunion d'hommes instruits qui se tenait dans sa maison, et qu'on appelait l'Académie. Cela me fut très agréable. Le premier qui s'offrit à moi dans cette réunion, Nublé, me frappa d'étonnement. Combien il différait de l'homme que, vingt années auparavant, j'avais vu à Vienne! Boileau-Despréaux, remarquable auteur de Satires, dit quelques mots touchant l'origine de la poésie (les Académiciens avaient pris la poésie pour sujet de discussion). Bertet lut des vers par lui composés en Français et en Espagnol. Puis on se sépara.

Je m'étais mis en tête d'offrir à Charles de Sainte-Maure, duc de Montausier, un exemplaire de la seconde Partie de l'*Histoire du Dauphiné,* comme d'en offrir un autre à Colbert : Montausier résidait à Saint-Germain où il était employé en qualité de modérateur et d'arbitre pour former et gouverner la jeunesse du Dauphin. J'en envoyai donc un à Saint-Germain; Montausier l'accueillit de bonne grâce. Je remis l'autre à Jean Gallois, pour qu'il l'offrît en mon nom à Colbert, qui, en le recevant, l'accepta comme un présent très agréable. Montausier me fit savoir par l'intermédiaire de Fléchier que si j'allais à Saint-Germain je ferais chose qui lui serait agréable; parmi les familiers de la maison, Fléchier était un des mieux reçus. Arrivé à Saint-Germain, j'y trouvai cet homme affable et de commerce si attrayant qui, avec de grandes marques d'estime, m'accompagna chez Montausier. Montausier était près du Dauphin, à qui Bossuet,

*princeps ille, non tam magnus quam magno similis, velut in speculo, qualis erat, cum nævis et mendis, videtur, non qualem beneficiorum memores Musæ finxerunt : et ideo edendæ in lucem historiæ facultas auctori illi suo non data. Postea me Lamonius ad eruditorum virorum, qui in domo sua haberi solebat, conventum invitavit : Academiam vocabant. Gratissimum fuit. Qui primus occurrit mihi in hoc cœtu, admiratione Nublæus affecit. Quantum mutatus ab illo erat, quem Viennæ ante viginti annos, videram! Despræus-Boeslæus, Satyrarum egregius scriptor, de origine poeseos (nam de poesi disputandum sibi assumpserant) verba fecit. Bertetus versus, Gallica et Hispana lingua a se scriptos legit. Postea discessum est.*

*Ad Carolum de Sancta Maura, Montauserii ducem, exemplar secundæ Partis* Delphinatus historiæ *alterum, sicut et ad Colbertum alterum, offerre induxeram animum : Montauserius Sangermani agebat : instituendæ, et regendæ Delphini juventuti moderator, et arbiter adhibitus erat. Igitur alterum Sangermanum misi, quod Montauserius grato animo accepit. Alterum..... Gallesio tradidi, quod Colberto, meo nomine offerret, ac etiam oblatum, quam gratissimi muneris instar, acceptum est. Per Flecherium abbatem Montauserius admonuit, si Sangermanum excurrerem, rem sibi gratissimam me facturum. Inter familiares, gratia Flecherius apud Montauserium florebat. Sangermanum profectus, hominem facillimum, et suavissimæ consuetudinis invenit qui me magna cum existimationis significatione, ad Montauserium est comitatus. Erat Montauserius cum Delphino, cui Bossue-*

évêque de Condom, répétait à cette heure je ne sais quelles leçons afférentes à son office et charge de précepteur, en élevant la voix à un ton qui allait jusqu'aux cris et dépassait la vocifération. Comme je m'en étonnais, Fléchier m'en donna la raison. « Dans l'après-midi, » me dit-il, « le Prince s'est amusé à la chasse : l'esprit de » l'enfant est loin d'ici; pour le rappeler aux choses » sérieuses, son professeur est obligé, en faisant la leçon, » d'avoir recours aux éclats de voix, lui qui est un » homme d'une grande modération. » Je demandai alors de quels moyens on se servait pour lui apprendre et le corriger. « S'il a commis quelque faute méritant d'être » punie du fouet, » me dit Fléchier, « ce qui arrive » rarement, le Roi le lui donne de sa propre main; Mon» tausier, son gouverneur, le frappe de la férule; le » précepteur n'a d'autre rôle que la surveillance et l'en» seignement de vive voix. » Je saluai Montausier, qui sortait. — « De retour chez vous, » me dit-il, « vous » pourrez porter témoignage du soin que nous mettons » à cultiver l'esprit du Dauphin et à former un grand » prince, si quelqu'un en doute. » Entrant alors en propos sur le bon naturel du Prince, il me dit une foule de choses qui étaient de bon augure pour l'avenir. Comme je disais par hasard un mot de Boileau, il fit un grand éloge de son esprit, en détestant toutefois la cruelle causticité de son caractère : il haïssait à bon droit cet emportement que ne pouvaient souffrir les bonnes mœurs et que désapprouvait l'honnêteté des Muses, et il ne s'en cachait pas. Enfin, il disait avoir traduit lui-même en vers français les satires de Perse. Il lisait l'*Histoire du Dauphiné*, sans doute plutôt grâce à l'heureuse fortune

*tus, Condomensis antistes, illa hora, nescio quæ ex præceptoris officio et munere, ad clamorem, tantum non vociferationem, elata voce, ingerebat. Miranti Flecherius rationem reddidit. « Nam pomeridianis his horis, » inquit, « venatione » Princeps animum recreavit; etiamnum evagatur pueri » animus, quem ut ad seria advocet, contentiori voce præ- » ceptor, vir moderatissimus, in docendo opus habet. » Tunc quæ esset instituendi et emendandi ratio quæsivi. « Si quid » admiserit, peccaveritque », refert, « quod virgis ludebat, » quod rarissime contingit, Rex ipse pœnas sua repetit manu; » ferulam Montauserius moderator impingit; nullæ sunt vero » præceptoris partes, præter sedulitatem et vivæ vocis officium. » Exeuntem Montauserium salutavi : — « Tute ipse, » inquit, « in patriam reversus, quam nos diligentiam, in excolendo » Delphini ingenio et magno fingendo principe, præstemus » testabere, si quis addubitet. » Tunc sermonem de eximia Principis indole orsus plurima, quæ magna quæque pollicerentur, edisseruit. Cum de Boeslæo nescio quid forte attulissem, laudavit utcumque ingenium, sævam truculenti animi virulentiam est detestatus : qualem boni mores non paterentur nec Musarum honestas probaret, pro merito, petulantiam oderat; nec dissimulabat. Demum se Persii satyras, Gallicis versibus interpretatum esse dicebat.* Delphinatus *autem* Historiam,

de mon œuvre qu'à mon propre mérite, et avouait qu'il prenait à cette lecture un vif plaisir.

Gallois me donnait le conseil d'aller en personne offrir cette *Histoire* à Colbert; je ne le voulus pas, suivant en cela mon caractère. Il la lui porta donc; Colbert, qui n'avait pas le temps de lire, voulut que Gallois en fît lecture lui-même et, en causant, lui notât les points dignes d'attention. Ce fut l'affaire d'un mois. En tête du livre, j'avais transcrit un poème Latin, composé par moi ces jours-ci, et Gallois m'invitait souvent à me montrer à Colbert; je ne l'écoutai point. Qu'ai-je à faire avec les grands? Qu'ai-je à faire avec les heureux de ce monde, moi pour qui la Fortune n'a jamais été ni bienveillante ni favorable?

Louis, abbé de Clermont, ayant su par Bertet que j'étais à Paris, me fit la première visite, ce qui montre quelle était la courtoisie de cet illustre jeune homme. Il recherchait curieusement, dans les vieux diplômes, l'histoire de ses ancêtres; il nourrissait le projet d'en écrire la série généalogique et je lui avais communiqué beaucoup de renseignements pris par moi pour son travail. Nous nous voyions fréquemment. Je n'avais personne à l'amitié de qui me fier davantage; mais les Destins n'ont fait que me le montrer.

Il entretenait commerce avec Antoine Vion d'Héronval, François Bouchet et Jean Le Laboureur, tous très savants en généalogie, que je vis également durant mon séjour à Paris. J'étais plus fréquemment avec Héronval et Bouchet. Presque tous les écrivains de cette époque se sont enrichis et parés des dépouilles d'Héronval; ils s'en sont servis comme de degrés pour monter à la renommée qu'ils ont acquise. Pour avoir plus commodément rapport

*gratuito sane operis mei fato, nulloque merito meo, legebat, et voluptatem ex ea lecta non mediocrem se capere fatebatur.*

*Ipse ego Colberto* Historiam *offerrem, consilium Gallesius dabat; morem meum secutus non consensi. Igitur obtulit, voluitque Colbertus, cui legendi facultas non erat, ut legeret ipse Gallesius, et quæ scitu digna judicaret, confabulando, enarraret. Quod per mensem factum est. Carmen in libri capite Latinum inscripseram a me, illis diebus, factum : ac sæpiculo, ut me Colberto visendum darem Gallesius invitabat; non obtemperavi. Quid mihi cum proceribus? Quid mihi cum fortunatis, cui nihil unquam cum Fortuna benevola et faventi fuit?*

*Ludovicus, Claromontius abbas, cum me a Berteto Parisiis esse accepit, primus, quæ erat præclarissimi juvenis humanitas, invisit. Majorum historiam diligenter in vetustis tabulis investigabat : genealogicam seriem perscribere in animo habebat, et multa quæ ad in incœptum facerem, cum illo communicaveram. Frequens mecum erat. Non habebam cujus magis amicitiæ confiderem : sed ostenderunt tantum hunc mihi Fata.*

*Usus erat illi cum Antonio Vione Heronvallio, Francisco Boucheto, et Joanne Laborerio genealogicarum rerum scientissimis, quibuscum mihi etiam fuit, dum Parisiis degi. Frequentior tamen cum Heronvallio et Boucheto. Omnes fere hujus scriptores ætatis Heronvallii sunt opibus locupletati et ornati, quibus, quæ in illos contulit, gradus fuere ad famam.*

avec lui, j'avais choisi une hôtellerie voisine de sa demeure. Le Laboureur et Bouchet avaient très largement puisé à ses sources; ils approuvaient l'*Histoire du Dauphiné*. Quand les affaires et les tracas du procès à poursuivre me laissaient libre, je dépensais de bon cœur, dans leur commerce, les heures de loisir qui me restaient. Je vis pour la première fois chez Le Laboureur l'abbé Michel de Marolles, que j'eus ensuite pour grand ami; auparavant, je ne le connaissais pas de vue. Le Laboureur semblait meilleur qu'il n'était réellement, car, s'il voyait quelqu'un exceller dans le genre où il se croyait être le premier, il lui portait âprement envie; il déchirait le renom d'un homme même inconnu. Lorsque je le vis, il relevait d'une maladie dangereuse. Il rassemblait avec un grand soin les effigies, généalogies et alliances de tous les membres titulaires de la Pairie, depuis son institution jusqu'à l'époque actuelle, et l'œuvre avait déjà acquis une masse considérable. Mais en parlant des familles nobles du Dauphiné, il était tombé dans de honteuses erreurs, que je corrigeai; il m'en remercia. Prévenu par la mort, il laissa son ouvrage inachevé. Cependant, par l'entremise de Colbert, le manuscrit fut acheté par le Roi, au prix de huit cents écus d'or, et placé dans la Bibliothèque du Roi. Il haïssait Claude Le Laboureur, prévôt de l'Isle Barbe-lès-Lyon, son oncle, et n'en était pas aimé. Quoique étroitement liés par le sang, ils étaient odieux l'un à l'autre. Ils vivaient entre eux dans la plus grande animosité. Marolles, de son côté, doué d'une force d'âme excessive, ne recula devant aucun travail littéraire. Il mit un si grand zèle à rechercher soit les estampes gravées au burin et reproduites par la presse, soit les dessins à la plume et au

*Quo commodior mihi cum illo consuetudo esset, non longe ab illius domo hospitium mihi legeram. Ex ejus Laborerius et Bouchetus maxime fontibus hauserant:* Historiam Delphinatus *probabant. Cum a negotiis et persequendæ litis curis vacabam, libentissimo animo in eorum consuetudine, quas horas habebam vacuas, ponebam. Apud Laborerium Michælem Marollium abbatem primum vidi, quem postea amicissimum habui : mihi ante de facie notus non erat. Melior videbatur Laborerius, quam reapse erat. Nam, si quem excellere videret, iis in rebus quibus se præstare unum putabat, aspere invidebat; vel ignoti famam lacessebat. E periculoso convalescebat morbo, cum vidi. Torquati et Conchiliati ordinis, ab ejus institutione ad hanc ætatem nostram, equitum omnium stemmata, stirpes, affinitates, diligenti cura, colligebat, et jam grandem opus ad molem excreverat. Sed enim, de nobilibus Delphinatus familiis sermonem habens fœdos in errores impegerat, quos emendavi; gratias habuit. Morte præventus imperfectum opus reliquit. Quod tamen, Colberto V. C. agente, octingentis aureis nummis Regi veniit, et in Regia Bibliotheca locum cepit. Claudium Laborerium, Insulæ Barbaræ Lugdunensi præpositum, patruum oderat; nec etiam ab illo amabatur. Infensi alter alteri, quamvis sanguine conjunctissimi, erant. Alienissimo inter se animo vivebant. Marollius vero immodico animi robore fretus, nulli in litteris labori cessit. Tanta autem illum cupiditas incessit colligendarum imaginum seu cœlo incisarum et prelo impressarum, seu penna et graf-*

crayon, qu'il en possédait dans son cabinet un nombre infini; beaucoup d'hommes distingués avaient la même passion. Marolles les dépassait tous, à longue distance. Il avait tout d'abord recueilli jusqu'à cent mille estampes, qu'il rassembla et classa dans trois cents cartons : Colbert les lui acheta dix mille écus d'or, pour en faire le plus bel ornement de la Bibliothèque du Roi. Par la suite, avec une activité infatigable, il en ramassa encore cent onze mille trois cent vingt-quatre et les renferma dans trois cent trente portefeuilles; j'en ai vu de mes yeux, attentivement, la plus grande partie, avec un plaisir singulier. A cette époque, Marolles parut éprouver une certaine défaillance de la raison. Etait-ce par la force d'une maladie cachée dans ses veines ou par l'affaiblissement d'un corps tombant de vieillesse? Entre un grand esprit et un esprit nul, tel est le destin de notre pauvre humanité, il n'y a souvent qu'une très mince séparation.

Je reçus pour ami, de la main d'Héronval, Charles Dufresne du Cange, homme instruit en Grec et en Latin. Des historiens, il avait passé aux grammairiens; il rassemblait les mots de la basse Latinité pouvant servir à l'intelligence des auteurs du Moyen âge. Sur quelques-uns d'entre eux, fort obscurs et d'une interprétation très difficile, il me demanda mon avis, qu'il approuva et qu'il suivit. Cependant, il ne s'est point souvenu de mon nom. Il espérait tirer aux libraires beaucoup d'argent du nez. Celui qui vend à prix d'argent les veilles et les sueurs des Muses ne les souille-t-il point, ne les avilit-il point?

Luc d'Achéry et Jean Mabillon, d'une érudition insigne, brillaient au sommet de la république des lettres, et je fis tous mes efforts pour avoir aussi avec eux

*fide adumbratarum, ut infinito penes se numero haberet : et eodem clari viri nonnulli amore tenebantur. Marollius omnes, longo intervallo, anteibat. Primum ad centum imaginum millia collegerat, quas in volumina tercentum conglutinatas conjecerat, et compegerat. Colbertus Regiæ Bibliothecæ nobile futuras ornamentum, aureis nummis decies mille comparavit, Postea alias indefesso studio, ad centena et undena millia, tercentum ac viginti quatuor coegit, et in trecenta, ac triginta octo volumina inclusit : quorum maximam ego partem, singulari cum voluptate, attentis oculis collegi. Mentis quoddam, his annis, visus est pati Marollius deliquium, utrum latentis in venis vi morbi, an fatiscentis per senium corporis vitio? Magnum inter ingenium et nullum, infelicis fato humanitatis, brevissimum momenti punctum quandoque intercedit.*

*Carolum Fresnium Cangium, Heronvallii manu, amicum cepi, doctum Græce et Latine virum. Ab historicis ad grammaticos transierat : vocabula, ex corrupta Latinitate, colligebat, quæ intelligendis Medii ævi scriptoribus inservirent. Et meam de nonnullis, quæ obscurissima difficillimæ videbantur interpretationis, sententiam petiit, et probavit, quam secutus est. Nec tamen nominis mei meminit. Grandem se emuncturum a bibliopolis pecuniam, sperabat. Musarum vigilias et sudores, qui pretio addicit, nunquid fœdat, atque adeo conscelerat?*

*Lucas Dacherius, et Joannes Mabillio, eruditione insignes, in litterata republica, alto loco eminebant : et cum illis quoque, ut mihi quid consuetudinis esset, officiis feci meis. Ambo*

quelque commerce. Tous deux, illustres par leurs écrits, jetaient de l'éclat, chacun par sa lumière propre, sur le monastère de l'ordre des Bénédictins dédié à Saint Germain. Mabillon projetait un voyage en Italie pour fouiller les bibliothèques et arracher aux ténèbres et à l'oubli les ouvrages des Anciens, en proie aux mites et aux teignes. Il m'avait promis de passer par Grenoble et je lui avais offert de lui communiquer ce que je possédais en fait de manuscrits et de chartes. Il changea d'avis et ne quitta point Paris.

Charles d'Hozier suivait, mais de loin, les traces de son père, Pierre d'Hozier (qui ne connaît celui-ci?), homme d'ailleurs de mœurs pures, et obligeant envers tout le monde. Il conservait une grande quantité de Mémoires sur les familles nobles, écrits de la propre main de son père. Je les feuilletai plus d'une fois avec soin et j'admirai la connaissance infinie qu'il avait de l'art d'établir les généalogies, je révérai son application.

D'Hozier le père avait aidé de ses travaux Ponce-Alexandre Boudet, qui recherchait les origines de sa famille. Celui-ci est conseiller à Paris, à la Cour dont la juridiction embrasse la frappe et la réception des monnaies. Lorsque j'avais publié la première Partie de l'*Histoire du Dauphiné*, il l'avait reçue et en avait été content. Dès les premiers jours de mon arrivée, je fis sa connaissance et entrai dans sa familiarité. Il avait depuis longtemps entrepris de traduire d'un Latin qui n'est pas mauvais, en excellent Français, l'*Histoire d'Espagne* de Mariana; pendant que j'étais à Paris, il se promettait d'achever dans l'année même. Il me conduisit chez Pellisson-Fontanier, maître des requêtes au Conseil du Roi, qui devait siéger en notre procès. Je lui étais déjà

*Benedictinæ sectæ cœnobio Divo Germano devoto, lumine suo, splendorem afferebant, suis operibus clarissimi viri. Italica Mabillioni peregrinatio ad pervestigandas bibliothecas, et commentationes Veterum, cum blattis et tineis pugnantes, a tenebris et oblivione vendicandas, in animo erat. Gratianopolim se transiturum mihi promiserat, et ego itidem, cum illo quidquid penes me manuscriptorum codicum, tabularumque esset, communicaturum pollicitus eram. Mutato consilio, Parisiis non discessit.*

*Carolus Hoserius, Petri Hoserii F. patris (cui non cogniti?) vestigia, sed a longe sequebatur, moribus cæterum candidis, et in omnes officiosus. Adversaria, quæ de nobilibus familiis sua pater scripserat manu, asservabat magno numero. Semel atque iterum diligenter evolvi, et infinitam, in hac describendarum familiarum arte mirabundus viri cognition m, et sedulitatem veneratus sum.*

*Pontio-Alexandro Boudeto Hoserius pater gentis originem suæ investiganti nonnihil opis attulerat. In ea, cujus de monetis conflandis et æstimandis jurisdictio est, Curia Parisiis consiliarium gerit. Et a me, edita* Historiæ Delphinatus *prima Parte, acceperat quæ placuerant. In illius, primis his diebus, cognitionem et familiaritatem veni. Marianæ* De rebus Hispanicis Historiam *a multis jam annis in sermonem Gallicum bonum ex Latino non malo, convertendam susceperat; et cum Lutetiæ eram, intra annum absolutam iri putabat. Me ad Pellissonem Fontanerium, libellorum in Aula Regia supplicum magistrum, qui litis judicio nostræ adfutu-*

connu depuis quelques années par mes ouvrages. Je vis cet homme, aussi remarquable par la laideur de son visage que par l'immense beauté de son âme et de son esprit, ainsi que par la douceur de son caractère. Il conservait appendu dans son cabinet, en lieu apparent, le portrait de Fouquet, son patron, quoiqu'il eût été condamné. Je n'eus qu'à me louer de l'affabilité, de la courtoisie, de la politesse de cet homme illustre.

Je n'oubliais pas non plus Jean de Launoy, Gilles Ménage, François Mézerai, Louis-Henry de Faye d'Espeisses, abbé, et Ménestrier, vieux amis que je connaissais depuis vingt ans. Launoy, fils d'un paysan, avait, par son érudition, acquis à son nom de la noblesse; il habitait le palais du cardinal César d'Estrées. Ce fut le port assuré de cet homme célèbre, dans sa vieillesse. Dès que je me présentai, il m'embrassa très affectueusement et me montra que son amitié pour moi n'avait pas vieilli. Je ne l'aurais certes pas reconnu, envahi avant l'âge par la décrépitude, défiguré par la maigreur, les rides, la courbature. Je n'eus en ce temps-là, ni avec lui ni avec d'Espeisses, des relations aussi fréquentes qu'autrefois; je ne sais quelle inquiétude d'esprit les tourmentait tous deux : Launoy, peut-être parce que je n'avais pas publié ma *Magdeleine;* d'Espeisses, parce que l'espoir que j'avais fait naître en lui d'avoir l'évêché de Grenoble l'avait déçu, par la perfidie de Lesueur. Je ne fis semblant de rien. Je rencontrai Ménage, que je n'avais pas vu depuis vingt-cinq ans. Ce savant homme avait écrit en Latin la vie de Guillaume Ménage, son père, homme d'une telle valeur, disait-il, que, pour le louer suivant son mérite, il lui aurait fallu, de son aveu, être beaucoup plus savant encore. Pour Mézerai, l'histoire de France a

*rus erat, perduxit. Cui jam ante nonnullos annos scriptis cognitus meis eram. Hominem vidi, quanta oris foeditate, tanta animi et ingenii pulchritudine ac morum suavitate insignem. Fouquetl patroni, quamquam damnati, appensam in musæo, conspicuo loco, imaginem servabat. Fuit, quod affabilitatem, humanitatem, et comitatem præclarissimi viri laudarem.*

*Nec Joannem Launoyum, Ægidium Menagium, Franciscum Meserayum, Ludovicum Henricum Fayum, Spessæum abbatem, Menestreriumque prætermittebam, mihi jam ante annos viginti cognitos, et amicos. Nomen, seque Launoyus, eruditione sua, nobilem fecit, terræ filius. In ædibus Cæsaris Estræi, cardinalis, habitabat. Hæ fuerunt tutus clari senectuti hominis portus. Ut conveni, me benevolentissime est complexus, et amicitiam, erga me suam secum ostendit non consenuisse. Plane non agnovissem senio, supra ætatem, confectum, macie, rugis, situ deformatum. Mihi cum illo frequens, his diebus, quæ pridem fuerat consuetudo non fuit, neque etiam cum Spessæo : incussa, nescio quæ, ægritudo mentis utrumque pungebat; Launoyum quidem, quod* Magdalenaica *mea non evulgassem; Spessæum, quod, de episcopatu Gratianopolitano, injecta a me spes, per Sudorii perfidiam, fefellisset. Ego autem dissimulavi. Menagium inveni quem ante annos viginti quinque videram. Vir doctus Guillelmi Menagii patris vitam Latine scripserat, viri, ut dicebat, magni, quem, ut pro merito laudaret, se fuisse multo doctiorem aiebat. Mese-*

rencontré en lui un écrivain bien supérieur à tout ce qu'elle avait eu jusqu'alors. Je le voyais souvent, et volontiers. Il désavouait la première Partie de l'*Histoire de France,* qu'il avait composée dans sa jeunesse et qu'il ne croyait écrite ni assez élégamment ni conformément aux règles du genre historique; il la publiait de nouveau, corrigée, à cette époque. Le Dictionnaire entrepris par l'Académie Française, il en avait été entièrement chargé, de l'avis unanime des Académiciens, et il était déjà parvenu à la lettre L. Presque tous les membres de la compagnie étaient d'avis d'en publier la première Partie; d'autres s'y refusaient, voulant que d'abord ils fussent tous d'accord entre eux sur l'orthographe de la langue Française, et que ce qu'ils auraient décidé servît de loi aux écrivains. Quinault, célèbre parmi les poètes Français, tenait pour cette opinion.

Je mettais au premier rang de mes amis Ménestrier et Joseph Charonier, tous deux de la Société de Jésus. Ménestrier était très en faveur près de Lamoignon, Charonier près du chevalier d'Harvier (qu'on appelait le chevalier de Lorraine) et, par lui, près du duc d'Orléans. Je prenais un immense plaisir à leur conversation. J'ai parlé de Ménestrier dans un autre ouvrage. Charonier venait d'écrire en Latin un poème sur la campagne de Hollande, heureusement menée par le Roi; une fois imprimé, ce poème rapporta une estime singulière à son auteur. Il songeait à écrire la vie de Henri de Lorraine d'Harcourt, célèbre capitaine; appelé à d'autres travaux, il abandonna ce projet.

Claude Oronce Finé de Brianville était en dispute avec Ménestrier quand je vins à Paris; il se trouvait à Poitiers. Par une lettre qu'il m'envoya, il me promettait de hâter

*rayum autem nacta est Gallica historia meliorem multo scriptorem, quam hactenus habuerat. Videbam sæpe, et libenter. Primam* Historiæ Gallicæ *Partem, quam juvenis composuerat, quod nec satis eleganter, nec ex historiæ lege in omnibus scriptam crederet, retractaverat, et politior his diebus in lucem exibat. Vocabularii illius, quod Academia Gallica instituit, compingendi, ex omnium tamen Academicorum sententia, potestas illi data uni erat; et jam ad litteram L pervenerat. Plerique, ex illo cœtu, evulgandæ primæ Partis auctores erant. Alii repugnabant, qui de orthographia Gallicæ linguæ, primum conveniendum, inter omnes, arbitrabantur, ut quod statuissent litteratis pro lege servaretur. Quinaldus, Gallicos inter poetas, clarus, hujus princeps sententiæ erat.*

*Porro Menestrerium et Josephum Charonerium, Jesuitas ambos, in primo amicorum etiam gradu ponebam. Lamonio præsidi Menestrerius, Harverio equiti (Lotharingum vocabant) Charonerius, ac per illum Aureliano duci acceptissimus erat. Et ingens mihi in eorum collocutione sita voluptas erat. De Menestrerio in alio opere dixi. Poema Charonerius de bello Batavico, a Rege feliciter confecto, Latine, illis diebus, fecerat, quod typis traditum singularem auctori suo laudem attulit. Et de scribenda Henrici Lothareni Harcurii, celeberrimi imperatoris, vita cogitabat: quod ad alia vocatus consilium abjecit.*

*Claudius Oroncius Finæus Brianvilla a Menestrerio dissidebat, cum Lutetiam veni; Augustoriti Pictonum erat. Datis autem ad me litteris, se reditum, ut mecum aliquot esse dic-*

son retour, pour passer quelques jours avec moi; les affaires qui le retenaient ne le lui permirent pas. Un livre sur les blasons des familles nobles venait de paraître; Ménestrier pensait que Brianville en était l'auteur, et l'accusait de plagiat. Brianville niait l'avoir écrit. La querelle s'échauffant, ils se jetaient l'un l'autre des paroles désobligeantes. Je parlai de les réconcilier. Ils prirent pour arbitres de la paix, Ménestrier l'abbé de Clermont, et Brianville moi-même. Brianville, dans ses lettres, déclarait s'en rapporter à mon avis, quoi qu'il me plût de décider; Ménestrier ne s'en rapportait pas si libéralement à Clermont. Ils se querellaient sans se haïr. Je n'en obtins pas moins qu'ils voulussent bien laisser en suspens ce qui causait leurs disputes et leurs querelles, et s'abstenir, dans l'intervalle, de proférer de mauvaises paroles, comme d'écrire l'un contre l'autre; la mort de Brianville, arrivée peu de temps après, éteignit toute l'indignation de Ménestrier, si grande qu'elle fût.

Le désir de renouer avec Jean-Baptiste Molière, excellent auteur de comédies (il était le premier des comiques et le Roscius de ce temps), la liaison que j'avais eue à Vienne et à Lyon, et qu'avaient interrompue le temps et la distance, s'empara de mon esprit. Je ne pus que pleurer cet homme incomparable dans son art, enlevé par une mort imprévue; comme de son vivant il n'avait aucun dehors de vertu Chrétienne, des sectaires plutôt que des gens vraiment pieux, l'abominaient ostensiblement maintenant qu'il était mort. Ils jugeaient indigne de sépulture un homme qui, par son génie et ses œuvres éclatantes, s'est rendu digne de l'immortalité.

*bus, acceleraturum tollicebatur; per negotia tamen, quæ distinebant, non licuit. Editus de gentilitiis insignibus liber erat; auctorem Menestrerius Brianvillam putabat, et plagii accusabat. Se scripsisse Brianvilla negabat. Æstuantibus rixis, acerbisque, inter se dictis sæviebant. De reconciliandis sermonem injaci. Abbatem Claromontium Menestrerius; me Brianvilla arbitros pacis sibi legerunt. Litteris suis Brianvilla ex sententia mea effectui quidquid visum mihi esset cavebat: non ita liberaliter Menestrerius cum Claromontio se gerebat. Jurgabantur, non oderant. Nihilominus obtinui, ut vellent id, quidquid rixarum et jurgiorum erat, componi; et interim a maledictis, et scriptione alter in alterum abstinerent: ac secutus, paucos post menses, Brianvillæ interitus omnem Menestrerii, quanta quanta esset, indignationem abolevit.*

*Revocandæ cum Joanne-Baptistâ Molerio, comœdiarum ingeniosissimo scriptore (comœdorum hujus ætatis princeps et Roscius erat) consuetudinis, quam Viennæ et Lugduni habueram, sed annorum et locorum intervalla interruperant, libido animum incessit. Enimvero improvisa morte extinctum deflevi incomparabilem, sua in arte, hominem: quem, quia vivus nullam præ se Christianæ virtutis speciem tulisset, factiosi potius, quam pii, nescio qui, mortuum palam abominabantur. Sepultura indignum volebant, qui ingenio, et præclarissimis scriptis, immortalitate dignum se præstitit.*

## XII

Au commencement du mois de Mars, Galfard et moi nous montâmes dans la voiture qui devait nous transporter à Lyon. Sur les instances de Bertet, que j'attribuais au cardinal de Bouillon, j'avais en effet été amené à cet avis, qu'en te laissant à Paris quelques mois après mon départ, mon cher fils Pierre-Laurent, je pensais faire œuvre utile. Dans la même voiture se trouva Antero-Maria Micon, Génois, de cet ordre des Carmes auquel l'usage des chaussures est interdit. L'année d'avant, cet homme d'une vaste érudition dans les lettres sacrées et d'une aimable douceur de caractère avait fait imprimer à Lyon et publié ses Méditations sur les Psaumes de David.

Lorsque nous atteignîmes Lyon, ma santé était atteinte, pour plusieurs causes, et je dus me mettre au lit. Ma très chère épouse était venue au-devant de moi et, grâce à ses soins assidus, à son attention diligente, elle rétablit ma santé qui était ébranlée, mais non ruinée entièrement. Tous mes amis, en foule, vinrent me féliciter de mon retour et me consoler du procès perdu, étranglé. Je me réjouissais qu'on me félicitât de mon retour, mais je me défendais d'éprouver en quoi que ce fût du chagrin à cause du procès. Puisque que je n'avais nulle crainte, que ma conscience était en repos, que je n'avais à pâlir d'aucune faute, quelle douleur aurais-je éprouvée? Sur ce, je fus informé qu'Allard, poussé par je ne sais quelle effronterie, avait condensé mon *Histoire du Dauphiné* en un résumé, aussi impudemment que sottement. Il l'avait offert, pour le donner à l'impression, au libraire Cha-

## XII

*Ineunte Martio mense, ego et Galfardus currum, qui nos Lugdunum veheret, conscendimus. Nam Berteti pollicitationibus, quas Bullionii credebam, in eam adductus sententiam eram, si te, Parisiis, aliquot menses, post me relinquerem, operæ pretium me facturum, Petre-Laurenti fili, putabam. Fuit in eodem curru Anterus Maria Micon Genuensis, ex eo Carmelitarum instituto, quibus calceorum usu interditum est. Suas in Davidis Psalmos Commentationes, Lugduni typis impressas, superiori anno in vulgus emiserat, vir sacris in litteris eruditione præstans, et morum suavitate amabilis.*

*Cum Lugdunum attigimus, affecta multis ex causis valetudine, aliquot per dies decumbendum mihi fuit. Obviam carissima uxor venerat, quæ cura sua assidua, et diligenti sedulitate tentatam, non postratam valetudinem sustinuit. Et me amici omnes mei, magno numero, de reditu gratulantes, ac de causa profligata et jugulata consolantes, convenerunt. Gratulari de reditu gaudebam; de causa quidquam mœroris accipere, ægre ferebam. Nam quem timor nullus teneret, qui nihil mihi conscirem, nullaque pallescerem culpa, quis dolor pungeret? Inter hæc certior sum factus, Alardum, nescio qua intemperantis animi licentia,* Historiam Delphinatus *meam in compendium coegisse, quam impudenter, tam inepte. Obtulerat Charuisio, bibliopolæ, imprimendum, qui ut id ego*

ruys, qui me demandait de faire moi-même ce travail. Je le commençai à la fin de Mai et l'achevai en un mois. Au mois de Novembre, à Saint-Symphorien, je mis la dernière main à l'affaire de Philibert de Thibault, et, comme il ne m'était pas commode de rester absent pour longtemps, à la fin de l'année je rentrai à Grenoble. Je livrai à Charuys mon Abrégé pour qu'il le publiât; peu de jours après, les presses gémirent. A cette époque, mon cher fils Pierre-Laurent, tu revins de Paris et restas près de ta mère à Lyon. J'espérais y revenir plus tôt que je ne le fis, poursuivre le procès que j'avais intenté aux créanciers de Marguerite Pradelle, ma belle-mère, et obtenir jugement. Ils avaient épuisé la donation faite à cause de noces à Marguerite Pradelle par Pierre Viallier, son mari, après avoir donné caution de la restituer aux enfants.

Je dus, contre ma volonté, passer l'hiver à Grenoble; on était en l'an seize cent soixante-quatorze. L'impression de mon *Histoire,* réduite en Abrégé, touchait à sa fin et fut achevée au mois de Mars. Ce même mois, j'appris que ta mère, Pierre-Laurent, était gravement malade de la fièvre à Cuirieu. La fièvre mit en danger cette tête si chère, puis s'apaisa et s'évanouit. Antoine Brunel de Saint-Maurice, noble Dauphinois, offrit en mon nom l'Abrégé au Dauphin. Ce Prince accepta le présent avec bienveillance, car je le lui avais dédié; Montausier et Bossuet, évêque de Condom, me remercièrent au nom du Prince. Ce fut tout le fruit de mon travail. Celui qui en pratiquant la vertu cherche quoi que ce soit en dehors de la vertu, me semble un vil et plébéien mercenaire, non un honnête homme.

Vers cette époque, Balthasar Édoard, conseiller du Roi

*operis conficerem, rogabat. Aggressus sum sub finem Maii, et intra mensem absolvi. Mense Novembri, Sansaphorini, ultimam Philib. Thibaltii negotio manum adhibui, et cum diutius abesse commode non liceret, Gratianopolim, exeunte anno, repetii. Charuisio evulgandam Epitomen tradidi; paucosque post dies, prela ferverunt. Et tu, Petre-Laurenti fili, Lutetia, sub in tempus, rediisti, et cum matre tua Lugduni substitisti. Citius me rediturum sperabam, quam redii, litem, quod propositum mihi erat, exerciturus, et ad judicium perducturus, quam in creditores Margaretæ Pradelæ, socrus, moveram. Donationem hi a Petro Viallerio marito nuptiarum causa Pradelæ factam, cautione tamen prius præstita de restituenda liberis, exhauserant.*

*Hiems mihi transigenda Gratianopoli fuit vel nolenti: is vero annus millesimus sexcentesimus post septuagesimum quartum erat. Interim* Historiæ *in Epitomen redactæ ad calcem impressio venit, quæ, mense Martio, perfecta est. Quo etiam mense febre matrem tuam, Petre-Laurenti, Curiaci graviter laborare accepi. Minata est carissimo capiti; et post paulo sedato æstu evanuit. Antonius Brunellus Sammauricius, nobilis Delphinas, Delphino Epitomen obtulit nomine meo. Humanissime Princeps donum accepit, nam illi nuncupaveram. Montauserius, et Bossuetus, Condomensis episcopus, gratias Principis quoque nomine egerunt. Hæc operis merces fuit. Nam qui præter virtutem quidquam in virtute quærit, mercenarius mihi quidem vilis et plebeius videtur, non bonus.*

*Et sub id tempus, Balthasar Edoardus, Regius in præsi-*

au siège présidial de Bourg, m'envoya de Paris à Grenoble un poème panégyrique de la campagne faite en Hollande par Louis-le-Grand. Louis Molard, avocat éloquent et érudit, mon ami intime, me l'apporta. Édoard ne resta pas longtemps au nombre des vivants : les Muses du Forez n'avaient pas vu venir au Parnasse d'homme plus digne de leur amour.

Au commencement de l'été, je me rendis à Lyon, près de ma femme, et repris le procès interrompu, le duel judiciaire. J'obtins de Matthieu de Sève de Fléchères, président au présidial de Lyon, qu'il nommât rapporteur, chargé de faire rapport aux juges de l'état de la cause, Gaspard Charrier, l'homme dont j'avais besoin, savant, intègre, ferme, incapable de se laisser détourner du droit chemin de l'équité et de l'honnêteté par le crédit des adversaires, lequel était grand dans la ville. Du Gué lui avait studieusement et diligemment recommandé mon affaire.

Néanmoins, si l'occasion s'en présentait, je cultivais les Muses et conversais très volontiers avec les lettrés. Matthieu Pécoil, fils de Matthieu, le conseiller, devait soutenir publiquement, aux Célestins, ses thèses sur la philosophie de Descartes. Je fus invité à ce tournoi littéraire; je le combattis, il l'emporta. Pierre Cabane, qui professait cette philosophie, présidait et s'en acquittait aussi doctement que spirituellement.

Sur ce, par suite de l'intempérie de l'air épais et chargé de nuages, je contractai une maladie, à la fin du mois de Septembre, une espèce de sciatique. J'eus à supporter de cruelles souffrances et lorsque leur violence s'apaisa un peu, sans que pourtant je pusse encore me tenir debout, il me vint à l'esprit d'adoucir l'ennui de la soli-

*diali Sebusianorum curia consiliarius, Parisiis ad me Gratianopolim poema panegyricum, de expeditione Batavica Ludovici regis optimi, maximi, misit. Attulit Ludovicus Molarius, causidicus eloquens et eruditus, et mihi valde amicus. Non diu postea superfuit in vivis Edoardus, quo non viderant Musæ Sebusianæ venientem ad Parnassum amore suo digniorem.*

*Ineunte vero æstate, Lugdunum veni ad uxorem, et intermissam litem, bellumque id forense redintegravi. Gasparum Charrerium a Mathæo Seva Flescerio præfecturæ Lugdunensis præside, qui de statu causæ ad judices referret, relatorem impetravi, qualem opus habebam, doctum, integrum, constantem, quem adversariorum gratia, quæ magna in ea urbe erat, a recto æqui et boni tramite non averteret. Duguæus studiose negotium illi id meum, atque diligenter commendavérat.*

*Et identidem, si qua se daret occasio, ad Musas ibam; et cum litteratis libentissime versabar. Mathæus Pecoillius, Mathæi consiliarii F. positiones ex Cartesiana philosophia, apud Cælestinos, publice propugnaturus erat. Invitatus sum ego ad litteratam hanc concertationem: impugnavi; successit. Petrus Cabana, philosophiæ hujus professor, præerat, ac docte et ingeniose satisfaciebat.*

*Interea, ex aeris intemperie nubibus densi, et crassi, morbum, sub Septembris mensis exitum, contraxi, ischiadis genus. Sævissimos tuli cruciatus, quorum cum paululum vis remisisset, nec tamen corpus sustinere possem, tædium solitudinis*

tude par quelque nouvelle composition. Claude Basset venait souvent me voir; il m'apporta l'*Abbé Commendataire* (tel était le titre du livre), ouvrage dans lequel on ruinait le droit du Roi dans la collation des bénéfices ecclésiastiques. François Delfau, d'Auvergne, noyé en mer quelques années auparavant, passait pour en être l'auteur. Je le lus et en y réfléchissant je voyais par quels arguments qui les réfuteraient pouvaient être repoussées ses objections. Mes raisons sourirent étonnamment à Du Gué, homme illustre, qui venait me voir quoique malade, et à Basset. Si je me mettais à les écrire, ils étaient persuadés que je servirais utilement à la défense de la vérité.

Mais François Dorcières ne voulut pas que je restasse plus longtemps à Lyon. Il m'écrivit les motifs qui exigeaient impérieusement mon retour. Le jugement du procès qui nous avait été intenté, sur le point d'être rendu, restait en suspens à cause de moi, me disait-il, et il avait bonne espérance. Moi qui avais dans ma conscience un juge on ne peut mieux au courant de tout ce que j'avais fait et dit, je ne savais pas être coupable. Je vins pourtant et divers points furent suivant les règles plaidés dans le débat.

J'achevai cette année la Dissertation que j'avais commencée à Lyon sur les Commendes (tel est le mot usité), et le droit de nomination du Roi. Trois mois après, en Mars, je la mis au jour.

J'avais laissé ma femme à Lyon, espérant y revenir plus tôt qu'il ne me fut possible. De cruelles douleurs sciatiques m'envahirent et je restai au lit presque tout l'hiver. Des entretiens avec mes amis, les livres, apportaient un soulagement à ma souffrance. Pendant mon

*mitigare nova scriptione in mentem venit. Claudius Bassetus frequens invisebat :* Abbatem Commendatarium *attulit (libri titulus), quo Regiæ nominationis jus ad ecclesiastica beneficia convellebatur. Auctor Franciscus Delfaus Arvernus ferebatur, qui superioribus annis mari submersus est. Legi, et quibus quæ objiciebat optime refutarentur, mecum ipse commentando, reponi posse videbam. Duguæo V. C. qui me etiam ægrum invisere, solitus erat, et Bassete mirum in modum arrisere. Si scriptis exequerer, veritati propugnandæ me utiliter inserviturum persuasum habebant.*

*Sed Lugduni noluit esse me diutius Franciscus Dorserius. Scribebat quæ raditum imperabant. Judicium quæstionis, contra nos initæ, per me stare, quin jam peractum esset, ac se quidem bene sperare alebat. Ego, qui intus judicem habebam, cui omnia mea et facta et dicta exploratissima essent, reus esse nesciebam. Veni tamen, et ex formulis quædam in lite actitata sunt.*

*Institutam Lugduni, de Commendis (receptum id rei vocabulum est) et Regia nominandi potestate, dissertationem, hoc ipso anno, perfeci; quæ, tres post menses, in lucem Martio mense prodiit.*

*Uxorem Lugduni reliqueram; quippe illuc me citius quam tamen fieri potuit, reversurum speraveram. Me ischiadis acerrimi invasere dolores, et hieme fere tota decubui. Avocamentum erant a dolore colloquia cum amicis, et libri. Dum vero Lugduni sum commoratus, singularis mihi amicitiæ*

séjour à Lyon, je m'enchaînai des liens d'une amitié toute particulière des hommes distingués par leurs hautes fonctions ou par l'étude et l'amour des lettres. En tête de tous étaient : Guillaume Méchatin La Faye; François Du Gué, homme illustre; François de La Chaise; Jean Bertet; Jérôme Pécoil Le Vigneux et son frère, Matthieu Pécoil; Mathieu Pécoil, leur cousin; Louis Moréri; Claude Le Laboureur; Bonaventure Chollier; Matthieu Gaillac François Dufaisant; Louis de Puget; Pierre Barra; Antoine Marquis; Jacques Spon et Sylvestre Dufour.

Méchatin, qui avait obtenu l'évêché de Gap, est mort l'année dernière. Le Roi prit François de La Chaise pour son confesseur. L'urbanité, l'érudition et le suprême talent de parler en chaire au peuple, touchant les choses sacrées, recommandent Pécoil Le Vigneux, autant que de longs voyages à l'étranger son frère Matthieu. Il a parcouru l'Italie, la Bulgarie, la Grèce, les îles de la mer Ionienne et de l'Archipel, et cependant rien d'étranger n'a envahi ses mœurs, nulle contagion des vices étrangers n'a souillé son âme. Matthieu Pécoil, leur cousin à tous deux, remplit un office de magistrat au présidial de Lyon, homme érudit, doux de caractère, plein d'urbanité et aussi d'esprit. Il tient également en honneur les Muses Françaises et les Muses Latines. Il écrit remarquablement en prose et en vers. Moréri, par ses œuvres, a frayé un chemin à la gloire immortelle de son nom. Gaillac et Chollier, avocats du Roi à ce même siège présidial, sont morts au moment où j'écris ces lignes. L'un avait plus de lettres et de science, l'autre plus d'audace et de confiance en soi. Ils touchaient par alliance à ma femme, dont Chollier avait épousé la cousine. Parmi les avocats, Dufaisant excellait par l'esprit, l'expérience, l'art de la

*vinculo, præstantes, aut dignitate, aut litterarum studio, et amore viros devinxi; quorum in numero Guillelmus Mechatinus Faya; Franciscus Duguæus, vir illustris; Franciscus Chaizius; Joannes Bertetus; Hyeronimus Pusillius Vigniacus; Mathæus Pecoillius, fratres; Mathæus Pecoillius, eorum consanguineus; Ludovicus Morerius; Claudius Laborerius; Bonnaventura Chollerius; Mathæus Galliacus; Franciscus Dufaisantius; Ludovicus Pugetus; Petrus Barra; Antonius Marquisius; Jacobus Sponius, ac Sylvester Furnius præcellebant.*

*Meschatinus Vapincensem episcopatum consecutus, superiori anno, fatis concessit. Franciscum Chaizium legit Rex, qui sibi a sacris confessionibus esset. Pecoillium Vigniacum humanitas, eruditio, et orandi e suggestu, de sacris rebus ad populum eximia facultas commendat; Mathæum ejus fratrem longe extra patriam peregrinationes. Italiam, Thraciam, Græciam, Hellesponti Ægæique maris insulas peragravit; nec tamen quidquam in ejus mores peregrinitatis irrepsit, extraneorumque vitiorum illius animum contagio læsit. Mathæus Pecoillius amborum consanguineus, in Lugdunensi Præfectura, magistratum gerit eruditus, suavis, comis, nec sine sale. Ut Gallicas, ita et Latinas in honore Musas habet. Prosa et versu belle scribit. Suis sibi scriptis Morerius viam ad immortalem nominis gloriam fecit. Galliacus, ac Chollerius, in illa regii advocati præfectura, cum hæc scribo, mortem obierunt. Alteri plus litterarum et sapientiæ; alteri plus audaciæ et confidentiæ inerat. Uxorem affinitate meam contingebant, cujus et consanguineam Chollerius duxerat. Causarum inter patronos, Dufaisantius ingenio, usu rerum,*

parole. Il était aussi avide que dédaigneux de la gloire. Érudit et délicat, Puget n'a personne qui le surpasse en douceur et en affabilité. Ami studieux de la poésie Française, il fait de bons vers que j'ai lus avec volupté. Lui-même, il en est dégoûté et il dit que sa résolution est prise de ne rien demander ni aux Muses ni aux femmes, de peur d'en essuyer un refus. Ce même dédain de s'acquérir de la gloire par ses écrits ne tenait point Pierre Barra. Il exerçait la médecine avec succès et avait mis au jour des ouvrages non inutiles à ses concitoyens. Marquis et Spon avaient également choisi la carrière de la médecine; l'un était célèbre par son aïeul Jean, son esprit et son immense érudition; l'autre, à ces deux derniers mérites, ajouta la gloire de l'écrivain. Je lui avais conseillé d'écrire l'histoire de Genève, projet qu'il méditait déjà; je lui en traçai le plan. Je lui prêtai trois volumes de Jacques Godefroy et un quatrième plus ancien. Parti en voyage, il acheva à son retour l'ouvrage commencé et y fit de moi la plus honorable mention.

Je n'ai pas connu d'homme qui fût plus éminent que Dufour en toutes sortes de mérites; à quel homme d'esprit, honnête et affable, ne se montre-t-il pas homme d'esprit, d'honnêteté, d'affabilité? Nourri d'une certaine érudition, il aime les lettres et cultive les lettrés. Il écrit très purement en Français, aussi l'exhortation morale qu'il adressa dans cette langue à son fils partant en voyage plut-elle beaucoup à tout le monde et fut-elle accueillie avec un énorme succès. L'Académie Française ne lui a refusé ni ses applaudissements, ni son admiration. Qui ne s'étonnerait de voir un marchand, très habile, il est vrai, dans son métier, exceller aussi, comme il le fait, en ces matières? Pierre Cabane aussi me fréquentait souvent. Natif

*et dicendi facultate præstabat. Gloriæ is tam avidus, quam contemptor. Eruditus et ingeniosus, lenitate et suavitate morum superiorem Pugetus non habet. Gallicæ poeseos studiosus, versus bonos fecit, quos cum voluptate legi. Fastidit ipse, ac decretum esse sibi ait, nihil omnino a Musis nec item a mulieribus petere, ne repulsam ferat. Non hæc Petrum Barram famæ, per scripta, comparandæ negligentia tenebat. Medicinam, cum laude, faciebat; et libros civibus non inutiles suis in lucem ediderat. Marquisius Sponiusque, artem sibi etiam medicam profitendam elegerant. Alter Joanne avo, ingenioque, et eruditione sua multa clarus. Alter utrique laudi scriptorum gloriam adjecit. Suaseram historiam Genevensem scribendam, quod quidem animo moliebatur, suscipere. Et in id opus symbolum contuli. Manu Jacobi Gothofredi codices tres, et quartum vestutum alium commodavi. Sed peregre profectus, institutum opus post reditum perfecit; in quo honorificentissimam mentionem de me habuit.*

*Furnio, in omni virtutum genere præstantiorem, non novi; ingenio, probitate, comitate, cui se non probat, ingenioso, probo et comi? Nonnulla etiam eruditione imbutus, litteras amat et litteratos colit. Gallica lingua politissime scribit. Itaque, quam paranesim Gallice ad filium peregre proficiscentem conscripsit, omnibus plurimum placuit, et summis laudibus excepta est. Et Academia illi Gallica plausus suos et admirationem non negavit. Nam hominem mercatorem, in sua quidem arte præstantissimum, quis sane in his etiam præstare, ut facit, non miretur? Me quoque Petrus Cabana multus frequentabat. In Arvernia natus, Cartesianæ*

de l'Auvergne, il avait mis une application remarquable à étudier la philosophie Cartésienne; aussi parmi les adeptes les plus doctes, il en était bien peu auxquels il fût inférieur. Il publia dix *Tableaux Synoptiques* (tel était le titre du livre) de cette philosophie, en contenant tout le suc et toute la moelle. On peut juger par leur lecture combien grande était la science de Cabane en philosophie, d'après le système de Descartes. Ne rien savoir en ces matières est chose honteuse; penser que l'on puisse savoir parfaitement quoi que ce soit est une sottise, mais ne vouloir rien savoir est une plus grande sottise encore.

FIN DU LIVRE DEUXIÈME

*philosophiæ perdiscendæ egregiam navaverat operam. Profecto pauci in ea secta erant, inter doctissimos, quibus inferior esset. Synopses ex ea philosophia decem (operi hic titulus fuit) edidit, succum et medullam illius scientiæ continentes. Ex earum potest lectione perspici summa Cabanæ, ex mente Cartesii, in philosophicis cognitio. His in rebus nihil omnino scire turpe est; quidquam perfecte sciri posse arbitrari stultum; nihil velle præterea scire stultissimum duco.*

FINIS LIBRI SECUNDI

## LIVRE TROISIÈME

PLUS je m'éloigne dans cette narration, mon cher fils Pierre-Laurent, des premières années de ma florissante jeunesse et de celles du milieu de ma vie, plus il me semble voir de près le terme et la borne de mon existence. Je ne voudrais pas pour cela que tu me crusses en proie à la crainte de la mort, qui est comme le port tranquille des bons, de ceux qui ont vécu honnêtement, de même qu'elle est un supplice pour les méchants et les vicieux. Ainsi que, pour les coureurs, la vue de la borne que, vainqueurs, ils sont sur le point d'atteindre, redouble leur ardeur et les fait lutter plus vaillamment; ainsi ceux qui voient le cours de la vie s'achever presque pour eux, tendent nécessairement au bout d'un cœur plus léger. C'est pourquoi, à l'âge encore plein de vigueur où je suis, je veux qu'il n'y ait pour moi nul relâche au travail; il n'y en aura pas non plus pour les Muses, tant que je vivrai. Cette inertie et cette paresse que les vieillards somnolents couvrent des ténèbres de leurs lits, diffèrent bien peu de la mort, nul homme sage n'en disconviendra. Celui-là ne vit pas, qui seul se sent vivre par la raison qu'il tire de l'air l'esprit et le souffle vital. Celui qui, au contraire, comme il le peut et le doit,

## LIBER TERTIUS

UO *longius, Petre-Laurenti fili, a primis florentis juventæ et mediæ ætatis vigentibus annis, hac narratione progredior mea, eo jam propius vitæ terminum et metam videre mihi videor. Nec ullo me mortis percelli metu credas velim, quæ bonis, et quibus honeste vita acta est, pro tranquillissimo quodam portu; malis quidem flagitiosis hominibus, pro supplicio est. Nam ut cursoribus metæ, quam victores proxime attingunt, aspectus animos addit, ut alacrius enitantur; ita qui vitæ curriculum fere sibi confectum vident, lætiori animo ad finem contendant necesse est. Quamobrem in hac etiam tantum non effeta ætate, nullam mihi laborum intermissionem esse volo; nec per Musas erit unquam, dum vixero. A morte parum inertiam illam, et ignaviam, quam somniculosi senes lectorum suorum tenebris tegunt, differre nemo non sapiens fateatur. Non quidem vivit, qui se ideo solum sentit vivere, quia hunc spiritum et vitalem, ex aere, auram ducit. Qui vero, quam potest et debet, virtuti dat operam; qui in littera-*

pratique la vertu; celui qui donne à l'étude des lettres les heures de loisir que lui laissent les affaires, de peur qu'elles ne s'écoulent plus péniblement; celui qui enfin se recommande au genre humain par ses bonnes œuvres, celui-là ne meurt jamais tout entier, celui-là vit véritablement. Pour moi, mon fils, j'ai mis toute ma diligence et tout mon soin à ce que toutes mes actions, toutes mes paroles s'écartassent, autant qu'il était en moi, de la honteuse contagion des vices, à m'attacher uniquement à l'honnêté et à la pratique des devoirs. Cette règle et norme de la vie, je l'observerai jusqu'à mon dernier souffle, avec l'aide des Dieux, comme je l'ai observée jusqu'à ce jour. Toi-même et les autres en penseront ce qu'ils voudront. Maintenant, que ma plume reprenne la suite de mon récit.

## I

Ma dissertation sur les Commendes une fois imprimée parut imposer silence à la plupart de ceux qui étaient d'une opinion contraire. A la même époque, j'entrepris un autre ouvrage du genre historique. Il me vint à l'idée de traiter de l'origine, des extensions et des hommes illustres, en paix comme en guerre, de la famille de La Tour, issue des princes de l'Auvergne, de l'Aquitaine et du Berry, et perpétuée jusqu'à nos jours par une série non interrompue. J'y mis la première main au mois de Février; c'était en l'an 1675. Quelques mois après, j'envoyai l'ouvrage entièrement terminé et achevé, écrit de la main de Nicolas Charbot, avocat, mon ami, au cardinal de Bouillon, qui en rendit mille grâces sans doute, mais ne m'en envoya aucune.

*rum studio, quas vacuas a negotiis horas habet, ne effluant industrius, ponit; qui porro benefactis se suis humano generi commendat, ne unquam omnis moriatur, is vere vivit. Ego sane, fili, huic maxime omnem diligentiam et operam meam curæ adhibui, ut, quantum in me esset, a fœdo turpium contagio facta dictaque omnia mea longe abessent, et in honestate, et colendis officiis unice adhærerem. Quam profecto vitæ rationem et normam, ad extremum usque spiritum, ut ad hanc tenui diem, etiam, Superis bene faventibus, tenebo. Aliorum, tuumve erit judicium. Nunc ad institutam narrationem redeat oratio.*

I

*Posquam edita est dissertatio de Commendis, silentium plerisque omnibus, qui in adversaria erant opinione, imperasse visa est. Et eodem tempore, aliud sum opus, quod ad historiam spectaret, aggressus. De origine et progressu, ac viris, pace et bello, illustribus Turianæ familiæ, a vetustis Arvernorum, Aquitanorum, Bituricumque principibus, continua serie ad hanc diem deductæ scribere venit in mentem. Et prima adhibita manus Februario mense est; annus autem erat MDCLXXV. Post aliquot menses, absolutum et perfectum Nicolai Charbotii, amici mei, causidici manu scriptum commentarium, ad cardinalem Bullionium misi, qui gratias quidem egit plurimas, nullas retulit.*

Celles que j'ai moi-même à rendre à René Le Pays, mon ami, me reviennent, cher Pierre-Laurent, à la mémoire. Sur sa prière, Clément XI, souverain Pontife, m'avait créé chevalier et comte du Palais, honneur qui devait aussi rejaillir sur toi, mon cher fils Pierre-Laurent. Il me transmit au mois d'Avril le diplôme rédigé à cet effet, dûment signé et revêtu du sceau de Charles, des comtes d'Anguisciola, vicaire de Paluzio Alteri, légat d'Avignon. Il disait que le souverain Pontife avait eu égard à mon érudition, quelle qu'elle soit, et quoique j'en connaisse la faible importance. Dans ce diplôme se trouvait, en effet, une honorable mention de l'*Histoire du Dauphiné* et de mes autres ouvrages; pour moi, je reporte uniquement cette faveur, d'un cœur plein de gratitude et de reconnaissance, à Le Pays. Il n'y en a pas un seul, dans le nombre de mes amis, dont je me sache aimé davantage et que j'aime plus véritablement, plus ardemment.

François Robert, de l'ordre des Dominicains, vint au mois de Mai à Grenoble. Il avait entrepris d'écrire l'histoire des familles nobles de Provence et il apportait divers documents pour me les communiquer. Je vis un homme plutôt bon que savant, tout entier à ses tableaux généalogiques, et nullement un grand homme.

Ces occupations me détournaient de mes soucis, elles ne m'en délivraient pas. Ma femme était tombée malade en ce même mois, et les lettres que je recevais m'annonçaient que le cas ne manquait pas de gravité. Cependant, avec l'assistance favorable de Dieu, elle entra en convalescence quelques jours après et, sa santé s'étant rétablie, revint près de moi de Lyon à Grenoble.

Mes forces ébranlées par la maladie dont j'avais été

*Quas habeo Renato Paesio amico meo, commemorandæ, Petre-Laurenti fili, memoriæ succurrunt. Me, ejus rogatu, Clemens XI, Pontifex maximus, equitem et Palatinum comitem, jam a Martio mense superioris anni creaverat, qui bonos ad te quoque, Petre-Laurenti fili, pertineret. Diploma vero hac super re confectum et solemni ritu ac more obsignatum, et Caroli de comitibus Anguisciolæ, Palutii Alterii legati Avenionensis vicarii, sigillo munitum, hoc Aprili mense ad me transmisit. Habitam esse a Pontifice maximo eruditionis, qualis qualis tandem illa sit, quam novi esse minimam, meæ rationem dicebat. Nam in diplomate præclara* Delphinatus Historiæ *scriptorumque meorum mentio fiebat : ego vero acceptum id omne uni Paesio, grato et libenti animo refero. Non est in amicorum meorum numero, a quo me magis amari putem nec etiam quem verius et ardentius amem.*

*Fr. Robertus de Dominicanorum secta, Maio mense Gratianopolim venit. Historiam nobilium inter provinciales Salyes familiarum perscribendam susceperat; et habebat quæ mecum communicanda attulerat. Virum vidi meliorem quam doctiorem, qui in genealogicis descriptionibus totus, non magnus, erat.*

*Hæc avertebant animum a curis, non liberabant. In morbum uxor mea mense inciderat eodem, quem periculo litteræ ad me allatæ non vacare nunciabant. Attamen, Deo bene juvante, nonnullos post dies convaluit, et, restituta valetudine, Lugduno Gratianopolim ad me rediit.*

*Nec omnino recreatæ mihi vires erant a morbo, quo a re-*

moi-même atteint à mon retour n'étaient pas encore revenues, que Colbert, ministre du royaume, et François de La Chaise, confesseur du Roi, me certifièrent par lettres que mes ouvrages leur avaient beaucoup plu. Ils m'offraient leur appui, s'il pouvait m'être de quelque utilité dans l'avancement de mes affaires. Qui n'en aurait de soi-même compris l'utilité? Cependant ils ne m'en ont prêté aucun jusqu'à ce jour, ce que je regrette plus que je ne m'en plains. L'insidieuse et trompeuse malveillance de mon destin est, en effet, telle, qu'elle m'a toujours présenté comme certaines maintes choses à espérer, et qu'elle ne m'a permis et concédé de jouir que d'un très petit nombre.

L'automne achevé, et ce fut la plus agréable saison de cette année, Joseph-Georges, archevêque de l'île de Samos, venant de Rome, séjourna quelque temps à Grenoble, en route pour Paris. J'allai visiter cet homme bon et simple, et j'eus avec lui un entretien long et nourri. Il n'était pas complétement ignorant en toutes littératures et avait lu et relu les plus anciens auteurs Grecs. Il apportait des volumes manuscrits, qu'il se proposait d'offrir en pur don au Roi. Le Camus, évêque de Grenoble, par je ne sais quelle rigueur et cruauté de caractère, refusa accès près de lui à cet homme qui le souhaitait et le demandait. N'étant pas à bout de ressources ni privé de personne à qui parler, il se consola d'avoir été chassé de son siège par les Turcs. A ceux qui le visitaient et qu'il jugeait être des hommes éminents, il laissait en souvenir, s'ils y tenaient, des fragments détachés d'un rocher de l'île de Pathmos. Il prétendait que dans ce rocher avait habité Saint Jean l'Évangéliste, qu'il y avait écrit l'Apocalypse (tradition des Chré-

*ditu ipse mo conflictatus fueram, cum me litteris Colbertus, regni administer, et Franciscus Chaisius, a sacris Regis confessionibus, etiam suis, scripta illis mea admodum placere admonuerunt. Suam, si promovendis rebus meis utilis foret, opem ultro pollicebantur. Utilem fore quis non intelligeret? Nullam tamen ad hanc esse diem præstitam profecto doleam potius quam querar. Nam hæc est fati quædam mei insidiosa et fallax malevolentia, ut plurima mihi semper pro certis speranda obtulerit, paucissima autem potiunda dederit, atque concesserit.*

*Affecto autumno, quæ lætissima anni tempestas fuit, Josephus Georgerius, Samos insulæ archiepiscopus, Roma veniens, aliquot Gratianopoli diebus commoratus est, Lutetiam Parisiorum petens. Virum bonum et innocentem conveni, multaque et longa mihi cum illo collocutio fuit. Omnium plane litterarum rudis non erat, et vetustissimos Græcorum auctores lectitaverat. MSS. codices afferebat, quos Regi dono dare habebat in animo. Camusius, episcopus Gratianopolitanus, nescio qua mentis tetricitate et diritate, accessum ad se optanti et flagitanti negavit. Nulla stipe egenum, nulla allocutione exulem, et a Turcis e sede deturbatum solatus est. Invisentibus autem, quos præstare intelligebat, eruta ex saxo insulæ Pathmos fragmenta, mnemosynum volentibus impertiebatur. Quo in saxo antrum divum Joannem Evangelistam incoluisse dicebat, ac in eo Apocalypsim conscripsisse (quæ illis in locis*

tiens qui est répandue en ces lieux), et que les dits fragments provenaient de cette caverne, transformée en sanctuaire. Cet homme honnête et pieux voulut que j'acceptasse ce présent de lui; je le reçus comme chose d'importance, quoiqu'elle n'en eût aucune.

Le tour de rôle étant enfin venu, la Chambre du Parlement surnommée le Gésier se disposait à rendre son jugement dans le procès intenté par le Procureur du Roi aux administrateurs de la ville, parmi lesquels je me trouvais. La Berchère, instigateur de l'accusation calomnieuse, était venu à Grenoble. Je l'avais rencontré par hasard, et la conversation étant venue à tomber sur ce procès, il me dit que je n'avais rien à craindre pour ma tête. — « Je n'ai pas même à craindre pour mes pieds, » lui répondis-je, en homme qui se sait la conscience en repos, sans se dissimuler aucune de ses actions. Comme il m'offrait sa protection : « C'est vous-même, » lui dis-je, « qui avez fomenté cette affaire et suscité un ca- » lomniateur pour la perte de l'innocent. » Il le nia et prétendit être la victime d'odieuses manœuvres qui lui avaient attiré bien des haines. Au mois de Juillet, l'affaire fut enfin terminée par un arrêt du Parlement. Pourroy siégeait comme président; les assesseurs furent Pierre Rabot d'Aurillac, Louis de Bazemont, François de Pina, François Gallien du Perse, François Grattet-Dorgeoise, Antoine Guérin de Tencin, Joachim Francon de Revel et François de La Croix de Sève, tous ayant rang et dignité de Conseillers, deux ou trois seulement en ayant la gravité, la science et l'expérience; la plupart, animés du plus mauvais esprit de partialité en faveur des fauteurs et instigateurs de l'affaire, épousaient leurs passions et, juges, s'écartaient considérablement du caractère d'un juge:

*Christianorum opinio vagabatur), et ex eo antro in sacrarium converso, illa esse avulsa fragmenta. Ut et ego id munus a se caperem, vir bonus et pius voluit, et quasi rem magnam, quæ non erat, accepi.*

*Repetitis interea vicibus ad judicandam Cognitoris Regii litem adversus civitatis administros, quorum de numero eram, animum Gigeriaca Senatus Classis adjecerat. Gratianopolim autem Bercherius venerat instigator calumniæ. Forte conveneram, et cum de ea lite nobis esset sermo objectus, dixit mihi, quod ad caput attineret, nihil prorsus esse timendum. — « Mihi vero, » repono, « ne quidem pedibus timendum, » qui mihi mearum sum, sine simulatione rerum, conscius, intelligo: At, cum operam polliceretur suam :—« Atqui, » inquam, » tu hanc ipse litem fovisti, et calumniatorem impulisti ad innocentium perniciem. » Negavit, et his se artibus esse semper ab inimicis petitum, respondit, quibus scilicet invidiam illi parerent. Julio mense Senatusconsulto tandem terminata lis est. Porroyus præses judicio præfuit. Adsederunt Petrus Rabotus Aurilliacus; Ludovicus Basemontius; Franciscus de Pina; Franciscus Gallienus Persicus; Franciscus Grattetus Dorgeosius; Antonius Guerinus Tencinus; Joachimus Franco-Revellius et Franciscus Crucius Seva : Senatores quidem, dignitate, et ordine, omnes; gravitate autem, doctrina, et usu rerum duo tresve; plerique sane omnes pessime animati partium et instigatorum affectus suos fecerant; a judice longo judices intervallo aberant : sed omnium vehementissime*

Revel surtout clabaudait furieusement. Plus ils étaient ignorants, plus, comme c'est l'ordinaire, ils se montraient féroces. A la fin ils convinrent pourtant que cette tempête avait été soulevée, non sans grande injustice, contre d'honnêtes et innocentes gens ; mais, si inconsidérement qu'on eût agi en intentant ce procès, ce serait agir, disaient-ils, plus inconsidérément encore que de les renvoyer tous, par jugement, exempts de châtiment et punition ; on devait à l'honneur du Parlement une victime, qui écarterait du Parlement tout soupçon de calomnie, hurlaient-ils sourdement. Ils m'acquittèrent néanmoins, à l'unanimité des voix. Bon gré mal gré la vérité et la justice l'emportèrent. Ils cédèrent à l'invincible justice.

Ainsi au bout de quatre ans je rentrai au barreau, comme d'un bannissement, et, durant cet intervalle, un grand dégoût m'était survenu des affaires du Palais. Le surmonterai-je jamais, quoique je m'y efforce, je l'ignore. Quoi de plus injuste, en effet, que d'avoir été, non seulement avec la permission mais par la volonté de la suprême magistrature, impliqué dans une accusation infâme, moi que tout le monde savait être on ne peut plus étranger aux vilenies que conseille l'avarice, et à l'avarice elle-même, par mon caractère naturel. Tout le monde estimait que satisfaction suffisante avait été donnée à mon honneur et à ma renommée; je ne le pensais point, tant qu'on ne m'aurait pas rendu publiquement la charge d'avocat de la ville, que Claude Vallet avait occupée durant la litispendance. Ce que je pensais, mes amis le pensaient également, mais nul ne venait à mon aide, et tout accès à cette fonction m'était fermé, par la raison que les frères Lestelley, détestables bouffons, obsédaient de leurs tromperies et de leurs fraudes l'esprit et

*Revellius perstrepebat. Quo indoctiores erant, eo se, ut fieri solet, ferocius gerebant. Attamen in hoc demum convenere, hanc fuisse excitatam contra bonos et insontes, magna injuria, tempestatem; sed quandoquidem inconsulte actum esset, in movenda lite, inconsultius actum iri in disceptanda, aiebant, si omnes noxa, et noxia liberi dimitterentur : honori Senatus victimam deberi, quæ calumniæ suspicionem ab Senatu omnem amoveret, contenta voce ululabant. Me tamen suis omnes calculis absolverunt. Veritas et justitia volentes nolentes vicit. Justiciæ cessere pugnanti.*

*Sic in forum, velut postliminio, quatuor post annos redii : et mihi, per id tempus, ingens creatum forensium rerum fastidium erat. Quod unquam superare, an satis queam nescio. Nam, quid injustius volente, non tantum permittente magistratu summo, implicitum esse me fædissima accusatione, quem noverant omnes tam ab omni, quod avaritia suadet, flagitio, quam ipsa ab avaritia naturæ meæ indole esse alienissimum? Honori et famæ satis omnes esse factum existimabant, ego non putabam, nisi prius munus publici patroni, quod Claudius Valletus, pendente lite, gesserat, palam reciperem. Quod sentiebam, familiares mei omnes sentiebant; nullus opi erat : et præclusa hunc ad gradum via, quod fallaciis, dolisque Lesteleii fratres, teterrimi nebulones, Lesdiguerii*

jusqu'aux idées mêmes du duc de Lesdiguières. Il me fallait, couvert de ma seule vertu, combattre des ennemis armés de toutes pièces et repousser tous les traits que lancent la calomnie et l'improbité. Je ne perdais pas courage, n'ignorant point quelles sont les forces de la vertu, quand elle ne s'abandonne pas elle-même.

Mes jours et mes nuits se consumaient dans ces méditations quand une maladie mortelle s'empara de Lesdiguières. Aux calendes de Janvier de l'an 1677, presque octogénaire, il obéit aux lois de la Nature : je n'ai rien à en dire ici. Par sa mort périrent instantanément les espérances des hommes pervers, qui abusaient de la facilité de l'homme du monde le moins méchant pour exercer leurs inimitiés. Il eut pour héritier de ses biens et richesses, ainsi que pour successeur dans le gouvernement du Dauphiné, François-Emmanuel de Bonne de Créquy, son fils, le seul qui lui restât. Le mois de Septembre précédent, la duchesse sa femme, faisant son entrée dans la ville, avait été reçue solennellement et en grande pompe. François Boniel avait réglé l'ordre et l'éclat de cette solennité ; il en a lui-même fait la description. Quant à Lesdiguières, qui alors s'appelait le comte de Sault, il était arrivé le mois d'après, sur la nouvelle de la maladie de son père. Cet homme, d'un esprit élevé et ferme, mit fin aux injustices qui m'étaient faites et auxquelles l'arrêt du Parlement avait déjà mis un terme. Par son ordre et volonté, me fut restituée la charge d'avocat de la ville, charge dont je n'avais pas, à la vérité, été exclu, mais dont je m'étais abstenu, conformément aux règles juridiques, durant le cours du procès. Du Gué me prêta très affectusement ses bons offices ; de Boissieu et de mes autres amis, mieux vaut me taire.

*ducis animum, ipsasque adeo cogitationes obsiderent, omnis mihi videbatur. Una mihi virtute mea pugnandum erat, in omni genere telorum, quæ calumnia et improbitas cudit, armatos inimicos. Nec despondebam animo, qui innocentiæ quam firmæ sint vires, cum se ipsa non deserit, non nesciebam.*

*In his dies noctesque cogitationibus agebam, cum lethalis Lesdiguerium morbus invasit. Calendis Januariis ann. MDCLXXVII, Naturæ, paulo octuagenario minor, concessit : de quo nihil id loci dicere habeo. Ejus interitu malorum hominum, qui viri minime mali facilitate, ad exercendas inimicitias suas abutebantur, momento spes interciderunt. Bonorum et facultatum hæredem, et in publicam Delphinatus administrationem, Franciscum Emanuelem Bonnæum Crequium, filium, qui supererat illi unicus, successorem habuit. Ejus uxor, superiori mense Septembri, solemni ritu et magnifica cum pompa, urbem ingrediens, excepta erat. Cujus rationem pompæ et ornatum Franciscus Boniellus instruxerat, idemque etiam descripsit. Ipse vero Lesdiguerius, qui id temporis Saltius comes nominabatur, alterum post mensem advenerat, postquam ad eum de patris morbo allatus nuntius esset. Alti et fortis vir animi injuriis hactenus mihi inflictis finem posuit, quibus a Senatusconsulto modus jam dudum positus erat. Illo volente et agente, patroni civitatis munus restitutum mihi est, a quo non equidem dejectus eram, sed ex constitutionum præscripto, dum lis peragitur, ut fit, abstinueram. Et suis opem Duguæus officiis amantissime tulit : nam de Boessio, amicisque meis cæteris melius est silere.*

Cette année-là pourtant, je ne pus librement m'acquitter de mes fonctions : Louis Saint-Ours, qui avait été nommé syndic des consuls, s'y opposait par de secrètes manœuvres et, si je lâchais prise, il espérait me supplanter. J'estimai qu'il valait mieux céder aux circonstances, que de lutter à ciel ouvert de tous mes efforts contre ses sourdes menées. Celui qui cède aux circonstances n'est pas aussi blâmable, loin de là, que celui qui cède à ses adversaires : dans la fuite même est quelquefois la victoire.

Cependant, je me désennuyais par l'étude et le travail de composition. L'Italien Gregorio Leti, jouissant du droit de cité à Genève, voulut que j'eusse en témoignage de sa bienveillance envers moi les ouvrages qu'il avait écrits, en fort grand nombre, sur l'Italie ainsi que sur les affaires de l'Italie et de Rome. Je les reçus, non sans plaisir, de Jean Nicolas, qui me les remit; par ses lettres, il me demandait mon amitié et me promettait de m'envoyer la *Vie de Philippe II, roi d'Espagne,* qu'il allait faire paraître dans quelques mois. Mais lorsqu'elle fut publiée, une telle tempête s'éleva contre cet homme érudit, spirituel et excellent, qu'il fut forcé de changer de pays; il se condamna lui-même à l'exil. Un homme de lettres heureux, cela se voit presque aussi rarement qu'un phénix.

Je reçus aussi en cadeau de Sylvestre Dufour un caméléon, qu'on lui avait envoyé d'Égypte : j'en fis présent à Saint-Firmin, qui le donna à Lesdiguières. Ceux qui ont écrit du caméléon ont avancé beaucoup de faussetés que je ne juge pourtant pas à propos de réfuter.

Les hautes vertus d'Artus Prunier de Saint-André, premier président du Parlement de Grenoble, l'un des

*Hoc tamen anno libere munere hoc meo defungi non licuit. Ludovicus Sanursius, qui consulatus primum gradum obtinebat, abditis artibus suis, obstabat : se meum in locum, si derelinquerem, suffectum iri sperabat. Tempori cedere satius duxi, quam conatibus meis arcanis illius artibus palam repugnare. Qui tempori prudenter cedit, non ideo, quasi adversariis ignave cedat, vituperandus : etiam in fuga quandoque victoria est.*

*Interim studio et scriptione tædium levabam. Gregorius Letius Italus, civitatis jure apud Genevates donatus, libros magno numero a se compositos de Italia et Italicis, Romanisque rebus, suæ in me testimonium benevolentiæ esse voluit. A Joanne Nicolao missos, non sine gaudio, accepi : et litteris suis amicitiam sibi meam petebat, ac* Philippi II, Hispaniæ regis, Vitam, *post paucos menses in lucem proditurum, se quoque missurum pollicebatur. Verum, cum evulgata est, tanta in eruditum, ingeniosum, et bonum virum concitata tempestas est, ut exilii causa, cui se ipse ultro damnavit, solum vertere sit coactus. Litteratum et felicem tam raro fere videas, quam phœnicem.*

*A Sylvestro autem Furnio chamæleonta, quem ab Ægypto acceperat, dono quoque missum accepi ; Sanfirmino dedi ; hic Lesdiguerio. De chamæleonte qui scripserunt, commentitia multa in medium protulere, quæ tamen confutare consilium non est.*

*Arturi Prunerii Santandræani, Senatus Gratianopolitani principis, et summi, sua ætate, viri, ut memoriam gloriæ*

personnages les plus illustres de son temps, et les services signalés que m'avaient rendus ses deux petits-fils, Nicolas et Gabriel, hommes très remarquables, m'engageaient à glorifier sa mémoire. Je m'appliquai donc à écrire sa Vie en Latin; j'achevai cet ouvrage, en langue Latine, en un assez court espace de temps, et j'en fis présent, entièrement écrit de ma main, à Nicolas Prunier de Saint-André : je ne pouvais faire de cadeau plus agréable à ce grand homme. Que peut-il, en effet, échoir de plus séduisant et de plus agréable à un petit-fils excellemment doué de toutes espèces de vertus, que de voir la personne illustre de son aïeul, par qui la famille a été portée au comble de l'honneur, retirée comme de la mort et rendue à la vie immortelle ?

J'ai également composé en Latin, jusqu'au jour actuel, quatre-vingt-quinze Éloges, tant d'hommes que de femmes, d'une certaine célébrité. J'ai exposé sincèrement leurs origines, leurs mœurs, leurs actions, leurs écrits; je n'ai rien ajouté à la vérité, je n'en ai rien retranché; j'ai rapporté franchement les choses, telles qu'elles étaient. Cet ouvrage porte le titre d'*Anecdotes*. Je ne le ferai pas imprimer, je ne le mettrai pas non plus en circulation; je ne veux même pas le communiquer, de mon vivant, à mes plus intimes amis. Il est utile aux bonnes mœurs de dévoiler les secrets des hommes qui, pour la plupart, doivent à l'hypocrisie toute la considération dont ils jouissent, et nullement à leur propre mérite, à eux-mêmes.

Au mois de Janvier de l'année suivante, 1678, Saint-Ours ayant donné sa démission, François Vignon de Barnoux fut investi du consulat, jeune homme sans aucune expérience des affaires et d'un esprit enveloppé

*commendarem, cum splendidæ illius virtutes, tum singularia Nicolai et Gabrielis nepotum, præclarissimorum hominum, in me merita suadebant. Igitur ad illius Latine describendam Vitam animum appuli : quod intra non admodum lungum temporis spatium, Latina lingua opus absolvi, et mea manu exaratum in Nicolai Prunerii Santandræani manus munus detuli : gratius nihil magno poteram viro fecisse. Nam quid præclarius, jucundiusque præcellenti omnibus virtutum omnium dotibus nepoti accidere queat, quam præstantissimum avum, a quo sit in honoris culmen familia subvecta, velut revocatum a letho vitæ restitui immortali?*

*Latine quoque quinque ac nonaginta, ad hanc usque diem, virorum fœminarumque, non obscuri nominis, elogia perduxi. Ortus, mores, res gestas scriptas strictim narravi : nihil veritati affinxi; nihil detraxi : ut quæque vere se habebat, vere retuli.* Anecdota *titulus operi est. Nam ego nec in lucem edam, nec evulgabo; nec immo, cum familiaribus, dum vixero, sum communicaturus. Et ad bonos mores conducit intima hominum patefieri, qui plerumque simulationi omnem suam laudem acceptam referunt, non ulli merito suo, non sibi.*

*Januario mense consequentis anni MDCLXXVIII, Franciscus Vigno Barnusius, abdicato Sanursio, consulatum iniit, juvenis nullo rerum usu fretus, ac tenebrosi ingenii, sed qui,*

de ténèbres, mais qui, même en le voulant, ne saurait être mauvais, sans néanmoins être tout à fait bon. Toutes les machinations de mes adversaires furent renversées en un instant et, par l'unanime volonté de tous ceux qui siégeaient au Conseil, la voie me fut ouverte pour que je reprisse possession de ma charge. De ce jour, sans qu'il y eût un seul opposant, je commençai à reprendre les fonctions que Saint-Ours, aussi sottement que malhonnêtement, me disputait.

Sur ces entrefaites, les Académiciens d'Arles, par une lettre qu'ils m'adressèrent, m'annoncèrent qu'ils m'avaient élu membre de leur Compagnie. Le marquis de Stoublon, secrétaire de cette Académie, avait eu soin de me l'envoyer, scellée du sceau de l'Académie. Quelques mois auparavant, N... Giffon, homme aussi docte que spirituel, mon ami depuis quinze ans, avait beaucoup pesé sur moi pour que je souhaitasse cette distinction, et avait fini par me persuader, chose que René Le Pays, par la propension de son bon vouloir amical envers moi, avait déjà faite depuis longtemps. Par la suite, ce désir se refroidit chez moi, je laissai à Giffon le soin de terminer l'affaire et je ne m'en occupai plus. Je négligeai cette distinction, ce qui est le fait d'un homme modeste; je ne la méprisai pas, ce qui aurait été d'un orgueilleux.

Au mois de Mai, il me fut doux de partir pour Lyon, revoir Du Gué et mes amis. Une question de la plus haute importance touchant les affaires de la ville devait être plaidée et jugée devant Du Gué. Les consuls et le Conseil de la commune, que cela regardait, me délèguèrent à l'unanimité près de Du Gué pour que je fisse en sorte, par tous mes efforts, que l'intérêt public n'éprouvât aucun dommage. L'affaire eut l'issue qu'ils souhaitaient.

*vel si maxime vellet, malus esse nesciret, nec tamen omnino bonus eset : omnes, eodem temporis puncto, aversæ inimicorum machinæ sunt, ac volentibus cunctis, qui Consilio aderant, aperta ad sedem capessendam meam mihi via est. Ab ea die nullis dissentientibus, munere cœpi fungi, quod Sanursius mihi, tam stulte quam improbe invidebat.*

*Sub hæc, Academici Arelatentes, datis ad me litteris, me suum in Collegium cooptatum iri significaverunt. Signo Academiæ publico munitas Stuplonius marchio, qui illi a secretis Academiæ, mittendas curaverat. Aliquot jam ante menses, vir doctus et ingeniosus... Giphо, quem, quindecim ab hinc annis, amicum ceperam, multis mecum egerat, id ut mihi decus optarem, persuaserat, quod et Renatus Paesius, pro sua amicissimæ voluntatis in me propensione, jamdudum fecerat. Postea hæc frigescere cœpit cupiditas, remque prorsus Giphoni perficiendam dereliqui, nec præterea pensi habui. Neglexi quod moderati fuit; non contempsi, quod superbi foret.*

*Maio mense, dulce fuit Lugdunum proficisci, et Duguæum amicosque revisere. De negotiis civitatis maximi momenti, coram Duguæo, quæstio agitanda et disceptanda erat. Quamobrem me ad illum, qui ex animi sententia, ne quid publica res detrimenti caperet, procurarem, consules, publicumque, ad quod pertinebat, Consilium, omnibus suffragiis, delegaverunt. Successum habuit, quem volebant. Novis Duguæus officiis,*

Du Gué montra encore une fois, par ses bons offices, le bon vouloir qu'il avait pour moi. Dufour et Spon, pour que je ne pusse douter aussi du leur, m'en rendirent de pareils, avec diligence et assiduité. L'un m'avait envoyé l'exhortation morale adressée par lui à son fils; l'autre, au commencement de l'année, le récit par lui composé de son voyage en Asie, remarquable et savant ouvrage. Mais j'avais déjà lu l'un et l'autre en manuscrit, avant qu'ils ne fussent mis sous presse. Ils m'avaient instamment prié d'y passer la lime, pour les polir, si quelques endroits étaient à corriger. Il est d'un esprit généreux et sensé, quel que soit le jugement que le public portera de lui, de vouloir le connaître à l'avance par le jugement de ses amis.

Revenu au logis, de l'assentiment du duc de Lesdiguières, je m'appliquai à écrire l'histoire de son aïeul, Charles Blancfort de Créquy, maître de camp de cavalerie et capitaine renommé; j'achevai en l'espace de cinq mois cet ouvrage, commencé au mois de Juin. Comme il était surtout écrit en vue de nos compatriotes, je le rédigeai en langue Française. Il n'a cependant pas vu le jour, jusqu'à présent, Lesdiguières, avant qu'il ne fût publié, m'ayant témoigné par lettres le désir d'en prendre connaissance, ce qui était tout naturel. Il a plu à Saint-André, premier président du Parlement, et à Boissieu; à qui ne penserais-je qu'il dût plaire ?

Je venais d'y mettre la dernière main, lorsque Du Gué vint à Grenoble, pour affaire de son administration. Il devait, comme d'usage, fixer les tailles du bailliage de Grenoble; je le vis fréquemment. Déjà il avait pressenti quelque chose de la transmission prochaine à un autre de la charge administrative qu'il occupait dans la pro-

*quam haberet erga me benevolentiam, ostendit. Furnius, Sponiusque, ut ne de sua dubitare possem, suis quoque diligentibus, et assiduis fecerunt. Alter, paræneticum sermonem ad filium; alter vero suæ in gratiam, et Asiam peregrinationis a se compositam historiam, egregium et eruditum opus, jam ad me, ineunte anno, miserat. Enimvero utriusque manu scriptum utrumque legeram, antequam sub prelum mitteretur. Mea ut lima expolirem etiam atque etiam rogaverant, si quid corrigi mereretur. Liberalis et sani hominis est, de ingenio suo quale omnium futurum judicium sit, velle ex amicorum præjudicio discere.*

*Domum reversus, assentiente Lesdiguerio duce, ad Caroli Blancafortii Crequii, equitum tribuni, fortissimique imperatoris, illius avi, res gestas describendas animum appuli : Junio mense cœptum opus, quintum intra mensem, perfeci. Quod cum pro nostris potissimum hominibus scriberetur, Gallica ideo lingua conscriptum est. Nec tamen hactenus lucem vidit; nam antequam exeat in vulgus Lesdiguerius se lecturum, quod e re sua ducat, datis ad me litteris, significavit. Sed enim Santandræano, Senatus principi, et Boessio placuit; cui non putem placiturum ?*

*Ultimam adhibueram manum, cum Duguæus ex administrationis officio Gratianopolim venit. Tributa, de more, Gratianopolitanæ diœcesi indicturus erat : multus fui cum eo. Jam de conferenda in alium illa, quam gerebat, ad hujus provinciæ res, administratione nonnihil præsenserat. Se qui-*

vince. Il disait d'ailleurs qu'il songeait à aller à Paris et que pourtant il s'éloignerait avec déplaisir de ces contrées; ce ne serait pas sans douleur qu'il s'arracherait aux étreintes de ses amis, parmi lesquels, ajoutait-il, je tenais la première place. Du reste, il se promettait bien et me promettait aussi de m'être plus utile, dans mes affaires et mes intérêts, qu'il n'eût pu le faire par sa présence.

Au mois de Septembre précédent, Lesdiguières avait eu un fils de son épouse. Au nom des consuls et de la ville, je le congratulai par lettre, et, au mien, je lui témoignai l'allégresse que je ressentais de cet événement. Il répondit très courtoisement aux consuls et à moi-même. Par délibération du Conseil de la Commune, il fut résolu de marquer la joie publique par un feu d'artifice. On éleva un bûcher, orné de peintures et de statues, dans lesquelles je proposai de représenter les vertus et les prouesses d'Achille par des emblèmes et des figures allégoriques qui feraient penser à l'enfant. Par une inscription Latine, les consuls de Grenoble voulaient présager au rejeton d'une si illustre famille le courage, les grâces corporelles, les vertus guerrières et la gloire d'Achille, et ils souhaitaient que je composasse les paroles de cette inscription. Il y eut encore bien d'autres choses qui ne délectèrent pas médiocrement les yeux des habitants, ainsi que l'esprit des délicats et des érudits. La joie de la cité fut incroyable. Tout ce qui fut figuré en ce jour de fête, soit par des peintures, soit, à la mode militaire, par des cortèges de troupes à pied et à cheval, sous les drapeaux, Pierre Dorcières, avocat, l'a décrit dans une élégante relation imprimée. Ce jeune homme, d'une vive et florissante intelligence, fils de François Dorcières, mon ami intime, quels fruits ne

*dem Parisios cogitare dicebat; ægre tamen ex his se discessurum locis; nec sine dolore ex amicorum complexu avulsum iri, quorum in numero, subjiciebat, primo loco eram. Cæterum utiliorem rebus se meis, atque commodis futurum, quam præsens esse potuisset, promittebat ipse sibi, et mihi valde pollicebatur.*

*Mense autem Septembri superiore, Lesdiguerio ex uxore natus filius erat. Nomine consulum et civitatis, gratulationem illi, per litteras, feci, meoque ipsius etiam quam ex ea re lætitiam caperem, testificatus sum. Humanissime et consulibus, et mihi respondit. Publici quoque Consilii deliberatione decretum est festo gaudium igni celebrare. Pyra erecta est, picturis et imaginibus ornata, quibus Achillis virtutes, et res gestas, per emblemata et symbolicas figuras, quæ ad puerum animos adverterent, proponebam. Nam Latina inscriptione recens nato Achillis fortitudinem, decora, artes, ac gloriam, præstantioribus sato parentibus, ominabantur, et optabant Coss. Gratianop. hæc inscriptionis verba feceram. Fuerunt et alia, quæ non mediocriter civium oculos, et ingeniosorum, eruditorumque animos delectarunt. Incredibile fuit civitatis gaudium. Quæcumque, festo illo die, cum imaginibus pictis, tum, militari more, pedestrium, equestriumque, sub signis, copiarum circumvectione expressere, ea Petrus Dorcerius, causarum patronus, eleganti scripta narratione, quæ typis cusa est, expressit. Acri et florenti ingenio adolescens, Francisco Dorcerio, familiari meo, natus, quos litterarum fructus*

recueillera-t-il pas des lettres un jour, s'il veut bien, les Dieux en détournent l'augure, ne pas se manquer à lui-même? Il vaut beaucoup mieux, en effet, ne pas avoir beaucoup d'esprit que d'en avoir en quantité, et de ne pas s'en servir ou d'en user mal.

Cette même année, ce que j'ai omis de dire en son lieu, les préparatifs d'un bien plus coûteux et splendide spectacle avaient absorbé les préoccupations des consuls et les miennes. Camille d'Hostun de la Baume, comte de Tallard, nommé à la place de Charles-Nicolas de Bonne, frère cadet de Lesdiguières, avait été adjoint par le Roi en qualité de lieutenant à Lesdiguières, gouverneur pour le Roi de la province. Parti de Paris, avec Marie-Catherine Tivolier, son épouse, il était venu à Grenoble au mois de Mars. Cette petite grenouille, qu'un gros bœuf faisait crever de dépit, voulut recevoir des honneurs pareils à ceux qui avaient été accordés à l'épouse de Lesdiguières. Quant à lui, il refusa toute pompe pour son entrée. Comme il arriva le premier, Barnoux, l'un des consuls, eut l'idée de prononcer une allocution au nom du corps de la ville et de la cité. Les consuls et les membres du Conseil de ville suivaient, accompagnés d'une foule considérable d'habitants : la parole lui manqua, il resta muet. Quand l'épouse de Tallard approcha, les consuls et la majeure partie du Conseil se portèrent au-devant d'elle jusqu'à Moirans. C'était un jour de brume et de pluie, j'en fus beaucoup incommodé en route; néanmoins, à peine me fut-il laissé le temps de souffler. Madame de Tallard arrivait avec Madame de la Baume, sa belle-mère; nous nous avançâmes pour les saluer : je leur fis à l'une et à l'autre une allocution, telle que l'exigeaient le jour et la circonstance. Le lendemain, con-

*olim non colliget, si sibi ipse, quod avertant omen Superi, deesse nolit? Ingenio quidem non abundare, satius multo sit, quam minime, aut male, cum abundes, uti.*

*Et hoc etiam anno, quod, suo loco, omisi dicere, gravioris impensæ, et splendidioris spectaculi apparatus curas tum consulum tum meas destinuerat. Camillus Augustodunius Balmeus, Talarii comes, in Caroli Nicolai Bonnei, Lesdiguerii minoris natu fratris, locum suffectus, pro legato, a Rege ascitus erat Lesdiguerio, qui Delphinatui, pro Rege, præerat. Cum Maria-Catharina Tivoleria, uxore Lutetia profectus, Martio mense, Gratianopolim venerat. Eosdem autem uxori haberi honores, qui Lesdiguerii conjugi delati essent, pusilla, quam bos ingens rumpebat, rana voluit. Ipse ulla solemni excipi pompa vetabat. Cum prior esset urbem ingressus, Barnusio consuli ad illum, communis et civitatis nomine verba facere venit in mentem. Consules publicique Consilii collegæ cum magno civium cœtu, sequebantur; verba defecere; obmutuit. Uxori advenienti obviam a consulibus, et Consilii magna parte, Moirencum usque est aditum. Nebulosa et pluvia die multum in via incommodi tuli: nihilo tamen minus respirandi vix facultas data est. Venerat Talaria cum Balmea socru; ad eas perreximus salutandas; orationem ego habui ad utramque, qualem et res, et dies requirebat. Postera die,*

duites en carrosse, elles s'acheminèrent vers la ville, et pour les honorer, nous les précédâmes à cheval, immédiatement en avant de la voiture. Les habitants en armes, sous leurs drapeaux, les attendaient devant la porte de la ville, alignés par compagnies, et, à l'entrée de la porte, sur un tableau élevé en l'air, une inscription en langue Latine attirait les regards. C'est moi qui avais dirigé toute cette décoration. Au milieu du pont de pierre qui enjambe l'Isère, j'avais fait élever un arc très élevé, dans le goût Romain. Je l'avais couvert d'emblèmes, de caractères hiéroglyphiques, de figures symboliques : tous faisaient allusion aux noces d'Hébé et d'Hercule, célébrées dans le ciel par l'ordre de Jupiter. En effet, c'était sur le désir, sinon sur l'ordre du grand Roi Louis, que Marie Tivolier s'était unie à Tallard. Un arc de dimensions moindres ornait la porte cochère de la maison où elle devait loger avec son époux. Les emblèmes et les hiéroglyphes du premier arc se continuaient dans le second. Les plus graves et doctes personnages vinrent plus d'une fois contempler ce spectacle et manifestèrent le plaisir qu'ils avaient à le voir. Le succès ne pouvait pas être plus grand et je n'espérais pas non plus être si fort applaudi. Le jour qui suivit l'entrée de Madame de Tallard, il fallut aller de nouveau la saluer. Je la félicitai, pour elle-même et pour la ville, de son arrivée, sans faire un long discours. Celui qui, dans ces circonstances, montre trop de prolixité, ne peut s'empêcher de produire de l'ennui et, par cet ennui, il obscurcit comme d'un voile épais toute la splendeur de son discours. Lorsque Tallard, après avoir prêté serment devant le Parlement, fut investi de ses hautes fonctions, je fus chargé de le haranguer en public; puis le Parle-

*currtu vectæ viam ad urbem cepere, equis vero sedentes ante currum proximi honoris causa, præcessimus. Cives sub signis armati ante urbis portam, ordinata per turmas acie expetebant : et ad urbis portæ fastigium appensa in tabula, Latina lingua, inscriptio oculos ad se advertebat. Apparatum ego omnem instruxeram. Altissimum in medio ponte, qui Isaræ lapideus impositus est, Romano ritu, arcum erexeram. Emblematis, typis hieroglyphicis, symbolicisque imaginibus, impleveram : ad nuptias Hebes, cum Hercule, in cœlo, jubente Jove, celebratas, quæque alludebant. Nam optante, ac tantum non imperante, Ludovico rege op. max. Talario Tivoleria collocata erat. Decumanam domus, in qua hospitium habitura, cum viro erat, arcus minor portam ornabat. Emblemata, et imagines hieroglyphicæ, quæ fuerant mihi in primo, etiam hoc in altero mentem exsequebantur. Spectatum undequaque vel gravissimi et doctissimi viri semel, atque iterum, venere, et cum voluptate spectare se omnino significabant. Melius profecto succedere non potuit, nec quoque speraveram hos applausus. Die quæ ingressum Talariæ consecuta est, iterum salutanda fuit. De adventu illi, et urbi gratulatus sum, non prolixa oratione. Qui prolixior in his erit, fieri non potest quin fastidium creet, et incusso fastidio, omnem orationis splendorem, offusa velut nube obscuret. Postquam, in Senatu sacramento adactus Talarius, muneris illius maximi possessionem est indeptus, gratulatio illi a me publice facta est; ac*

ment et l'assemblée des autres magistrats de la ville et des consuls, réunis dans son hôtel, délibérèrent des affaires publiques. J'exposais verbalement, suivant les devoirs de ma charge, l'objet de la délibération. Madame de La Baume était venue en cette province comme pour en faire sa proie, femme on ne peut plus avide d'argent, et aussi prodigue qu'elle en était avide : ils s'en retournèrent à Paris les mains vides, ce qui les contraria grandement. Ainsi se passa l'année 1678.

## II

Guillet, jeune homme qui ne manquait pas de savoir, mais qui s'en croyait jusqu'à l'arrogance, avait déclaré la guerre à Spon : la cause de leurs inimitiés n'était pas inconnue. Accoutumé aux fictions, puisqu'il se louait comme gagiste à des comédiens, il avait écrit et publié sur Athènes et Sparte, illustres villes de la Grèce, beaucoup de fictions. Ce qui se passe dans l'intérieur le plus secret du palais Ottoman entre l'Empereur des Turcs et ses maîtresses, quand Vénus déchaîne ses fureurs, il le rapportait tout au long, comme s'il l'avait vu et entendu, au sein même du Palais. Dans de petits ouvrages qui ne manquaient pas de grâce, avec une imagination poétique il débitait ses inventions. Qui n'admirerait cette sotte et ridicule audace? Spon, à cette époque, était allé à Constantinople; il lut ces ouvrages, que lui envoya Sylvestre Dufour. Il conçut le projet de visiter la ville d'Athènes et Lacédémone, entraîné par le désir qui le poussait d'explorer au milieu des ronces les restes de ces grandes villes, s'il en subsistait quelques-uns. Ayant exploré atten-

*subinde Senatus, aliorumque urbis magistratuum et consulum sub illius tectis conventus, publicis de rebus atque negotiis agitati sunt. Ego, pro officio meo, de quibus deliberandum esset sermone exponebam. In provinciam Balmea, certam velut ad prædam, venerat, avidissima pecuniæ mulier, et tam prodiga, quam avida : vacui, quod illius maxime læsit animum, Lutetiam redierunt. In his exactus annus MDCLXXVIII.*

## II

*Bellum Sponio Guilletus indixerat, non indoctus quidem juvenis, sed ad superbiam usque sui amans ; nec latebat odiorum causa. Fabulis assuetus, quippe qui fabularum actoribus operas locat suas, de Athenis et Lacedæmone, clarissimis Græciæ urbibus, fabulosa commentatus erat plurima, et in publicam lucem emiserat : quæ Turcicum inter tyrannum illiusque pellices, in intimis aguntur Othomannici palatii penetralibus, dum furit Veneris æstus, ea referebat omnia, ac si vidisset intro et audivisset. De veteri et novo illarum urbium statu, quæ confinxerat, non illepidis libellis, poesica fide, effutiebat. Quis stultam atque ridiculam non demiretur audaciam? Sponius, illis diebus, Constantinopolim venerat; missos ad se a Sylvestro Furnio libros perlegit. Visendæ Athenarum urbis, et Lacedemonis, consilium cepit; et perscrutandarum nobilium urbium, in ruderibus, si quæ superessent, reliquiarum cupiditas, quo ducebat, sequitur. Utraque inspecta diligenter urbe,*

tivement l'une et l'autre, il vit que les merveilles que racontait Guillet s'éloignaient beaucoup de la vérité. De retour en France, il publia de son voyage en Grèce et en Asie Mineure des relations pleines d'une érudition profonde. Pour ce qui regarde Athènes et Lacédémone, leur état ancien et leur état actuel, il s'en expliqua de bonne foi, comme doit le faire tout honnête homme. Voici Guillet qui se fâche et qui clabaude. Ardent, d'un esprit qui n'est pas bien sain, il proférait des médisances. Il menaçait de venger de la plus cruelle façon l'injure qu'il prétendait lui être faite. Au commencement de cette année, c'était en 1679, la rageuse élucubration de Guillet vit en effet le jour : il y attaquait insolemment les publications de Spon et déchirait Spon lui-même. J'apportai à Spon, qui m'en supplia, l'assistance que je pus lui donner. Je défendis mon ami dans une lettre adressée à Mathieu Pécoil, conseiller du Roi au présidial de Lyon. Je ruinai et renversai, comme à coups du bélier de la vérité, l'édifice des supercheries et des arguments de Guillet; je repoussai ses sarcasmes par des moqueries; lui qui déjà exultait de joie trop folâtrement, comme ayant partie gagnée, je lui frottai le front de sel, mais de sel Attique : ce fut du moins l'avis de beaucoup de gens. Charpentier, en ayant reçu l'ordre du chancelier Le Tellier, lut cette lettre avant qu'elle ne fût imprimée. Homme d'un nom illustre, Charpentier siège parmi les quarante de l'Académie Française. Spon la lui avait adressée; il l'approuva extrêmement, et dans une lettre qu'il écrivit à Sylvestre Dufour, exprima son opinion sur cet opuscule. Il le priait instamment de livrer à la publicité le nom de l'auteur : je ne le souffris point. Quand l'ouvrage parut, je préférai cacher mon nom, et Pécoil le sien; j'en fus

*quæ Guilletus mirabilia enarrabat, a vero longe distare vidit. In Galliam reversus de peregrinatione sua in Græciam, Minoremque Asiam Commentarios eruditione multa refertos evulgavit. De vero Athenarum ac Lacedemonis, cum vetusto, tum hodierno statu, bona fide, quæ bonorum virorum est, edisseruit; tunc Guilletus irasci et perstrepere. Petulans, immo nec bene sanus, maledicebat : illatam sibi, ut nugabatur, injuriam sævum esse se in modum ulturum minitabatur. Itaque, hoc ineunte anno, qui MDCLXXIX fuit, rabiosa Guilleti exiit in lucem commentatio, qua Sponii libros improbe carpebat, Sponiumque ipsum lacerabat. Opem obtestanti meam Sponio, quam poteram, tuli. Epistola ad Mathæum Pecoillium, regium Lugdunensi in præfectura consiliarium, scripta, amicum hominem defendi : machinas cavillationum, et argumentorum Guilleti omnes, impacto velut veritatis ariete, disjeci et everti : dicteria dictis refelli : alacrius jam, parta quasi victoria, exultantis frontem, sale, sed Attico illo, ut multis quidem visum est, perfricui. Carpentarius, ex officio, sibi a Tellerio, cancellario, commisso, legit, antequam typis imprimeretur. Magni vir nominis Carpentarius, Academicos inter Parisienses, in quadraginta sedet. Sponius ad eum miserat; plurimum vero is probavit, et suam de opusculo sententiam, datis ad Sylvestrum Furnium litteris, significavit. Etiam autem atque etiam, ut auctoris nomen ederet, rogabat : non passus sum. Enimvero, cum editum est, et nomen meum, sicut et Pecoillius suum, latere malui;*

bien aise, car il fut en maints passages misérablement mis en pièces par Spon. Il en retrancha quelques-uns, il en adoucit d'autres qu'il jugeait trop durs, craignant Guillet plus que de raison; il en traduisit d'autres en son propre style, comme il le jugea convenable. En effet, dans le même volume, tel qu'il le publia, il réunit un Mémoire composé par lui-même, et un autre par A. Galland, son ami. Enfin, lorsque l'ouvrage sortit de la presse, il me sembla plutôt avoir assassiné, non sans esprit, ce Mémoire, que lui avoir donné la vie. Ce que je n'espérais nullement, il ne déplut point aux savants et aux délicats, quoique les parties que Spon avait laissées intactes n'eussent pas de cohérence entre elles. Spon m'en fit des remerciements et consolida par des liens indissolubles son amitié pour moi. Guillet, qui faisait tant de menaces, avec hardiesse, observa le silence; de ce moment, il n'osa plus ouvrir la bouche. On doit observer cela : ceux qui, impudemment, s'arrogent le droit de médire à outrance, si vous les craignez, vous les rendez plus audacieux; si vous marchez contre eux résolument, vous les arrêtez aussitôt. Néanmoins, j'ai une invincible horreur pour ces débats, qui ne rapportent aux lettres que dommage, aux lettrés que déshonneur, et ne sont la source d'aucune gloire certaine, d'aucune sincère volupté. Voilà pourquoi, ces jours derniers, Gaspardo Lamberto m'ayant écrit qu'il compterait au nombre de ses amis quiconque écrirait je ne sais quoi touchant ce différend de Guillet et de Spon, je lui répondis qu'il valait bien mieux, dans l'intérêt de l'un et de l'autre, ne pas ranimer des haines assoupies en y apportant de nouveaux tisons : je comprenais, en effet, qu'il parlait de lui-même. Né à Ferrare, ayant changé de pays, Lamberto avait émigré à Genève et fixé sa demeure

*et juvit; nam in partes misere id a Sponio opus discerptum est. Alia ademit; alia, Guilletum plus nimis veritus, quod duriora judicaret, emolliit; alia suum in sermonem transtulit, quæ conveniebant. Nam in unum id volumen, quod exiit in lucem, sermonem a se conscriptum, ac alterum, ab A. Gallando, amico suo, compegit. Demum, non illepide commentationi manus intulisse potius, quam vitam attulisse, cum e prelo exiit, visus mihi est. Haudquaquam tamen, quod utique non sperarem, eruditis et ingeniosis displicuit, quamquam, inter se partes non apte cohærerent, quas incolumes reliquerat. Gratias egit Sponius, et novis amicitiam in me suam, nunquam ut labescat, viribus inde confirmavit. Qui prius petulanter multa minabatur, Guilletus conticuit; ne quidem ab illa die hiscere ausus est. Hæc est servanda ratio; qui effrenatam maledicendi licentiam impudenter sibi arrogant, si timeas, audaciores feceris; si contra audacter ipse eas, momento compresseris. Animus autem mihi meus ab his maxime contentionibus abhorret, quæ litteris perniciem, litteratis dedecus, laudem certe perfectam nullam, sinceramve voluptatem parere consueverunt. Itaque, cum, ante hos dies, Gasparus Lambertus ad me scriberet, esse sibi in amicorum numero, qui de hoc Guilleti et Sponii dissidio nescio quid commentaretur, rescripsi consultius utrique factum iri, si sopita, utcumque, odia, novis ignibus excitatis, non inflammaret : nam de se sermonem habere intelligebam. Ferrariæ natus, mutato solo, Genevam Lambertus immigraverat, sedesque*

en cette ville. Je ne sais s'il suivra mon conseil. Lamberto, en témoignage d'amitié, m'avait adressé des opuscules écrits par lui en Italien. Je me réjouis, comme je le devais, de m'être ainsi acquis, sans le moindre soin ni la moindre peine, un tel ami, moi qui connaissais à fond son talent, son caractère et sa science.

A cette époque, Henri-Lambert d'Herbigny, maître des requêtes au Conseil du Roi, nommé en remplacement de mon illustre protecteur François Du Gué, vint à Grenoble. Dans une harangue publique, je le félicitai de son arrivée au nom des consuls, qui étaient présents; je dis à l'éloge de Du Gué quelques paroles amenées à propos et véridiques. D'Herbigny n'en fut pas mécontent. Il est insolite aux gens de bien d'être jaloux des gens de bien; celui, en effet, qui sera jaloux des louanges dues aux gens de bien, comprendra que, s'il est lui-même homme de bien, il se montre ainsi jaloux de sa propre louange. En compagnie de d'Herbigny se trouvaient son fils cadet, Pierre-Charles, qu'on appelait le marquis de Teuré, et Jean-Jacques Débonnaire. Tous deux étaient de bonnes et excellentes mœurs, mais l'un plus avide d'argent que d'érudition, l'autre plus amateur d'érudition que d'argent, et aussi porté aux bonnes et honnêtes actions, par le penchant de son caractère, qu'il était éloigné de l'avarice. L'un avait assez d'esprit, l'autre en avait plus qu'il ne faut pour s'acquérir le renom d'homme d'esprit. Teulé mettait de la paresse et de la négligence à cultiver les belles-lettres; Débonnaire y mettait de la promptitude et de la vivacité. Entre nous s'élevaient de fréquentes discussions sur la littérature. Je leur lus Perse, qu'ils désiraient connaître, ce poète si obscur, dans les satires duquel, comme au fond d'une ténébreuse caverne, on

*illa in urbe sibi legerat. Nescio sane an consilio parebit. Et miserat ad me Lambertus libellos a se Italice scriptos, amicitiæ pignus. Talem profecto mihi, studio nullo, operaque mea nulla, comparatum esse amicum, ut debebam, gavisus sum, qui viri ingenium, mores, et doctrinam cognitam habebam.*

*Sub id etiam tempus, Henricus Lambertus Herbinius, libellorum supplicum, Regia in Aula, magister, in Francisci Duguæi, patroni mei optimi, locum suffectus, Gratianopolim venit. Publice de adventu illi suo, consulum, nam et consules aderant, nomine, gratulatus sum; quæ ad Duguæi laudem facerent nonnulla apposite, et vere dixi. Nec ægre Herbinius tulit. Bonis bonos invidere profecto insolens est; nam qui meritæ bonorum invidebit laudi, suæ etiam, si bonus sit ipse, laudi invidere intelliget. In comitatu Herbinii filius, natu minor, Petrus-Carolus, marchionem Teuræum vocabant, et Joannes-Jacobus Debonnerius erat. Liberales et boni utrique mores: ast nummorum ille cupidior, quam eruditionis; hic eruditionis, quam nummorum amantior, ad benefacta, et honesta quæque, tam proclivi animo, quam ab avaritia alieno: ingenii in altero satis inerat, in altero supra quam satis, ad laudem ingeniosi consequendam esset. Tardior aut negligentior Teuræus; promptior et alacrior ad excolendas litteras Debonnerius. Frequentia inter nos de re litteraria, colloquia erant. Persium ego cupientibus prælegi, obscurissimum poetam, cujus in satyris tenebricoso velut in specu,*

découvrira, sans regretter sa peine, des perles de sagesse et de doctrine du plus haut prix : Débonnaire surpassa toutes mes espérances. Dès que je lui eus, en quelque sorte, ouvert la voie, il marcha de lui-même, d'un pas assuré et sans que je le guidasse. En peu de jours, Perse fut aussi clair pour lui que l'est pour tout le monde la lumière du soleil. Une facilité si incroyable de compréhension m'inspira de l'admiration et de l'amitié, à moi qui ne comptais sur rien de semblable. D'Herbigny aime aussi les Muses, il les honore et les environne ostensiblement de son culte. Cet homme, doué de qualités naturelles hors ligne, d'un esprit pénétrant, d'un jugement droit, a de plus une grande expérience des affaires, qu'il excelle merveilleusement à administrer. Fondant sur lui, comme cela est ordinaire, elles ne lui troublent pas l'esprit par leur nombre et ne le fatiguent pas sous leur poids. Seul, il est vite à toutes, seul il leur suffit; il place uniquement le repos des affaires, non dans leur éloignement, mais dans leur variété. Comme l'a dit Synesius, celui qui se charge d'administrer la chose publique, se condamne à une honnête et splendide servitude. D'Herbigny est tout entier à la gestion, à l'étude et à la solution des affaires. Il a un zèle admirable pour ce qui est juste et bon, l'amour de la discussion et de la décision. Jamais rien ne détournera du sentier de la justice cet homme juste et ferme en ses desseins, par des mirages d'espérance et de crainte. Certes, cette vertu, qui est la première et la reine de toutes les vertus, sans le secours de laquelle nulle société humaine ne peut durer, a trouvé dans d'Herbigny un rempart que ne peut surmonter l'audace des méchants. Oh! s'il voulait toutefois paraître moins emporté! Mais qui considère de plus près son caractère

*gemmæ sapientiæ, et doctrinæ summi pretii non pœnitenda cura sunt legendæ : spem prævertit Debonnerius omnem meam. Certo ipse, et inoffenso passu, quomodocumque viam patefecissem, jam me non duce ibat. Paucos intra dies, tam Persius illi totus patuit, quam lux solis omnibus. Intelligendi tam incredibilis facilitas tale nihil prorsus expectandi admirationem injecit, et amorem. Et amat Herbinius Musas; quamobrem cultu etiam suo palam honestat, atque prosequitur. Præclara viro naturæ indoles, ingenium acre, judicium vigens, multus rerum, quibus gerendis mirabiliter excellit, usus. Nam incumbentes, ut fit, nec numero illi suo mentem obturbant; nec pondere fatigant. Præsto unus omnibus est; unus sufficit : una illi a negotiis requies, non in secessu a negotiis, sed in negotiorum varietate, sita est. Honestam et splendidam, quod Synesium dicere memini, servit servitutem, qui publicæ rei administrationem suscepit. Totus quidem Herbinius est in agendis, cognoscendis, et perficiendis negotiis. Mirabilis illi æqui bonique cura, et amor disceptanti, atque judicanti. Nulla res unquam a justitiæ tramite fortem, et propositi tenacem, per spei metusque præstigias, averterit. Hæc sane virtus, quæ omnium domina est, et regina virtutum, cujus absque ope humana stare nulla potest societas, in Herbinio propugnaculum, quod nulla flagitiosorum super et audacia, nacta est. O si malit interdum non videri commotior! Sed qui propius ingenium, et mores inspexere, vehe-*

et ses mœurs; avoue qu'il agit impétueusement, nie qu'il montre de la colère. En effet, dans la colère, rien ne se peut faire avec rectitude, avec sang-froid, et personne ne trouvera mieux que lui le moyen d'expédier avec rectitude et sang-froid les affaires les plus embarrassées et les plus épineuses. Voilà pourquoi je le suppose aussi éloigné de la colère, qu'Ennius dit être un commencement de folie, que la colère l'est de la sagesse. Si vous placez d'abord, dans une même région du Ciel, la lumière et les ténèbres, pour qu'elles agissent simultanément, vous pourrez ensuite réunir la colère et la sagesse, et les maintenir en bon accord dans une âme. Du reste, vous ne trouverez nulle part d'homme plus avisé, plus adroit et plus prudent; chez lui, nul désir de lucre, beaucoup de désir de gloire; il met toute son ambition à acquérir de l'honneur, non de l'argent. Il se fait estimer par ces excellentes pratiques, et se recommande à la renommée. Les dons de la Fortune et des princes, quand la vertu les reçoit, méritent d'être appelés des biens; si la vertu est absente, ils sont un opprobre pour qui les reçoit. Ils équivalent à une malédiction.

J'avais en main, à cette époque, un nouvel ouvrage que j'écrivais en langue Latine. Il m'était venu à l'idée d'écrire la Vie de Pierre de Boissat et de Denys Salvaing de Boissieu. L'affection que m'avait portée Boissat, et que me portait Boissieu, ajoutait à mon envie de courir l'éperon d'un plaisir qui me chatouillait agréablement l'esprit. Il me semblait ainsi, non seulement avoir de la gratitude envers ces amis très chers, pour leurs bienfaits, mais les leur rendre, en quelque sorte. A la Vie de Boissat, j'ajoutai en grand nombre, car leur chiffre dépassait soixante, les éloges des amis avec lesquels il avait vécu,

*menter agere fatentur, iracunde negant. Nimirum, cum ira nihil recte fieri, nihil considerate potest. Enimvero nec rectius quisquam, nec consideratius modum indaget impeditissimæ expediendi, factuque difficillima faciendi. Quocirca tam ab ira, omnino distare putem, quam a sapientia ira, quam Ennius principium insaniæ esse dixit. Si lucem prius et tenebras in eadem Cœli regione, ut simul agant, invexeris, tum postea iracundiam et sapientiam, quæ scilicet eodem versentur una in animo, forte conjunxeris. Atqui cautiorem, solertiorem ac prudentiorem nusquam inveneris : nulla demum illi lucri cupiditas; multa gloriæ; et omnis in honore, non in pecuniis, repositus quæstus. His se artibus bonis probat, famæ commendat. Profecto Fortunæ et principum dona, cum virtus capit, bona appelles : si absit, opprobrio sunt capientibus. Maledicti loco erunt.*

*Erat etiam, id temporis, in manibus novum opus, quod Latino sermone moliebar. Petri Boessatii, Dionisiique Salvagnii Boessii Vitam perscribere in mentem venerat. Amor, qui fuerat in Boessatium, et qui erat in Boessium currenti, nescio cujus oblectationis, animum jucunde titillantis calcar addebat. Amicissimis viris suorum in me beneficiorum non tantum gratiam habere, sed etiam quodammodo referre mihi videbar. Boessatii Vitæ elogia amicorum, quibuscum vixerat, ita ut mores cujusque, ingenium et eruditio, picta velut in tabula, expressa cernerentur, magno numero, ac supra sexaginta*

de telle sorte que les mœurs, l'esprit et l'érudition de chacun d'eux s'y trouvassent dépeints, comme en un tableau. La plupart sont déjà au Ciel; quelques-uns jouissent encore de la vie.

Louis Moréri rédigeait alors son *Dictionnaire historique,* ouvrage immense et d'une grande utilité; je lui recommandai fortement de ne pas laisser échapper de sa mémoire de si illustres personnages : il me promit de faire mention de l'un et de l'autre. Après avoir quitté Lyon, il s'était rendu à Paris où Pompone, membre du conseil privé du Roi, l'avait reçu dans sa maison. Peu de temps auparavant il m'avait prié de faire en quelques vers une inscription destinée à être gravée sur une feuille d'airain où serait sculptée sa physionomie et son visage. Je la composai, malgré Minerve, et la lui envoyai, écrite en Latin; il me déclara qu'elle lui avait plu, et pourtant je ne m'étais pas satisfait moi-même. Ce que je lui avais donné, dans la même langue, pour recommander l'ouvrage aussitôt qu'il paraîtrait, et qui vit le jour en même temps, valait beaucoup mieux. Cet homme probe et modeste n'avait pas la maladie de ces superbes et de ces orgueilleux qui feignent de ne pas vouloir qu'on les loue, persuadés qu'ils ne peuvent jamais l'être selon leur mérite; par ce feint mépris des approbations, ils recherchent davantage les louanges dont ils semblent faire fi et qu'ils pensent leur être enlevées par ceux qui souffrent qu'on les loue.

Or, dans tout le Parlement de Grenoble, il n'y avait pas un homme que les gens de bien et les lettrés louassent plus, et avec raison, que Nicolas Prunier de Saint-André. S'étant heureusement acquitté d'une très difficile mission auprès des Vénitiens, il avait, en l'accomplissant, surpassé

*adjeci. Plerique vero ad Superos jam decesserunt, nonnulli vita etiam num fruuntur.*

*Ludovico Morerio* Dictionarium historicum, *magnæ molis et utilitatis opus, compingenti, ne sibi tam magnos viros elabi e memoria pateretur, enixe commendaveram : mentionem de utroque se factorum pollicitus erat. Lugduno discedens Lutetiam Parisiorum concesserat, eumque Pomponius Regi in maximis negotiis a secretis suam in familiam receperat. Illis autem diebus, rogaverat, paucorum ut versuum epigramma faerem, quod tabellæ æneæ incideretur, quæ insculpta imagine vultus illius, et ora referret. Feci, quamquam invita Minerva, et Latina conscriptum lingua ad illum misi Placuisse certiorem fecit, nec tamen satis mihi feceram. Profecto quæ eadem lingua commendando operi, cum primum evulgatum est dederam, ac simul cum eo exierunt in lucem, longe præstabant. His vir probus, et moderatus intemperiis morosorum et superborum hominum non laborabat, qui se laudari nolle simulant, quod se pro merito laudari satis non posse persuasum habeant : nempe ficta hac laudis contemptione, ad laudem velut indignantes, quam ab aliis putant præripi sibi, qui se laudari patiuntur, viam affectant.*

*Non erat vero in Gratianopolitano Senatu, quem boni et eruditi magis ac verius, quam Nicolaum Prunerium Santandræanum laudarent. Legatione ad Venetos difficillima feliciter*

l'attente générale, qui cependant n'était pas médiocre. Aussi, sur la volonté et l'ordre du Roi, reçut-il à cette époque le siège le plus élevé du Parlement, par suite de la démission de Denys Legoux de La Berchère. Cette dignité ne pouvait échoir à un plus digne, plus docte, plus humain et meilleur homme. Après que, toutes les formalités accomplies, il entra en charge, les consuls allèrent le féliciter, non tant d'avoir reçu cet honneur que d'en être le plus digne de tous. Ce fut moi qui portai la parole et prononçai une harangue qui eut du succès : je comparai l'esprit futile et cependant impitoyable de La Berchère, ses mœurs grossières et néanmoins bouffonnes, avec le caractère doux et ferme de Prunier, ses mœurs agréables et polies, mais avec un tel art, que tout le monde vît ce que je voulais dire et pourtant n'y vît rien, si je préférais nier.

Cela se passait au mois d'Août; dans les derniers jours du mois, l'inclémence inattendue de la cruelle Destinée me frappa d'une poignante douleur. Jean Chappuis, à la suite d'une longue maladie, mourut à Vienne. Depuis quarante ans, nous vivions unis dans les liens de la plus étroite amitié. Je m'abstiens de dire ici combien il était ingénieux, docte, bon, éloquent, car, dans la *Vie de Boissat,* j'ai décerné à cet homme, qui le méritait, un éloge auquel ont souscrit sans aucun doute tous ceux qui ont à cœur la vertu. A celui qui est vraiment homme, je ne sache pas qu'il puisse arriver rien de plus pénible que la mort d'un ami qui était vraiment un ami.

*functus, expectationem omnium, quæ maxima fuerat, gestis rebus, superaverat. Quamobrem, volente ac jubente Rege, summum, his diebus, in Senatu gradum, Dionysio Legulpho Bercherio magistratum abdicante, cepit. Nempe in sanctiorem, doctiorem, humaniorem, meliorem hæc conferri dignitas non poterat. Postquam, ex recepta formula, hunc indeptus honorem est, consules congratulati sunt, non tam quia suscepisset, quam quod unus fere omnium maxime promeritus esset. Verba ego feci, oratione, quæ utcunque placuit, habita : Bercherii ingenium futile, et tamen sævum; mores agrestes, et tamen scurriles, cum Prunerii ingenio leni et constanti; ac moribus suavibus et cultis, ea contuli arte, ut viderent omnes quid vellem; nec tamen, si negare mallem, viderent.*

*Hæc Augusto mense, facta sunt, quo exeunte, acerbissimum incussit mihi dolorem non expectata sævientis Fati inclementia. Joannes Chappuisius, longo confectus morbo, Viennæ vita discessit. Quadraginta ante annos, conciliata, inter nos, amicitia, conjunctissime vixeramus. De quoquam ingeniosus, doctus, bonus, eloquens esset, id loci abstineo dicere; nam in* Vita Boessatii *elogio bene meritum ornavi, cui procul dubio, omnes, quibus quidem cordi virtus sit, suffragabantur. Homini, qui vere homo sit, accidere nihil posse puto gravius, quam amici, qui vere amicus fuerit, interitus.*

## III

Pour les affaires de la commune, de nombreuses contestations avec les créanciers de la ville furent portées devant d'Herbigny : telle était la juridiction concédée à d'Herbigny par le Roi. Il vit d'un œil fâcheux la nomination faite par Lesdiguières, au commencement de cette année 1680, de Sébastien Pourroy de Montferrier en qualité de syndic des consuls. J'y avais beaucoup contribué, afin qu'il y eût au consulat un homme pour lequel d'Herbigny, personnage d'une colère aveugle, eût quelque considération. Il descendait, en effet, d'un père et d'un grand-père, tous deux illustres et présidents au Parlement; mais d'Herbigny donnait pour prétexte à son courroux et à son indignation, la jeunesse et l'inexpérience manifestes de Montferrier; il n'aurait pas voulu que l'on créât consul un homme qu'à cause de la splendeur de sa naissance il n'oserait pas insulter librement, étant de nature irritable et acariâtre.

La *Vie de Boissat,* enfin imprimée, parut au mois d'Avril, en même temps que celle de Boissieu. Je rassemblai dans le même volume quelques poésies Latines, que j'avais composées à diverses époques et que je publiai alors. Je dédiai la *Vie de Boissat* à Du Gué, mon protecteur, celle de Boissieu à Lauberivière et les poésies à Boniel, en gage de mon amitié envers eux et en témoignage de ma déférence pour ces hauts personnages.

Vers ce même temps, Bertrand Bras, Jésuite, céda aux lois de la Nature; peu de mois auparavant, Jean Columbi avait subi la mort : l'un et l'autre étaient mes amis. Bras, encore adolescent, m'avait été donné pour

## III

*De rebus urbanis, coram Herbinio multis litigiis, cum creditoribus civitatis certatum est. Hæc erat a Rege, Herbinio jurisdictio data. Ægre tulit primarium consulem, volente Lesdiguerio, hoc ineunte anno MDCLXXX, Sebastianum Porroyum Montferrerium esse factum. In id præcipue ego incubueram, ut foret in consulatu cujus nonnullam Herbinius, homo ira impotens, rationem haberet. Nam patre et avo præsidibus, in Senatu, optimis viris, natus erat. Atenim adolescentiam et inscitiam, de qua plane liquebat, Montferrerii, dolori prætexebat, et indignationi. Creari consulem, cui libere, ob natalium splendorem, non auderet et insultare, qui mos illius est sævus, et ater, nolebat.*

*Postea* Vita Boessatii *typis cusa, et Boessii simul, mense Aprili, in lucem prodiit. Poematia quædam Latina, quæ variis temporibus feceram, in unum compegi librum, quem, eodem tempore, evulgavi.* Vitam Boessatii, *Duguæo, patrono meo; Boessii autem Lauberiverio; poematia vero Boniello dedicavi, amicitiæ erga illos meæ pignus, et honoris, quem magnis viris haberem, testimonium.*

*Sub id tempus, Bertrandus Bracius, Jesuita, Naturæ concessit. Sed paucos ante menses, Joannes Columbus lethum oppetierat, uterque mihi amicus. Puero mihi Bracius in præ-*

précepteur dans mon enfance, circonstance dont dans nos entretiens, qui étaient fréquents, je ne faisais jamais mention, par crainte d'offenser sa timidité. Il mourut plus que septuagénaire, et Columbi plus qu'octogénaire. Le dix-septième jour de Juin (que les Latins appelaient le quinzième avant les calendes de Juillet), à trois heures après minuit, amena la fin de la vie de François Dorcières, avocat, mon très cher confrère. Les terribles douleurs de la pierre le tuèrent misérablement, âgé de cinquante ans, et avec quel courage, quelle constance il les supporta tout un mois, je ne saurais le dire, pas plus qu'on ne pourrait le croire. Notre amitié datait de vingt ans et je vivais dans la familiarité de cet homme de bien et d'esprit. Pas un jour ne s'écoulait sans que nous eussions été ensemble; aussi, après l'avoir perdu, eus-je le sentiment que je ne sais quoi de moi-même m'avait quitté. On louerait en lui beaucoup de choses, on en blâmerait quelques-unes, mais bien peu. J'avais, en effet, coutume de dire en causant, quand la conversation tombait sur nous, qu'il était un bon ami, un excellent père, entre tous, mais un mauvais maître et un pitoyable mari. De Catherine Dupré, vertueuse, douce et charmante femme, il laissa six enfants vivants : Pierre, l'aîné, brille par la vivacité de l'esprit. S'il aime mieux user qu'abuser des qualités dont la comblé la Nature, je tiens pour certain qu'il ne pourra être dépassé par personne dans la carrière des honneurs, où il est entré tout jeune, et qu'il dépassera toute sa génération. Il s'est fait inscrire au barreau, et je ne souffrirai pas qu'il puisse se plaindre que mon aide lui ait jamais manqué. Dorcières, peu de jours avant d'aller en rejoindre tant d'autres, m'avait prié instamment, s'il lui arrivait l'accident fatal, de prendre soin autant que je le pourrais

*ceptorem ascitus fuerat adolescens, cujus quidem rei in collocutionibus nostris, quæ frequentes erant, nulla unquam a me facta mentio est, quod verecundiam viri fatigare puderet. Septuagenario is; octogenario Columbus major, fatis cessit. Et Francisci Dorcerii, causarum patroni, sodalisque mei carissimi, dies Junii decimus septimus (Latini decimum quintum kalendas Julias dicebant), vitæ finem attulit, hora post mediam noctem tertia. Quinquaginta annos natum gravissimi calculi dolores misere enecaverunt, ac quam forti constantique animo, per mensem, sævientes pertulerit, nec ego dicere queam, nec quivis credere. Contracta, inter nos, viginti jam ab hinc annos, amicitia, viro bono et ingenioso quam familiarissime utebar. Nulla quin una essemus dies præteribat; itaque, postquam amisi, de me mihi, nescio quid, abesse sentii. Multa in eo laudares; nonnulla, sed pauca, vituperares. Nam dicere solebam confabulantibus, cum sermo incidebat nobis, amicum bonum; optimum, inter homines, patrem; malum eumdem herum; pessimum maritum esse. Ex Catharina Pratæa, honesta ac suavi, venustaque femina, liberos sex superstites reliquit: Petrus, natu major, ingenii acie excellit. Si congestis Naturæ donis uti quam abuti malit, in illo honoris stadio, quod ingressus est adolescens, a nullo vinci posse, suam etiam præcursurum esse ætatem, pro certo habeo. Forensi nomen militiæ dedit, nec operam, ut queri possit sibi meam defuisse, unquam patiar. Rogavit etiam atque etiam Dorcerius, paucis antequam ad plures iret, diebus, sibi ut si quid humanitus contigisset, liberorum et uxoris res, quantum*

des intérêts de sa femme et de ses enfants, d'être l'appui de ces malheureux, de ces abandonnés. Je n'oublierai pas les prières, je ne tromperai pas l'espoir d'un ami. Pour l'ami qui aima sincèrement, un ami est toujours de ce monde, même après que, retourné dans le sein de la Nature, il a cessé de vivre.

Moi aussi, quoique je ne le méritasse pas, d'Herbigny, toujours irascible, avait dirigé contre moi un trait de sa virulence et de sa colère habituelles. L'évêque Étienne Le Camus accusait Alphonse Simiane de Saint-Firmin d'infamies dont le soupçon ne doit pas même tomber sur un homme noble et docte tel que lui. Tout ce qu'il lui passe par l'esprit, il veut faire croire que cela lui vient des Dieux, et ceux qu'il n'amène pas facilement à son avis, il les tient pour des scélérats, il les poursuit de sa haine; ceux qui le flattent, qui se font ses valets, ceux-là seuls il les juge honnêtes et vertueux. Qu'il soit donc en tout, comme il le veut, l'unique législateur de tous, si cela convient aux honnêtes gens. Il cherchait les occasions de nuire à Saint-Firmin; en conséquence, je ne sais quelle chansonnette, d'une impiété beaucoup trop libre, ayant été chantée dans le vin et les fumées de Bacchus, il en envoie au chancelier Le Tellier une copie écrite sous la dictée de Madame de La Baume, mère de Tallard, qui, avec une légèreté toute féminine, s'imaginait qu'elle était de la composition de Saint-Firmin; il provoque l'indignation de ce haut personnage, sur l'ordre duquel Saint-Firmin, quoique innocent, est jeté dans la Tour de l'Arsenal de Grenoble. La calomnie était patente. Moi, je proclamais hautement les bonnes mœurs, l'esprit et la science de Saint-Firmin; je faisais son éloge, je me vantais de l'aimer et de le pratiquer. Je m'attirai la haine de

*quidem in me esset, curarem, et opi infelicibus, et desertis essem. Nec ego amici præces contemnam, spem fallam. Amico, qui sincere amavit, amicus etiam vivit, postquam in rerum natura vivendi finem ille fecit.*

*Me quoque his diebus instiæ virulentiæ, et iracundiæ telo parum sibi constans Herbinius petierat immeritissimum. Flagitiorum, quorum nequidem cadet suspicio in nobilem et doctum virum, Stephanus Camusius episcopus Alphonsum Simianam Sanfirminum insimulabat. Quidquid is animo agit, et a Superis missum, videri vult, et quos facile suam in sententiam non adduxerit, facinorosorum loco habet; odio persequitur suo : qui adulantur, qui ancillantur, eos vere bonos et sanctos judicat. Unicus jam sit omnium, quo animo est, in omnibus, si bonis placeat, legislator. Nocendi Sanfirmino occasiones captabat; igitur, cum nescio quæ cantitaretur in vino, atque Iaccho, liberrimæ impietatis cantilena, descriptam, dictante Balmea, Talarii matre, quæ, per femineam levitatem, a Sanfirmino compositam esse, ipsa sibi fingebat, ad Tellerium cancellarium mittit; indignationem summo viro movet, cujus jussu in Turrim Armamentarii Gratianopolitani insons Sanfirminus conjicitur. Calumnia patebat. Interim ego de Sanfirmini moribus, ingenio, et doctrina non silebam. Laudabam, et a me amari et coli profitebar. Odium in me Camusii adverti.*

Le Camus. Vingt ans auparavant, la Satire de Luisa Sigea, écrite en Latin, d'un style élégant et fleuri, avait vu le jour. Lorsque tout d'abord elle tomba entre les mains des hommes, comme nul n'ignorait que je fusse savant en Latin, je ne sais quels lettrés me soupçonnèrent perfidement et injurieusement d'être l'auteur de cette Satire. Aux yeux de Le Camus, qui veut du mal à tout le monde sans aucun égard pour les mérites, un soupçon qui n'a pas le moindre fondement tient d'ordinaire lieu de preuve complète. Il s'étonnait, disait-il, qu'un pareil livre eût pu être publié impunément; il me désignait tout haut, afin d'exciter contre moi la malveillance. Pour persuader à d'Herbigny cette imposture, aussi éloignée de la vérité que les ténèbres le sont de la lumière, il remuait ciel et terre. Je fus trouver d'Herbigny, non pour m'excuser, mais pour repousser l'accusation; je croyais que c'était on ne peut plus facile. En lui parlant avec la liberté d'un honnête homme et d'un innocent, il m'échappe de dire que ceux qui m'accusaient avec tant de fausseté en avaient menti impudemment; je ne croyais pas le choquer en m'exprimant de la sorte. Mais indigné de ce que je ne tiens pas compte de son rang, il s'emporte et ne se contente pas de vociférer, il se met en rage contre moi avec d'autant plus de fureur que je m'efforçais plus soigneusement d'expliquer le mot. Que faire? je me retirai de sa présence. Georges Matelon, de Vienne, supérieur des Capucins de Grenoble, me rapporta du caractère de ces deux personnages beaucoup de traits qui adoucirent mon chagrin. Je me consolai par le témoignage de ma conscience; ne me sentant coupable d'aucune faute, je n'avais à pâlir d'aucune. Sur ce, d'Herbigny s'enquiert, dans un esprit hostile, de la vie de Saint-Firmin; de ses

*Latino conscripta sermone, ornate et culte, vigesimum ante annum Satyra Aloysiæ Sigææ in lucem exierat. Cum primum in manus hominum venit, nescio qui, inter litteratos, quod Latine me scire nemo non sciat, Satyræ etiam me illius auctorem esse improbe et injuriose suspicati sunt. Plenæ autem probationis, penes Camusium, male omnibus, nulla meritorum habita ratione, volentem, vel nullius momenti suspicio, loco esse solet. Impune, id evulgatum esse operis mirari se aiebat. Me dictis suis designabat, ut exinde mihi invidiam conflaret. Imposturam ut Herbinio persuaderet, tam a vero alienam, quam a luce tenebræ, omnem lapidem movebat. Atenimvero crimen purgaturus, non excusaturus, Herbinium conveni. Factu id quidem facillimum putabam. Dum loquor, qua uti boni et innocentes libertate solent, pessime esse mentitos, qui me tam falso insimularent, dixi; quod bona illius venia dictum esse volebam. Indignatus ille nullam suæ a me dignitatis haberi rationem, fremere, et tantum non vociferari; ac tanto inclementius ferocire, quanto diligentius dictum excusabam. Quid facerem? Ex illius me conspectu proripui. Georgius Matelonius, Viennensis, Capucinorum Gratianopoli antistes, de utriusque ingenio multa afferebat, quæ mærorem lenirent. Me meæ conscientiæ testimonio consolabar : qui nullius me culpæ conscium sentiebam, nulla culpa pallescebam. Hæc inter, de Sanfirmini vita, moribus et rebus gestis a Herbinio inquisitum, inimico animo, ut reus ille quavis ratione fieret, non, ut veritas clare appareret. Atenim testium*

mœurs, de sa conduite, non pour que la vérité se décelât, mais pour le faire paraître coupable, à tout prix. La loyauté des témoins exonérait suffisamment Saint-Firmin de l'accusation. Néanmoins il fut résolu, grâce à Le Tellier, que Saint-Firmin, alors âgé de plus de cinquante ans, serait forcé d'entrer au Séminaire de Paris : Le Camus ne voulait pas s'avouer vaincu. Peut-on dépouiller le vieil homme? Il ne s'abstint pas non plus de publier des libelles infamants contre Saint-Firmin. Si la conversation tombait sur lui, il ne l'accusait pas ouvertement, il faisait son éloge, mais avec un tel artifice que l'éloge outré surpassait toute calomnie. Saint-Firmin avait adressé une supplique au grand Roi; le Roi la lut et en approuva l'esprit.

Peu de jours s'étaient écoulés lorsque vint à Grenoble Joseph Gallien, préfet des Jésuites de la province de Lyon; je le vis fréquemment. N... Baudrand, de la même Société, grand orateur et homme de bien, était venu prêcher la parole divine, comme on dit, devant le Parlement, puis avait gagné Paris un mois avant l'arrivée de Gallien. Je lui donnai pour le P. La Chaise, confesseur du Roi, pour Ménestrier et pour Saint-Firmin, des lettres que Baudrand devait remettre lui-même, ce qu'il fit. Ménestrier m'a, en effet, répondu il y a quelques jours. M'étonnerai-je de n'avoir reçu aucune lettre de Saint-Firmin? L'insigne négligence de cet homme si éminent pour des devoirs de cette nature, son apathie naturelle en sont cause. Quant à Gallien, il me promit ses bons offices près du P. La Chaise et tiendra sans doute ses promesses, car pour les hommes honnêtes et vertueux rien de plus sacré dans la vie que la fidélité à tenir leurs promesses.

*fides Sanfirminum crimine satis liberabat. Nihilo tamen minus Telleriæ gratiæ datum, ut Parisiense Seminarium, quinquaginta plus minus annos natus, ingredi cogeretur : victum se Camusius videri nolebat. Scilicet de veteri novus homo fiet? Nec ab evulgandis in Sanfirminum famosis libellis abstinuit. Si de illo sermo incideret, aperta quidem criminatione non invehebatur, laudabat, sed arte quidem ea, ut maledicentiam omnem superaret virulenta laudatio. Ad Regem opt. max. Sanfirminus litteras dederat. Legit Rex, et ingenium probavit.*

*Pauci præterierant dies, cum Josephus Gallienus Lugdunensi Jesuitarum regendæ provinciæ delectus, Gratianopolim venit. Multus cum illo fui. N... Baudranus, de eadem Societate, divini Verbi præconem, ut loquuntur, ad Senatum egerat, orator summus, itemque vir bonus; Parisios, ante mensem quam Gratianopolim Gallienus advenerit, repetierat. Ad Franciscum Chaisium, qui a sacris Regi confessionibus est, Menestrerium ac Sanfirminum litteras dedi, quas sua ipse manu Baudranus redderet : quod et fecit. Nam Menestrerius ante hos dies respondit. A Sanfirmino nihil dum litterarum accepisse quin mirer? Insita præstanti viro hujusmodi officiorum negligentia, et quidam ad hæc quidem veterus facit. Gallienus quidem de sua apud Chaisium gratia plurima pollicitus est, et stabit forte promissis, nam viris bonis et probis nihil sanctius usquam in vita est, quam promissorum fides.*

Les destins dirigent notre fortune, enveloppent notre vie. Nul ne se dérobe à leurs flèches et à leurs filets, ni par la prudence ni par l'adresse. Il me vint à l'idée de me rendre à Lyon; le désir de voir Du Gué m'y poussait, et je voulais conférer avec lui de certaines choses. Dans la même voiture qui me transporta se trouvait Mésière, homme d'un corps obèse et énorme, mais bon, humain, bien qu'il vînt dans cette province pour exécuter un ordre du Roi qui causa la ruine d'un grand nombre de familles. Il venait réclamer le huitième des biens-fonds et des domaines que les communautés, selon le terme vulgaire, avaient aliénés. En route me prit une grosse fièvre accompagnée de pleurésie. Les douleurs que j'éprouvais, jointes à la difficulté de respirer, me tourmentèrent si cruellement, dès mon arrivée à Lyon, que, pour rétablir mes forces je fus obligé de garder le lit. Nous étions au vingt-huitième jour de Juillet. Ce même jour, Spon vint me visiter et, en raison de la violence de la maladie, qu'il jugea très dangereuse, il dit tout chagrin à mon hôtesse qu'il n'y avait plus pour moi aucun espoir. Le lendemain, il amena près de moi Charles Spon, son père, Pierre Barra et Antoine Marquis, les hommes les plus experts dans l'art médical parmi tous les médecins de Lyon; grâce à leur secours, je recouvrai la santé, au bout de fort longtemps, mais ces excellents médecins déclarèrent que je devais ma guérison beaucoup plus à la Nature qu'à leur art. En effet, alors qu'ils désespéraient de me sauver, au jour critique, qui était le septième depuis que j'étais alité, une sueur, peu abondante pourtant, m'enleva presque la pleurésie; le vingtième jour passé, la fièvre, qui était continuelle, cessa, diminuant insensiblement chaque jour. Mes forces, abattues par l'intensité du mal,

*Atenim sua cujusque fata fortunam ducunt, vitam involvunt. Nec se ab eorum telis, et velut cassibus, vel prudentia, vel arte ullus explicet. Lugdunum ire venit in mentem: Duguæi videndi cupiditas impellebat, et erant quæ cum illo consultare vellem. In eodem, quo vectus sum curru Meserius erat, obeso homo corpore et crasso, sed bonus, et humanus, quanquam in hanc venisset provinciam muneris a Rege commissi exsequendi causa, quod multis perniciem familiis attulit. Nam de fundorum et prædiorum, quæ universitates, ut vulgo loquuntur, vendidissent, pretio octavam cujusque partem pretii repetebat. Me molesta in via febris cum pleuritide invasit. Hi vero me dolores, et reciprocandæ animæ difficultas, cum Lugdunum sum ingressus, tam dire affecerunt, ut in lectum, ad sustinendas vires, mittere me cogerer. Dies erat Julii vigesimus octavus. Me vero die eodem Sponius invisit, et ob morbi, quem periculosissimum judicabat, acerbitatem, esse nullam sibi de me certam spem hospitæ mœrens dixit. Postridie autem ad me Carolum Sponium, patrem suum; Petrum Barram, et Antonium Marquisium, in arte medica, Lugdunenses inter medicos, præstantes viros secum adduxit: quorum quidem ope, multos post dies, valetudinem recepi, sed me Naturæ potius quam beneficio suo curatum esse, viri boni ingenue fassi sunt. Nam, postquam liberari me posse desperassent, die critico, qui septimus a decubitu erat, sudor, nec tamen multus, pleuritidem fere abstulit; ac post vigesimum diem febris, quæ continua erat, defecit; cum sensim sine sensu quotidie remitteret. Verum prostratæ, mali vehe-*

me revinrent à peine au bout d'un mois. A mon chevet furent constamment assis, parmi mes amis, Du Gué, Basset, Saint-Just, Jésuite, Pécoil et quelques autres; ils s'y réunissaient chaque jour et me donnaient du courage. Du Gué et Basset m'assistèrent même de leur bourse, en véritables amis. Toi aussi, Pierre-Laurent, mon cher fils, tu étais là, et tes bons soins ne me firent pas défaut.

Par hasard était à cette époque arrivé à Lyon Gregorio Leti, avec sa femme et sa fille, charmante enfant. Il songeait à Paris et s'y promettait de grandes espérances, comptant sur sa Fortune et sur le grand Roi. Quelques mois auparavant, il avait offert au plus grand des Rois un panégyrique écrit en langue Italienne, et il fondait là-dessus l'espoir d'une meilleure fortune, s'il revenait à la religion de ses ancêtres, dont il s'était séparé. Le cardinal d'Estrées lui donnait à entendre que la charge d'historiographe, retirée à Vittorio Siri, Italien, vieillard arrivé à la décrépitude, lui serait certainement donnée, et que, tant que vivrait Vittorio, il toucherait une partie des émoluments d'historiographe royal, Siri touchant l'autre partie. Ma santé tout à fait rétablie, il vint me voir et conversa longuement chaque jour avec moi. J'admirai en lui une volubilité de paroles, une facilité et une promptitude d'élocution que je n'avais encore vues chez nul autre; il causait surtout politique, suivant l'usage des Italiens. Il me dit beaucoup de choses excellentes et sensées touchant le Roi et le souverain Pontife. J'entourai autant que je le pus du témoignage de ma bienveillance cet homme bon, humain, spirituel, et qui manifestait être mon ami. La veille du jour où il devait partir pour Paris, il vint à mon hôtellerie avec sa femme et sa fille, et me dit adieu. Mais une fois à Paris avec sa femme et sa fille,

*mentia, vires, vix post mensem recreatæ sunt. Decumbenti præsto aderant, ex amicorum numero, Duguæus, Bassetus, Sanjustus, Jesuita, Pecoillius, aliique nonnulli; singulis quibusque diebus conveniebant, et animos faciebant. Duguæus et Bassetus, sua quoque pecunia juverunt, vere et veri amici. Et tu, Petre-Laurenti fili, aderas, nec officio erga me tuo deeras.*

*Forte Gregorius Letius Lugdunum his diebus advenerat, cum uxore et filia, pulcherrima virgine. Parisios cogitabat; et multo plura quam sperare deberet ipse sibi, a Fortuna et a Rege opt. max. pollicebatur. Ante menses aliquot, panegyricum sermonem Italica lingua conscriptum, Regi regum maximo obtulerat, spesque, si ad majorum sacra, a quibus desciverat, reverteret, melioris fortunæ, ut sibi fingebat, injecta erat. Historiographi munus a Victorio Sirio, Italo avocatum, jam decrepitæ ætatis sene, in eum collatum iri pro certo Estræus cardinalis spondebat, et dum Victorius viveret, pro parte, historiographi regii stipendium, cujus interim Sirius partem reliquam caperet. Restituta utcunque valetudine, is ad me venit multusque mecum per dies erat. Volubilitatem linguæ, et promptam eloquendi, quæ vellet, facilitatem in illo miratus sum, quam in alio nullo videram: de politicis illi rebus potior sermo, Italico more. De Rege, de Pontifice summo, edisseruit multa apte et sapienter. Demum virum bonum, humanum, ingeniosum, et mei, ut volebat videri, amantissimum, quantæ potui benevolentiæ testificatione complexus sum. Pridie, quam Parisios proficisceretur, cum uxore et nata in diversorium venit, et valedixit. Parisiis*

s'étant montré très hostile à tout changement de religion, rien ne leur réussit. Il passa alors en Angleterre. Lui qui a, certes, beaucoup d'esprit, mais qui ne brille pas autant par le jugement et par l'érudition, je ne vois pas ce qu'il peut sans déraison espérer des mœurs troubles et agitées de cette nation, et lui-même ne s'en rend pas non plus bien compte. Cependant, j'ai dernièrement entendu dire qu'il avait trouvé pour sa fortune un port assuré, ainsi qu'il venait de l'écrire à des amis, qu'il a à Genève. Les Dieux le veuillent, car ceux qui connaissent son caractère et celui des Anglais craignent véhémentement que de son propre gré il ne soit allé briser sur un écueil sa fortune et ses espérances.

Pendant que j'étais malade et au lit de mort, Henri de Faye d'Espeisses, abbé de Saint-Pierre de Vienne, trépassa, homme de mœurs pures, d'une obligeance singulière, d'une érudition qui embrassait une foule d'objets, et mon très intime ami. Rien ne peut arriver de plus pénible aux honnêtes gens, aux gens instruits, que la perte de leurs amis. Mes Muses me rappelaient à Grenoble, pour me consoler. Le jour que je devais quitter Lyon, Du Gué resta longtemps avec moi, à l'hôtellerie, et m'embrassant amicalement, à mon départ, me souhaita une heureuse convalescence. Je revins à mes travaux interrompus. Je mis la dernière main, le vingt-deuxième jour du mois d'Octobre, à l'*Histoire de la Noblesse du Dauphiné,* que j'avais commencée le dix-sept du mois d'Avril précédent. Quelques jours avant que cet ouvrage fût achevé, François Boniel avait été pris d'une fièvre qui, de continuelle, puis intermittente, s'était tournée en fièvre quarte, maladie qui lui fut mortelle. Il avait espéré guérir en changeant d'air, et Monin, médecin des plus savants,

*autem cum uxore et nata ab omni mutandæ sectæ cogitatione alienissimus; haud illis feliciter cessit. Itaque in Angliam trajecit. Cæterum qui ingenio quidem abundat, nec ita quoque judicio et eruditione pollet, quid a turbidis concitatisque illius gentis moribus, non inconsulte speret, haud equidem video, nec sane satis ipse intelligit. Verumtamen portum fortunæ suæ tutum invenisse, nudius tertius, ad amicos quosdam suos, quos Genevæ habet, scripsisse audio. Faxint Superi: nam qui illius Anglorumque norunt ingenium, ne in scopulum se, fortunas, spesque omnes volens impegit, vehementer metuunt.*

*Dum ægroto et proxime a letho absum, Henricus Fayus Spessæus, Sancti Petri Viennensis abbas, mortem oppetiit, vir moribus bonis, humanitate singulari, eruditione multifaria, et mihi amicissimus. Nulla bonis et doctis gravior accidere, quam amicorum jactura potest. Meæ me, quem consolarentur, Gratianopolim Musæ revocabant. At qua die sum Lugduno profectus, multus mecum in diversorio Duguæus fuit, et abeuntem amicissime complexus convalescenti omnia fausta comprecatus est. Ad intermissa redii studia.* Historiæ de Notabilitate Delphinatus *ultimam, die Octobris mensis vigesima secunda, manum adhibui, quam superioris Aprilis mensis decima septima primum admoveram. Nonnullos ante dies, quam id perfectum operis esset, Franciscus Boniellus in febrim inciderat, quæ ex continua et postea incerta demum in quartanam evasit, quæ lethalis fuit. Melius fore sibi, si aerem mutaret, speraverat: nam Moninus, medicæ artis scientissimus, de recuperanda bona valetudine*

lui promettait qu'il recouvrerait certainement la santé. Cependant il mourut à Corenc, où il avait voulu qu'on le transportât, dès le commencement du mois de Novembre, d'un ulcère qui lui était venu à l'oreille gauche; il était sexagénaire, mais d'une solide et robuste vieillesse. Que dirai-je de ma douleur? Combien elle fut vive, elle qui maintenant encore est si violente? Je n'avais dans cette ville personne qui fut autant que lui prompt et dispos à tous les devoirs d'une véritable et constante amitié; je n'avais personne, parmi mes amis, qui avec autant d'affectuosité, fît mon éloge, si j'en méritais quelqu'un, et, si besoin était, avec autant d'acharnement. Le roi Antigone, à la mort de Zénon de Citium, le philosophe stoïcien, qui avait coutume de chanter et de prêcher sa louange, s'écria que le théâtre de sa gloire venait d'être détruit. Il m'était doux d'être honoré par un homme honorable que les gens de bien et les lettrés estimaient cordialement. Adieu, mon cher Boniel, adieu. Le jour qui t'a séparé de moi m'a en même temps séparé d'une partie de mon âme qui, par la perte de tant d'amis, n'était déjà plus entière.

## IV

L'année suivante, 1681, dès les premiers jours, me montra que je ne pouvais douter de la bienveillance envers moi de Nicolas Prunier de Saint-André, premier président. Non seulement il m'admit dans son intime familiarité, mais il me combla de faveurs, et encore la façon et la manière dont il m'en combla les surpassaient-elles. L'art de répandre ses bienfaits est tel, que qui

*certa adpromittebat. Attamen Corenci, quo deferri se voluerat, ineunte Novembri mense, ulcere ad aurem lævam enato, exstinguitur, sexagenario major, sed vivida et vegeta senectute. De meo ego quid dixerim dolore? Quantus et quam acerbus fuerit, qui etiamnum est acerbissimus? Non habebam in hac urbe ad omnia veræ et constantis amicitiæ officia promptiorem et alacriorem. Qui laudi meæ, si quæ aut potest aut debet esse, pari affectu, et si opus esset, pari contentione faveret, inter amicos, mihi non erat. Antigonus rex, Zenone Cittiæo, stoico philosopho, amisso, a quo laudari et prædicari solebat, eversum esse suæ sibi gloriæ theatrum dixit. Dulce utique erat laudari a laudato viro, quem boni et eruditi ex animo amabant. Vale, mi Bonielle, vale. Quæ te mihi dies ademit, magnam quoque animæ meæ mihi partem ademit, quæ, sublatis tot amicis, non jam integra supererat.*

## IV

*Qui successit annus octogesimus primus supra sexcentesimum atque millesimum, primis fecit diebus, ut ne de Nicolai Prunerii Santandræani, primarii præsidis, erga me benevolentia dubitarem. Me non solum in intimam admisit familiaritatem, sed et collatis beneficiis ornavit; atenim, conferendorum modus, et ratio longe præstabat. Ars benefaciendi,*

l'ignore, tout en faisant le bien, vous fait injure : j'avais depuis longtemps résolu dans mon esprit d'écrire la Vie d'Arthur Prunier de Saint-André, également premier président. Ses hautes actions, ses mœurs, telles qu'elles furent, je les avais déjà sous les yeux, grâce à une diligente inquisition, lorsque la cruelle nouvelle du trépas d'Arnauld Pollod de Foissy, noble Viennois, vint m'accabler d'un pénible chagrin. Dès la première jeunesse, amis l'un de l'autre, nous nous aimions sincèrement; l'amitié que tout enfants nous avions liée au collège des Jésuites, il l'avait conservée intacte pendant quarante et quelques années. J'ai d'ailleurs fait de lui dans le second livre de la *Vie de Boissat* la mention qu'il méritait et qu'exigeait la vérité. La mort de François-Emmanuel de Lesdiguières et, peu de jours après, celle d'Alphonse Simiane de Saint-Firmin, au mois de Mai, m'accablèrent encore de douleur et m'abattirent presque tout à fait. Certes, pour mes propres affaires, telles qu'elles se comportaient alors, rien ne pouvait m'arriver de plus fâcheux et de plus malheureux que le trépas de Lesdiguières. Il attendait la *Vie de Charles de Créqui* que, sur son consentement et d'après sa volonté, j'avais entrepris d'écrire, qui était déjà sous presse, et qu'il ne vit point paraître au jour. Il mourut à l'âge de trente-six ans, âge que les astrologues qui avaient tiré son horoscope, entre lesquels excellait Jacques Valois, avaient assigné comme le terme de sa vie. Dira-t-on que ce fut le destin ou le hasard? Il laissait un fils unique, héritier de ses biens, et s'il plaît aux Dieux, de ses vertus, qu'il avait véritablement royales. De même que parmi les grands du royaume, il n'en était pas un qui fût plus brave et plus généreux, de même il n'en était pas un qui fût plus bienveillant, plus libéral,

*quædam est, quam qui ignorat, dum bene facit, injuriam facit : jam tum de scribenda Arturi Prunerii, primarii item præsidis, Vita cum animo meo deliberaveram. Res magnas viri gestas et mores quales quive fuissent, diligenti facta inquisitione, jam ob oculos habebam, cum dirus me de Arnaldi Pollodi Foissii, nobilis Viennensis, interitu allatus nuncius gravi perculit mærore. Ab ineunte juventa amici alter alteri, sincere inter nos amabamus : quam in Jesuitarum scholis amicitiam pueri conjunxeramus, inviolatam per quadraginta, et quod excedit, annos, servaverat. Mentionem vero in altero* de Boessatii Vita *libro de eo feci, quam merebatur, et veritas approbabat. Mors quoque Francisci Emanuelis Lesdiguerii, paucosque post dies Alphonsi Simianæ Sanfirmini multo me, Maio mense, dolore affecit, ac prope confecit. Sane Lesdiguerri interitu, nihil meis unquam rebus, ut se habebant, evenire incommodius atque adeo infelicius poterat : nam sub ejus patrocinio beate et secure conquiescebant.* Caroli Crequii, *quam, eo consentiente et volente, scribendam susceperam,* Vita *ab eo expectabatur, jam sub prelum missa, nec tamen in lucem editam vidit. Sex et triginta natus annos emoritur, quem qui ejus horoscopum descripserant astrologi, vitæ terminum posuerant, quos inter, Jacobus Valesius antecellebat. Fatum dixeris, an casum? Filium unicum bonorum, ac, si Superis placet, virtutum etiam, quæ in illo plane regiæ erant, hæredem reliquit. Regni inter optimates, ut fortior et generosior non erat, sic nec benignior, nec liberalior, nec*

plus ami des lettrés. Je n'ajouterai rien à l'éloge de Saint-Firmin que j'ai joint à la *Vie de Boissat*. Tous les gens de bien, certes, voient la perte que l'honneur des lettres et des lettrés a éprouvée par sa mort, dans le Dauphiné, et la déplorent. Le corps de Lesdiguières, ramené en Dauphiné avec une grande pompe funèbre, pour y être enseveli dans le tombeau de sa famille, y fut reçu avec une plus grande pompe encore. Les funérailles se firent aux frais de la ville, moins par la volonté de d'Herbigny que sans qu'il s'y opposât, ce qui fut cause de nouvelles dissensions et de nouvelles colères soulevées contre les consuls de Grenoble et contre moi-même par cet homme d'un esprit inquiet et changeant. Il clabaudait, plein de haine, et se présenta en plein Conseil, à l'hôtel de ville. Il était fâché que Février, greffier public de la ville, n'eût pas été ignominieusement chassé de sa place par les consuls, sans autre forme de procès, comme il le voulait; il proféra toutes sortes d'indignités. Il n'alléguait que des futilités, néanmoins, ce qu'il n'avait pas encore osé faire, il déclara de vive voix Février déchu de toute charge publique. A mon égard, comme il ne m'avait jamais trouvé assez obséquieux et soumis à ses volontés, il se mit à me tendre, avec une honteuse et frauduleuse perfidie, des embûches dans lesquelles cet homme aussi ingrat qu'aveuglé, comme il arrive toujours, par son violent désir de vengeance, aurait voulu me faire tomber, alors que je n'étais pas sur mes gardes et ne m'attendais à rien de tel. Je ne sais quel Paris (tel était le nom de cet homme) avait été envoyé par le grand Roi dans notre province pour y conduire et y maintenir des troupes; c'était ce qu'on appelle un commissaire des guerres. Il était arrivé à Grenoble et demandait qu'on lui fournît

*litteratorum amantior. Nihil autem Sanfirmini elogio, quod* Boessatii Vitæ *adjunxi, addiderim. Omnes, hercle, boni, quantum in Delphinatu, eo amisso, litteræ et litterarum bonos passus sit detrimenti, vident et lugent. Funebri pompa allatum in Delphinatum Lesdiguerii corpus, quod in gentile sepulcrum conderetur, majori exceptum est. Expensæ de publico factæ sunt, non tam volente, quam non dissentiente Herbinio; et novæ inquieto, et præcipitis consilii homini derepente, et ex improviso in Gratianopolitanos consules, et me subortæ querelarum et irarum causæ sunt. Odiorum plenus perstrepebat; itaque in consularem basilicam venit pleno Senatu. Moleste habebat quod Fevrerium, publicum civitatis scribam, consules, indicta causa, ignominiose, quod volebat, non ejecissent e munere: indigna effutiit plurima. Nugas prætexebat; omni tamen publica muneris functione, Fevrerium viva voce, quod nondum fecerat, interdixit. Et mihi, quod satis obsequentem, et commodum jussis non haberet. per fœdam et fraudulentam perfidiam, insidias moliebatur, in quas incautum, nihilque tale sperantem conjiceret tam ingratus, quam sui, præ ultionis cupiditate, ut solet, impotens. Parisius nescio quis (id homini erat vocabulum) ducendis et continendis copiis a Rege opt. max. hanc in provinciam dimissus erat. Commissarium bellorum vulgo appellant. Is*

un logis, loué aux frais de la ville; en réalité, ceux qui, les années précédentes, avaient été investis de la même fonction, louaient le leur, à leurs propres frais.

. . . . . .

. . . . . .

*(Ici s'arrête, brusquement interrompu, le manuscrit des* Mémoires *de Nicolas Chorier.)*

*Gratianopolim venerat, et publicis conductas sumptibus dari sibi ædes postulabat. Enimvero, qui eodem, præteritis annis, functi munere erant, suo sibi ære conduxerant* . . . . . .

. . . . . .

(Cætera desiderantur.)

# INDEX

## DES MÉMOIRES DE CHORIER

*Abelly* (Louis), évêque de Rodez. III[e] série, page 162.
*Achéry* (Luc d'), savant paléographe. IV, 126.
*Acta Sanctorum*. IV, 38.
*Agel* (d'), Président à la Chambre des Comptes de Montpellier. IV, 52.
*Agnèse* (Marguerite), grand'mère de Nicolas Chorier. III, 16.
*Allard* (Pierre), médecin à Vienne. III, 56, 58, 76.
*Allard* (Guy), historien et généalogiste du Dauphiné. IV, 68, 76, 78, 94, 96, 136.
*Allègre* (Marie d'), femme du marquis d'Urfé. III, 90.
*Alleman Du Puy*, chef d'une des plus grandes familles du Dauphiné. III, 62.
*Alluis* (Jacques), avocat à Grenoble. IV, 12.
*Ancelle de La Grand'Cour* (Eugène), noble Flamand. IV, 46.
*Anguisciola* (Charles, des comtes d'), vicaire du Légat pontifical d'Avignon. IV, 154.
*Anne d'Autriche* à Lyon. III, 112.
*Argoud* (Antoine), conseiller au Parlement de Grenoble. III, 18, 20.
*Arles* (royaume d). IV, 148.
*Armand* (Antoine), juge-mage à Grenoble. IV, 10.
*Armand* (Guy), avocat au Parlement de Grenoble. IV, 12.

*Arnoux* (le P.), recteur du collège des Jésuites de Vienne. III, 106, 108.

*Arpajon* (duc d'), lieutenant-général des armées du Roi. IV, 38.

*Aubery* (Antoine), historiographe. IV, 30.

*Augeri* (Annibal), littérateur. III, 64.

*Aujas* (Benoît), beau-frère de N. Chorier. III, 44, 78, 82.

*Aujas* (Antoine). III, 80, 120.

*Aujas* (Jean). IV, 76, 82, 104.

*Aujas* (Françoise). III, 90, 92, 102.

*Austri de La Cour* (Charles d'), noble Viennois. III, 18; IV, 20.

*Bais* (Angélique de). III, 38.

*Balcet* (Jean), médecin à Lyon. III, 46.

*Barancy* (Claude), secrétaire de l'intendant de Lyon Du Gué de Bagnols. IV, 68, 76.

*Barancy* (François de). III, 64, 74.

*Baronat de Tellière*. III, 104, 106.

*Barra* (Pierre), médecin de Lyon. IV, 144, 146, 204.

*Barral* (Gaspard de), avocat au Parlement de Grenoble. IV, 12.

*Basemont-Fiansayes* (Louis de), conseiller au Parlement de Grenoble. III, 122; IV, 10, 158.

*Basset* (Claude), secrétaire de l'archevêché de Lyon. III, 84; IV, 142, 206.

*Basset* (Guy), avocat au Parlement de Grenoble. IV, 12, 74.

*Baudoin* (Jean), abbé de Cérisaie. III, 40, 42, 62, 64.

*Baudrand* (N.), de la Société de Jésus. IV, 202.

*Beaumont-Cara* (Antoine de), comte de Sacconay. IV, 18.

*Bellier* (Étienne), conseiller du roi en l'élection de Vienne. III, 74.

*Bérenger de Sassenage* (famille). IV, 50.

*Berger* (Antoinette de). IV, 18.

*Berger des Abrets*. IV, 18.

*Bergeron* (Jean-Naturel), secrétaire de N. Chorier. III, 84; IV, 98, 126.

*Bertet* (le P. Jean), Jésuite. IV, 96, 108, 114, 116, 144.

*Bluet* (Jean), jurisconsulte Parisien. III, 100, 118.

*Bobinas,* intendant du marquis d'Urfé. III, 98, 100.

*Bœcler* (Jean-Henri), historiographe Allemand. IV, 30.

*Boileau-Despréaux,* le satirique. IV, 118.

*Boisfollet,* médecin à Belleville, dans le Lyonnais. III, 80.

*Boissat* (Pierre de), dit l'*Ancien,* bailli de Vienne. III, 56.

*Boissat* (Pierre de), dit l'*Esprit,* gentilhomme de la Chambre du duc d'Orléans, membre de l'Académie Française. III, 24, 26, 32, 34-38, 44, 50, 54, 68, 76, 88, 122, 124; IV, 22, 26, 62, 188.

*Boissieu* (Denys Salvaing de), premier président de la Chambre des Comptes de Grenoble. III, 56, 68, 88, 122; IV, 10, 22, 30, 52, 72, 80, 88, 162, 188.

*Bollandus* (Jean), Jésuite, célèbre hagiologue. IV, 38.

*Boniel de Catilhon* (Antoine), avocat du Roi à la Chambre des Comptes de Grenoble. IV, 10.

*Boniel* (François), aumônier du Roi, prieur de Treffort. IV, 12, 162, 208, 210.

*Bontiel* (N...). IV, 54.

*Bossuet* (Bénigne), évêque de Condom. IV, 118-120.

*Bouche* (Honoré), auteur d'une Histoire de Provence. IV, 48.

*Bouchet* (François), généalogiste. IV, 122, 124.

*Boudet* (Ponce-Alexandre), conseiller à la Cour des Monnaies. IV, 128.

*Bouillet* (Claude), condisciple de N. Chorier. III, 18.

*Bouillon* (le cardinal de). IV, 96, 106, 112, 152.

*Bousquet* (François), évêque de Montpellier. IV, 54.

*Bovet d'Arier* (Jacques de), professeur à l'Université de Valence. IV, 76, 84.

*Boyat* (Marie), femme d'Antoine Aujas. III, 120.

*Bras* (Laurent), de la Société de Jésus, précepteur de N. Chorier. IV, 194.

*Bressac* (l'abbé Laurent de). IV, 12, 74.
*Brunel de Saint-Maurice* (Antoine), général des Capucins. IV, 138.
*Buffevant* (Abel de), président à la Chambre des Comptes de Grenoble. IV, 10.
*Buisson* (Jean-Baptiste), conseiller à la Cour des Aides de Vienne. IV, 34.
*Bussières* (Jean de), de la Société de Jésus. III, 100.

*Cabane* (Pierre), professeur de philosophie à Lyon. IV, 140, 146, 148.
*Capré* (François), président de la Chambre des Comptes de Savoie. IV, 28, 46, 90.
*Casimir,* roi de Pologne. IV, 48.
*Caussel,* procureur du Roi au bailliage de Bourg. IV, 28.
*Chabon* (André de), greffier au Parlement de Grenoble. IV, 102.
*Chabons* (Gallien de), procureur du Roi au Parlement de Grenoble. IV, 102, 106, 108.
*Châlons* (Louis de), prince d'Orange. III, 122, 124.
*Chalvet* (le P. Hyacinthe), Dominicain. IV, 34.
*Chaponay de Méan* IV, 36.
*Chapoton* (François), conseiller à la Cour des Aides de Vienne. III, 76.
*Chappuis* (l'abbé Jean). IV, 192.
*Charbot* (Nicolas), avocat à Grenoble. IV, 152.
*Charles,* duc de Lorraine. IV, 28-30.
*Charles,* duc de Savoie. III, 112; IV, 46, 60, 64.
*Charonnier* (le P. Joseph), de la Société de Jésus. IV, 132.
*Charpentier,* de l'Académie Française. IV, 180.
*Charrier* (Gaspard), juge au présidial de Lyon. IV, 140.
*Charuys* (Philippe), libraire à Grenoble. IV, 16, 136.
*Chaulnes* (Claude de), trésorier de France à Grenoble. IV, 10.
*Chaume* (Étienne), médecin à Vienne. III, 56, 58.
*Chevrier de Mont-Lyon* ou *Montléans* (famille de), dont N. Chorier faisait descendre sa généalogie. III, 22, 24.

*Chevrier* (Jean), chef de la famille des Chevrier de Montléans en 1420. III, 12.

*Chézard-Martel* (Jeanne de), fondatrice de l'ordre religieux du Verbe incarné, à Lyon. III, 26.

*Chifflet* (Laurent), professeur au Collège des Jésuites de Vienne. III, 14, 16.

*Chifflet* (Pierre-François), Jésuite. III, 74.

*Chollier* (Bonaventure), avocat au présidial de Lyon. IV, 144.

*Chorier;* le nom de Chorier, corruption de Chevrier. III, 14.

*Chorier* (Jean), procureur au bailliage de Vienne, père de N. Chorier. III, 14, 34.

*Chorier* (Nicolas), auteur des *Mémoires,* de la *Satire Sotadique* mise par lui sous le nom d'Aloysia ou Luisa Sigea (Meursius), de l'*Histoire du Dauphiné,* etc.; sa naissance. III, 14; — son entrée au Collège des Jésuites, *ibid.*, 14; — son goût pour les lettres, 20; — est grièvement blessé à l'œil en jouant à la paume, 20; — il s'exerce à la fois aux vers Grecs, Latins, Français, Italiens et Espagnols; ses préférences pour le Latin, dès sa jeunesse, 22; — il adresse au Jésuite Georges une ode Française, 22; — sa première liaison avec P. de Boissat, 24; — leurs promenades où ils ne conversent qu'en vers Latins, 26; — il compose un poème d'*Orphée* et quelques essais en vers Français, 26; — rédige un sommaire des Institutes sous le titre de *Mnémosyne,* 28; — commence à fréquenter le Palais et s'y fait remarquer par ses plaidoiries écrites, *ibid.;* — écrit des Épîtres, des Discours, des Dissertations, des essais de tragédies et deux Satires, l'une Ménippée, l'autre Sotadique, 30; — passe ses thèses de droit, 30; — se fait tirer son horoscope par Lazare Meyssonnier, célèbre médecin de Lyon, 38; — fait un premier voyage à Paris, 42; — publie les *Sentiments de l'honnête homme, ibid;* — se rend à Lyon et y épouse Catherine Viallier, 44; — procès qu'il a à soutenir pour la dot de sa femme, 46; — naissance de ses deux premiers enfants, 48; —

il plaide avec succès les causes burlesques du Mardi-Gras, 50; — son *Portrait du magistrat et du parfait avocat,* 56; — deuxième voyage à Paris; il y entre en relation avec presque tous les écrivains célèbres de l'époque, 58-66; — il publie la *Magdalenaica,* la *Philosophie de l'honnête homme,* et un panégyrique Latin intitulé *Admiratio,* 62; — de retour dans sa ville, il commence à écrire l'histoire du bailliage de Vienne, 68; — chargé de plaider un différend entre le gouverneur de Vienne et la Cour des Aides, il est surnommé le Tribun du peuple, 70; — il fonde à Vienne une petite Académie, 76; — prononce l'oraison funèbre de Disimieux, gouverneur de Vienne, 78; — commence l'*Histoire du Dauphiné,* 86; — marie sa pupille, Françoise Aujas, 92; — harangue Hugues de Lionne, ministre d'État, de passage à Vienne, 94; — publie les *Antiquités de la ville de Vienne,* 100; — le *Style,* 102; — ses relations amicales avec Pierre de Marca, archevêque de Toulouse, 112-116; — l'abolition de la Cour des Aides de Vienne le force à s'expatrier, 120; — ce qu'il gagnait comme avocat à Vienne, 120; — Il se décide à aller s'établir à Grenoble, 122-128; — Publication de la première Partie de l'*Histoire du Dauphiné.* IV, 14; — Les États du Dauphiné lui accordent un don de 500 louis, 24; — Sa Dissertation sur la cession de la Lorraine à la France, 28; — Il est nommé avocat de la ville de Grenoble, 62; — puis procureur du Roi dans l'enquête sur la noblesse, 68; — Ses relations intimes avec l'intendant du Lyonnais, Du Gué de Bagnols, 66-68; — Il publie la seconde Partie de l'*Histoire du Dauphiné* et l'*Histoire de la maison de Sassenage,* 80; — l'*État politique du Dauphiné,* 94; — Il est chargé de recevoir solennellement le nouvel évêque de Grenoble, Étienne Le Camus, 100; — Il est poursuivi en détournement de fonds publics avec les consuls de Grenoble, 104; — Ses coaccusés l'envoient solliciter à Paris, 106; — Il fait de nombreuses démarches près des hommes influents du Parlement, 108-112; — Il entre en relations avec le duc de Montausier, Bossuet, Fléchier, 118-120; — Il assiste à une

séance de l'Académie Française, à l'Hôtel du Président Lamoignon, 118; — à une leçon de Bossuet au Dauphin, 120; — Son retour à Grenoble, 138; — Il se rend à Lyon et publie une Dissertation sur les commendes, 142; — Clément XI le crée chevalier et comte du Palais, 154; — Fin du procès; il est absous de l'accusation de péculat, 160; — Il écrit la *Vie d'Artus Prunier de Saint-André*, premier président du Parlement de Grenoble, 164; — On le nomme membre de l'Académie d'Arles, 168; — Il est chargé de recevoir le comte de Tallard, à son entrée à Grenoble, 174-176; — Il publie la *Vie de P. de Boissat* et de Denys Salvaing de Boissieu, 188; — L'évêque Étienne Le Camus l'accuse d'avoir écrit l'*Aloysia;* il s'en défend comme d'une atroce calomnie, 198-200; — Il manque de mourir d'une pleurésie, à Lyon, 204.

*Chorier* (Pierre-Laurent), fils de Nicolas; c'est à lui que sont adressés les Mémoires. III, 8, 12; IV, 76.

*Chorier* (Claude), autre fils de Nicolas Chorier; sa mort, IV, 68-72.

*Chorier* (Pierre), frère de Nicolas Chorier, sa mort, III, 16.

*Chorier* (Claude et Michel), autres frères de Nicolas. III, 34.

*Christine,* reine de Suède. III, 54.

*Christophe* (Benoîte), mère de N. Chorier. III, 14, 34.

*Christophe* (Louis), notaire royal à Vienne, grand-père maternel de N. Chorier. III, 14.

*Clément XI.* IV, 154.

*Clermont* (famille de). IV, 50.

*Clermont de Chatte-Gessans* (Anne de). III, 124.

*Clermont-Gessans* (Clémence de), femme de P. de Boissat. III, 124.

*Clermont* (l'abbé Louis de). IV, 90, 122.

*Colbert,* ministre d'État. IV, 82, 122, 156.

*Colletet* (Guillaume). III, 40.

*Columbi* (Jean), de la Société de Jésus. IV, 8, 32, 36, 38, 194, 196.

*Conrard* (Valentin), de l'Académie. III, 64.

*Considre* (Louis). IV, 48.
*Copernic*. IV, 54.
*Corbet* (César), consul de la ville de Vienne. IV, 22, 24.
*Coste de Charmes* ou de *Chalmen* (Jacques), président au Parlement de Grenoble. III, 108; IV, 10.
*Coutumes* du comté de Boulogne prises pour les Constitutions de Saint Louis. III, 52.
*Créqui* (maréchal de). IV, 28.
*Créqui* (Charles Blancfort de). IV, 170.
*Crozat* (Laurent), jurisconsulte Viennois. III, 36.
*Cujas;* manuscrit, corrigé de sa main, de ses Commentaires sur Papinien. III, 52.

*Dangalière* (Antoine), érudit de Grenoble. III, 118.
*Dauby* (Barthélemy), écuyer du maréchal de Créqui. IV, 26-28.
*David* (Eustache), ministre protestant à Montpellier. IV, 54.
*Débonnaire* (Jean-Jacques). IV, 184.
*Delfau* (le P. François), Bénédictin de la Congrégation de Saint-Maur. IV, 142.
*Denantes* (Jean), avocat à Grenoble. III, 126; IV, 64, 66, 86.
*Des:artes*. IV, 68, 148.
*Des Essarts* (famille). III, 82.
*Despeisses*. IV, 30.
*Disimieux* (Jérôme, comte de), gouverneur de Vienne. III, 50, 68, 70.
*Disimieux* (César, comte de), gouverneur de Vienne. III, 32, 78.
*Disimieux* (Gaspard de). III, 50.
*Disimieux* (Laurence de). III, 50.
*Don,* avocat à Grenoble. III, 126.
*Dorcières* (François), consul de Grenoble. IV, 80, 102, 142, 196.
*Dorcières* (Pierre), avocat à Grenoble. IV, 172, 196.
*Du Bois* (Alexandre). III, 94; IV, 96.

*Du Bois*, juge au tribunal de Vienne. III, 104.
*Du Cange* (Charles Du Fresne), célèbre auteur du Glossaire qui porte son nom. III, 52; IV, 126.
*Du Faisant* (François), avocat à Lyon. IV, 144, 146.
*Dufour* (Sylvestre), antiquaire Lyonnais. IV, 144, 146, 164, 170, 178.
*Du Gué*, jurisconsulte à Montbrison. III, 96.
*Du Gué de Bagnols* (François), intendant du Lyonnais, Forez et Dauphiné. IV, 60, 66, 72-78, 84, 88, 96, 140, 144, 162, 168-170, 184, 204, 208.
*Dulieu* (Claude), professeur de philosophie au Collège des Jésuites de Vienne. III, 14-16.
*Du May de Sallette* (Louis), professeur à l'université de Tubingen. IV, 30.
*Du Mey* (Jean-Baptiste Bertrand), avocat, puis trésorier des finances à Grenoble. IV, 12.
*Dumont* (Charles). III, 140.
*Du Puy de Murinais* (Antoine-François). III, 60-62.
*Durand* (Clément), chanoine de Vienne. III, 64.
*Duvivier* (Philippe), président à la Chambre des Comptes de Grenoble. III, 122; IV, 10, 16.
*D'Eyron* (N...), savant Nîmois. IV, 54-56.
*Dupré* (Catherine). IV, 196.

*Edoard* (Balthazar), conseiller au siège présidial de Bourg. IV, 138-140.
*Estrées* (le cardinal César d'). IV, 206.

*Fabretti* (Jacopo), général des Capucins de Ravenne. IV, 16.
*Fabrot* (Charles-Annibal), jurisconsulte, professeur à l'Université d'Aix. III, 52.
*Favre* (Claude), calligraphe Lyonnais. III, 114.
*Faye d'Espeisses* (Louis-Henri de), abbé de Saint-Pierre de Grenoble. IV, 44, 130, 208.
*Faye de Villers* (Just), avocat de la ville de Grenoble. IV, 62.
*Ferrier* (Antoine), confesseur du roi. IV, 116.

*Ferrier,* greffier des consuls de Grenoble. IV, 214.
*Finé de Brianville* (Oronce), abbé de Saint-Benoît de Quincey. III, 72; IV, 104, 132.
*Fléchier* (Esprit), évêque de Nîmes. IV, 118-120.
*Fleury* (marquis de). IV, 64-66.
*Fontbonne* (Jeanne de). IV, 20.
*Fournier* (Marcellin), de la Société de Jésus. III, 70-72.
*Fouquet* (Nicolas), surintendant des finances. III, 108, 110, 118.
*Françoise d'Orléans,* duchesse de Savoie. IV, 46.
*Francon de Revel* (Joachim), conseiller au Parlement de Grenoble. IV, 158-160.
*Froment* (Claude), professeur à l'Université de Valence. IV, 76.
*Fustier de La Rochette* (Enemond), conseiller au Parlement de Grenoble. IV, 10.

*Gaffarel* (Jacques), prieur de Ganagobie. III, 88.
*Gaillac* (Matthieu), avocat au présidial de Lyon. IV, 144.
*Galfard,* greffier à Grenoble. IV, 102, 106, 108, 116, 136.
*Galland* (Antoine), l'orientaliste. IV, 182.
*Gallien du Perse* (François de), conseiller au Parlement de Grenoble. IV, 158.
*Gallien* (Joseph), préfet des Jésuites de la province de Lyon. IV, 202.
*Gallois* (l'abbé Jean), savant bibliophile. IV, 118-122.
*Gariel* (Pierre), doyen des chanoines de Montpellier. IV, 54.
*Gassendi* (Pierre), célèbre philosophe. III, 64.
*Gaston d'Orléans,* frère de Louis XIII. III, 24.
*Gaumont* (de), avocat au Parlement de Paris. IV, 82.
*Georges* (Joseph), archevêque de Samos. IV, 156.
*Georges* (le P. Jacques), de la Société de Jésus. III, 22.
*Gésier* (Le), surnom d'une des chambres du Parlement de Grenoble. IV, 158.
*Gesse* (Claude), professeur de philosophie à Verceil. IV, 68.
*Giffon* (N...), secrétaire de l'Académie d'Arles. IV, 168.

*Godeau* (Antoine), évêque de Grasse. III, 40.
*Godefroi* (Jacques), savant jurisconsulte. IV, 26.
*Gondi* (Paul de), évêque de Corinthe, cardinal de Retz. III, 60.
*Gras* (Pierre), de la Société de Jésus. III, 28.
*Gratte* (Claude), de la Société de Jésus. IV, 12, 68.
*Grattet-Dorgeoise* (François), conseiller au Parlement de Grenoble. IV, 158.
*Grôlier* (Charles), Lyonnais. III, 84.
*Grollier* (Gaspard), avocat de la ville de Lyon. IV, 88.
*Guérin de Tencin* (Antoine), conseiller au Parlement de Grenoble. IV, 158.
*Guichenon* (Samuel), avocat à Bourg. III, 74, 82, 88; IV, 32.
*Guignard* (Jacques), président à la Cour des Aides de Vienne. III, 70, 78.
*Guignard* (Jacques), prévôt des marchands de Lyon. III, 84, 86, 102.
*Guillemin,* médecin à Lyon. III, 46.
*Guillet de Saint-Georges,* historiographe. IV, 178-80.
*Guiran* (Gaillard), conseiller à Nîmes. IV, 56.

*Habert* (Jean), abbé de Cérisy. III, 64.
*Habert de Mommor* (Henri-Louis), maître des requêtes au Parlement de Paris. IV, 28.
*Harlay* (Achille de), procureur général au Parlement de Paris. IV, 108.
*Harvier de Lorraine* (le chevalier), favori du duc d'Orléans. IV, 132.
*Heinsius* (Nicolas), fils de Daniel Heinsius. III, 54.
*Henrys* (Claude), jurisconsulte à Montbrison. III, 96.
*Henschenius* (Godefroy), l'un des Bollandistes. IV, 38.
*Herbigny* (Henri-Lambert d'), marquis de Thibouville, intendant du Lyonnais, Forez et Dauphiné, après Du Gué de Bagnols. IV, 182, 186, 194, 198, 200, 212.
*Herbigny* (Pierre-Charles d'), marquis de Teuré, fils du précédent. IV, 184.

*Hozier* (Pierre d'), célèbre généalogiste, juge d'armes de la noblesse de France. IV, 128.
*Hozier* (Charles-René), fils du précédent. IV, 128.
*Huguetan* (Jean-Antoine), libraire à Lyon. III, 74.

*Jammy* (Pierre). IV, 12.
*Jannon* (Hugues), procureur général à la Cour des Aides de Vienne. III, 104.
*Jeanne,* jeune Viennoise chantée par N. Chorier dans un poème intitulé le *Sacrifice d'Amynthas.* III, 32.

*La Balme* (Claude de), conseiller à la Cour des Aides de Vienne. III, 112.
*La Baume* (Charles d'Hostun de), comte de Tallard, lieutenant-général au gouvernement du Dauphiné. IV, 174-176.
*La Baume-Tallard* (Marie-Catherine Tivolier, comtesse de), femme du précédent. IV, 174-176.
*La Baume* (la marquise de). IV, 174, 178, 198.
*La Baume Saint-Martin* (Ignace de), consul de Grenoble. IV, 82-86.
*La Berchère* (Pierre Legoux de), premier président au Parlement de Grenoble. III, 56, 124.
*La Berchère* (Denys Legoux de), premier président au Parlement de Grenoble. IV, 8, 36, 50, 158, 192.
*La Chaise* (le P. François de), confesseur de Louis XIV. IV, 144, 156, 202.
*La Chambre* (Marin Cureau de). III, 64.
*La Coste* (Claude Simiane de), président au Parlement de Grenoble. IV, 8.
*La Croix de Chevrières* (Jean de), président au Parlement de Grenoble. III, 8, 18.
*La Croix de Revel* (Jeanne de). IV, 64.
*La Croix de Sève* (François de), conseiller au Parlement de Grenoble. IV, 158.
*La Grange.* III, 40, 64.

*La Mare* (Philibert de), conseiller à la Chambre des Comptes de Grenoble. III, 88; IV, 58.

*Lamberto* (Gaspardo), émigré Italien. IV, 182-184.

*La Meilleraye* (marquis de). III, 42.

*Lamoignon* (Guillaume de), premier président du Parlement de Paris.

*Lamoignon de Bâville* (Nicolas), cinquième fils du Président, maître des requêtes au Parlement, puis intendant du Languedoc. IV, 108-110.

*Lamoinière* (Claude Ponceton de). III, 82, 94.

*La Mure* (Jean-Marie de). III, 90, 92.

*Lancin,* chanoine de Saint-Chef. III, 60.

*Langerman* (Lucas). III, 54.

*La Pérouse* (Bertrand de), premier président du Parlement de Savoie. IV, 64.

*La Porte* (Joseph de), président au Parlement de Metz. IV, 76.

*La Poype Saint-Jullin* (Louis de), président au Parlement de Grenoble. IV, 10, 44, 94, 98.

*La Poype Saint-Jullin* (Joseph de), vicaire général de l'évêque de Grenoble. IV, 44.

*La Tour* (famille de). IV, 14, 152.

*Launoye* (Jean de), docteur en théologie. III, 62, 64; IV, 130.

*Lauzun* (de), premier président de la Cour des Aides de Vienne. III, 36, 58.

*La Villardière* (Jean Odevon de). IV, 24-26.

*Léal,* médecin de Lyon. III, 84.

*Le Camus* (Étienne), évêque de Grenoble. IV, 100, 156, 198, 202.

*Leclerc* (Michel), avocat à Montauban. III, 124.

*Le Laboureur* (Jean), célèbre généalogiste. IV, 122, 124, 144.

*Le Laboureur* (Claude), prévôt de l'Isle-Barbe-lès-Lyon. IV, 8, 124.

*Le Lièvre* (Jean), historien du Dauphiné. III, 100.

*Lemps* (Louis de), consul de Grenoble. IV, 86, 92, 102.

*Léopard* (Paul), philologue. III, 28.
*Le Pays* (René), auteur des *Amourettes*. IV, 58, 60, 62, 82, 154, 158.
*Lescot* (Claude), président au Parlement de Grenoble. III, 70; IV, 8.
*Lesdiguières* (duc de), gouverneur du Dauphiné. III, 70; IV, 86, 90, 94, 98, 100.
*Lesdiguières* (Emmanuel de Bonne de Créqui, duc de), fils du précédent, gouverneur du Dauphiné. IV, 90, 162, 164. 170, 212.
*Lestelley* (Charles), consul de Grenoble. IV, 102.
*Lesueur*. IV, 44.
*Le Tellier* (Michel), chancelier de France. III, 110; IV, 30, 180, 198, 202.
*Leti* (Gregorio), pamphlétaire Italien. IV, 164, 206-208.
*Leusse* (Laurent), conseiller à la Cour des Aides de Vienne. III, 40, 44, 48, 70, 74.
*Linage* (Pierre). III, 64, 66.
*Lionne* (Hugues de), ministre d'État. III, 94; IV, 22, 30.
*Lionne* (Humbert de), maître des Comptes à Grenoble. IV, 10.
*Lipse* (Just), célèbre philologue. III, 28.
*Livache* (Daniel), avocat au Parlement de Grenoble. IV, 12.
*Loras* (Madeleine de). III, 24.
*Lorraine-d'Harcourt* (Henri de), grand écuyer de France. IV, 132.
*Louis XIII* à Lyon. III, 112.
*Louvois* (François-Michel Le Tellier, marquis de). IV, 112.
*Louvreleæil*. IV, 68, 74.
*Lovat* (Pierre), procureur à Grenoble. III, 126.
*Lovat* (Claude), substitut du procureur au Parlement de Grenoble. IV, 106.
*Lozières* (Pierre-Yvon de), maître des requêtes au Conseil du Roi. III, 50, 56.
*Lullin* (marquis de). IV, 28.

*Mabillon* (le P. Jean), savant Bénédictin. IV, 126.
*Magnieu* (le marquis de). III, 82.
*Maleteste* (l'abbé de), Dijonnais. IV, 56.
*Marca* (Pierre de), archevêque de Toulouse. III, 112, 116-118.
*Marchier* (Jacques), avocat général à la Cour des Aides de Vienne. III, 50.
*Mardi-Gras* (causes burlesques du). III, 50.
*Mariana* (Jean), historien Espagnol. IV, 128.
*Marolles* (l'abbé Michel de). IV, 124-126.
*Marquis* (Antoine), médecin Lyonnais. IV, 144, 146, 204.
*Marquis* (Jean), médecin Viennois. III, 14.
*Martin* (Nicolas), historiographe. IV, 30.
*Marville* (Antoine de), professeur à l'Université de Valence. IV, 26, 76, 84.
*Matelon* (le P. Georges), supérieur des Capucins de Grenoble. IV, 200.
*Mazarin* (le cardinal). III, 110, 112, 118; IV, 82.
*Méchatin de La Faye* (Guillaume), évêque de Gap. IV, 144.
*Meindre* (Gaspard). IV, 104.
*Ménage* (Guillaume). IV, 130.
*Ménage* (Gilles), célèbre philologue. III, 60, 64; IV, 130.
*Ménestrier* (Claude-François), héraldiste. IV, 8, 130, 134, 202.
*Mersenne* (le P. Marin), savant Minime. III, 58.
*Mesière*. IV, 204.
*Meyssonier* (Lazare), médecin Lyonnais. III, 38.
*Mezeray* (François-Eudes de), historien. III, 40, 64; IV, 130.
*Michon* (Jean), secrétaire de N. Chorier. IV, 76.
*Micon* (Antero-Maria), Carme déchaussé. IV, 136.
*Molard* (Louis du), avocat à Bourg. IV, 140.
*Molière* (Jean-Baptiste Poquelin de). IV, 134.
*Monet* (Philibert), de la Société de Jésus. III, 24.
*Monin*, médecin Lyonnais. IV, 208.
*Montausier* (Charles de Sainte-Maure, duc de), gouverneur du Dauphin. IV, 104, 118-120, 138.

*Montbrun Du Puy* (famille de). III, 62.
*Monteil* (Jacques-Adhémar de), évêque de Saint-Paul-Trois-Châteaux. III, 60.
*Montrevel* (comte de). IV, 58.
*Morel* (François), avocat au Parlement de Grenoble. IV, 12.
*Moréri* (Louis), auteur du *Dictionnaire historique*. IV, 144, 190.
*Moret* (François), chanoine de Saint-André de Grenoble. IV, 12, 56.
*Moret de Bourchenu* (Pierre), conseiller au Parlement de Grenoble. IV, 10.
*Moret de Champrond* (Flottard), prévôt de l'église de Saint-André, à Grenoble. III, 122; IV, 12.
*Motet* (Pierre). IV, 16.
*Murinais* (Jean de), procureur des trois ordres en Dauphiné. III, 62.
*Musy* (Georges de), premier président de la Cour des Aides de Vienne. III, 58, 76, 104.
*Musy* (François de). III, 30.
*Musy* (Pierre de), fils de Georges, premier président de la Cour des Aides de Vienne, à la mort de son père. III, 108, 112.
*Musy de la Tour du Pin* (famille de). IV, 78.

*Naudé* (Gabriel), bibliothécaire de Mazarin. III, 64.
*Neufville d'Halincourt* (Charles de), gouverneur de Lyon. III, 38.
*Nicolas* (Jean), libraire à Grenoble. IV, 80, 164.
*Nièvre* (Gaspard de). III, 70.
*Nublé* (Louis), jurisconsulte. III, 50, 52, 56; IV, 118.
*Nutis* (Robert de), visiteur des Capucins. IV, 16.

*Orme* (Thomas de l'), avocat à Grenoble. IV, 12.

*Paget*, maître des requêtes au Parlement de Paris. IV, 108.

*Paluzio-Alteri,* légat du Pape à Avignon. IV, 154.
*Papebröck* (Daniel), l'un des Bollandistes. IV, 38.
*Pardessus* (Gaspard), prêtre de Grenoble. IV, 12.
*Paris,* commissaire des guerres en Dauphiné. IV, 214.
*Patin* (Jean-Antoine), avocat au Parlement de Grenoble. IV, 12.
*Pécoil* (Matthieu), conseiller au présidial de Lyon. III, 114; IV, 96, 144.
*Pécoil* (Matthieu), fils du précédent. IV, 140, 180, 206.
*Pécoil* (Matthieu), cousin du conseiller. IV, 144.
*Pécoil Le Vigneux* (Jérôme), frère du conseiller, chanoine de Saint-Just de Lyon. IV, 144.
*Peissonnel* (Jacques), avocat au Parlement d'Aix. IV, 42.
*Pellisson-Fontanier* (Paul), maître des requêtes au Conseil du Roi. III, 88; IV, 128.
*Pelot* (Claude), trésorier des finances à Lyon. III, 94.
*Pérard* (Étienne), doyen des conseillers de la Chambre des Comptes de Dijon. III, 88; IV, 56.
*Pérard* (N...), fils du précédent, conseiller au Parlement de Dijon. IV, 56.
*Périssol d'Allières* (Laurent), président au Parlement de Grenoble. IV, 10.
*Pernard* (Méraulde). IV, 80, 98, 104.
*Perrachon* (Marc), avocat à Grenoble. IV, 74.
*Perrotin* (Jean), abbé de Longueterre. III, 88.
*Pianezze* (marquis de), lieutenant-général des États de Savoie. IV, 32, 46.
*Pina* (François de), conseiller au Parlement de Grenoble. IV, 158.
*Pise* (Guillaume de). III, 122.
*Pise* (Guillaume de), fils du précédent. III, 122; IV, 56.
*Pitton* (Jean-Scholastique), médecin à Aix. IV, 42, 94.
*Poggio* (Francesco), réfugié Italien. IV, 18.
*Pollod de Foissy* (Arnauld). IV, 212.
*Pompone* (marquis de), ministre d'État. IV, 190-192.

*Ponnat* (François de), conseiller au Parlement de Grenoble. III, 88, 100, 122; IV, 10, 30.

*Ponnat de Combes* (Jean-Louis de), maître des Comptes à Grenoble. IV, 10.

*Pourroy* (Sébastien), président au Parlement de Grenoble. IV, 8, 158.

*Pourroy de Lauberivière* (Philippe), maître des Comptes à Grenoble. III, 122; IV, 10.

*Pourroy de Montferrier* (Sébastien), syndic des consuls de Grenoble. IV, 194.

*Pradelle* (Marguerite), belle-mère de N. Chorier. III, 44, 84; IV, 138.

*Pradille* (N...), avocat à Montpellier. IV, 54.

*Prézac* (Daniel de), conseiller d'État. III, 64.

*Privé* (Gilles), professeur au Collège des Jésuites de Vienne. III, 14-16.

*Prunelle* (Arnaud). III, 40.

*Prunier de Bochène* (Gabriel), président au Parlement de Grenoble. IV, 10.

*Prunier de Saint-André* (Artus), premier président au Parlement de Grenoble. IV, 164, 166, 212.

*Prunier de Saint-André* (Nicolas), premier président au Parlement de Grenoble. III, 70; IV, 8, 94, 164.

*Prunier de Saint-André* (Nicolas et Gabriel), petits-fils du précédent. IV, 166, 170.

*Puget* (Louis de), académicien de Lyon. IV, 144, 146.

*Pussort* (N... de), président au Parlement de Paris. IV, 108-110.

*Puy du Fon* (Anne de). III, 32, 50.

*Quinault* (Philippe), poète lyrique. IV, 132.

*Quinson* (Louis), conseiller à la Cour des Aides de Vienne. III, 112.

*Rabot d'Aurillac* (Pierre), conseiller au Parlement de Grenoble. IV, 158.

*Rabot de Buffières* (Jean), conseiller au Parlement de Grenoble. III, 122; IV, 10.
*Raynaud* (Théophile), de la Société de Jésus. IV, 34.
*Rivoire* (Jean). IV, 18, 20.
*Rivoire* (Jacques). IV, 18, 20.
*Robert* (François), Dominicain. IV, 154.
*Robert* (Philippe), imprimeur à Grenoble. IV, 66.
*Rochas*. IV, 86.
*Roux* (Antoine), historien. III, 76.
*Roux* (Étienne), conseiller au Parlement de Grenoble. IV, 10.
*Roux-Morges* (Adrien), conseiller au Parlement de Grenoble. IV, 10.

*Saint-Firmin* (Alphonse Simiane de La Coste de). IV, 12, 164, 166, 198-202, 212.
*Saint-Georges* (de), gentilhomme du Forez. IV, 20.
*Saint-Just*, de la Société de Jésus. IV, 206.
*Saint-Marcellin* (François-Robert), médecin Lyonnais. III, 44, 56, 58, 66; IV, 42.
*Saint-Ours* (Louis de), syndic des consuls de Grenoble. IV, 164-168.
*Sales* (Gaspard de), président au bailliage de Vienne. III, 28, 36.
*Sassenage* (maison de). IV, 62, 90.
*Sassenage* (marquis de). IV, 24.
*Sassenage* (Charles-Louis-Alphonse de). IV, 82.
*Sault* (comte de). V. Lesdiguières.
*Sauvage* (l'abbé), théologien. IV, 114.
*Scarron* (Pierre), évêque de Grenoble. IV, 44, 100.
*Séguier* (Pierre), chancelier de France. III, 62, 112; IV, 22.
*Senneterre* (Mlle de). III, 42.
*Serres* (Louise de). IV, 34.
*Servient* (Abel de), surintendant des finances. III, 62.
*Servient* (Léonore de). III, 62.

*Sève de Fléchères* (Matthieu de), président au présidial de Lyon. IV, 140.
*Simiane* (famille de). IV, 46.
*Siri* (Vittorio), historiographe. IV, 206.
*Soderini* (Giuseppe), Capucin. IV, 16.
*Sourd* (Pierre). III, 70.
*Spon* (Jacques), antiquaire et voyageur. IV, 144, 146, 170, 178, 180, 182.
*Spon* (Charles), père du précédent, médecin Lyonnais. IV, 204.
*Stoublon* (marquis de). IV, 168.
*Suarez* (Joseph-Marie), évêque de Vaison. III, 116.

*Tallemand* (l'abbé François), Académicien. III, 100, 118.
*Thibault* (Philibert de). IV, 80, 98, 104, 136.
*Thiolly* (Jean), libraire à Grenoble. IV, 96.
*Tiger* (Ambroise). IV, 74, 76.
*Tonnard* (Charles), conseiller au Parlement de Grenoble. IV, 10.
*Trépier* (Catherin), de la Société de Jésus. III, 22.
*Trilliard* (Claude), de la Société de Jésus. III, 26, 106, 108.
*Trivio* (Claude de), avocat à Vienne. III, 36, 50, 94.

*Urfé* (maison d'). III, 90, 96.
*Urfé* (Honoré d'), auteur de l'*Astrée*. III, 96.
*Urfé* (le marquis d'). III, 90.
*Urfé* (Saint-Sixte d'). III, 98.

*Vache d'Albenc* (Jean de), président à la Chambre des Comptes de Grenoble. IV, 52, 92.
*Vachon de Belmond* (Enemond), conseiller au Parlement de Grenoble. IV, 10.
*Vachon de La Roche* (François), conseiller au Parlement de Grenoble. IV, 10.
*Vallet* (Claude), avocat de la ville de Grenoble. IV, 160.
*Varillas* (Antoine), historiographe de France. IV, 116.
*Vaugrigneuse* (de). IV, 40.

*Veines de Prayet* (Pierre-Louis de), conseiller au Parlement de Grenoble. IV, 10.

*Viallier* (Antoine), avocat à Lyon. III, 44, 82, 86; IV, 50.

*Viallier* (l'abbé Gaspard). III, 38, 42, 44, 66, 80, 82; IV, 28, 42, 58, 60.

*Viallier* (Pierre). III, 66-68; IV, 138.

*Viallier* (Jeanne). III, 44, 48, 78; IV, 138.

*Viallier* (Hugues). IV, 40.

*Viallier* (Bernarde). IV, 80.

*Viallier* (Catherine). III, 44, 46; IV, 136, 142.

*Videl* (Louis), avocat au Parlement de Grenoble. IV, 12, 20, 111, 122.

*Vignon de Barnoux* (François), syndic des consuls de Grenoble. IV, 166, 174.

*Villars* (Pierre de), archevêque de Vienne. III, 40, 58, 60.

*Villeroi* (le maréchal de). III, 110.

*Vincent de Panétes* (Gaspard de). III, 76, 84.

*Vincent de Paule.* III, 60, 62.

*Vion d'Héronval* (Antoine), généalogiste. IV, 122.

*Virieu de Pointières* (François de), conseiller au Parlement de Grenoble. III, 72, 74.

*Vulson de La Colombière* (Marc). III, 64.

*Zachia* (Felicia), savante dame Romaine. IV, 38.

## ERRATA

III<sup>e</sup> Série, p. 22, ligne 25, au lieu de : « Chrysanthemus, » lisez : « Chrysanthe. »

III<sup>e</sup> Série, p. 116, ligne 31, au lieu de : « avait amené à Vaison, » lisez : « avait amené de Vaison. »

IV<sup>e</sup> Série, p. 10, ligne 4, au lieu de : « La Coste, Chevrières et Saint-André, » lisez : « La Coste, Chevrières, Saint-André et de Bochène. »

*Ibid.*, même page, ligne 21, au lieu de « Pourroyu de Lanberivière, » lisez : « Pourroy de Lauberivière. »

# LE DÉCAMÉRON

## DE BOCCACE

**Reproduction de gravures sur bois tirées des éditions Italiennes du XVIe siècle.**

L'ÉDITION du *Décaméron* que Gabriel Giolito a donnée à Venise en 1542, et fréquemment réimprimée les années suivantes, est ornée d'un portrait et de très jolies vignettes sur bois. En reproduisant les meilleures,

celles que de nombreux tirages n'ont pas rendues trop frustes, en choisissant les plus remarquables de celles qu'on trouve dans les *Cento Novelle scelte* de Sansovino, où figurent un grand nombre des Contes de Boccace, plus quelques gravures du *Songe de Poliphile,* qui semblent faites tout exprès pour la Nouvelle VIII de la VIIe Journée, nous offrirons aux lecteurs de la *Curiosité* un élégant spécimen de l'illustration des livres au XVIe siècle.

Une grande composition sert de frontispice à chaque Journée; le dessinateur, s'inspirant des détails racontés dans les Prologues et les Épilogues, s'est efforcé de varier autant que possible le lieu de la scène. Il a représenté tantôt un festin sous les arcades du palais, tantôt les convives rassemblés en cercle sur la prairie autour de la fontaine, tantôt des danses ou un concert, ici un souper au bord du lac, là une promenade dans les champs, au retour de l'église, plus loin le bain dans les eaux du lac, une course dans les bois à la poursuite des cerfs et des biches, enfin le retour au palais, qui clôt la série.

Boccace n'a pas réuni au hasard, puis coupé arbitrairement par dizaines, les cent Nouvelles dont il se proposait de faire un recueil ; en véritable artiste, il les a groupées suivant la nature des sujets, restant, pour chaque dizaine, sensiblement dans le même ton, qui est tantôt léger et plaisant, tantôt grave et sérieux jusqu'au tragique. Il a donné ainsi à chacune de ses Journées une physionomie spéciale, et c'est ce qui fait du *Décaméron* un ensemble unique, comme recueil de Contes.

Dans la Ire Journée, les brillants conteurs du *Déca-*

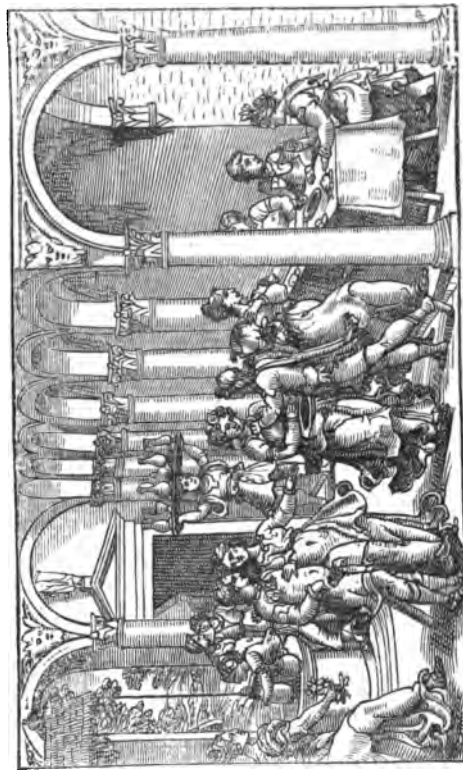

Ire JOURNÉE

*méron*, à peine rassemblés à la villa où ils ont été chercher un asile contre la peste, ne font encore que préluder;

ils s'essayent au récit et devisent chacun « de ce qui lui agrée le plus. » Ce sont de courtes et plaisantes histoires : celle de ce fieffé coquin de Maître Chapelet; celle du Juif Abraham que la dépravation des Cardinaux, à Rome, rend certain de la divinité du Christianisme, et

qui se fait baptiser; la marquise de Montferrat, remettant adroitement le roi de France dans le droit

chemin, en lui faisant servir un banquet de gelines, etc.

Les dix Nouvelles de la IIe Journée concourent toutes

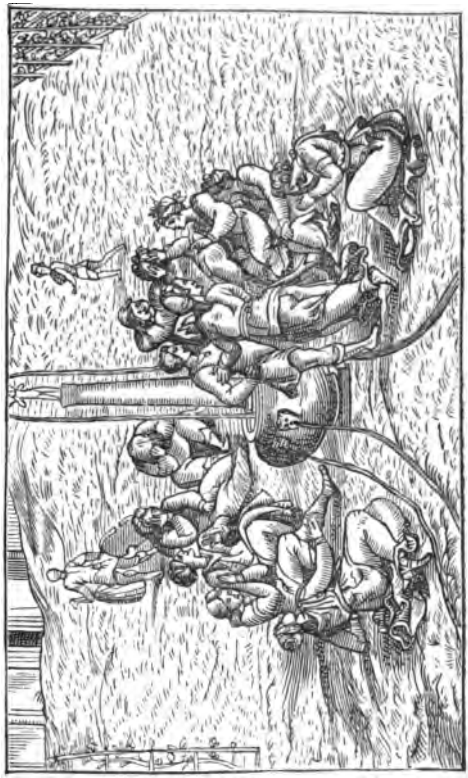

IIe JOURNÉE

à un même but; on y devise « de ceux ou de celles qui par divers accidens ont esté molestez de la fortune, et

après en sont eschappez, oultre leur espérance, avec heureuse fin. » Martellin le perclus échappe miraculeusement à la potence; un voyageur détroussé rencontre une veuve qui le compense de tout ce qu'il a perdu; un homme ruiné et qui n'a plus qu'à se jeter à l'eau épouse la fille du roi d'Angleterre; Ruffolo, pris par des corsaires et jeté à fond de cale, le vaisseau venant à sombrer dans une tempête, se sauve sur un coffre qui renferme toute une fortune, est accueilli par une bonne femme qui ré-

curait ses chaudrons au bord de la mer, et repart sur un beau vaisseau équipé à ses frais. Un malheureux serviteur est jeté en prison pour avoir été trouvé couché avec la fille de son maître; puis sa mère, qui l'avait perdu, le retrouve et le reconnaît; il épouse la fillette, et tous ensemble reviennent au pays en grand équipage. Voici le pauvre André de Pérouse, venu à Naples pour acheter des chevaux, et qu'une courtisane met à la porte après l'avoir dépouillé de son argent. Il revient en vain frapper à l'huis, c'est le

ruffian qui lui répond et le menace de lui casser la tête, mais divers accidents que lui vaut cette mésaventure font

qu'il s'en retourne à Pérouse plus riche qu'il n'était venu. C'est encore dans cette Journée que se trouve l'histoire de la fiancée du roi de Garbe, dont La Fontaine a fait un si joli récit, et celle du comte d'Angers,

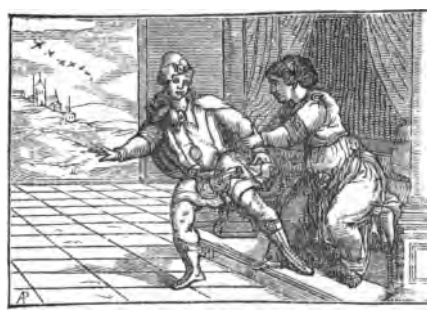

une variante de l'histoire de Joseph et de Madame Putiphar.

La IIIe Journée a pour héros des amants industrieux et rusés : Mazet de Lamporecchio, en contrefaisant le

IIIe JOURNÉE

muet, devient le jardinier d'un couvent de femmes et couche avec toutes les Religieuses; un palefrenier est

surpris par Agiluf, roi des Lombards, couché avec la reine; le roi lui coupe une mèche de cheveux, dans

l'obscurité, pour le reconnaître au grand jour : l'amant avisé coupe la même mèche à tous les palefreniers ses

confrères et se sauve ainsi avec adresse. C'est encore dans cette Journée que se trouvent le *Mari confesseur* et le *Diable en Enfer*.

Des histoires tragiques jusqu'à l'horreur remplissent

IVe JOURNÉE

presque toute la IVe Journée : Tancrède, prince de Salerne, fait tuer l'amant de sa fille et lui en envoie le

cœur dans une coupe d'or : elle verse sur ce cœur de l'eau empoisonnée et tombe morte. Guillaume de Rous-

sillon donne à manger à sa femme le cœur de son amant, Gardastain : après l'horrible repas, elle se jette

du haut d'un balcon, et meurt. Ces dramatiques récits

sont habilement coupés de quelques autres moins violents : Simonne, voyant son amant mourir, pour avoir mangé une feuille de sauge, s'empoisonne de la même façon que lui et expire entre ses bras. Une aventure moins lugu-

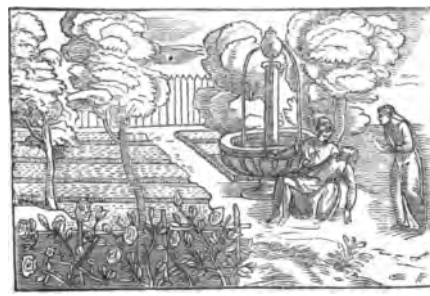

bre est celle de Frère Albert qui se fait passer près d'une femme pour l'ange Gabriel; forcé de se sauver dans son costume d'ange (il s'était enduit de miel, puis roulé dans

des plumes), il se voit exhibé sur la place Saint-Marc comme une bête curieuse.

Dans la Ve Journée, on devise « de ce qui est advenu

Ve JOURNÉE

heureusement à quelque amoureux après plusieurs grandes maladventures. » Le lourdaud Chymon, à qui l'esprit est

venu en voyant de belles filles dormir à demi nues dans un bois, devient un vaillant capitaine, sur terre et sur

mer, pour conquérir la belle Éphigène; la fille de Litio de Valbone feint de vouloir coucher sur une terrasse pour mieux jouir, la nuit, du ramage des oiseaux, et son père,

qui la surprend avec son amoureux, découvre le rossignol dont le chant lui plaisait si fort.

La Nouvelle la plus originale de la Journée est celle d'Anastagio degli Honesti, qui ne pouvant se faire aimer de celle qu'il désire, lui montre dans une forêt le supplice réservé en Enfer aux cruelles : une belle fille nue que des chiens chassent comme une bête fauve, tombe épuisée de fatigue; le féroce veneur lui ouvre la poitrine d'un coup de couteau et donne le cœur à dévorer à sa meute. On trouve une légende toute semblable dans le *Poliphile*. Polia rêve qu'emportée par un tourbillon dans une obscure forêt, elle assiste au supplice terrifiant de deux jeunes femmes : l'Amour les a attelées nues à son char, il les fustige d'une poignée de verges enflammées

et les pousse à travers les buissons. « L'enfant, atroce bourreau, après les avoir longtemps ensanglantées et déchirées, descendit promptement de son char de flammes. Armé d'un glaive tranchant et en feu, il les détacha du joug, puis sans pitié, sans miséricorde, leur

trancha la tête. Dès qu'il eut frappé ce premier coup, une

quantité de chiens de chasse affamés, le poil hérissé, vinrent en poussant de furieux aboiements, puis accoururent

des lions enragés et des loups frémissants (1). »

(1) *Le Songe de Poliphile,* traduction de Claudius Popelin, tome II, p. 319; Paris, Isidore Liseux, 1883, 2 vol. in-8.

La VIe Journée est consacrée à des bons mots, à des

VIe JOURNÉE

reparties heureuses. Un chevalier prend une dame en croupe et lui promet de lui conter une belle histoire en

chemin : il conte de si mauvaise grâce que la dame se fait aussitôt descendre. Un boulanger ferme la bouche à

un messire et une dame à un évêque. Un cuisinier ayant servi sur la table d'un seigneur une volaille entamée, sou-

tient que les grues n'ont qu'une cuisse, et ils vont tout exprès à cheval dans la plaine pour vérifier le fait.

Boccace aborde dans la VIIe Journée le sujet favori des

VIIe JOURNÉE

conteurs, celui dont l'imagination des moralistes et des romanciers a tiré le meilleur profit : les tromperies des

chemin : il conte de si mauvaise grâce que la dame se fait aussitôt descendre. Un boulanger ferme la bouche à

un messire et une dame à un évêque. Un cuisinier ayant servi sur la table d'un seigneur une volaille entamée, sou-

tient que les grues n'ont qu'une cuisse, et ils vont tout exprès à cheval dans la plaine pour vérifier le fait.

Boccace aborde dans la VIIe Journée le sujet favori des

VIIe JOURNÉE

conteurs, celui dont l'imagination des moralistes et des romanciers a tiré le meilleur profit : les tromperies des

a pris son coute : *A femme avare, galant escroc ;* Gulfart fait marché de coucher avec la femme de Gasparin moyennant une somme qu'il lui compte en beaux écus sonnants, puis il a l'adresse de se les faire rendre par le

mari, devant la femme, qui n'ose souffler mot. Une veuve fait coucher avec sa chambrière un amoureux dont elle ne veut pas; Bruno et Buffalmacco, deux peintres qui ont plus de renom dans le *Décaméron* que dans l'histoire de l'art Italien, jouent toutes sortes de vilains tours à Calandrino, leur camarade. Trois bons compagnons dérobent les brayes d'un juge, pendant qu'il est assis à son tribunal, et un écolier, dans lequel on croit reconnaître Boccace lui-même, berné par une femme qui l'a fait geler toute une nuit d'hiver, trouve moyen de la faire rôtir au soleil, une belle journée de Juillet.

La IXe Journée, consacrée encore aux récits gais, con-

IXe JOURNÉE

tient l'histoire de François Fortarigue courant en chemise après son maître, pour faire croire que celui-ci lui

a volé ses habits; celle de dame Françoise qui, aimée de deux hommes dont elle ne veut pas, s'en dépêtre fort finement en faisant entrer l'un pour mort dans une sépulture, et en envoyant l'autre l'en sortir; les jolis contes dont La Fontaine a tiré le *Psautier*, le *Berceau*, la *Jument du Compère Pierre* (Nouvelles II, VI et X), et la suite des comiques aventures dont le pauvre Calandrino

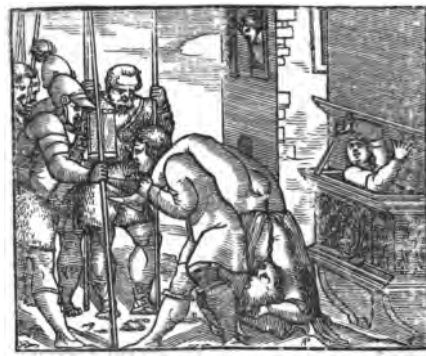

est la victime. Ses compagnons lui avaient déjà fait chercher dans le Mugnone la pierre qui rend invisible; cette fois, ils lui donnent un brevet qui doit rendre les femmes amoureuses de lui (Nouvelle V), et, de concert avec un médecin, lui persuadent que sa femme l'a engrossé (Nouvelle III). La Nouvelle IX nous enseigne que le proverbe Italien : *Aller au pont à l'oie*, est synonyme d'apprendre à battre sa femme, et que ce dicton a une haute origine, puisqu'il nous vient directement de Salomon.

Boccace a voulu finir par une série de Nouvelles exem-

Xe JOURNÉE

plaires : la Xe et dernière Journée n'offre que des modèles de désintéressement et de vertu. Un roi d'Espagne

comble de présents un chevalier Florentin qui avait quitté sa cour et disait pis que pendre de lui. Un gentilhomme fait prendre par ses hommes d'armes l'abbé de Cluny, qui l'avait desservi près du Pape et qui voyageait en grand équipage : au lieu de le tuer, il le soumet à une diète sévère, et l'abbé se trouve guéri d'un mal d'estomac

dont les médecins désespéraient. Charles d'Anjou, tombé amoureux d'une jeune fille, rougit d'avoir voulu la déshonorer, et la marie avantageusement. Pierre d'Aragon, apprenant qu'une jeune fille est devenue folle de lui, la marie à un honnête gentilhomme et ne veut être que son chevalier. La Journée se termine par l'histoire de la patiente Grisélidis : Pétrarque, quelques jours avant sa mort, ayant reçu de Boccace le *Décaméron,* ne voulut en retenir que ce touchant récit qui, à ses yeux, purifiait tout le volume.

ALCIDE BONNEAU.

# LE MARQUIS DE MORANTE

## SA BIBLIOTHÈQUE ET SON CATALOGUE

PAR

## RICHARD COPLEY CHRISTIE (1)

Le 13 Juin 1868 mourait à Madrid le plus éminent bibliophile que l'Espagne ait produit : un des très rares Espagnols dignes de ce nom de bibliophile, le créateur de la plus grande bibliothèque privée qui ait jamais été formée dans la Péninsule, ou même n'importe où, au dix-neuvième siècle. Le nom de Joachim Gomez de la Cortina, marquis de Morante, est presque inconnu de ce côté-ci du détroit. Le *British Museum* et la *Bibliothèque Bodléienne* possèdent tous deux, assurément, les neuf volumes de son catalogue, mais je doute qu'à l'exception de mon exemplaire, il en existe un autre complet en Angleterre; et quoique, la bibliothèque ayant été vendue

(1) Extrait du *Manchester Quarterly*, n° VI, Avril 1883. Cet article avait été lu d'abord devant le *Manchester Literary Club*.

aux enchères, bon nombre des plus rares volumes figurent maintenant parmi les trésors du *British Museum*, les ventes n'ont pourtant pas obtenu le succès d'argent ni attiré l'attention que cette collection méritait à juste titre. Cependant une bibliothèque de cent vingt mille volumes, la plupart en Latin (quoique mêlés de nombreux ouvrages Grecs, Italiens, Français et Espagnols), où se trouvaient beaucoup d'éditions *princeps* des classiques Grecs et Latins, des livres imprimés sur vélin, de rares productions des premières presses Parisiennes, des livres ornés des plus riches et des plus belles reliures, anciennes et modernes, provenant des amateurs les plus distingués; une telle bibliothèque n'est pas, ce me semble, indigne d'être commémorée, à une époque où les collections Sunderland et Beckford ont été reçues avec tant d'enthousiasme, et où les livres eux-mêmes, si chaudement disputés, ont atteint de si énormes prix.

Ce ne fut guères avant l'année 1840 que les principaux libraires de Paris s'occupant de livres rares et précieux ou de la rédaction des catalogues pour les grandes ventes publiques, Techener, Potier, Merlin, etc., apprirent tout à coup, non sans une forte surprise, que l'Afrique ne commençait plus aux Pyrénées, mais qu'il existait en Espagne un collectionneur de livres. Bientôt après, les relieurs de Paris, dont les artistiques productions ont si prodigieusement élevé la valeur des volumes auxquels ils ont donné leurs soins, Capé, Thouvenin, Bauzonnet, Duru, commencèrent à recevoir des livres qu'ils devaient richement relier, en les revêtant des armes et du monogramme de ce même amateur. Mais avant l'apparition du premier volume de son catalogue, en 1854, le nom du marquis de Morante n'était encore connu que de quelques libraires

et relieurs; ce fut un article de G. Brunet, dans le *Bulletin du Bibliophile,* à l'occasion du huitième volume de ce catalogue, qui, pour la première fois, signala le Marquis aux collectionneurs et aux lettrés Français; et comme on n'avait pas entendu parler d'un bibliophile Espagnol depuis la mort de Don Vicente Salva de Valence, l'existence d'une bibliothèque aussi considérable que celle du marquis de Morante causa un vif intérêt.

« Je me rappelle », écrit le Bibliophile Jacob (Paul Lacroix), dans l'intéressante notice qui précède le premier catalogue de vente de la collection, « qu'un jour je rencontrai Motteley, le bibliophile modèle, sortant de l'atelier de son fétiche, le relieur Duru. Il était pensif, plein de souci et d'anxiété : — « Je viens de voir, » me dit-il, « une collection d'étonnantes reliures, sur lesquelles l'in- » comparable Duru a prodigué toutes les merveilles de » son imagination et de son génie, mais je n'ai pas en- » core pu découvrir le nom de leur heureux possesseur. » Je les admire tout en les exécrant, car elles ont été » cause que notre ami Duru a retardé l'exécution de quel- » ques-unes des miennes. Il n'y a que Monseigneur le » Duc d'Aumale à qui Duru me sacrifierait de la sorte; » et, ma foi, si c'était un autre, je ne lui pardonnerais » jamais. Personne, qu'un maître collectionneur de livres, » n'est capable de commander de telles reliures, et un » prince seul pourrait les payer. » Les reliures étaient pour le marquis de Morante. Lorsque Motteley en fut informé, il s'écria : « Enfin l'Espagne possède un biblio- » phile! »

Don Joachim Gomez de la Cortina était né à Mexico le 6 Septembre 1808. Il était le troisième fils de Don

Vicente Gomez de la Cortina, membre d'une noble famille Espagnole de la province de Santander, où il retourna lors de la révolte du Mexique contre la couronne d'Espagne. Du chef de sa femme, Don Vicente était comte de la Cortina. Don Joachim suivit avec distinction les cours de l'Université d'Alcala; après avoir pris le grade de docteur *utriusque juris,* il obtint la chaire de Droit canon dans cette Université, et quand l'Université d'Alcala fut transférée à Madrid, en 1840, bien qu'il eût à peine trente-deux ans, il fut nommé recteur de cette grande institution; mais il ne conserva ce poste que deux ans, la mort de son père, en 1842, l'ayant forcé de se rendre à Mexico pour y arranger ses affaires de famille. A son retour en Espagne, en 1844, il fut nommé juge suppléant à la Cour d'appel de Madrid; en 1847, il reçut le titre de marquis de Morante, et bientôt après fut créé Grand'Croix de Charles III et d'Isabelle la Catholique, et Chevalier de l'Ordre militaire de Saint-Jacques de Compostelle. De 1851 à 1853, il exerça pour la seconde fois les fonctions de recteur de l'Université de Madrid, qu'il abandonna pour siéger au Tribunal Suprême de Justice. En 1859, il fut élevé à la dignité de sénateur. Le señor F. A. Barbieri, non moins distingué comme compositeur de musique que comme bibliophile enthousiaste, et dont la notice biographique du marquis de Morante, mise en tête du catalogue de vente de 1872, nous a fourni les détails ci-dessus, nous informe que le marquis refusa toujours d'encaisser les revenus attachés à ses divers emplois, tantôt y renonçant en faveur de l'État, tantôt les employant au bénéfice des pauvres.

Quelque temps avant sa mort, il résigna tous ses offices, afin de se consacrer exclusivement à sa biblio-

thèque et à ses études. Dès sa première jeunesse, il s'était ardemment occupé de collectionner des livres; il était encore étudiant à l'Université d'Alcala, qu'il avait jeté les fondements de sa grande bibliothèque, consacrant à l'achat des livres tout l'argent dont il pouvait disposer. Son revenu annuel, pendant de longues années avant sa mort, était d'environ cent vingt-cinq mille francs, dont il dépensait les deux tiers pour sa bibliothèque.

Bien que le marquis de Morante fût de temps à autre appelé à des postes très importants, ses affections étaient concentrées sur ses livres, et ce n'était jamais volontairement qu'il abandonnait sa bibliothèque : ses affaires ou ses devoirs pouvaient seuls l'en séparer. Jamais il ne voyagea que par nécessité; deux fois seulement il visita Paris, la première en allant au Mexique, en 1842, la seconde en 1848. Il ne fit que passer par Londres lors de son voyage au Mexique, et, depuis sa retraite des emplois publics, il ne sortit que très rarement de chez lui. Sa bibliothèque était installée dans trois magnifiques salles, pavées en marbre, qu'il avait construites exprès. C'est là que, du matin au soir, on pouvait trouver le marquis, vêtu d'une courte jaquette de gros coutil et chaussé d'une paire de vieilles pantoufles. Telle était la tenue qui lui semblait la plus commode : il n'en changeait jamais. Les visiteurs le trouvaient généralement juché sur une haute échelle, comme Dominie Sampson, tantôt arrangeant, tantôt lisant ses livres, car il ne faudrait pas supposer que le marquis fût un simple collectionneur : c'était un excellent Latiniste, ayant surtout l'ambition de réunir toutes les éditions des classiques Latins et tous les livres de critique et de philologie Latine. Sa plus constante préoccupation était de converser en Latin, et son principal

amusement, le seul, en fait, qu'il se permît dans les dernières années de sa vie, était de rassembler le soir quelques amis, pour discuter avec eux, en Latin, quelques sujets philologiques et littéraires. Ces discussions, toutefois, nous pouvons le supposer, devaient être plus intéressantes pour lui que pour ses amis. Accoutumé, pendant toute la partie de son existence qu'il ne passait pas dans sa bibliothèque, à exercer les fonctions de professeur ou de magistrat, profondément convaincu de son infaillibilité, de son heureuse fortune, il ne pouvait supporter la moindre opposition : quiconque persistait à le contredire encourait sa disgrâce. Il était si obstiné dans ses opinions que, plusieurs fois, nous dit le señor Barbieri, ayant cité un texte qui, après vérification, se trouvait être tout le contraire de ce qu'il avait dit, il préférait le corriger comme fautif plutôt que d'admettre son tort. Il ne demandait jamais d'avis, et, s'il en recevait, n'en tenait jamais compte. Juste au coup de neuf heures sonné par l'horloge, si intéressante que fût la conversation, il y coupait court, et les invités se hâtaient de prendre leur congé.

Au demeurant, c'était un homme de solide savoir sinon de beaucoup de jugement, et son *Dictionnaire étymologique des Langues Latine et Espagnole,* quel que puisse être son mérite absolu, doit sûrement compter parmi les meilleurs ouvrages de pédagogie Latine qu'ait produits la Péninsule. En dehors de ce livre, ses productions exclusivement littéraires, à l'exception de son catalogue et de ses nombreuses dissertations, ne se composent que de brochures philologiques et littéraires sans importance.

Ses habitudes, comme on peut le supposer, étaient des plus simples. N'ayant souci de l'argent que pour acheter des livres ou secourir les pauvres (car il employait en au-

mêmes une grande partie du tiers de ses revenus affecté à ses besoins personnels, il était cependant très méthodique dans ses comptes : c'est ainsi qu'un jour sa blanchisseuse s'étant trompée d'un ardite (environ deux centimes), il l'apostropha sur cette erreur en termes sévères et durs; mais, en même temps, il lui fit cadeau d'une pièce d'or, pour montrer combien il était satisfait de son travail. Ses domestiques étaient nombreux; il se conduisit à leur égard en excellent maître, laissant à chacun d'eux, par testament, une rente viagère, et à sa cuisinière, notamment, le joli revenu de huit francs par jour. Elle ne devait pourtant pas être accablée de travail, car le marquis se contentait de la plus modeste nourriture, buvant très peu de vin, n'usant jamais de thé, de café ou de liqueurs, ne fumant ni ne prisant. Il paraîtrait que ses devoirs officiels comme magistrat lui étaient quelque peu à charge, car, chaque fois qu'il siégeait à la Cour, on pouvait voir sortir à demi de sa poche un volume d'Horace ou de Virgile tout prêt à le distraire dans ses moments de loisir, ou peut-être durant la trop longue plaidoirie d'un ennuyeux avocat. Les théâtres et autres divertissements publics lui étaient complètement étrangers; tout au plus se permettait-il de jouer parfois aux cartes avec quelques intimes, et il était d'assez belle force au *tresillo* et au *revesino*. Mais, aux cartes, comme dans la discussion, il ne pouvait supporter de perdre, incapable qu'il était d'admettre que son habileté pût être dépassée ou sa bonne fortune démentie.

Durant la dernière période de sa vie, il était sourd, irritable, et affecté d'un perpétuel rhume de cerveau, dû à son habitude de passer tout son temps dans les froides galeries de sa bibliothèque. Il s'amusait, suivant que tel

ou tel de ses amis lui plaisait ou lui déplaisait, à faire de nouveaux codicilles à son testament, ajoutant ou omettant tel ou tel nom. Toutefois, il avait encore des instants de bonne humeur; il prenait plaisir à conter à ses amis divers incidents de sa vie, mais il refusait absolument d'indiquer des dates et de fournir des renseignements qui eussent permis d'écrire sa biographie. Jamais non plus il ne voulut permettre qu'on fît son portrait. Il était de fort petite taille, très maigre, avec les os des joues proéminents, le teint noir, et des yeux très brillants. Le marquis de Morante mourut des suites d'une chute de son échelle dans sa bibliothèque. Son corps fut embaumé et, après avoir été mis dans un magnifique sarcophage en bronze qu'il avait lui-même préparé pour le recevoir, enterré dans l'église fondée par son père à Salazar, dans la province de Santander.

La bibliothèque du marquis de Morante consistait, au moment de son décès, en 21,021 articles, comprenant, au dire de M. Paul Lacroix, plus de 120,000 volumes. Tout d'abord venaient les éditions des classiques, et spécialement des classiques Latins. Il y avait des *éditions princeps,* entre autres celles de Cicéron, *De Oratore,* de Quinte-Curce (maintenant en ma possession), de Valère-Maxime, de Claudien, d'Orose; d'autres éditions encore plus rares, le Tite-Live d'Udalricus Gallus de 1469, le Martial de 1473; beaucoup d'autres incunables, parmi lesquels un exemplaire en grand papier de la *Bible* réimprimée à Naples par Moravus en 1476. En fait d'éditions et de traductions d'Horace, et de dissertations sur ce poète, nous ne trouvons pas moins de 545 articles; il y a 117 éditions de Salluste, 169 de Virgile, 93 de Térence, 89 d'Ovide, 76 de Tacite, 73 de Quinte-Curce.

Ces chiffres donnent une idée de la richesse de la collection en classiques Latins. Les commentateurs et les critiques sont encore plus nombreux. Je ne connais pas de bibliothèque, à l'exception de la *Sunderland*, qui en contienne autant du seizième siècle. Après les classiques et leurs commentateurs viennent les écrivains Latins modernes des seizième et dix-septième siècles, comprenant une collection de poésies Latines modernes, plus considérable, je crois, qu'on ne la pourrait trouver ailleurs. Les livres anciens et rares écrits contre l'Église de Rome, les ouvrages des hérétiques, réformateurs, sectaires et athées, ne forment pas la moins intéressante ni la moins nombreuse section de la bibliothèque : section qu'on est surpris de rencontrer dans une bibliothèque Espagnole, dans celle d'un catholique orthodoxe, mort croyant et muni des derniers sacrements de l'Église. Les livres Latins, Français, Espagnols et Italiens sur ces matières sont nombreux. De Bernardin Ochin, le catalogue n'offre pas moins de dix-sept articles, la plupart en éditions originales. Fauste Socin et Servet sont tous deux bien représentés; la collection du dernier est vraiment remarquable. Enfin, beaucoup de livres dans toutes les classes de littérature, Français, Espagnols et Italiens; mais à peine ai-je remarqué trois ou quatre livres Anglais, et pas un seul en Allemand, quoiqu'on y trouve plusieurs des ouvrages Latins de Luther.

Un grand nombre des volumes provenaient de bibliothèques célèbres : entre autres un exemplaire du *De emendatione temporum*, de Joseph Scaliger, offert par lui à De Thou, et portant les autographes de ces deux éminents personnages; environ quarante ou cinquante autres volumes, à présent si recherchés, de la bibliothèque et

aux armes de De Thou. De nombreux livres ayant eu pour possesseurs des rois, reines, dauphines et princes de France; des papes; des rois d'Angleterre et d'Espagne; Calvin, Philippe de Mornay, le cardinal de Richelieu, Léonard Arétin, le cardinal de Granvelle, l'inquisiteur Torquemada; les grands bibliophiles Longepierre, Maioli, comte d'Hoym, Huet, évêque d'Avranches, et à peu près tous les collectionneurs de ce siècle et du précédent ; des livres avec les autographes de Colletet, Desportes, Robert Estienne, Malherbe, Ramus, Alde le jeune, Érasme, Joseph Scaliger, et même, comme le marquis aimait à se le persuader, de Rabelais et de Racine. La bibliothèque n'était pas moins riche en reliures. Elle présentait de curieux et splendides spécimens du seizième et du dix-septième siècles; des volumes reliés par Clovis Eve au seizième, par Le Gascon et Du Seüil au dix-septième, par Boyet, Padeloup, Derome et Bradel au dix-huitième, et par chacun, ou à peu près, des éminents relieurs Français du dix-neuvième siècle : quelques-uns en nombre considérable, et presque tous en parfait état. Quant aux volumes que le marquis n'avait pas jugés dignes d'être confiés aux grands relieurs Français, une bonne partie était reliée richement, sinon toujours avec goût, par Schæfer, et les autres par Gil, de Madrid, en veau marbré, en maroquin vert ou brun, ou en basane merveilleusement et artistement préparée par Gil pour imiter le maroquin. Les armes du marquis, avec leurs huit quartiers et surmontées d'une couronne de marquis, étaient généralement frappées en or sur les plats, quelquefois avec un monogramme aux quatre coins. Au-dessus des armes étaient les mots : « *J. Gomez de la Cortina et amicorum* », et au-dessous : « *Fallitur hora*

*legendo* ». L'ex-libris à l'intérieur avait souvent les armes surmontées d'une couronne de comte; au-dessous, les mots : « *Bibliotheca Cortiniana* », et sur les trois autres côtés : « *Egregios cumulare libros præclara supellex.* » Mais quoique, à l'imitation de Grolier et de Maioli, il indiquât sur les volumes mêmes qu'ils étaient à l'usage de ses amis comme au sien, il répugnait extrêmement à prêter, ou seulement à exhiber aucun de ses trésors Si le volume demandé était rare, il était généralement « chez le relieur »; était-ce un livre ordinaire et moderne, et spécialement le demandeur était-il un étudiant pauvre, le marquis assez souvent en achetait un exemplaire, pour en faire cadeau à l'emprunteur.

Si riche toutefois que fût la collection du marquis de Morante, si précieux que fussent ses livres par leur beauté, leur rareté, leurs magnifiques reliures ou leur mérite intrinsèque, il manquait quelque chose à la perfection de cette bibliothèque. On y eût vainement cherché, pour la plupart des auteurs et dans la plupart des genres, les éditions vraiment rares; il n'y avait que deux volumes imprimés sur vélin, et ni l'un ni l'autre de grand intérêt : l'un, d'impression moderne; l'autre, un exemplaire des *Epistolæ* de Raulin imprimées à Paris en 1521. Des éditions *princeps* des classiques Latins, quelques-unes seulement, et non des plus rares. Il n'y avait pas d'Horace plus ancien que 1477 ; le premier Virgile était daté de 1492; les César commençaient avec la seconde édition, celle de Jenson (1471); pour Cicéron, le *De Oratore* de Sweynheim et Pannartz, de 1469, et le *De Finibus* (Venise, 1471) étaient les plus anciens et les deux seuls très intéressants; enfin, pour les autres classiques Latins, les premières éditions étaient encore moins dignement

représentées. Quant aux impressions Aldines, quoique nous trouvions les deux éditions de l'*Hypnerotomachia* de Poliphile, il n'y avait ni l'Horace, ni le Virgile, ni le Pétrarque de 1501, et fort peu des livres imprimés par Alde l'ancien au seizième siècle. C'était en éditions de la seconde moitié du seizième, ainsi que des dix-septième et dix-huitième siècles, que la bibliothèque était particulièrement riche; et ces éditions, à moins d'être revêtues de riches reliures ou de se prévaloir d'une illustre provenance, ne sauraient, si méritoires et si intéressantes que soient beaucoup d'entres elles, ajouter à l'honneur d'une bibliothèque. En outre, un trait singulier de la collection, qui certainement lui enlevait une grande partie de sa valeur, c'était le nombre extraordinaire d'ouvrages communs, d'éditions vulgaires, représentés non par des *doubles* ni des *triples*, mais par un nombre plus grand encore d'exemplaires. Le *Lampas sive fax*, de Gruter, est un livre qu'on s'attend à trouver dans la bibliothèque de tout humaniste, un ouvrage dont ne saurait convenablement se passer quiconque s'occupe de philologie Latine ou d'histoire littéraire, mais il n'est ni rare, ni coûteux, ni remarquable comme spécimen de typographie : cependant il n'y avait pas moins de treize exemplaires de la première édition (sept volumes ordinairement reliés en dix-sept); et il est clair, d'après le classement du livre dans le catalogue original et les suppléments successifs, que le marquis de Morante en achetait un exemplaire chaque fois qu'il en rencontrait un, et qu'il en eût probablement doublé le nombre s'il eût vécu assez longtemps. Ceux qu'on trouve dans le dernier supplément au catalogue, imprimé après la mort du marquis, sont évidemment des exemplaires inférieurs

aux premiers; de ceux-ci je possède un des plus beaux, relié en basane vert foncé, avec tranches dorées et armes sur les plats. De la seconde et incomplète édition (un ouvrage en réalité différent), en quatre volumes in-folio, la bibliothèque comptait sept exemplaires. Du *De Charlataneria Eruditorum* de Mencken, il y avait deux exemplaires de l'édition de 1716, deux de 1721, deux de 1726, deux de 1727, et trois de 1747. Des *Elegantiæ* connues sous le nom de Meursius, trois exemplaires de l'édition de 1678 et six de celle de 1774. Du *Polyhistor* de Morhof, deux exemplaires de la meilleure édition, celle de 1747 (dont le plus beau est en ma possession), et au moins cinq exemplaires des éditions antérieures, et réellement sans valeur, de 1708 et 1714. De la *Bibliotheca Latina* de Fabricius, de 1773, six exemplaires, et sept du *Zodiacus Vitæ* de Palingenius, de 1722. Du *Lexicon Ciceronianum* de Nizolius, un grand nombre d'exemplaires, parmi lesquels deux de l'édition de 1734 et quatre de la réimpression moderne de 1820. Il y avait quatre exemplaires des *Poemata* de Lotichius Secundus de 1754, autant des *Epistolæ* de Casaubon de 1709, trois du Martial du Dauphin de 1680, des Œuvres de Muret de 1789, et de l'édition de Bâle de Nonius Marcellus de 1842. Quelle idée avait eue le marquis d'acquérir tant d'exemplaires de livres communs, il est difficile de l'imaginer, car, à l'encontre de Heber qui voulait avoir une bibliothèque complète dans chacune de ses différentes résidences, le marquis, comme je l'ai dit plus haut, se confinait presque entièrement dans sa maison de Madrid.

Ce fut en 1854 que le Marquis de Morante compléta et fit imprimer le premier volume du catalogue de sa bibliothèque, avec le titre suivant : *Catalogus librorum*

*Doctoris D. Joach. Gomez de la Cortina March. de Morante qui in ædibus suis exstant* (1). Les autres volumes parurent en 1855, 1857 (deux), 1859 (deux), 1860 et 1862; enfin un volume supplémentaire, le neuvième, fut imprimé en 1870, après la mort du marquis. L'ouvrage est un des plus remarquables, un des plus intéressants et un des plus rares qui existent en son genre, et c'est peut-être le seul catalogue de grande bibliothèque compilé par le collectionneur lui-même. Il ne fut imprimé qu'à cinq cents exemplaires, dont la presque totalité, reliée en basane verte aux armes du marquis, fut donnée par lui à ses amis et aux bibliothèques publiques, principalement en Espagne. L'ordre des matières est alphabétique, suivant le nom de chaque auteur. Au sixième volume, page 374, se termine le premier alphabet; un supplément, aussi par ordre alphabétique, occupe le reste du sixième, le septième et une partie du huitième volume; enfin le neuvième volume, qui parut en 1870, contient un dernier supplément, aussi alphabétique. Mais l'arrangement est extrêmement fautif : le principe alphabétique ne fut pas rigoureusement observé par le marquis. Des livres qui ne portent pas le nom de l'auteur sur le titre, encore que ce nom soit bien connu, figurent tantôt sous le nom de l'auteur, tantôt sous le premier mot du titre, ou même sous quelqu'un des mots suivants. Il est de la sorte impossible de s'assurer, par une simple référence au nom de l'auteur, si tel ou tel livre était dans la possession du marquis. Nombreux aussi sont les livres qui, étant reliés

(1) Quoique le titre soit en Latin, les notes et les biographies contenues dans le catalogue sont en Espagnol.

ensemble, sont placés seulement sous le nom de l'auteur qui vient le premier en tête du volume, car les contre-références font absolument défaut. Pour les différentes éditions du même livre, l'intention du rédacteur semble avoir été de les classer dans l'ordre chronologique, mais très souvent les plus anciennes éditions viennent après les plus récentes; et, pour beaucoup d'auteurs, il est impossible de discerner aucun principe de classement de leurs divers ouvrages et de leurs éditions. Rien de systématique non plus dans la manière dont les titres sont présentés. Fréquemment (ce qui ajoute beaucoup à la valeur et à l'utilité du catalogue) le titre est reproduit *in extenso;* mais quelquefois aussi on n'en trouve qu'un maigre abrégé. Des *duplicata* d'un même livre sont souvent annoncés sous des titres si différents, qu'à première vue on les prendrait pour des œuvres distinctes, et une édition inférieure a souvent un titre plus long et plus soigné que la meilleure édition du même ouvrage.

Une des particularités les plus curieuses et les plus intéressantes du catalogue, c'est qu'à chaque article est annexé le prix qu'il a coûté au marquis. Ces prix varient grandement. Pour les livres achetés chez Techener (ordinairement sur les catalogues du *Bulletin du Bibliophile)* et chez les autres principaux libraires Français, ainsi que pour un nombre considérable d'éditions classiques et de commentaires des dix-septième et dix-huitième siècles, les prix sont élevés; mais pour beaucoup d'autres ouvrages, probablement achetés par le marquis dans sa jeunesse, et pour les livres du genre de ceux d'Ochin, de Servet et autres réformateurs et hérétiques, qui ne sont très recherchés que depuis peu d'années, on est surpris de l'insignifiance des prix qu'ils lui ont coûtés. Un grand nombre

des articles de cette collection achetés pour le British Museum, ont atteint dix fois leur prix originaire; mais, en général, le marquis avait payé ses livres ce qu'ils valaient à l'époque de leur acquisition.

Le grand mérite et le grand intérêt du catalogue, au surplus, consiste dans les nombreuses notes et notices biographiques et bibliographiques qu'il contient, et dont l'étendue varie entre une demi-ligne et deux cent huit pages : les plus longues notices étant parfois des articles originaux, parfois des traductions complètes en Espagnol de biographies Latines et Françaises des auteurs cités.

Dans le premier volume, les notices dépassent rarement quelques lignes; ce sont des références à Brunet, ou au *Bulletin du Bibliophile*, ou de courtes descriptions originales des livres. L'appendice au deuxième volume, de plus de cent pages, contient une traduction Espagnole, avec additions, de la *Vie* de Juste Lipse par Nisard, et les volumes suivants des traductions des *Vies* de Scaliger et de Casaubon par le même auteur. Dans le corps du troisième volume est un article de cinquante pages sur Olympia Morata, un de neuf pages sur Muret, un de sept pages sur Navagero, un de huit pages sur Bernardin Ochin, outre de nombreuses notices plus courtes; un appendice de plus de cent pages est consacré à la biographie de Don Manuel Marti, doyen d'Alicante, un écrivain Espagnol très prolifique. Dans le quatrième volume se trouve une longue biographie d'Aonius Palearius (trente-cinq pages), une de Poggio Bracciolini (vingt-deux pages), de Pontanus (dix pages), et un appendice contenant, parmi d'autres matières, des traductions de la *Vie* de Scaliger par Nisard, et d'une *Vie* anonyme, en Français, de Passerat. Le cinquième volume, qui n'a pas moins de onze

cent cinquante-trois pages, contient les biographies de Sabellicus, Sadolet et autres, plus un appendice donnant une longue biographie de Francisco Sanchez de las Brozas (mieux connu sous le nom de Sanctius, auteur de *Minerva*) et des extraits de ses ouvrages; enfin une traduction de la *Vie* de Politien par M. Bonafous. Le sixième contient de longues biographies de Gérard et Isaac Vossius, Pierius Valerianus, Laurent Valla, Gaspar Barlæus et Gaspar Barth, avec un appendice de deux cent dix-huit pages, où l'on trouve une *Vie* de Vida, par Don Gaspar Bono Serrano, et le texte original Latin des trois livres de la *Poétique* de Vida, accompagné d'une traduction en vers Espagnols. Dans le septième volume sont les biographies de Guillaume Canter, Giovanni de la Casa, Mathurin Cordier, Étienne Dolet (vingt-cinq pages, tirées de l'ouvrage de Boulmier) et Gaspar Dornavius; dans l'appendice, la *Vie* de Leon de Castro, par Don Vicente de la Fuente. Le huitième volume contient les biographies de Paul Jove et de Lotichius Secundus, et, dans l'appendice, de Juan Sobrarias, avec de longs extraits de ses poèmes Latins. En outre, trois volumes sont précédés d'introductions remarquables par Fr. Cutanda, Al. Mendiburu et Rom. Goicoerrotea; en tête du sixième est une introduction à l'étude de la littérature, par Don Augustus Echavarria, qui se laisse aller à une plaisante digression contre les Bibles Protestantes, les Missionnaires Protestants et le Protestantisme en général.

Mais les biographies et notices étendues dont j'ai parlé ne constituent pas tout l'intérêt de ce catalogue. Les notes courtes sont peut-être plus intéressantes que les longues biographies; toutefois, elles ne font pas, en général, grand honneur au goût littéraire ni à l'exacti-

tude bibliographique de leur auteur. Elles fourmillent d'erreurs et semblent souvent empruntées à Brunet, au *Bulletin du Bibliophile*, ou à d'autres ouvrages, sans avoir été vérifiées. Cette critique n'est cependant pas applicable à la totalité. Un grand nombre de notes renferment des renseignements bibliographiques qu'on chercherait vainement ailleurs, et mériteraient bien d'être réimprimées. En définitive, on pourrait compiler un volume intéressant avec les notes littéraires, biographiques et bibliographiques qui sont répandues dans les huit premiers volumes. Et, toute déduction faite pour les imperfections que j'ai notées, l'ouvrage conservera toujours de l'intérêt et de la valeur, même au point de vue littéraire.

Dans les six années qui s'écoulèrent entre la publication du huitième volume de son catalogue et sa mort, Don Joachim avait acquis environ cinq mille autres volumes, la plupart modernes et médiocrement curieux. Une liste alphabétique de leurs titres et des prix d'achat fut imprimée en 1870, formant le neuvième et dernier volume du catalogue.

Les héritiers du marquis de Morante, n'ayant, on doit le présumer, aucun goût pour les livres eux-mêmes, ni aucun désir de voir conservée en Espagne une si grande collection, s'empressèrent d'aliéner sa bibliothèque. Un an s'était à peine écoulé depuis la mort de son créateur, qu'elle était achetée en bloc par M. Bachelin-Deflorenne, le libraire Français bien connu, pour être ensuite revendue aux enchères. L'acquéreur espérait sans doute réaliser un gros bénéfice, car à cette époque, les beaux livres, comme tous les autres objets de luxe sous

l'Empire, se vendaient à des prix élevés, bien que n'approchant pas de ceux qu'ils ont atteints dans ces deux ou trois dernières années. Malheureusement, avant que la bibliothèque eût pu être transportée à Paris, la guerre Franco-Allemande éclata. La chute de l'Empire, le siège de Paris et les troubles de la Commune n'étaient guère favorables aux ventes de livres. La Commune tomba à la fin de Mai 1871. Bientôt les ventes recommencèrent, et six mois après paraissait l'annonce de la prochaine vente des livres de la bibliothèque du marquis de Morante. Une grande partie de la bibliothèque ayant été transportée à Paris, M. Léon Scott de Martinville, le très distingué bibliothécaire de M. Firmin-Didot (auquel nous devons le fragment du catalogue Didot paru en 1867), fut chargé par Bachelin de choisir les livres et d'en rédiger le catalogue. La première vente eut lieu à l'Hôtel Drouot le 27 Février 1872 et les dix jours suivants.

Le catalogue contenait dix-neuf cent neuf articles, comprenant les volumes les plus rares et les mieux conditionnés de la collection. Il y avait des manuscrits, des livres enluminés, des livres imprimés sur vélin, des éditions *princeps*, des livres à figures, des livres à riches et curieuses reliures, des livres portant des notes autographes, et d'autres provenant des bibliothèques de rois, de princes et d'amateurs distingués. Mais Paris n'était pas assez remis des épreuves du siège et de la Commune, pour qu'une telle vente eût du succès. La grande majorité des volumes n'avaient guère, pour les collectionneurs Français, d'autre intérêt que celui de leur reliure ou de leur provenance. Ce qu'un bibliophile recherche en France, ce sont les anciennes impressions Françaises, ou les belles éditions des classiques Français du dix-septième et du

dix-huitième siècle. Les *incunables,* même les plus rares et les plus belles éditions *princeps,* y sont relativement peu appréciés, et l'on a souvent remarqué l'oubli systématique où les Français relèguent ceux de leurs propres compatriotes qui ont écrit en Latin au seizième siècle. En Angleterre, où ces volumes étaient et sont encore beaucoup plus goûtés, où la demande est beaucoup plus grande, il semble qu'aucun effort n'ait été fait pour porter la vente à la connaissance des amateurs et des libraires; il est vrai que même en Angleterre, il y a dix ans, les vieux livres Latins étaient bien moins demandés qu'ils ne le sont à présent. Dans le *Bibliophile Français* de Mars 1872, M. Bachelin-Deflorenne annonçait qu'il avait réalisé 120,000 francs, et il ajoutait : « Le succès de la vente a dépassé toute attente. » En réalité, la vente fut un *fiasco* complet : beaucoup de livres n'obtinrent pas une seule enchère *bona fide;* beaucoup d'autres, et particulièrement les plus rares, n'atteignirent pas les prix très élevés que le marquis les avait payés, et la moitié environ fut achetée par Bachelin ou ses agents. Les livres Français rares, les éditions Gothiques notamment et les écrits Protestants, furent vendus à des prix élevés : bon nombre des premiers, sans doute, achetés pour le Duc d'Aumale, et des seconds pour M. Gaiffe. Mais le principal acheteur fut M. Ellis, de Bond Street, qui se rendit acquéreur pour le British Museum de cent treize articles, montant ensemble à 12,650 francs (L. 506 -) : somme assurément au-dessous de la valeur actuelle des mêmes volumes, mais en fait supérieure à ce qu'ils avaient coûtés au marquis. Feu M. Tross dit plusieurs fois à M. Ellis, au cours des enchères : « Monsieur, » vous êtes la providence de la vente »

Presque tous les volumes de cette vente étaient en belles reliures, et bien supérieurs dans leur ensemble aux livres de la bibliothèque Sunderland, quoique inférieurs à ceux de la collection Beckford. Quatre articles seulement dépassèrent mille francs. Le n° 967, une rare production de Geoffroy Tory, de 1523, atteignit 1,450 francs; le n° 1459, la collection des Classiques Français imprimés par Didot à la fin du dernier siècle, vingt-deux volumes in-4°, maroquin vert, aux armes de la Maison d'Orléans, fut vendu 1,250 francs; et le n° 1529, un manuscrit sur vélin des *Gestes* de Simon de Montfort, 1,380 francs. Outre ces articles, qui paraissent avoir trouvé des acheteurs sérieux (du moins je ne les ai pas vus reparaître dans les catalogues de Bachelin), le n° 1719, *Chronica Regni Aragonum*, un magnifique manuscrit sur vélin, fut acheté par Bachelin 1,950 francs, et reparut plus tard, coté 2,200 francs, dans plusieurs de ses catalogues. Mais pour un grand nombre de livres, quoique rares, intéressants et en belles reliures, il semble que la demande ait été nulle, car ils furent adjugés à des prix extrêmement bas. Du fameux *Amatus Fornacius*, qui eut si longtemps le douteux honneur de passer pour l'original de l'*Alcibiade fanciullo*, mais qu'on sait maintenant être un livre tout différent et sans intérêt, le marquis de Morante possédait deux exemplaires : l'un (n° 1353), relié avec d'autres ouvrages, fut adjugé à 10 francs; l'autre (n° 2613, seconde vente), fut vendu 11 francs; je n'ai retrouvé ni l'un ni l'autre dans les catalogues subséquents de Bachelin, quoique j'aie peine à croire qu'on les ait laissé vendre à des prix si modiques. Un exemplaire des *Dialogues* de Jonas Philologus, relié par Padeloup (aujourd'hui en ma possesion) fut vendu 3 francs! Il reparut

ensuite, à 20 francs, dans un catalogue de Bachelin. Le nombre des articles qui dépassèrent 200 francs ne fut, à la première vente, que de quatre-vingt-quatorze, dont seize achetés par M. Ellis, quarante-deux dont je n'ai plus retrouvé trace et que je dois en conséquence supposer vendus à des acquéreurs sérieux, enfin pas moins de trente-six achetés par Bachelin et annoncés plus tard dans ses catalogues.

La seconde vente, comprenant mille soixante-quatre articles, eut lieu en Mai 1872, et une troisième, de mille trente-neuf numéros, en Janvier 1873. Quoiqu'il y eût, dans chacune, des livres de la plus haute rareté et un grand nombre de belles reliures, les prix d'adjudication furent extrêmement bas, et Bachelin-Deflorenne en acheta une proportion plus grande encore qu'à la première vente.

Bientôt après, Bachelin publia des catalogues de livres rares à prix marqués, provenant principalement de la bibliothèque de Morante. Le dernier de ces catalogues contenait deux mille cinq cent cinquante-six articles, dont les deux tiers environ avaient été achetés dans les trois ventes. L'élévation des prix marqués par Bachelin et le manque absolu de demande, en France, pour les beaux livres Latins, en empêchèrent le prompt écoulement; il en resta beaucoup qui reparurent, en 1875, dans un autre catalogue du même libraire, mais sans trouver d'acheteurs. En fin de compte, les invendus furent remis aux enchères, en Avril 1875, à la salle Sylvestre, où ils furent adjugés à bas prix, bien au-dessous des cotes des catalogues de Bachelin, et souvent même à des prix inférieurs à ceux qu'ils avaient atteints dans les ventes de 1872.

Mais il lui en restait encore une immense quantité, de sorte qu'en 1878 et 1879 six mille deux cent trente articles, divisés en quatre séries, furent envoyés à la salle Sylvestre. Ces ventes successives, malgré tout, ne comprenaient qu'environ les deux tiers de la bibliothèque. Le reste, composé de livres sans intérêt, avait été graduellement vendu aux enchères, sans avoir même été signalé comme provenant du marquis de Morante. Ainsi fut dispersée la plus grande et une des plus importantes collections de livres qui ait été formée dans le cours de ce siècle. Beaucoup des plus rares volumes sont sur les rayons du British Museum, beaucoup d'autres ont reparu dans de nouvelles ventes où ils ont atteint des prix supérieurs à ceux de 1872 : ils reparaîtront sans doute de nouveau et dépasseront les cotes, si élevées qu'elles fussent, des catalogues à prix marqués de Bachelin-Deflorenne.

Quant aux volumes ordinaires, à peine est-il un catalogue de bouquiniste Français qui n'en contienne quelques-uns; d'autres même sont tombés si bas dans le monde, qu'on peut les voir exposés sur les quais de Paris sans trouver d'acheteurs. Tous ceux assurément qui portent la reliure aux armes du marquis conserveront un certain prix pour les collectionneurs; mais il est peu probable que le seul fait d'avoir été l'un des cent vingt mille volumes du marquis de Morante, soit jamais en lui-même une recommandation pour un livre.

Traduit de l'Anglais par ISIDORE LISEUX.

FIN

DE LA QUATRIÈME ET DERNIÈRE SÉRIE

# TABLE DES MATIÈRES

*Mémoires de Nicolas Chorier,* suite et fin . . . . . 1

*Index des Mémoires de Chorier.* . . . . . 219

Le *Décaméron* de Boccace : reproduction de gravures sur bois tirées des éditions Italiennes du XVIe siècle. 241

Le Marquis de Morante ; sa bibliothèque et son catalogue, par R. C. CHRISTIE. . . . . 269

Paris. — Typ Ch. UNTERBERGER, 83, rue du Bac.